



# *Fimalac*

F. Marc de Lacharrière (Fimalac)  
Société anonyme au capital de 151 046 183,20 €  
Siège social : 97 rue de Lille – 75007 Paris  
542 044 136 R.C.S. Paris  
Tél. : 01 47 53 61 50

## **DOCUMENT DE REFERENCE** **Exercice clos le 30 septembre 2007**

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 janvier 2008, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document :

- 1) les principales activités du Groupe, les faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2005, les commentaires sur les comptes, les comptes consolidés et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, les comptes sociaux et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, figurant dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 12 avril 2006 sous le n° D.06-0255, respectivement pages 17, 19 et 32, 48, 57, 121, 123,137 ;
- 2) les principales activités du Groupe, les faits marquants de l'exercice clos le 30 septembre 2006, les commentaires sur les comptes, les comptes consolidés et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2006, les comptes sociaux et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, figurant dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 16 janvier 2007 sous le n° D.07-0039, respectivement pages 17, 19 et 27, 46, 52, 112, 114, 128.

## TABLE DES MATIERES

<b>CHAPITRE 1. – PRESENTATION DU GROUPE FIMALAC .....</b>	<b>6</b>
1-1. – Message du Président.....	6
1-2. – Chiffres clés .....	9
1-3. – Organigramme .....	13
1-3-1. – Organigramme simplifié du Groupe au 30 septembre 2007.....	13
1-3-2. – Liste des filiales importantes .....	14
1-4. – Fimalac, société mère.....	14
1-5. – FITCH GROUP .....	15
1-5-1. – Historique.....	15
1-5-2. – Activités .....	17
1-5-3. – FITCH RATINGS.....	19
1-5-3-1. – Faits marquants .....	19
1-5-3-2. – Activité et résultats .....	22
1-5-3-3. – Marchés et concurrence .....	23
1-5-3-4. – Perspectives .....	24
1-5-4. – ALGORITHMICS .....	25
1-5-4-1. – Faits marquants .....	26
1-5-4-2. – Activité et résultats .....	27
1-5-4-3. – Marchés et concurrence .....	28
1-5-4-4. – Perspectives .....	28
1-6. – Renseignements complémentaires .....	30
1-6-1. – Facteurs de dépendance .....	30
1-6-2. – Informations sociales .....	30
1-6-3. – Conséquences de l’activité sur l’environnement .....	31
1-6-4. – Politique d’investissement .....	32
1-6-5. – Propriétés immobilières, usines et équipements .....	33
1-6-6. – Contrats importants.....	34
<b>CHAPITRE 2. – FONDATION D’ENTREPRISE CULTURE &amp; DIVERSITE.....</b>	<b>35</b>
<b>CHAPITRE 3. – RISQUES .....</b>	<b>36</b>
3-1. – Risque de liquidité .....	36
3-2. – Risques de marché .....	37
3-2-1. – Risque de taux.....	37
3-2-2. – Risque de change .....	38
3-2-3. – Risque sur actions .....	38

3-3. – Risque client.....	39
3-4. – Risque lié aux engagements hors bilan.....	40
3-5. – Risques juridiques.....	40
3-5-1. – Risques juridiques de Fitch Ratings.....	40
3-5-2. – Risques juridiques d’Algorithmics.....	44
3-5-3. – Autres risques juridiques.....	45
3-6. – Risques industriels et liés a l’environnement.....	47
3-7. – Autres risques particuliers.....	47
3-8. – Nantissements d’actifs de Fimalac.....	47
3-9. – Assurances.....	47
<b>CHAPITRE 4. – COMMENTAIRES SUR LES COMPTES.....</b>	<b>48</b>
4-1. – Commentaires sur les comptes consolidés.....	48
4-2. – Structure financière du Groupe.....	51
4-3. – Commentaires sur les comptes sociaux.....	51
<b>CHAPITRE 5. – INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....</b>	<b>52</b>
5-1. – Evénements récents.....	52
5-2. – Perspectives pour l’exercice en cours.....	52
5-3. – Calendrier prévisionnel.....	53
<b>CHAPITRE 6. – COMPTES CONSOLIDES ET SOCIAUX DE L’EXERCICE CLOS</b>	
<b>LE 30 SEPTEMBRE 2007.....</b>	<b>54</b>
6-1. – Comptes consolidés.....	54
6-2. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	113
6-3. – Comptes sociaux.....	115
6-4. – Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	130
6-5. – Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.....	132
<b>CHAPITRE 7. – GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE.....</b>	<b>134</b>
7-1. – Composition et fonctionnement du conseil d’administration.....	134
7-1-1. – Composition du conseil d’administration.....	134
7-1-2. – Fonctionnement du conseil d’administration.....	150
7-1-2-1. – Règlement intérieur du conseil d’administration.....	150
7-1-2-2. – Evaluation du conseil d’administration.....	156
7-1-2-3. – Périodicité des réunions du conseil d’administration.....	156
7-1-2-4. – Les comités.....	156
7-2. – Rapport du Président (Alinéa 6 de l’article L. 225-37 du Code de commerce) et rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président.....	158

7-2-1. – Rapport du Président.....	158
7-2-2. – Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président .....	163
7-3. – Intérêts des dirigeants .....	164
7-3-1. – Rémunérations et avantages versés à chaque mandataire social .....	164
7-3-2. – Options de souscription ou d’achat d’actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers .....	167
7-3-3. – Participation des sociétés aux frais communs du Groupe.....	167
7-3-4. – Gestion de trésorerie .....	168
7-3-5. – Autres conventions conclues au cours d’exercices antérieurs et dont l’exécution s’est poursuivie au cours de l’exercice .....	169
7-3-6. – Conventions conclues au cours de l’exercice .....	169
7-3-7. – Prêts et garanties accordés en faveur des membres du conseil d’administration	169
7-4. – Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l’article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.....	170
7-5. – Schémas d’intéressement du personnel .....	172
7-5-1. – Contrats d’intéressement et de participation.....	172
7-5-2. – Attribution et exercice des options de souscription ou d’achat d’actions aux salariés non mandataires sociaux.....	172
<b>CHAPITRE 8. – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT FIMALAC ET SON CAPITAL .....</b>	<b>173</b>
8-1. – Renseignements de caractère juridique concernant Fimalac .....	173
8-2. – Renseignements de caractère général concernant le capital .....	177
8-2-1. – Capital social au 30 septembre 2007 .....	177
8-2-2. – Rachat d’actions.....	177
8-2-2-1. – Tableau de déclaration synthétique.....	177
8-2-2-2. – Nouveau programme de rachat .....	178
8-2-3. – Historique des plans d’options de souscription ou d’achat d’actions et situation au 30 septembre 2007.....	180
8-2-4. – Autres titres donnant accès au capital .....	182
8-2-5. – Capital autorisé et non émis.....	182
8-2-6. – Evolution du capital au cours des cinq derniers exercices.....	183
8-3. – Source et montant des flux de trésorerie.....	183
8-4. – Répartition du capital et des droits de vote .....	183
8-5. – Marché des instruments financiers de Fimalac .....	186
8-5-1. – Cotation.....	186

8-5-2. – Evolution des cours de l’action depuis 18 mois.....	187
8-5-3. – Evolution des cours du BASA depuis 18 mois.....	187
8-6. – Dividendes .....	187
8-6-1. – Dividendes versés au cours des cinq derniers exercices.....	187
8-6-2. – Prescription des dividendes.....	188
8-7. – Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices.....	189
<b>CHAPITRE 9. – ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 12 FEVRIER 2008.....</b>	<b>190</b>
9-1. – Rapport du conseil d’administration sur les projets de résolutions .....	190
9-2. – Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les résolutions à caractère extraordinaire .....	194
9-3. – Texte des résolutions.....	197
<b>CHAPITRE 10. – RESPONSABLES – CONTROLEURS LEGAUX – INFORMATIONS DIVERSES .....</b>	<b>205</b>
10-1. – Responsable du document de référence.....	205
10-2. – Attestation du responsable du document de référence.....	205
10-3. – Contrôleurs légaux .....	206
10-4. – Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux payés par le Groupe .....	207
10-5. – Politique d’information.....	208
10-6. – Informations publiées ou rendues publiques depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 2006 .....	208
10-7. – Documents accessibles au public.....	210
<b>CHAPITRE 11. – TABLE DE CONCORDANCE.....</b>	<b>211</b>

## **CHAPITRE 1. – PRESENTATION DU GROUPE FIMALAC**

### **1-1. – MESSAGE DU PRESIDENT**

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

L'exercice 2006/2007 clos au 30 septembre 2007 a de nouveau été bon sur le plan de nos activités, robustes comme par le passé, et sur le plan de nos résultats opérationnels, qui ont enregistré une belle progression. En particulier, les activités de Fitch Ratings dans le domaine de la notation financière ont été soutenues tout au long de l'exercice 2006/2007 ; la crise du marché de la dette qui a éclaté en août 2007, et la crise de liquidité du système bancaire qui a suivi, n'ont eu qu'un effet limité sur nos performances de l'exercice dans la mesure où les effets de ces crises sur nos activités n'ont commencé à se faire ressentir qu'à compter du mois de septembre.

\*\*\*

#### **Résultats de l'exercice 2006/2007**

Le chiffre d'affaires consolidé de Fimalac, qui intègre celui de Fitch Ratings et celui d'Algorithmics, s'est élevé à 744,8 M€ en 2006/2007, soit une progression de + 18,2 % à données publiées et de + 20,4 % à données comparables, c'est-à-dire à périmètre et taux de change constants. Dans le secteur de la notation financière, au travers de Fitch Ratings, votre Groupe a réalisé en 2006/2007 un chiffre d'affaires de 632,3 M€, en progression de + 21,4 % à données comparables. Dans celui de la gestion du risque financier, le chiffre d'affaires d'Algorithmics s'est élevé à 105,1 M€, soit + 14,1 % à données comparables.

Le résultat opérationnel courant consolidé de Fimalac s'est élevé à 149,1 M€ en 2006/2007. Sa progression, supérieure à celle du chiffre d'affaires, a été de + 25 % à données publiées et de + 27,7 % à données comparables, ce qui représente une performance opérationnelle tout à fait satisfaisante.

Fimalac a dégagé pour l'exercice clos au 30 septembre 2007 un bénéfice net consolidé - part du Groupe de 79,5 M€. Bien sûr, ce dernier ne doit pas être comparé à celui exceptionnellement élevé réalisé en 2005/2006 en raison des importantes plus-values de cession qui avaient été enregistrées (100 % de Groupe Facom et 20 % de Fitch Group).

#### **Dividende 2006/2007 en progression : 1,50 € par action**

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires du 12 février 2008 de fixer le dividende à 1,50 € par action pour l'exercice 2006/2007, contre 1,40 € l'exercice précédent, avec une mise en paiement à compter du 19 février 2008.

\*\*\*

#### **Développements de l'exercice écoulé**

Comme vous le savez, notre marge de manœuvre financière doit nous permettre de saisir toutes les opportunités dans nos domaines d'intervention. La prise de contrôle de Korea Ratings, cette année, illustre bien cette stratégie de développement au niveau de Fitch Ratings. Nous avons également jugé opportun de mettre en construction un important immeuble de bureaux à Londres, qui sera occupé en partie par les équipes de Fitch.

## **1) Prise de contrôle de Korea Ratings**

En avril 2007, votre filiale Fitch Ratings a pris le contrôle à hauteur de 53 % de Korea Ratings, la première agence de notation coréenne.

Ce développement, dans un des pays d'Asie les plus prometteurs sur le marché de la dette, me semble très important pour le renforcement du Groupe en Asie. Nous sommes déjà présents dans une douzaine de pays en Asie, notamment au Japon, à Hong-Kong, en Chine, en Inde, à Singapour, en Thaïlande, à Taïwan et en Indonésie.

## **2) Mise en construction d'un immeuble de bureaux à Londres**

Nous avons pris la décision de faire construire un immeuble de bureaux d'environ 30 000 m<sup>2</sup> à Londres dans le quartier financier de Canary Wharf, ce qui permettra de faire face au fort développement de Fitch Group à Londres.

Les effectifs de Fitch Group à Londres sont déjà d'environ 700 personnes. Actuellement disséminées sur plusieurs sites de la City, les équipes seront ainsi efficacement regroupées dans des conditions optimales pour le développement futur des activités du Groupe à Londres.

Canary Wharf est en passe de devenir le centre d'affaires le plus prestigieux d'Angleterre. Abritant la plupart des plus puissantes institutions financières internationales et des groupes de communication financière de grand renom, c'est le lieu idéal pour y localiser le siège du groupe Fitch en Angleterre.

La construction et les aménagements intérieurs devraient être achevés dans le courant du dernier trimestre 2010 pour permettre l'installation effective de Fitch dans ces nouveaux locaux au 4<sup>ème</sup> trimestre, ainsi que celle des autres locataires dans la mesure où Fitch ne devrait pas occuper l'intégralité de l'immeuble.

Le coût complet final de l'opération devrait être de l'ordre de 290 M£. Notre associé dans Fitch Group, Hearst Corporation, nous accompagne dans cette opération à hauteur de 20 %.

Cette opération présente beaucoup d'avantages opérationnels pour votre filiale. C'est aussi une opération de nature immobilière qui renforce les actifs patrimoniaux de votre Groupe.

\*\*\*

Comme vous le savez, les notations de titrisation devraient se situer à des niveaux plus bas au cours des prochains mois, notamment sur l'immobilier résidentiel aux Etats-Unis et sur d'autres produits structurés.

Il est difficile d'apprécier à ce stade la durée et la profondeur de la crise actuelle du marché de la dette, qui a éclaté en août 2007, et de ce fait il est délicat de faire des prévisions pour l'exercice 2007/2008.

Il convient donc d'être prudent si le marché de la dette devait continuer à se contracter pendant plusieurs mois. Mais je suis convaincu que nous reviendrons ensuite à un environnement plus stable, qui favorisera un retour aux relais de croissance de la notation financière.

Pour preuve de cette confiance dans les fondamentaux du Groupe, et en accord avec nos administrateurs, le programme de rachat d'actions Fimalac a été poursuivi et l'autocontrôle s'élève ainsi à 8,20 % du capital à mi-novembre 2007.

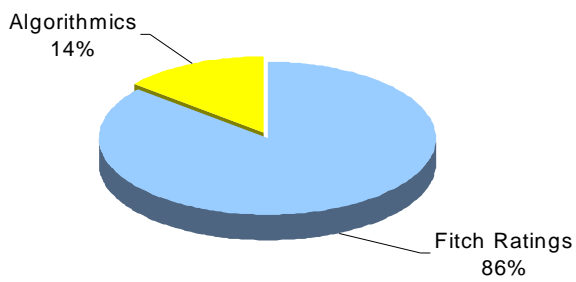
La trésorerie excédentaire de la société-mère demeure élevée, de plus de 240 M€ à fin septembre 2007. Nous disposons ainsi d'une belle marge de manœuvre financière pour développer le Groupe dans les orientations stratégiques que vous connaissez.

Marc Ladreit de Lacharrière

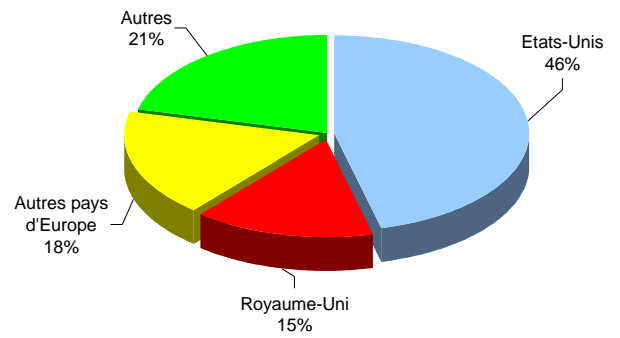


## 1-2. – CHIFFRES CLES

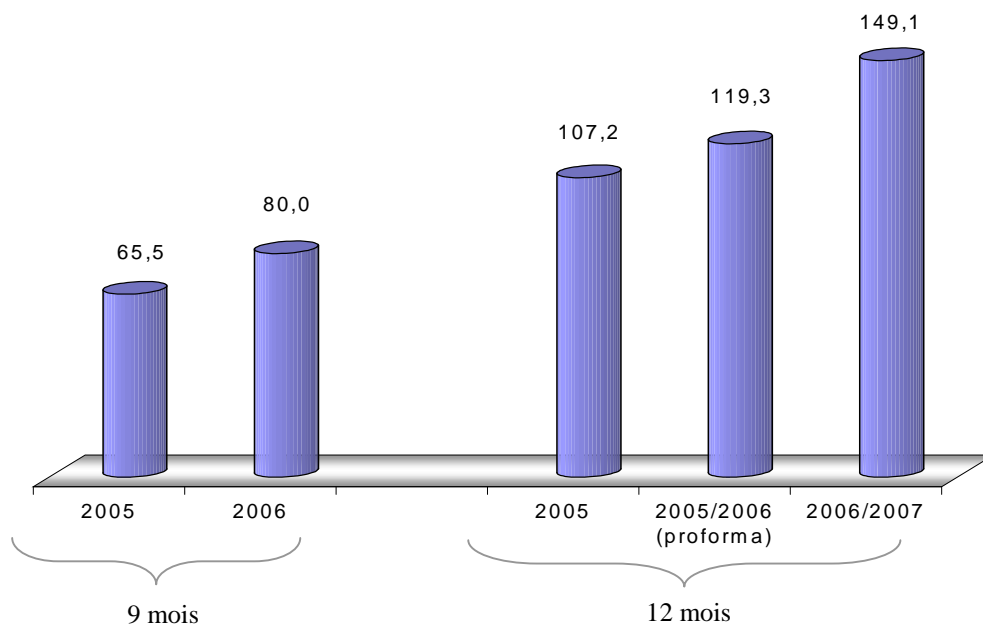
Répartition du chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 septembre 2007 par sociétés



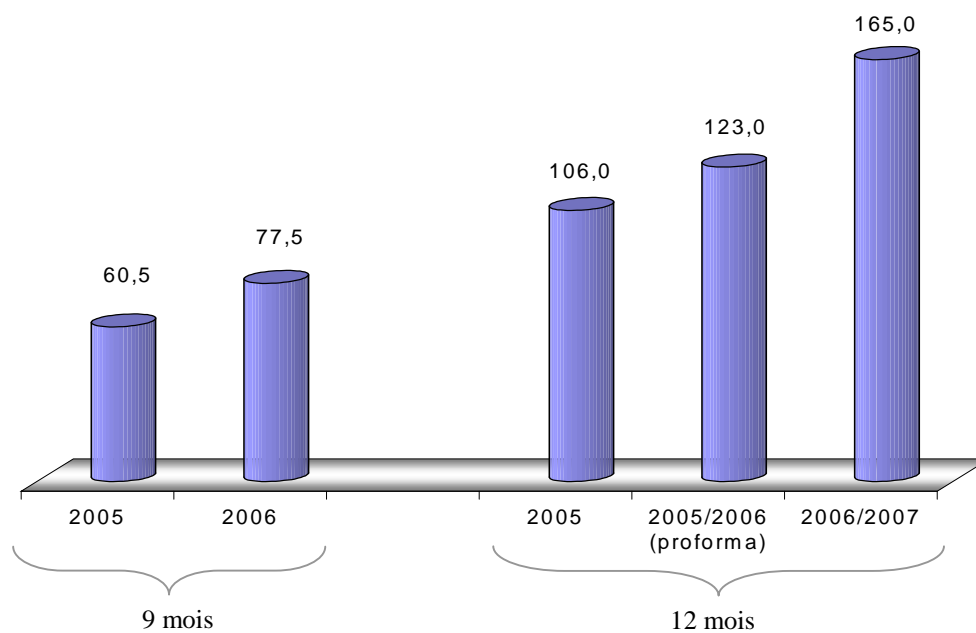
Répartition du chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 septembre 2007 par zones géographiques



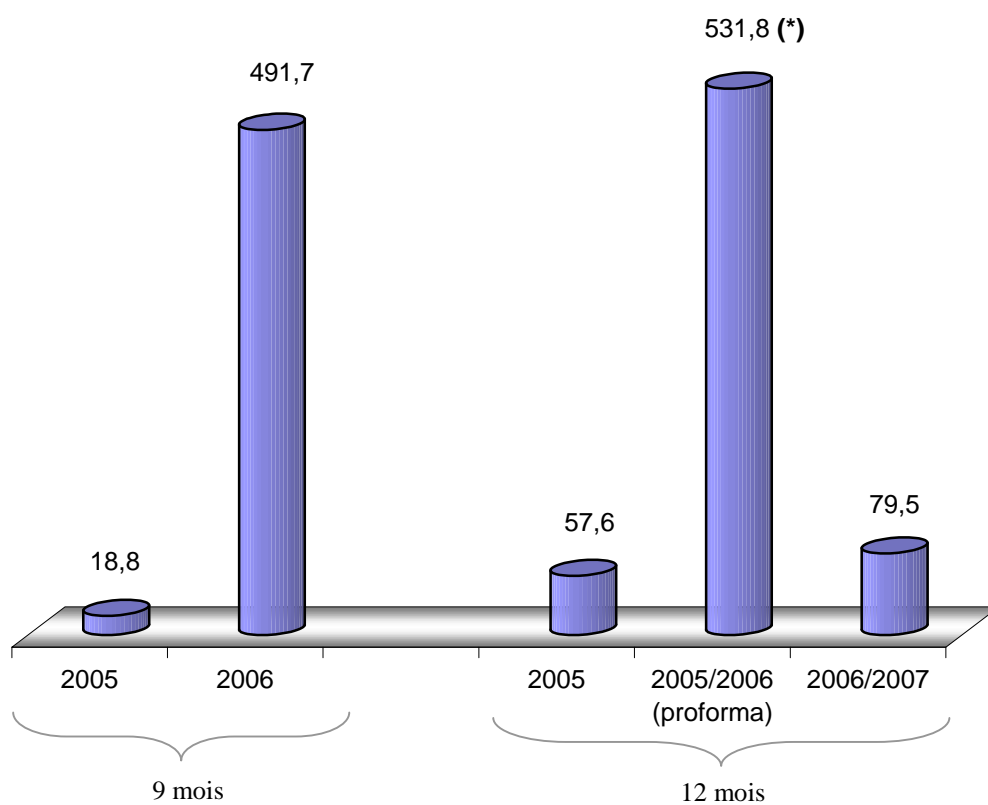
### Résultat opérationnel courant (en M€)



### Résultat opérationnel (en M€)

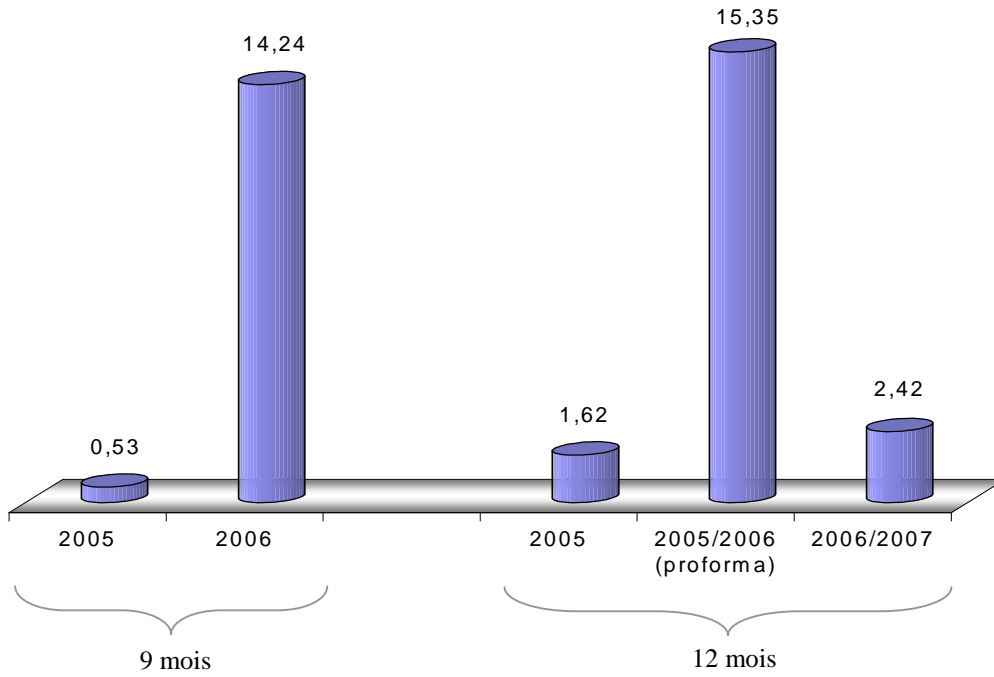


### Résultat net-part du Groupe (en M€)

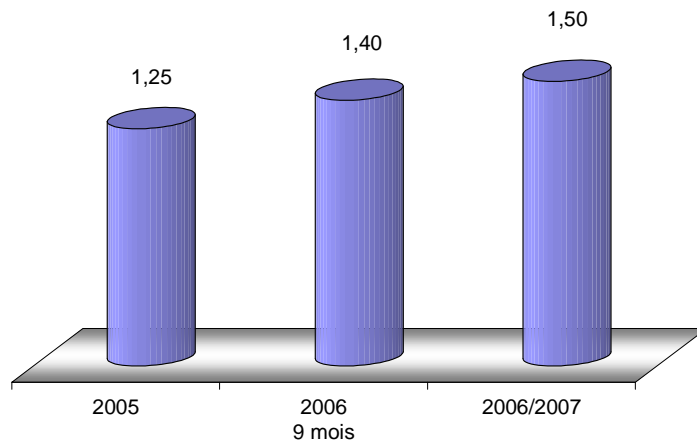


(\*) Dont plus-values nettes de cession de 100 % de Facom et de 20% de Fitch Group (465,1 M€)

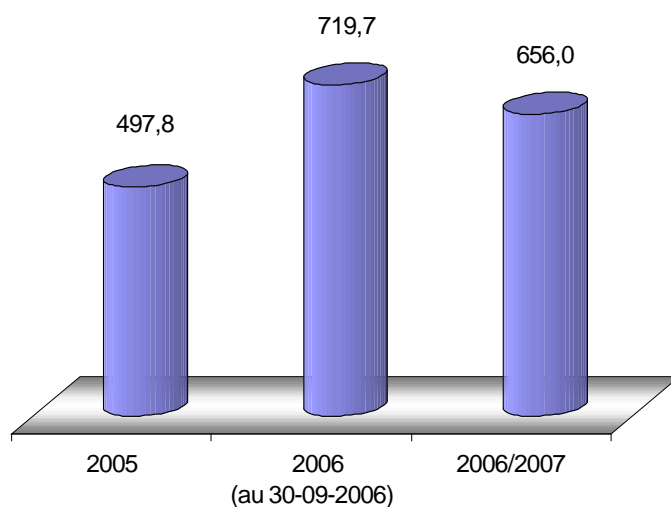
### Résultat net-part du Groupe par action (en €)



### Evolution du dividende (en €)



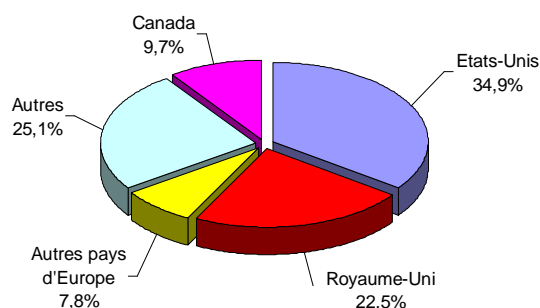
### Evolution des capitaux propres consolidés part du Groupe (en M€)



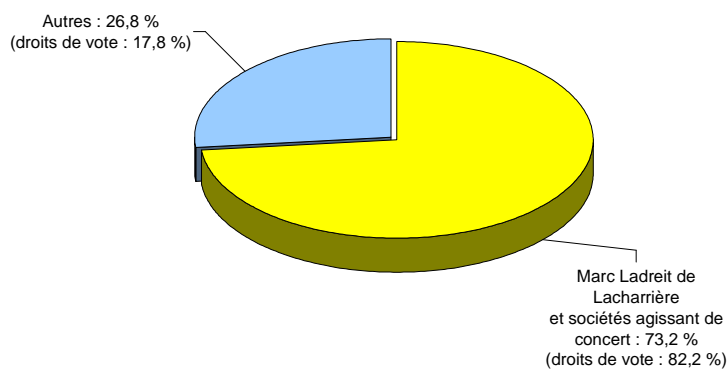
### Evolution des effectifs mondiaux moyens (à périmètre actuel)

	2005	2006	2006/2007
Fitch Ratings	1 707	1 960	2 361
Algorithmics	609	701	742
Fimalac siège	30	28	28
<b>Total</b>	<b>2 346</b>	<b>2 689</b>	<b>3 131</b>

### Répartition des effectifs moyens en 2006/2007

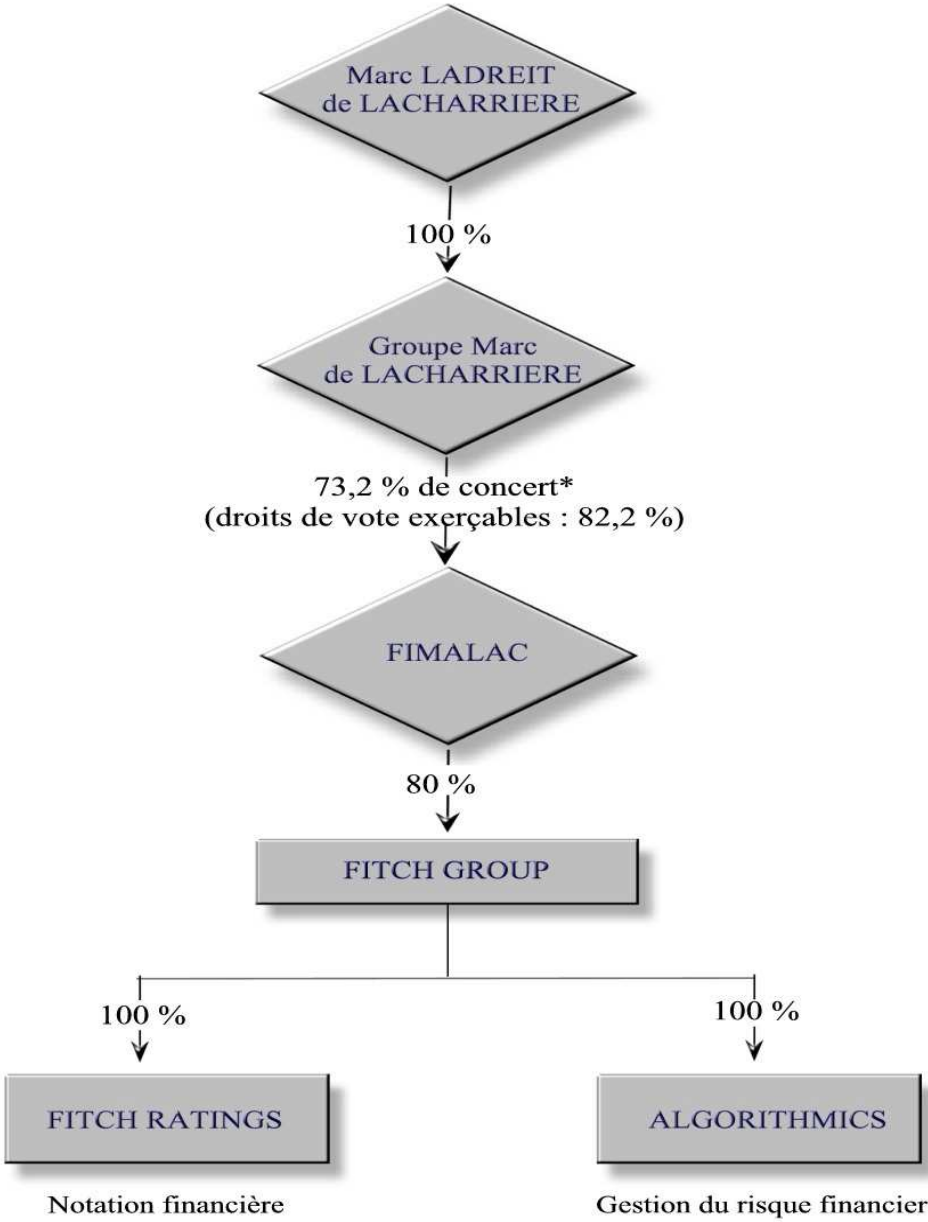


### Répartition du capital au 30 septembre 2007



**1-3. – ORGANIGRAMME**

**1-3-1. – ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE AU 30 SEPTEMBRE 2007**



\* Le concert intègre les actions détenues directement ou indirectement par M. Marc Ladreit de Lachrière. 6,9 % des actions sont auto-détenues par Fimalac

### 1-3-2. – LISTE DES FILIALES IMPORTANTES

Dénomination	Pays d'établissement	Activité	% de capital détenu par Fimalac (*)
Fitch Group	Etats-Unis	Holding	80 %
Fitch Inc.	Etats-Unis	Notation financière	80 %
Fitch Ltd	Royaume-Uni	Notation financière	80 %
Algorithmics	Canada	Gestion du risque financier	80 %
Fimalac Développement	Luxembourg	Holding, placements de trésorerie	100 %

(\*) Directement ou indirectement, au 30 septembre 2007.

### 1-4. – FIMALAC, SOCIETE MERE

La société mère Fimalac n'a pas d'activité économique propre. Elle contrôle largement le capital de ses filiales et, à ce titre, intervient activement dans la définition de leurs grands axes stratégiques.

En outre, comme indiqué ci-après, Fimalac dispose d'un volant de trésorerie et est chargée par ailleurs de gérer les opérations de trésorerie d'une grande partie des sociétés du Groupe.

## **1-5. – FITCH GROUP**

### **1-5-1. – HISTORIQUE**

#### **1) 1992 – 1997 : Des premiers investissements dans la notation à la création d'un socle européen**

Anticipant les conséquences de la déréglementation et de la désintermédiation des marchés financiers, les premiers investissements dans le secteur de la notation, activité encore méconnue en Europe, eurent lieu dès 1992.

Conscient dès le départ qu'une base française se révélerait vite insuffisante pour développer une agence de notation, l'opportunité s'est présentée, à la fin de l'année 1992, d'acquérir une participation minoritaire puis la totalité du capital d'une agence anglaise, Ibca, de taille modeste, employant 38 personnes à Londres, mais bénéficiant d'une excellente réputation notamment dans la notation des banques européennes.

Les années 1993 à 1997 furent consacrées à l'élargissement des métiers et des activités d'Ibca, essentiellement en Europe. Les champs de compétences furent ainsi étendus à l'ensemble du secteur financier, aux entreprises, aux collectivités locales et territoriales, aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, aux fonds communs de créances. Basée initialement à Londres, Ibca étendit aussi son maillage international en créant des implantations principalement en Europe continentale mais aussi en Amérique du Sud. Ainsi, fin 1997, Ibca réalisait plus de 30 M\$ de chiffre d'affaires et employait environ 180 personnes.

La réussite de ce développement illustre la stratégie et le savoir-faire de Fimalac : découvrir des métiers qui recèlent des capacités fortes à l'international et dont le potentiel peut servir de socle à l'émergence d'un leader européen. Comme pour les autres sociétés de Fimalac, élargies à l'Europe à partir d'un socle national, il apparaissait indispensable de développer Ibca au niveau mondial, en s'implantant impérativement aux Etats-Unis, pays incontournable dans le secteur de la notation financière. D'autant plus qu'Ibca, qui ne possédait pas la reconnaissance NRSRO de la SEC, ne pouvait accéder à la notation des marchés américains.

#### **2) 1997 – 2000 : L'émergence d'une agence internationale**

Fin 1997, M. Ladreit de Lacharrière eut l'opportunité d'acquérir l'agence de notation américaine Fitch reconnue pour son expertise et son activité notamment dans le secteur de la titrisation et dont le propriétaire souhaitait au début des négociations acquérir Ibca.

Cette opération donnait la possibilité de créer un acteur de dimension mondiale, à partir d'une complémentarité parfaite sur le plan géographique et du point de vue des produits entre Ibca et Fitch, et en bénéficiant en outre de l'agrément de la SEC déjà détenu par Fitch.

Grâce à cette implantation aux Etats-Unis et à l'élargissement des activités, Fimalac accédait plus rapidement que prévu à son objectif de devenir une agence internationale. La fusion des deux entreprises, sous le nom de « Fitch Ibca », avec deux sièges, l'un à New-York et l'autre à Londres, eut lieu dès 1998. Le chiffre d'affaires s'élevait alors à 156 M\$ en 1998 puis fut porté à 172 M\$ en 1999 avec un effectif d'environ 750 personnes.

### **3) 2000 : La naissance de la troisième agence mondiale de notation**

Après la fusion des deux entités, la problématique de développement devenait de hisser Fitch-Ibca au niveau des deux leaders mondiaux américains Moody's et Standard & Poors.

Pour y parvenir, l'acquisition en avril 2000 par voie d'OPA sur le marché de New-York de Duff & Phelps, quatrième agence de notation, a constitué une étape décisive vers cet objectif.

Afin de parachever ce mouvement de consolidation, M. Ladreit de Lacharrière sut alors convaincre Thomson Financial Services d'apporter leur propre agence, Bankwatch, cinquième agence mondiale, spécialisée dans la notation des banques et relativement importante en Asie.

A l'issue de ces opérations, la fusion des quatre entités en une agence unique, dénommée « Fitch Ratings », permettait à Fimalac de devenir, conformément à ses objectifs, la troisième agence mondiale de notation avec un chiffre d'affaires de plus de 300 M\$ en 2001 et un effectif de près de 1 250 personnes travaillant de par le monde.

### **4) 2005 : La création de Fitch Group avec l'élargissement des activités de Fimalac dans la gestion du risque financier**

En 2005, une nouvelle étape a été franchie dans l'élargissement des activités de Fimalac dans le secteur financier. En parallèle des activités de notation exercées par Fitch Ratings, le Groupe a acquis en janvier 2005 la société Algorithmics, leader dans le secteur des logiciels de gestion du risque financier.

Basée à Toronto au Canada, Algorithmics est une société de tout premier plan dans son secteur, disposant d'une quinzaine de bureaux à l'international et réalisant environ 60 % de son chiffre d'affaires en Europe. Les équipes d'Algorithmics et de Fitch Risk Management, activité qui avait été développée par Fitch depuis environ deux ans, ont été regroupées pour former un groupe spécialisé dans la gestion du risque comptant alors un effectif de plus de 660 personnes et qui a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 99 M\$.

#### RESUME

- Création d'un département de notation financière : début 1992
- Fimalac acquiert Ibca (Angleterre) : fin 1992
- Acquisition de Fitch (USA) par Fimalac : en 1997  
⇒ fusion avec Fitch : création de « Fitch Ibca »
- Acquisition de Duff & Phelps (USA) en 2000  
⇒ fusion avec « Fitch Ibca » et création de « Fitch Ibca Duff & Phelps »
- Acquisition de Bankwatch (Canada) : fin 2000  
⇒ « Fitch Ibca Duff & Phelps » prend le nom simplifié de « Fitch Ratings »
- Acquisition d'Algorithmics dans le domaine de la gestion du risque financier : janvier 2005



Fitch Group, filiale de Fimalac, est la société de tête de l'ensemble formé par Fitch Ratings dans la notation et par Algorithmics dans la gestion du risque financier. Pour l'exercice 2006/2007, Fitch Group a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 988,5 M\$ et gère un effectif global de 3 100 personnes environ.

## 1-5-2. – ACTIVITES

### Chiffres clés (Fitch Group)

(En millions d'euros)	2005/2006 (proforma)	2006/2007 (réel)
Chiffre d'affaires consolidé	630,3	744,8
% <i>chiffre d'affaires étranger</i>	97,7 %	97,4 %
Résultat opérationnel courant	130,3	159,1
% <i>résultat opérationnel courant / CA</i>	20,7 %	21,3 %
Effectif moyen	2 661	3 103
% <i>effectif étranger</i>	97,9 %	98,3 %

Répartition du chiffre d'affaires par zones géographique, en pourcentages		
	2005/2006 (proforma)	2006/2007 (réel)
Etats-Unis	51,2 %	46,2 %
Royaume-Uni	13,6 %	15,0 %
Autres pays de l'Union européenne	16,1 %	17,0 %
Autres pays	19,1 %	21,8 %

Fitch Group, créée fin 2004, est une société holding regroupant les sociétés de services financiers Fitch Ratings et Algorithmics. Les sociétés du groupe, par le biais de leurs bureaux répartis dans 39 pays, proposent des produits de notation et de gestion des risques permettant d'avoir une meilleure compréhension et une meilleure perspective, pour une prise de décision plus efficace, tant au niveau des marchés financiers mondiaux que des entreprises.

Fitch Ratings est une agence de notation internationale de premier plan offrant aux places financières internationales des opinions de crédit indépendantes, rapides et prospectives, des recherches et des données. S'appuyant sur une politique de croissance interne et d'acquisitions stratégiques, Fitch Ratings a affiché, au cours des dix dernières années, une croissance rapide qui s'est traduite par un renforcement de sa part de marché, d'une part, et par sa reconnaissance par les institutions financières internationales et des marchés obligataires, d'autre part.

Algorithmics est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de solutions et services destinés à la gestion du risque financier. L'entreprise propose une offre de logiciels, d'analyses, de contenus et de conseil qui aident ses clients à prendre des décisions stratégiques en matière de gestion du risque, de maximisation de la valeur pour l'actionnaire et de respect des exigences réglementaires. Algorithmics offre des solutions adaptées aux risques de marché, aux risques de crédit et aux risques opérationnels, ainsi que de gestion des risques collatéraux et des fonds propres. Fondée en 1989, Algorithmics a été acquise par Fitch Group en janvier 2005.

Fitch Group a enregistré sur l'exercice 2006/2007 un chiffre d'affaires de 988,5 M\$ par rapport à 774,0 M\$ pour l'exercice 2005/2006, soit une progression de 27,7 % à données publiées en dollars.

Son résultat opérationnel courant consolidé est ressorti à 211,2 M\$, contre 160,1 M\$ pour l'exercice précédent, soit une progression de 31,9 % à données publiées en dollars.

### **1-5-3. – FITCH RATINGS**

Le rôle d'une agence de notation consiste à exprimer une opinion sur la capacité relative d'une entité ou d'une transaction à honorer ses engagements financiers tels que le paiement d'intérêts, le remboursement du capital, les règlements de sinistres ou les obligations de contrepartie. Les notes de crédit sont utilisées par les investisseurs comme des indicateurs de la probabilité de recouvrer leurs fonds conformément aux conditions dans lesquelles ceux-ci ont été investis.

Afin d'offrir de la valeur à des marchés financiers aussi dynamiques qu'exigeants, Fitch Ratings a investi de manière significative dans ses équipes et ses technologies au cours des dernières années. Cet investissement a permis à Fitch Ratings d'étendre et d'approfondir sa couverture. Fitch Ratings évalue toutes les catégories d'émetteurs internationaux, qu'il s'agisse d'entreprises, d'États, de banques, de compagnies d'assurance, d'organismes financiers publics ou de produits financiers structurés adossés à des créances ou à d'autres actifs. Grâce à la qualité de ses notations, Fitch Ratings a obtenu la reconnaissance des institutions et observé une progression de la demande pour ses notations ainsi que pour son offre de recherche et de technologie axée sur les services de gestion de portefeuilles.

Au mois d'octobre 2006, Fitch Ratings a créé Derivative Fitch, filiale à 100 % visant à fournir aux marchés des CDO et des produits dérivés de crédit, des notes de crédit, des études, des analyses et des évaluations adaptées aux risques bien spécifiques de ce segment. Cette filiale rassemble plus de 120 professionnels en provenance des équipes internationales de CDO et de crédits structurés de Fitch, à New York, Londres, Hong Kong et sur d'autres grandes places financières.

#### **1-5-3-1. – Faits marquants**

Poursuivant le développement de sa présence sur un marché asiatique en pleine croissance, Fitch Ratings a porté sa participation dans le capital de Korea Ratings à 53 %, contre 8 % précédemment, en avril 2007. Première agence de notation de crédit de Corée du Sud, Korea Ratings fonctionnait selon un partenariat stratégique avec Fitch Ratings depuis 1999. Fitch a également amorcé une prise de participation minoritaire dans l'une des principales agences de notation chinoises, l'obtention des autorisations administratives nécessaires étant en cours.

La demande des pays d'Europe de l'Est, des marchés émergents et du Moyen-Orient a ouvert d'importantes opportunités de croissance, tout comme les activités liées aux fusions et acquisitions sur les marchés plus mûrs des émissions « investment grade ». Fitch a également mis en place au cours de l'exercice de nouveaux modèles d'évaluation de l'adéquation des fonds propres des compagnies d'assurance (Prism) et des sociétés de garantie financière (Matrix).

Le marché des financements structurés a démarré l'année 2007 avec d'importants volumes obligataires et des conditions économiques relativement favorables, conduisant à ce que l'on pourrait appeler une « surchauffe » du marché du crédit. Il en est résulté un resserrement exagéré des spreads de crédit et l'apparition sur le marché de nouveaux instruments plus « exotiques ».

En début d'année, le marché des prêts hypothécaires immobiliers à risque sur les particuliers aux États-Unis a enregistré une augmentation significative de ses taux de défaillance et de saisie suite à une chute sans précédent des prix de l'immobilier et à de multiples cas d'emprunts frauduleux (crise des subprimes). En conséquence, et compte tenu en outre des

facteurs de risque connus, une grande incertitude a marqué les marchés du crédit et les émissions nouvelles de produits financiers structurés ont fortement diminué à la fin de l'été 2007.

Face à cette situation, Fitch Ratings a revu la totalité de ses notes de crédit existantes, pour procéder aux changements éventuellement nécessaires pour tenir compte des événements actuels et anticipés et afficher la plus grande transparence possible quant aux hypothèses servant de base à ses évaluations. Fitch Ratings s'attache à développer une attitude proactive à l'égard des investisseurs et a procédé à plusieurs améliorations de ses critères de notation dans son modèle d'évaluation des RMBS, ResiLogic, et dans son modèle d'analyse du risque des CDO, VECTOR.

En termes de réglementation, la loi américaine Credit Ratings Agency Reform Act de 2006 a été promulguée en septembre 2006 et la Securities and Exchange Commission (SEC) américaine a adopté en juin 2007 des règles conformes à cette législation. Peu de temps après, conformément à ces règles, Fitch Ratings a déposé une demande d'agrément en tant que « Nationally Recognized Statistical Rating Organization » (NRSRO). Le 25 septembre 2007, la SEC a attribué à Fitch Ratings, ainsi qu'à six autres agences de notation, le statut de NRSRO.

### **Nouveaux produits**

**Market Implied Ratings.** – Fitch Ratings a lancé une nouvelle application « Market Implied Ratings » reposant sur les écarts de rendement des swaps de crédit (CDS) et sur les cours des actions. Conçue pour résumer la vision du marché à l'égard du risque de crédit d'un émetteur, l'application « Market Implied Ratings » de Fitch retranscrit l'information du marché via l'analyse habituelle de la notation de crédit. Elle peut constituer la première source d'information pour de multiples objectifs de gestion et d'optimisation du portefeuille, d'évaluation et de gestion du risque.

**ResiLogic.** – Avec ResiLogic, Fitch Ratings a créé un outil essentiel pour le marché américain des RMBS. ResiLogic est un modèle quantitatif fournissant une analyse du risque de crédit au niveau individuel ou des syndicats de placement pour les opérations de RMBS aux États-Unis portant sur les segments d'emprunteurs les plus solvables, intermédiaires ou à risque. Le lancement de cet outil s'est révélé particulièrement opportun puisqu'il a permis la publication de rapports avant-vente pour toutes les opérations de RMBS à risque, ce que les investisseurs trouvent extrêmement utile pour prendre des décisions dans des conditions de marché incertaines.

Après le lancement de ResiLogic, Fitch Ratings a su réagir aux évolutions rapides du marché hypothécaire à travers la mise à jour de ses critères, en tenant compte de la baisse des prix des logements, des performances décevantes des prêts présentant certaines caractéristiques et des modifications importantes concernant les montages de prêts hypothécaires.

**RAP CD v2.0.** – Il s'agit de la nouvelle version de la plate-forme d'évaluation des CDO et d'analyse du risque de marché de Derivative Fitch qui répond aux besoins actuels du marché en matière d'évaluation des dérivés de crédit sur un marché fluctuant et peu liquide. Cette plate-forme apporte également une assistance intégrale sur les opérations de couverture.

**Modèle CMBS.** – Dans le but d'évaluer plus précisément le risque de crédit d'un portefeuille de titres adossés à des créances commerciales (CMBS) américaines, Fitch Ratings a lancé le premier modèle de notation multi-emprunteurs statistiquement valide des CMBS des États-Unis. L'arrivée à maturité du marché des CMBS a permis d'étudier de manière approfondie la

performance de plus de 32 000 fonds multi-cédants à taux fixe de type CMBS émis entre 1994 et 2001, pour un montant total de 173 Md\$.

**Prism.** – Afin de répondre de manière proactive aux besoins des compagnies d’assurance en matière de conformité réglementaire et à la nécessité de comprendre les risques clés entrant dans la détermination de leurs besoins en fonds propres, Fitch a mis en place « Prism », modèle global qui, dans le cadre de l’analyse du secteur à l’échelle internationale, permettra d’appliquer des notations cohérentes d’une compagnie d’assurance à une autre. Prism a été déployé cette année dans de nouvelles régions du monde.

**Matrix.** – Afin d’étayer les notations attribuées aux sociétés internationales de garantie financière, Fitch Ratings a officiellement lancé « Matrix », un nouveau modèle de capital économique entièrement stochastique mis au point au cours des deux dernières années.

**Outils d’analyse comparative des entreprises non financières et des banques.** – Fitch Ratings a lancé deux nouveaux services d’analyse sur interface internet.

Le premier permet aux investisseurs de procéder à une analyse comparative détaillée de plus de 100 émetteurs souverains et de plus de 800 entreprises à partir d’une base de données centrale d’informations financières. En s’appuyant sur plus de 200 paramètres de recherche et ratios, cet outil apporte aux investisseurs une plus grande flexibilité dans la réalisation d’analyses sur mesure d’émetteurs souverains ou d’entreprises.

Le second porte sur les banques et comprend une base de données complète sur les établissements bancaires de 200 pays, qui publient leurs résultats en euros, dollars, yens et livres sterling. Cette plate-forme diffuse les données trimestrielles et annuelles des banques d’Amérique du Nord ainsi que des informations sur plus de 90 ratios financiers et statistiques sur plus de 15 000 banques dans le monde.

### **Reconnaissance du secteur institutionnel**

Le « Programme de Développement Investisseurs » a constitué l’axe principal du plan de Fitch Ratings destiné à accroître sa visibilité sur les marchés financiers par des efforts en termes de consolidation des relations externes. Ce programme a pour objectif de permettre aux analystes et aux gestionnaires de comptes d’interagir de manière régulière avec les principaux investisseurs institutionnels détenteurs d’obligations, ainsi qu’avec les principaux « nouveaux » investisseurs (gestionnaires d’actifs, fonds alternatifs, etc.) en formulant des opinions et commentaires sur des sujets se rapportant au crédit. Fitch Ratings s’attache à entretenir une relation étroite avec les intervenants du marché financier et est également parvenu, d’une part, à obtenir le soutien de ceux-ci concernant son intégration dans les indices obligataires majeurs et les directives d’investissement et, d’autre part, à exiger la notation de Fitch Ratings sur un nombre accru d’émetteurs et de titres.

Au cours de l’année, les notations de Fitch Ratings ont été intégrées à la notation composite de Bloomberg. Cette dernière apparaît sur les écrans Bloomberg pour toutes les émissions auxquelles ont été attribuées au moins deux notes de crédit, et reflètent à présent une combinaison équilibrée entre les opinions de Fitch, de S&P, de DBRS et de Moody’s. Les notations de défaut et de recouvrement de Fitch ont été ajoutées aux pages de Bloomberg sur les différents émetteurs mais aussi, en exclusivité, à ses pages d’informations sur les swaps de défaut de crédit à l’intention des participants du marché des dérivés de crédit.

À ce jour, 82 des 100 principaux investisseurs des Etats-Unis ont intégré, ou sont en voie d’intégrer, Fitch Ratings à leurs directives. Par ailleurs, 46 des 50 premiers fonds de pension

publics et 30 des 50 premiers fonds de pension d'entreprises ont modifié, ou sont en voie de modifier, leurs directives d'investissement afin d'y inclure Fitch Ratings.

Les principaux indices obligataires utilisant Fitch Ratings sont les suivants :

- Merrill Lynch Global Family of Bond Indices ;
- Merrill Lynch Commercial Mortgage-Backed Index ;
- Lehman Brothers Global Family of Bond Indices ;
- NASD TRACE Data ;
- NASD-Bloomberg Active US Corporate Bond Indices ;
- iBoxx ;
- iTraxx Europe ;
- Bank of America Index ;
- Citigroup/SSB & Yield Book ;
- S&P/TSX Canadian Bond Index ;
- Credit Suisse's Latin America Corporate Bond Index (LACI) ;
- CMBX Commercial Mortgage - Backed Credit ;
- Bloomberg Composite;
- Credit Suisse Emerging Market Corporate Bond Index.

### **1-5-3-2. – Activité et résultats**

Fitch Ratings, hors Korea Ratings, a enregistré un chiffre d'affaires de 827,4 M\$ au cours de l'exercice 2006/2007, ce qui représente une croissance de 26,2 % par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice précédent, qui s'élevait à 655,6 M\$. Convertie en euros, sa contribution au chiffre d'affaires consolidé, hors Korea Ratings, est ressortie à 623,4 M€, contre 534,3 M€ pour l'exercice 2005/2006, soit une progression de 16,7 % en données publiées et de 21,4 % en données comparables après prise en compte de l'effet devise.

Le résultat opérationnel courant, hors Korea Ratings, a atteint 252,8 M\$, en hausse de 25,3 % par rapport à l'exercice précédent. Converti en euros, ce résultat opérationnel courant a progressé de 16,0 % en données publiées et de 21,2 % en données comparables. La marge opérationnelle courante est ressortie à respectivement 30,8 % et 30,6 % pour les exercices 2006/2007 et 2005/2006. Cette stabilité de la marge opérationnelle malgré la hausse de l'activité s'explique notamment par un effort constant d'investissement dans les nouveaux modèles, dans les statistiques et dans les opportunités commerciales.

### **Chiffre d'affaires par zones géographiques**

**Amérique du Nord.** – Le chiffre d'affaires s'est établi à 429,4 M\$ pour l'exercice 2006/2007, soit une progression de 17,7 % par rapport à l'exercice 2005/2006. À l'exception des RMBS, la majorité des catégories d'actifs des marchés américains du financement structuré se sont inscrites en hausse, la plus forte progression revenant aux titres adossés à des créances commerciales (CMBS).

Les émissions de CDO ont été soutenues au premier semestre par la demande des investisseurs pour des instruments de trésorerie et des instruments synthétiques. L'impact d'un niveau de défaut élevé dans les emprunts hypothécaires à risque, ainsi que le repli des prix de l'immobilier, ont entraîné un ralentissement des émissions de RMBS et de CDO au second semestre de l'exercice.

Le chiffre d'affaires des entreprises et établissements financiers a enregistré une augmentation grâce à une solide activité d'émission dans la catégorie de qualité supérieure. Malgré la hausse des taux d'intérêt et l'élargissement des spreads de crédit durant l'essentiel de la

période, la demande des investisseurs pour les titres de première qualité des entreprises et des établissements financiers est restée soutenue.

**Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA).** – Le chiffre d'affaires de l'exercice 2006/2007 est ressorti à 332,5 M\$, en augmentation de 37,8 %. Tout au long de l'exercice, la région EMEA a enregistré une forte croissance, tant sur les marchés du financement structuré que dans les émissions d'entreprises. La progression du financement structuré s'explique par une solide accélération du marché des CMBS en Europe, due à un contexte de taux d'intérêt favorables et à une importante demande des investisseurs de tout le continent pour ce type d'actifs. La croissance des émissions d'entreprises provient d'une activité soutenue dans les fusions-acquisitions ainsi que du développement de la notation sur les marchés émergents, en particulier pour les institutions financières.

**Asie/Pacifique.** – Le chiffre d'affaires, hors Korea Ratings, s'est élevé à 30,7 M\$ pour l'exercice 2006/2007, soit une progression de 34,1 % par rapport à l'exercice 2005/2006, tirée par le dynamisme du marché des dérivés de crédit ainsi que par l'augmentation des émissions d'établissements financiers et d'entreprises. Bien que le chiffre d'affaires de cette région représente actuellement un pourcentage encore limité du chiffre d'affaires de la société, l'émergence des économies d'Asie/Pacifique et le développement des marchés financiers devraient continuer de stimuler la croissance.

**Amérique latine.** – Le chiffre d'affaires a atteint 34,8 M\$, soit une hausse de 30,8 %. Cette évolution reflète une progression à la fois dans le financement structuré et dans les émissions d'entreprises, due à une conjoncture favorable ainsi qu'à un contexte politique relativement serein, qui ont accru la demande de titres de créances par les investisseurs de plusieurs pays, en particulier le Mexique et le Brésil.

### **Services d'abonnement**

Le chiffre d'affaires des abonnements ressort à 89,5 M\$ pour l'exercice 2006/2007, soit 23,6 % de plus que pour l'exercice 2005/2006, grâce à une augmentation de la base d'abonnés à Fitch Research et à Fitch Rating Delivery Service. L'intégration récente aux grands indices obligataires et aux directives de placement a alimenté la demande de produits Fitch Research, ce qui s'est traduit par une croissance significative de la base d'abonnés.

### **1-5-3-3. – Marchés et concurrence**

Sur la base d'un volume mondial d'émissions de titres de créances de l'ordre de 6,9 trillions de dollars pour l'exercice 2006/2007, la part de marché de Fitch Ratings, mesurée en volume et en dollars, est estimée à 68 %.

Fitch Ratings est en concurrence avec d'autres agences de notation mais aussi avec des banques d'investissement et des sociétés de courtage publiant des opinions de crédit et des activités de recherche à l'échelle internationale. Les principaux concurrents de Fitch Ratings sur le marché mondial des notations de crédit sont Moody's Investor Service (Moody's) et Standard & Poor's Ratings Services (S&P), filiale de The McGraw-Hill Companies, Inc.

Pour chaque segment du marché, Fitch Ratings estime avoir procédé au cours de l'exercice 2006/2007 à la notation d'environ 54 % des émissions de financements structurés, de 71 % des émissions internationales d'entreprises non financières, de 89 % des émissions d'établissements financiers, de 60 % des émissions des collectivités locales aux États-Unis et de 92 % des émissions d'État.

Les parts de marché de Fitch Ratings pour l'exercice clos le 30 septembre 2007 sont les suivantes<sup>1</sup> :

Entreprises non financières	71 %
Etablissements financiers	89 %
Financements structurés	54 %
Collectivités locales aux Etats-Unis	60 %
Emissions d'Etat	92 %
Total	68 %

Couverture de Fitch Ratings :

- 6 012 notations d'établissements financiers, dont 3 178 banques et 2 435 compagnies d'assurance ;
- 1 661 notations d'entreprises ;
- 93 109 émissions municipales ;
- 162 notations de collectivités locales ;
- 7 184 émissions de financement structuré aux Etats-Unis ;
- 1 839 émissions de financement structuré en Europe ;
- 451 transactions de financements structurés en Asie-Pacifique.

#### **1-5-3-4. – Perspectives**

La durée et la profondeur de la crise actuelle du marché de la dette sont encore difficiles à apprécier, ce qui rend délicate toute prévision pour l'exercice 2007/2008. Si le marché de la dette devait continuer à se contracter pendant plusieurs mois, une grande prudence s'imposerait. Toutefois, un environnement plus stable devrait ensuite s'installer et favoriser un retour aux relais de croissance de la notation financière.

---

<sup>1</sup> Source interne.



#### 1-5-4. – ALGORITHMICS

Les « solutions » d'Algorithmics permettent à leurs utilisateurs d'améliorer la qualité de leur information sur le risque, d'accroître leur capacité à satisfaire aux exigences réglementaires, d'allouer leur capital de manière plus efficace et de prendre de meilleures décisions de gestion.

Les logiciels, services de mise en place des logiciels, services de conseil et les données constituant les solutions d'Algorithmics sont destinés à répondre au besoin des banques, gestionnaires d'actifs, fonds alternatifs et compagnies d'assurance en termes de processus et d'informations sur le risque. Algorithmics offre plusieurs types de solutions :

- **Les solutions risque de crédit** qui servent à l'évaluation et au contrôle du risque de crédit à des fins de communication interne et externe, y compris à des fins de reporting réglementaire et de conformité avec les recommandations de Bâle II ;
- **Les solutions gestion de crédit** qui fournissent des applications permettant aux établissements bancaires d'évaluer et d'approuver les demandes de crédit, puis de gérer l'ensemble du cycle de vie de la ligne de crédit ;
- **Les solutions analyse avancée** qui servent à l'évaluation et à la gestion du risque de marché, de crédit et bilantielle. Les solutions d'analyse avancée portent sur différentes classes d'actifs et facteurs de risque et offrent des outils d'aide à la prise de décision et d'optimisation. Les établissements bancaires, les gestionnaires d'actifs, les fonds alternatifs et les compagnies d'assurance utilisent ces solutions d'analyse au sein de leur « middle office » (en charge de la gestion des risques) et de leur « front office » (constitué des courtiers, négociateurs et gérants de portefeuilles) afin d'appuyer leurs opérations de gestion des risques et leurs processus de prise de décision ;
- **Les solutions gestion du capital** qui permettent l'évaluation, la gestion et l'optimisation du capital au niveau de l'entreprise ou du portefeuille, y compris le capital économique et le capital réglementaire ;
- **Les solutions gestion du risque opérationnel** qui permettent aux entreprises de répondre à leurs objectifs Bâle II et Sarbanes-Oxley grâce aux logiciels et services de conseil d'Algorithmics ;
- **Les applications gestion des biens donnés en garantie** qui offrent aux clients une solution de gestion à l'échelle de l'entreprise des biens donnés en garantie et des marges, de telle sorte que le risque de crédit et le risque opérationnel soient réduits et que les opportunités de croissance des activités stratégiques de la société soient accrues ;
- **Les solutions données et contenu** qui offrent aux utilisateurs un accès aux principales informations du secteur et aux informations partagées : FIRST (base de données de cas pratiques sur le risque opérationnel), Algo OpData (base de données quantitative des pertes opérationnelles), et Credit Data Consortium Services qui propose la mise en commun de données sur le crédit entre plusieurs banques, ainsi que des services d'étude et d'analyse à destination des banques commerciales du monde entier.

### 1-5-4-1. – Faits marquants

Au cours de l'exercice 2006/2007, Algorithmics a continué à tirer parti des bénéfices stratégiques de son acquisition de 2005 par Fitch Group ainsi que des investissements ultérieurs en termes de développement de produits, de capacités de services et d'expansion géographique. Ces investissements se sont traduits par l'augmentation du nombre de clients, par l'entrée sur de nouveaux segments de marché (services aux gestionnaires d'actifs, premiers clients à utiliser Algorithmics pour la modélisation et la gestion des passifs dans le domaine de l'assurance) et l'affirmation d'un positionnement solide orienté sur la poursuite de la croissance sur les marchés stratégiques.

Le marché de la gestion des risques a continué à progresser dans son ensemble. La réglementation continue à jouer un rôle significatif sur le marché, mais d'autres facteurs contribuent à la croissance. Les établissements financiers des pays émergents tels que le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et la région du Golfe persique deviennent plus compétitifs et tiennent davantage compte des cadres réglementaires tels que Bâle II. La complexité toujours croissante des produits financiers contribue également au développement de ce segment, parallèlement à l'augmentation du nombre d'acteurs du marché, tels que les gérants et les fonds alternatifs, qui reconnaissent qu'une gestion du risque adaptée peut non seulement réduire leur risque mais aussi améliorer leurs capacités de croissance.

Algorithmics a vu le nombre de ses clients progresser. La société a en effet gagné plus de 22 nouveaux clients au cours de l'exercice 2006/2007, ce qui porte le total à plus de 390 « solutions clients » dans plus de 30 pays, dont au moins 72 des 100 premières institutions financières du monde. Cette importante clientèle, associée au chiffre d'affaires produit par les fonctions de support et de maintenance, ainsi que les autres opportunités créées par la progression du chiffre d'affaires, assurent à Algorithmics une base de revenu solide. Toutes les solutions ont enregistré une augmentation de leur portefeuille client et affichent un fort pourcentage de renouvellement des licences par les utilisateurs existants, ainsi qu'une croissance du revenu des services auxiliaires.

Algorithmics est également parvenu à gagner de nouveaux clients dans un environnement où le système de sélection par les établissements bancaires est hautement concurrentiel. Sur les principaux marchés que sont l'Europe et l'Amérique du Nord, les solutions d'Algorithmics suscitent toujours un solide intérêt qui s'est traduit par de nouveaux clients dans le secteur bancaire et la gestion d'actifs. Les clients existants continuent à généraliser les solutions Algorithmics dans leurs activités, via le renouvellement des licences, l'acquisition de droits d'utilisation supplémentaires, et l'utilisation continue des services contribuant à la croissance du chiffre d'affaires. Sur les nouveaux marchés comme la Russie, la Chine, la Turquie ou les pays du Golfe persique, la société se constitue une place de premier plan en remportant des contrats avec de grandes institutions financières, au détriment d'autres concurrents internationaux.

Au cours de l'exercice 2006/2007, Algorithmics a encore une fois été distinguée pour ses performances, de la part de ses pairs comme des pouvoirs publics. Les Risk Awards 2006, organisés par la prestigieuse revue *Risk Magazine* (et décernés en fin d'année), ont attribué à Algorithmics la première place du secteur pour les systèmes de risque de marché, le calcul des fonds propres réglementaires et économiques et les principaux indicateurs de risque. Selon Chartis société d'analyse financière reconnue, Algorithmics propose la gamme de solutions de gestion du risque de crédit la plus complète du monde. Une autre publication, *Operational Risk and Compliance*, a remis à Algorithmics sa plus haute distinction dans la catégorie Réglementation et Modélisation des fonds propres économiques. La société, en partenariat

avec l'université de Toronto, a également été récompensée par le gouvernement fédéral canadien, à travers son Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, avec le prix Synergie pour l'innovation, qui met en valeur les partenariats de recherche et de développement entre les universités et l'industrie. Ce prix prestigieux récompense les réussites exceptionnelles issues de la collaboration entre ces deux domaines.

#### **1-5-4-2. – Activité et résultats**

Algorithmics a lancé et mis au point plusieurs initiatives destinées à renforcer et à élargir son offre :

- **Solutions standard de mise en œuvre.** – Algorithmics peut désormais offrir à ses clients un système de mise en œuvre plus rapide, pour toute une gamme de solutions, et supposant une personnalisation minimale, ce qui convient à de nombreuses entreprises dont les exigences sont les mêmes que pour l'ensemble du secteur mais qui n'ont pas besoin d'un degré d'individualisation élevé.
- **Gestion des biens donnés en garantie.** – Le volume des biens donnés en garantie ne cesse d'augmenter, et les entreprises cherchent à rassembler la gestion des conventions de nantissement de différents services sur une seule et même plate-forme. La restructuration de la solution de gestion des biens donnés en garantie d'Algorithmics répond à cette demande et séduit tant les acteurs internationaux administrant de gros volumes, que les institutions plus modestes.
- **Gestion du risque opérationnel.** – Le logiciel Algo OpVantage a également été réorganisé et il est à présent disponible soit dans une version personnalisable, soit sous sa forme standard. Cette dernière a été mise en œuvre avec succès auprès de plusieurs institutions régionales.
- **Gestion d'actifs et fonds alternatifs.** – Sur ce segment, Algorithmics se positionne avec succès auprès des grandes institutions et gagne des parts de marché auprès de nombreuses entreprises moins importantes confrontées à des exigences complexes, mais dont les équipements informatiques ou les infrastructures d'exploitation ne peuvent supporter une mise en œuvre interne. Le service d'infogérance Algo Risk Service lancé il y a un peu plus d'un an a permis à la société d'étendre sa présence sur ce marché.
- **Assurances.** – Confronté à la nécessité de renforcer ses pratiques de gestion du risque suite aux perturbations des marchés financiers de 2002 et 2003, et de se mettre en conformité avec les exigences futures de Solvabilité II en Europe, le secteur de l'assurance représente un potentiel de croissance essentiel pour Algorithmics. La solution d'Algorithmics offre la possibilité de rassembler l'actif et le passif dans un même cadre, ce qui la distingue des autres solutions sur le marché.
- **RAP CD.** – Algorithmics continue de fournir les composantes essentielles de RAP CD, une solution stratégique de Fitch Ratings pour le marché en pleine croissance des CDO synthétiques.
- **Services de données et de contenu.** – Les services de données et de contenu d'Algorithmics ont rencontré un grand succès, avec une augmentation du nombre d'abonnés cette année. À titre d'exemple, FIRST est une base de données sur les éléments de risque exogènes qui permet aux sociétés de services financiers de procéder à une gestion proactive du risque opérationnel. La solution d'Algorithmics constitue le

seul outil de recherche du secteur qui replace les études de cas réels dans un cadre de risque opérationnel.

- **Activité Algo Credit Advisory.** – Intégrée à une solution globale, l'activité Algo Credit Advisory continue à progresser à l'international et a conclu avec succès de nombreux projets pour ses clients.

Algorithmics a enregistré pour l'exercice 2006/2007 un chiffre d'affaires de 139,4 M\$ (y compris 3,9 M\$ d'opérations intragroupe), soit une progression de 14,0 % par rapport aux 122,3 M\$ de l'exercice précédent. Convertie en euros, sa contribution au chiffre d'affaires consolidé est ressortie à 105,1 M€, contre 99,4 M€ pour l'exercice 2005/2006, ce qui représente une augmentation de 5,7 % en données publiées et de 14,1 % en données comparables.

La résultat opérationnel courant s'est élevé à respectivement - 45,0 M\$ et - 41,7 M\$ pour les exercices 2006/2007 et 2005/2006. Comme prévu, cette perte opérationnelle courante s'explique par l'importance des investissements effectués. Elle intègre aussi une dotation aux amortissements d'actifs incorporels de 22,7 M\$ pour l'exercice 2006/2007 qui concerne principalement l'amortissement annuel, sans effet sur la trésorerie, des immobilisations incorporelles enregistrées lors de l'acquisition par Fitch Group en 2005.

### **1-5-4-3. – Marchés et concurrence**

**Parts de marché.** – Compte tenu de l'ampleur et de la taille du marché de la gestion du risque et de la conformité réglementaire sur lequel elle opère, Algorithmics ne dispose d'aucune information précise sur la taille du marché ni sur la part occupée par la société sur celui-ci.

**Concurrence.** – Les principaux concurrents d'Algorithmics en gestion du risque sont les sociétés qui décident de mettre au point, de créer, d'appliquer et de gérer en interne des logiciels de gestion du risque d'entreprise. Quant aux concurrents externes, les plus notables dans la plupart des segments comprennent d'importants prestataires de solutions d'entreprises proposant une offre de gestion du risque en plus de leur gamme généraliste, ainsi que des sociétés spécialisées pour chaque segment précis.

### **1-5-4-4. – Perspectives**

Les perspectives globales du marché de la gestion d'actifs sont positives pour les prestataires qui savent faire face aux exigences de plus en plus complexes de la gestion du risque d'entreprise.

Pour l'exercice à venir, Algorithmics a identifié un certain nombre de moteurs clés pour le marché en général et pour son activité en particulier :

- De plus en plus de pays appliquent les recommandations de Bâle II et les dépenses des institutions financières à cet effet continuent de croître. Les pays qui avaient commencé tôt avec la mise en œuvre du premier pilier se tournent actuellement vers le deuxième, qui met l'accent sur une gestion solide du risque. Les recommandations Solvabilité II en cours d'élaboration représentent pour le secteur de l'assurance un cadre réglementaire comparable à celui de Bâle II pour la banque. La réglementation concernant le risque est également de plus en plus appliquée au secteur de la gestion d'actifs.

- L'adoption d'applications professionnelles de gestion du risque servant de base à des stratégies orientées croissance procède d'une reconnaissance grandissante des avantages de ces produits, considérés comme des avantages compétitifs. L'approche risque/rendement est de plus en plus répandue chez les banques, tandis qu'elle revêt une pertinence accrue auprès des participants du marché tels que les gérants ou les fonds alternatifs.
- Les derniers événements des marchés financiers soulignent l'importance de la gestion du risque et ont amélioré la prise de conscience des avantages de cette dernière. Cette évolution devrait accroître la demande de solutions dans ce sens, mais avec ~~une~~ en contrepartie une diminution des dépenses des institutions financières, qui procéderont à des ajustements en fonction de la diminution de leurs résultats.

Face à ces moteurs du marché et dans le cadre de sa stratégie d'adaptation des investissements à la demande, Algorithmics devrait continuer à donner la priorité aux investissements de croissance durant l'exercice 2007/2008, parallèlement à l'accélération de la dynamique de chiffre d'affaires liée à l'évolution récente des produits ainsi qu'à la mise en place d'une offre de services solide et durable.

Algorithmics dispose d'une base de clientèle très étendue sur le plan géographique. Elle continuera à collaborer étroitement avec des tiers sur les marchés émergents, dans le but d'améliorer sa capacité de réalisation des projets et de réduire ses coûts opérationnels.

En tant que numéro un du marché dans de nombreuses catégories de gestion du risque, et avec son important portefeuille de solutions couvrant davantage de segments que n'importe quel autre concurrent, Algorithmics est bien placé pour faire fructifier son activité et pour investir dans la création de solutions d'entreprise complexes et fiables de plus en plus recherchées par ses clients.

## 1-6. – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

### 1-6-1. – FACTEURS DE DEPENDANCE

Fimalac considère que son Groupe n'est pas dans une situation de dépendance significative à l'égard d'un titulaire de brevets ou de licences, de contrats d'approvisionnement, industriels, commerciaux ou financiers, de procédés nouveaux de fabrication et de fournisseurs ou d'autorités publiques.

### 1-6-2. – INFORMATIONS SOCIALES

L'évolution des effectifs mondiaux moyens est la suivante :

	2005 (12 mois)	2006 (9 mois)	2006/2007 (12 mois)
Fitch Ratings	1 707	1 960	2 361
Algorithmics	609	701	742
Fimalac Siège	30	28	28
Total	2 346	2 689	3 131

Toutes les entités du Groupe en France ont signé un accord ou appliqué l'accord de leur convention collective sur les 35 heures.

La répartition des effectifs moyens par zones géographiques s'établit comme suit :

	Etats-Unis	Royaume-Uni	Canada	Autres Europe	Autres	Total
Fitch Ratings	976	547	-	131	707	(*) 2 361
Algorithmics	116	159	305	84	78	742
Fimalac Siège	-	-	-	28	-	28
Total	1 092	706	305	243	785	3 131

(\*) Les effectifs moyens de Fitch Ratings, y compris ceux de Korea Ratings, se sont élevés à 2 361. Hors Korea Ratings (effectif moyen de 244), ils représentent 2 117 personnes.

L'effectif total au 30 septembre 2007 est de 3 222 personnes.

La durée du temps de travail varie selon les lois des pays. Les sociétés sont organisées en fonction des besoins des clients, dans le respect des législations sociales locales.

**Informations sociales concernant Fitch Ratings.** – Au 30 septembre 2007, Fitch Ratings comptait, hors Korea Ratings, 2 215 salariés, soit 151 de plus qu'un an plus tôt. Le taux de rotation du personnel s'est élevé à 19,6 %. Les embauches ont concerné tous les types de produits et toutes les zones géographiques, avec cependant une prédominance du recrutement dans le secteur analytique pour les émissions d'entreprises comme les financements structurés.

La charge de rémunération totale pour l'exercice a atteint 353,1 M\$, soit une augmentation de 25,3 % par rapport aux 281,7 M\$ pour la période 2005/2006.

**Informations sociales concernant Algorithmics.** – Face à la demande suscitée par ses produits et pour pouvoir proposer de nouvelles solutions sur le marché, Algorithmics continue à recruter des collaborateurs qualifiés. L'effectif total au 30 septembre 2007 est légèrement

inférieur à celui du 30 septembre 2006, ce qui était prévu et s'explique par le ralentissement des embauches de collaborateurs non associés de manière directe aux activités génératrices de revenu.

Le total des charges de rémunération pour l'exercice 2006/2007 s'est élevé à 99,2 M\$, soit une progression de 29 % par rapport à la période 2005/2006. Au 30 septembre 2007, l'effectif d'Algorithmics était de 724 salariés, dont environ 200 collaborateurs pour la recherche et le développement, domaine consacré à l'amélioration constante des solutions logicielles. Le taux de rotation du personnel en 2007, départs volontaires et contraints cumulés, a atteint 22 % pour l'exercice 2006/2007, contre 17 % pour l'année 2006.

Dans le cadre de la croissance continue de son chiffre d'affaires, la société récolte les fruits de sa stratégie d'investissement, avec un effectif stable depuis 2006. Cependant, les rémunérations totales ont augmenté en raison de la tension considérable du marché du travail dans plusieurs zones géographiques, qui a tiré les prétentions salariales à la hausse, ainsi que des taux de change défavorables.

### **1-6-3. – CONSEQUENCES DE L'ACTIVITE SUR L'ENVIRONNEMENT**

L'activité actuelle du Groupe a peu d'impact sur l'environnement.

Le Groupe a provisionné dans ses comptes les risques relatifs à l'environnement principalement nés de ses activités passées ou de ses participations cédées. Au 30 septembre 2007, le montant total des provisions constituées au titre des risques environnementaux, hors facteur d'actualisation, s'élève à 32,0 M€.

#### **Risques relatifs aux sites sur lesquels des activités ont été exercées directement par la société-mère ou ses filiales actuelles**

Fimalac a entrepris, avec l'aide de consultants extérieurs spécialisés, des études de risque et diagnostics en vue de réaliser les travaux la dépollution des sols et des eaux souterraines.

Les études achevées ont permis d'entreprendre, en accord avec les autorités compétentes, les travaux nécessaires, en cours de réalisation, dont le coût, qui peut être estimé assez précisément, est provisionné dans les comptes au 30 septembre 2007 à hauteur de 0,8 M€.

Les études en cours montrent que divers schémas de dépollution des sites concernés sont envisageables, qui sont ou seront examinés avec les autorités compétentes. Au 30 septembre 2007 une provision s'élevant à 9,9 M€ a été constituée sur la base du haut des estimations réalisées par les consultants extérieurs spécialisés.

#### **Risques relatifs aux sites appartenant à des sociétés cédées pour lesquels des garanties en matière d'environnement ont été accordées**

Au titre de garanties d'actif et de passif en vigueur, consenties aux acquéreurs de LBC, de Facom Tools et de Beissbarth, Fimalac a estimé nécessaire de constituer des provisions, au vu d'études réalisées par des consultants extérieurs spécialisés et sur la base des réclamations, en cours de vérification, formulées par les acquéreurs, pour un montant total de 22,5 M€ au 30 septembre 2007.



## **1-6-4. – POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

### **Investissements de croissance externe réalisés**

Pour la période couverte par les informations financières historiques, l'investissement externe le plus significatif a consisté en l'acquisition par Fitch Group, le 26 janvier 2005, de la société Algorithmics, pour un montant représentant une valeur d'entreprise de 175 M\$. Basée à Toronto et spécialisée dans la gestion du risque financier, Algorithmics fournit à ses clients des solutions adaptées afin de les aider à mieux appréhender leurs risques financiers.

Les autres investissements externes réalisés en 2005 et 2006 ont été peu significatifs et se sont inscrits dans une stratégie de recherche de niches au niveau de Fitch Ratings et d'Algorithmics. A titre d'exemples, Fitch Ratings a acquis en juillet 2006 la société Reoch Credit Limited, spécialisée dans les modèles quantitatifs pour les crédits dérivés, pour un montant relativement limité de 2,1 M£ et Algorithmics a acquis, en août 2006, un droit de commercialisation de propriété industrielle auprès d'un groupement de fournisseurs pour un montant de 6,3 M\$.

En avril 2007, Fitch Ratings a pris le contrôle de Korea Ratings en portant sa participation dans cette société de 8 % à environ 53 %. Cette opération stratégique de croissance externe sur la première société de notation en Corée du Sud permet de renforcer la présence de Fitch Ratings en Asie, zone géographique en fort développement dans le domaine des activités de notation. Cet investissement complémentaire de Fitch Ratings dans Korea Ratings s'est élevé à 32,9 M£ (soit environ 64 M\$), hors frais.

### **Politique générale de croissance externe**

Le Groupe Fimalac est aujourd'hui principalement centré sur les activités de notation financière (Fitch Ratings) et de gestion du risque financier (Algorithmics).

L'objectif prioritaire est de développer Fitch Group dans le domaine des services financiers qui lui est propre. L'information financière et les technologies de l'information financière, qui participent au même univers, pourraient, le cas échéant, constituer des axes de développement en fonction des opportunités qui se présenteraient.

### **Investissements corporels**

D'une manière générale, Fitch Ratings et Algorithmics exerçant des activités de services, les investissements en immobilisations corporelles sont non significatifs au niveau de ces deux sociétés.

Au cours de l'exercice 2006/2007, Fimalac a, en revanche, décidé de réaliser un investissement immobilier important à Londres, ce qui constitue un fait marquant de l'exercice sous cette rubrique.

Début juillet 2007, Fimalac a annoncé sa décision de faire construire un important immeuble de bureaux à Londres dans le quartier financier de Canary Wharf, ce qui permettra de faire face au fort développement de Fitch Group à Londres.



Les effectifs de Fitch Group à Londres, actuellement disséminées sur plusieurs sites de la City, seront ainsi efficacement regroupés dans des conditions optimales pour le développement futur des activités du Groupe à Londres.

Canary Wharf est en passe de devenir le centre d'affaires le plus prestigieux d'Angleterre. Abritant la plupart des plus puissantes institutions financières internationales et des groupes de communication financière de grand renom, Canary Wharf est le lieu idéal pour y localiser le siège du groupe Fitch en Angleterre.

L'immeuble construit représentera une surface utile de l'ordre de 30 000 mètres carrés.

La construction et les aménagements intérieurs devraient être achevés dans le courant du dernier trimestre 2010 pour permettre l'installation effective de Fitch dans ces nouveaux locaux vers la fin de l'année 2010, ainsi que celle des autres locataires dans la mesure où Fitch ne devrait pas occuper l'intégralité de l'immeuble.

L'achat du terrain, la construction et les aménagements devraient, in fine, représenter un montant total actuellement estimé à 290 M£. Afin de réaliser cette opération immobilière, une société ad-hoc, dénommée North Colonnade Ltd, a été constituée, celle-ci étant détenue indirectement à 80 % par Fimalac et à 20 % par Hearst Corporation, l'associé de Fimalac au sein de Fitch Group.

Au 30 septembre 2007, les coûts encourus et capitalisés au bilan consolidé de Fimalac au titre de cette opération s'élèvent à environ 305 M€. Les fonds propres versés à ce stade par Fimalac se sont élevés à environ 67 M€. Au 30 septembre 2007, comme mentionné au paragraphe 4-2 ci-après, une dette de 225 M€ figure au passif du bilan de la société North Colonnade Ltd.

### **Frais de recherche et développement**

Le montant global des frais de recherche et développement engagés par le Groupe Fimalac a atteint 21,0 M€ en 2005, 20,1 M€ pour l'exercice clos le 30 septembre 2006 et 21,3 M€ pour l'exercice clos le 30 septembre 2007. Ces charges correspondent essentiellement au développement des produits d'Algorithmics.

### **1-6-5. – PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS**

La propriété immobilière principale du Groupe sera, à terme, l'immeuble de Londres en cours de construction décrit ci-avant.

Le Groupe est par ailleurs propriétaire des locaux sis à Paris (75007), 97 rue de Lille, d'une surface totale de 1 500 m<sup>2</sup>, où sont regroupés les services du siège et du groupement FCBS GIE. Il n'existe aucune charge significative pesant sur ce bien.

A l'exclusion de ces locaux, le Groupe n'utilise des locaux que dans le cadre de locations simples.

Il n'y a pas de lien entre les bailleurs, Fimalac et ses dirigeants.

## **1-6-6. – CONTRATS IMPORTANTS**

Le Groupe n'a pas conclu, à la date de dépôt du présent document de référence, de contrat important, autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, à l'exception des contrats du crédit mentionné ci-après dans la section Risque de liquidité et des accords relatifs à l'investissement immobilier de Londres mentionné ci-avant.

En juin 2007 North Colonnade Ltd, dont le capital est indirectement détenu à hauteur de 80 % par Fimalac et à hauteur de 20 % par Hearst Corporation, a signé avec Canary Wharf Ltd. deux baux qui lui donnent le droit d'occuper le terrain sur lequel sera construit l'immeuble pour une période de 999 ans. En contrepartie, North Colonnade Ltd a versé à Canary Wharf un montant global de 165,4 M£ hors frais. Avec la garantie de Fimalac, North Colonnade Ltd a également signé un contrat de construction avec Canary Wharf Limited (en tant que développeur), selon lequel North Colonnade Ltd s'est engagée à payer un montant global d'environ 78,5 M£ au fur et mesure de l'achèvement de l'immeuble.

Le coût définitif dépendra de la date de la fin des travaux, le nombre de modifications effectuées au projet initial, les négociations avec des futurs locataires et d'autres facteurs qui ne sont pas tous prévisibles à ce stade. A cette date, il n'y a aucun engagement de location pour les étages autres que les cinq qui seront initialement loués à Fitch Ratings Limited, la mise en location aux tiers étant dans sa phase d'organisation.

## **CHAPITRE 2. – FONDATION D'ENTREPRISE CULTURE & DIVERSITE**

En 2006, Fimalac a créé une fondation d'entreprise dénommée « Fondation d'entreprise Marc de Lacharrière – Culture & Diversité » afin d'amplifier son action de mécénat en faveur de l'intégration et de la diversité.

Convaincue que le succès économique d'une entreprise doit aussi lui permettre de jouer un rôle dans la cité, Fimalac s'est investie depuis de nombreuses années dans des actions de mécénat culturel et de lutte contre les inégalités sociales.

La fondation d'entreprise s'inscrit dans la continuité de ce double engagement. Elle a pour mission de mettre la culture, les arts et pratiques artistiques au service de la cohésion sociale et de l'égalité des chances pour des jeunes d'Ile de France scolarisés dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire.

Elle met en place des programmes d'action artistiques et culturels qui favorisent la cohésion sociale par le partage de repères culturels, l'épanouissement de chacun et l'apprentissage du vivre ensemble. Pour mener à bien ces programmes, la fondation d'entreprise travaille en partenariat avec les acteurs culturels d'exception que sont le Théâtre du Rond-Point, l'association La Source et les Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis.

Elle développe également des programmes en faveur de l'égalité des chances visant à faciliter l'accès aux études supérieures culturelles et artistiques pour des jeunes issus d'établissements relevant de l'éducation prioritaire. Deux programmes permettent à ces jeunes d'intégrer les filières d'excellence en histoire de l'art et en art plastique, le premier en partenariat avec l'Ecole du Louvre et le second en partenariat avec les cinq Ecoles supérieures d'art d'Ile-de-France sous tutelle du Ministère de la culture et de la communication et deux classes préparatoires publiques aux Ecoles supérieures d'art.

De plus, la fondation d'entreprise attribue des bourses sur critères sociaux et académiques pour des formations culturelles ou artistiques lorsqu'il n'existe pas de bourse publique et que les discriminations sont, de ce fait, plus importantes.

### CHAPITRE 3. – RISQUES

A la connaissance de Fimalac, il n'existe pas de risques non provisionnés susceptibles d'affecter, de façon significative, sa structure financière ou son résultat, ou ceux du Groupe. Par ailleurs, les provisions enregistrées sont conformes aux règlements comptables sur les passifs.

#### 3-1. – RISQUE DE LIQUIDITE

(Au 30 septembre 2007)

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixe ou variable	Montant global (M€)	Echéances		
			- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emission de titres de créances négociables (*)	TV	303	303		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	TV	219	219		
<b>a) Total titres émis ou emprunts utilisés</b>		<b>522</b>	<b>522</b>		
<b>b) Lignes de crédit confirmé non utilisées</b>		<b>503</b>	<b>150</b>		<b>353</b>

(\*) Il s'agit de billets de trésorerie dont le remboursement est totalement sécurisé par des lignes de crédit confirmé non utilisées mentionnées au b) ci-dessus.

#### Risques induits par les clauses de remboursement anticipé du fait de l'application des « covenants »

Le Groupe bénéficie d'un crédit bancaire syndiqué :

Emprunteur	Date d'obtention	Echéance finale	Autorisation	Utilisation au 30/09/2007
Fitch Group, Inc.	26/07/2005	26/07/2012	500 M\$	Néant

Ce crédit ne comporte pas de « rating triggers ». Toutefois, l'emprunteur est tenu de respecter le ratio suivant :

	Périmètre de consolidation de Fitch Group, Inc.
Ratio	<u>Endettement net</u>
Niveau maximal sur la durée du crédit	EBITDA 3,50

Ce ratio est respecté à l'issue de l'exercice 2006/2007, le crédit ne faisant par ailleurs l'objet d'aucune utilisation au 30 septembre 2007.

## 3-2. – RISQUES DE MARCHE

Le Groupe utilise des instruments financiers afin de gérer au mieux son exposition au risque de taux et au risque de change. En revanche le Groupe s'abstient, en la matière, d'opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

### 3-2-1. – RISQUE DE TAUX

(Au 30 septembre 2007) (Cf. note 5.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Risque de taux	Montant total (en M€)	Euro (en M€)	USD (**) (en M\$)	GBP (**) (en M£)
Emission de titres de créances négociables	(*)	302,5	302,5		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	(*)	204,1	89,3		80,0
Opérations intra-groupe	(*)	452,8		282,0	176,9
<b>Total passifs financiers</b>		<b>959,4</b>	<b>391,8</b>	<b>282,0</b>	<b>256,9</b>
Total hors opérations intra-groupe		5056,6			
Valeurs mobilières de placement		133,6	133,6		
<i>Comportant un risque de taux</i>	(*)				
<i>Ne comportant par un risque de taux</i>		133,6	133,6		
Liquidités	(*)	231,8	160,6	45,3	10,3
Opérations intra-groupe	(*)	452,8		282,0	176,9
<b>Total actifs financiers</b>		<b>818,1</b>	<b>294,2</b>	<b>327,3</b>	<b>187,2</b>
Total hors opérations intra-groupe		365,4			
<b>Endettement net</b>		<b>- 141,2</b>	<b>- 97,6</b>	<b>45,3</b>	<b>- 69,7</b>
<b>Position nette avant dérivés (taux variable)</b>	(*)	<b>- 274,8</b>	<b>- 231,2</b>	<b>45,3</b>	<b>- 69,7</b>
Swaps	(*)	59,9		85,0	
Caps	(*)	28,2		40,0	
<b>Total opérations de couverture (taux fixe) (**)</b>	-	<b>88,2</b>		<b>125,0</b>	
<b>Position nette après dérivés (= solde à taux variable)</b>	(*)	<b>- 186,7</b>	<b>- 231,2</b>	<b>170,3</b>	<b>- 69,7</b>

Pour une variation uniforme de 1 % des taux d'intérêts, l'impact en rythme annuel sur le résultat financier serait de - 1,9.

(\*) Eléments constitutifs de la position de taux d'intérêt

(\*\*) Données exprimées en devises, contre-valorisation sur la base des cours suivants :

1 € = 1,4179 USD

1 € = 0,6968 GBP

### 3-2-2. – RISQUE DE CHANGE

Les risques de change du Groupe sont principalement issus de flux et d'opérations de trésorerie intra-groupe dont le risque est couvert dans une large mesure. Les instruments de couverture utilisés sont les suivants :

- Ventes à terme de devises contre euros
- + Achat à terme de devises contre euros
- +/- Accumulateurs de change
- +/- Swaps de change
- +/- Currency swaps
- Achat d'option de vente (put)
- + Vente d'option d'achat (call), dans ce cas adossée à une option de vente (put)

La sensibilité aux variations de change est décrite de manière détaillée dans la note 4.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### Position de change au 30 septembre 2007

	USD	GBP
Emission de titres de créances négociables		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		80,0
Opérations intra groupe	18,0	
<b>Total passifs financiers</b>	<b>18,0</b>	<b>80,0</b>
Valeurs mobilières de placement	34,0	
Liquidités	1,7	0,7
Opérations intra groupe	300,0	161,4
<b>Total actifs financiers</b>	<b>335,7</b>	<b>162,1</b>
<b>Risque de change avant couverture</b>	<b>317,7</b>	<b>82,1</b>
Achats à terme devises	18,0	
Ventes à terme devises		
Cross currency swap	- 300,0	- 81,4
<b>Net change à terme</b>	<b>- 282,0</b>	<b>- 81,4</b>
<b>Risque de change (exprimé dans chaque devise en millions)</b>	<b>35,7</b>	<b>0,7</b>

	USD	GBP	Total
Cours au 30/09/2007	1,4179	0,6968	
<b>Impact d'une variation de cours de 1 %</b>	<b>0,25</b>	<b>0,01</b>	<b>0,26</b>

### 3-2-3. – RISQUE SUR ACTIONS

Le Groupe a investi une partie de sa trésorerie dans des actifs sensibles à la variation des marchés d'actions essentiellement européens. Ces actifs se répartissent comme suit :

(En millions d'euros)	Evaluation 30/09/2007
Actions cotées	58,1
Fonds actions	0,2
Produits structurés actions	5,0
<b>Total</b>	<b>63,3</b>

Toute variation de 1 % des marchés actions européens a un impact théorique de 0,6 M€ sur le résultat consolidé.

Par ailleurs, Fimalac détient, dans le cadre de son programme de rachat, des actions propres.

Dans les comptes consolidés, le prix de revient de ces actions a été porté en diminution des capitaux propres, dans la rubrique « Actions propres ». La variation du cours de l'action Fimalac n'a donc pas d'incidence sur le résultat consolidé.

Dans les comptes sociaux, ces actions, inscrites à l'actif, sont ventilées comme suit :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>Prix de revient (en M€)</b>
Titres immobilisés	1 944 222	114,5
Valeurs mobilières de placement	433 066	19,9
<b>Total</b>	<b>2 377 288</b>	<b>134,4</b>

Sur la base du cours de clôture du dernier jour de négociation de septembre 2007 s'établissant à 54,40 €, ces actions étaient valorisées à 129,3 M€.

Les actions enregistrées en titres immobilisés étaient affectés à l'annulation. Conformément à la réglementation comptable, ces titres, dont le prix de revient est inférieur à leur valeur de marché au 30 septembre 2007, ne feront, quelle que soit leur valeur de marché, l'objet d'aucune provision pour dépréciation (Avis du Comité d'urgence du CNC n° 98-D) dans les comptes sociaux de Fimalac.

Les actions enregistrées en valeurs mobilières de placement, affectées à la couverture des plans d'options d'achat déjà consentis ou en cours d'attribution, d'une part, et résultant des opérations réalisées au titre du contrat de liquidité, d'autre part, sont évaluées sur la base du cours de clôture du dernier jour de négociation de septembre 2007, s'établissant à 54,40 €, à 23,6 M€. Compte tenu de leur prix de revient, de 199 M€, toute diminution du cours de l'action inférieure à 15,4 % n'a aucune incidence sur le résultat social. Au-delà, toute baisse de 1 % du cours de l'action a un impact de 0,2 M€ sur le résultat social.

### **3-3. – RISQUE CLIENT**

Pour Fitch Group, qui consolide Fitch Ratings et Algorithmics, les facturations de l'exercice 2006/2007 ont représenté environ 3 % pour le premier client, 11 % pour les cinq premiers clients et 17 % pour les dix premiers.

Pour Fitch Ratings, les facturations de l'exercice 2006/2007 ont représenté environ 3 % pour le premier client, 12 % pour les cinq premiers clients et 20 % pour les dix premiers.

Pour Algorithmics, les facturations de l'exercice 2006/2007 ont représenté environ 4 % pour le premier client, 15 % pour les cinq premiers clients et 26 % pour les dix premiers.

Les délais moyens de paiement sont de 40 à 45 jours pour Fitch Ratings et de l'ordre de 85 jours pour Algorithmics.

Ni Fitch Ratings, ni Algorithmics ne procèdent à la titrisation de leurs créances.

### 3-4. – RISQUE LIE AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### Engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'activité courante

(En milliers d'euros)	31/12/2005	30/09/2006	30/09/2007
Avals, cautions et garanties donnés	15 788	14 916	13 318
Redevances de location	282	1 166	1 585
Autres engagements donnés	17 224	17 224	20 122
Nantissements d'équivalents de trésorerie	1 858	1 804	992
Total	35 152	35 110	36 017

Les autres engagements donnés mentionnés dans le tableau ci-dessus représentent les options d'achat d'actions Fimalac en cours de validité à la date de clôture de l'exercice.

#### Autres engagements

Les autres engagements hors bilan sont évalués à 107 052 milliers d'euros au 30 septembre 2007 et à 85 037 milliers d'euros au 30 septembre 2006. Ils s'agit essentiellement des engagements totaux théoriques (plafonds conventionnels), diminués des provisions comptabilisées le cas échéant, au titre des garanties d'actif et de passif décrites ci-après dans la partie « Risques juridiques », consenties aux acquéreurs des sociétés cédées.

#### Obligations et engagements contractuels

Obligations contractuelles (En milliers d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme (Note 5.20 de l'annexe)	104 979	44 346	60 633	
Obligations en matière de location-financement (Note 5.20 de l'annexe)	1 585	1 228	357	
Contrats de location simple (Note 5.20 de l'annexe)	135 410	24 902	71 971	38 537
Total	241 974	70 476	132 961	38 537

Autres engagements donnés (En milliers d'euros)	Total	Montants des engagements par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Cautions				
Garanties	120 370		107 052	13 318
Total	120 370		107 052	13 318

### 3-5. – RISQUES JURIDIQUES

#### 3-5-1. – RISQUES JURIDIQUES DE FITCH RATINGS

##### Présentation générale

Au cours des dernières années, l'environnement réglementaire des agences de notation a grandement évolué, tant aux États-Unis que dans le reste du monde. Au début de l'année 2002, la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis a lancé une étude approfondie sur les agences de notation, qui s'appuyait dans un premier temps sur des discussions informelles avec Fitch Ratings et les autres agences. Leurs pratiques et procédures



ont fait l'objet d'un examen formel, comprenant entre autres deux journées d'audience publiques en novembre 2002, auxquelles Fitch Ratings a pris part. Suite à l'adoption de la loi Sarbanes-Oxley en 2002, la SEC a publié en janvier 2003 un rapport sur le rôle et la fonction des agences de notation (*Role and Function of Credit Rating Agencies in the Operations of the Securities Market*). En juin de la même année, elle publiait un *concept release* sur le degré approprié de réglementation des agences de notation et sollicitait les commentaires du public sur différentes questions relatives à ce document. En juin 2005, elle a fait suivre ce *concept release* d'une proposition de réglementation définissant le processus permettant à une agence de notation d'obtenir un agrément NRSRO. Peu après, un projet de loi a été présenté à la Chambre des représentants des États-Unis afin de réformer le processus d'agrément et de faire de la SEC une autorité de surveillance dans ce domaine. Ce processus s'est concrétisé en septembre 2006 avec l'adoption de la loi de réforme des agences de notation de crédit de 2006 (Credit Rating Agency Reform Act), qui prévoit de nouveaux critères d'agrément et de nouveaux processus de supervision des agences aux États-Unis.

Cette tendance a également été observée à l'international. Au cours de l'été 2003, l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) s'est également penchée sur le rôle des agences de notation. Fitch Ratings a pris une part active à ces travaux, qui ont abouti à la publication par l'OICV d'une déclaration de principe relative aux activités des agences de notation (*Statement of Principles Regarding the Activities of the Credit Rating Agencies*), en septembre 2003, ainsi que d'un code de conduite pour ces dernières (*Code of Conduct Fundamentals for Credit Rating Agencies*) fin 2004.

En 2006, l'OICV a procédé à un examen des codes de conduite adoptés par les agences de notation pour déterminer si celles-ci choisissaient généralement d'expliquer les écarts par rapport aux dispositions spécifiques du code de l'OICV, plutôt que de s'y conformer. En février 2007, l'OICV a diffusé un rapport préliminaire soulignant que le code de conduite adopté par Fitch Ratings suivait globalement les directives du sien. Le rapport final de l'OICV devrait être publié fin 2007. En outre, le groupe de travail de l'OICV sur les agences de notation étudie actuellement la probabilité que certains points concernant précisément les transactions de financement structuré n'aient pas été abordés par le code de l'Organisation et, le cas échéant, décidera des modifications à apporter à ce dernier. Fitch Ratings pense que l'OICV communiquera un projet de rapport à ce sujet au printemps 2008.

Compte tenu de l'importance des agences de notation sur le marché financier, Fitch Ratings estime qu'il est essentiel que celles-ci maintiennent des standards élevés. Dans cette optique, Fitch Ratings a participé activement aux débats organisés au cours des cinq dernières années par le Congrès américain, par la SEC, par l'OICV, par le Comité européen des régulateurs des marchés des valeurs mobilières et par les autorités locales compétentes du monde entier sur le rôle et la fonction des agences de notation sur les marchés financiers internationaux.

### **Le Congrès américain et la SEC**

Aux États-Unis, le rôle des agences de notation et la réglementation de leurs activités font l'objet de débats depuis 2002, date à laquelle la SEC a fait part pour la première fois de son intention d'examiner le niveau de réglementation applicable aux agences de notation. La SEC a, par la suite, émis un *concept release* dans l'intention de susciter des commentaires sur le rôle et l'utilisation des agences de notation sur les marchés financiers américains. La plupart des réactions à ce document montrent que la notation financière est généralement considérée comme le système le plus efficace et le plus simple pour évaluer la qualité des titres et que l'agrément NRSRO (*Nationally Recognized Statistical Rating Organizations*) constitue le moyen le mieux adapté de qualifier les agences de notation à des fins de conformité

réglementaire. À ce jour, sept agences internationales ont reçu de la SEC leur agrément NRSRO : Fitch Ratings, Standard & Poor's, Moody's, A.M. Best, Dominion Bond Rating Service, Rating and Investment Information, Inc., et Japan Credit Rating Agency Ltd.

En avril 2005, la SEC a publié une proposition de réglementation sur la définition des NRSRO pour commentaires. En juin de la même année, elle a également apporté son assistance technique au Congrès concernant l'autorité statutaire dont elle pourrait avoir besoin si ce dernier décidait de créer un régime global de supervision des agences de notation.

Parallèlement, la commission de la Chambre des représentants des États-Unis en charge des services financiers a organisé différentes audiences au cours desquelles ont déposé des représentants de la SEC, de Fitch Ratings, de concurrents agréés NRSRO et d'autres intervenants du marché. En juin 2005, la Chambre des représentants a introduit une nouvelle proposition de loi destinée à promouvoir la concurrence et à renforcer la protection des investisseurs dans le secteur des agences de notation. Après l'avoir amendée, la Chambre des représentants a voté cette loi en juillet 2006. Le Sénat a par la suite apporté d'autres amendements et approuvé, en septembre 2006, la loi de réforme des agences de notation de crédit de 2006 (Credit Rating Agency Reform Act). La Chambre des représentants a ensuite validé le texte amendé, qui a été promulgué par le Président en septembre 2006.

#### **Quelques-unes des principales dispositions du Reform Act :**

(1) La définition de nouveaux critères pour l'obtention de leur agrément imposant aux agences de notation une activité antérieure (en tant qu'agence de notation) d'au moins trois ans et la production d'attestations délivrées par un minimum de dix investisseurs institutionnels utilisant leurs notations de crédit ;

(2) L'attribution explicite à la SEC du rôle de supervision des agences de notation, notamment dans les questions de conflits d'intérêts et de protection des informations confidentielles ;

3) L'interdiction faite à la SEC de réglementer le contenu des notations de crédit ou les procédures ou méthodologies permettant l'obtention de ces dernières ;

4) L'obligation faite à la SEC de publier, dans un délai de 270 jours après l'entrée en vigueur de la loi, les réglementations en matière d'application de celle-ci, y compris l'interdiction de toute activité ou pratique concernant l'émission, par une agence ayant reçu l'agrément NRSRO, de toute notation de crédit jugée déloyale, coercitive ou abusive par la SEC.

La promulgation du Reform Act a rendu caduque la proposition formulée par la SEC en 2005, et cette dernière a adopté les nouvelles règles en mai 2007. La demande d'agrément au statut NRSRO déposée par Fitch Ratings selon la nouvelle loi de juin 2007 a été approuvée par la SEC et l'agence a reçu cet agrément le 24 septembre 2007.

Bien que les nouvelles règles de la SEC instaurent des obligations supplémentaires de dépôt et de réglementation pour les NRSRO aux États-Unis, Fitch Ratings ne pense pas que la promulgation du Reform Act ou des règlements y afférents auront des effets néfastes notables sur son activité ou sur ses conditions financières.

En outre, différents protagonistes, y compris le Congrès américain, la SEC et les avocats généraux de certains États fédérés, s'intéressent aux évolutions récentes du marché des crédits hypothécaires à risque des États-Unis, examinant, entre autres, le rôle joué ici par les agences

de notation. Fitch Ratings a apporté sa collaboration à ces examens à chaque fois que cela lui a été demandé. Fitch Ratings pense que ces analyses se poursuivront jusqu'à la fin de 2007 et en 2008. Il est possible qu'en conséquence soient adoptées de nouvelles réglementations concernant les agences de notation et/ou des obligations supplémentaires applicables à l'activité de ces dernières, en particulier dans le domaine du financement structuré. Fitch Ratings ne peut prédire quelles seront les nouvelles mesures éventuelles mises en œuvre, mais en l'état actuel des choses, celles-ci ne devraient pas affecter notablement ses activités.

### **La Commission européenne**

Début 2004, le Parlement européen a demandé à la Commission européenne de lui présenter une étude sur la nécessité de donner un cadre législatif aux agences de notation. À son tour, la Commission a demandé au Comité européen des régulateurs des marchés de valeurs mobilières (CERVM) d'enquêter sur le rôle des agences de notation et de déterminer si une réglementation était nécessaire en Europe. Le CERVM a publié un document de consultation en novembre 2004 précisant les options susceptibles d'être appliquées au secteur, allant d'une inscription/réglementation active à une approche attentiste à l'égard des initiatives déjà lancées.

En janvier 2005 s'est tenue une audience publique, au cours de laquelle la majorité des participants ont exprimé leur fort soutien à l'approche attentiste. En conséquence, la Commission a officiellement annoncé qu'elle ne proposerait pas, pour l'heure, de cadre législatif particulier pour les agences de notation, mais qu'elle procéderait à une surveillance de la conformité de ces dernières avec les principes existants et l'auto-réglementation. La Commission a demandé au CERVM de surveiller la conformité des agences de notation de crédit avec le code de l'OICV, et de lui communiquer ses conclusions chaque année. Le CERVM a rendu à la Commission son premier compte-rendu dans ce sens en décembre 2006. Comme dans le rapport préliminaire de l'OICV sur le même sujet, le CERVM a souligné que le code de Fitch Ratings faisait globalement écho au sien. Lors de la publication de son rapport, le CERVM a précisé qu'il se concentrerait dans son deuxième compte-rendu annuel sur les domaines dans lesquels les codes des agences de notation diffèrent de celui de l'OICV, ainsi que sur l'impact de la nouvelle législation américaine et des règlements en rapport avec celle-ci. En outre, la Commission européenne a demandé au CERVM en mai 2007 d'examiner le processus de notation pour les instruments de financement structuré. Fitch Ratings participe actuellement à l'enquête du CERVM en vue de ce second compte-rendu annuel. Même s'il est possible que l'examen et les recommandations du CERVM aboutissent à des modifications de la position attentiste de la Commission, il est encore trop tôt pour anticiper sur leurs conclusions. Fitch Ratings estime actuellement que toute modification éventuelle n'entraînera aucun effet négatif sérieux pour son activité.

En termes de réglementation bancaire, la Commission européenne poursuit sa mise en œuvre des recommandations de Bâle II par le biais de la directive CRD sur l'adéquation des fonds propres. Cette directive permet aux institutions financières de s'appuyer sur des études de crédit pour déterminer la pondération du risque (et donc les exigences de fonds propres qui en découlent). Seules les études de crédit réalisées par des organisations ayant reçu l'agrément ECAI, essentiellement des agences de notation, peuvent être prises en compte dans la définition des besoins en fonds propres. En 2005 et 2006, le Comité européen des superviseurs bancaires (CEBS) a encouragé la convergence du processus d'agrément des ECAI dans toute l'Union européenne. Fitch Ratings a pris une part active dans ce processus et, début 2006, a déposé sa candidature en vue d'être reconnu comme ECAI dans les 28 États membres de l'Espace économique européen (EEE). Ces 28 pays ont participé à un processus d'études conjoint qui a abouti, en juillet 2006, à une recommandation d'agrément de Fitch

Ratings, mais aussi de Moody's et de Standard and Poor's, en tant qu'ECAI. Fitch Ratings reçoit actuellement la confirmation officielle de chacun des pays concernés. À ce jour, l'agence n'a recueilli que l'approbation des pays de l'EEE ayant achevé leur processus d'examen ECAI, et l'accord formel des autres membres est attendu pour les prochains mois.

### **Autres juridictions**

Fitch Ratings entretient des contacts réguliers avec les autorités de réglementation des autres régions, tout en coopérant avec les organes de surveillance financière dans le respect des lois et réglementations locales. D'autres pays en particulier prévoient d'adopter les recommandations de Bâle II, et Fitch Ratings a déposé sa demande d'agrément ECAI auprès de toutes les juridictions concernées. Une fois ce processus achevé, Fitch Ratings prévoit de recevoir cet agrément dans toutes les principales juridictions ayant adopté les recommandations de Bâle II. Une liste actualisée des agréments peut être consultée sur le site internet officiel de l'agence (en anglais), à la rubrique « Regulatory Affairs ».

### **3-5-2. – RISQUES JURIDIQUES D'ALGORITHMICS**

#### **Algorithmics peut encourir des risques du fait de la nature internationale de son activité**

Algorithmics compte 19 bureaux dans le monde et ses clients sont implantés dans 30 pays différents. Son activité internationale peut l'exposer à des risques dus à différents facteurs, dont certains peuvent avoir un effet défavorable significatif sur son activité et sur ses résultats financiers. Ainsi, Algorithmics peut se trouver dans l'incapacité de protéger et de défendre efficacement ses droits de propriété intellectuelle, être soumise à des pénalités, à la révocation des privilèges d'exportation nécessaires dans le cadre de l'obligation réglementaire d'obtenir des licences d'importation ou d'exportation, ou à des régimes fiscaux locaux défavorables. La direction d'Algorithmics surveille attentivement ces facteurs et adopte des politiques et des procédures destinées à faire face aux risques inhérents à la nature internationale de ses activités.

#### **Si la propriété intellectuelle d'Algorithmics n'est pas convenablement protégée, elle risque de perdre son avantage concurrentiel**

Algorithmics cherche à protéger ses logiciels, documentations et autres supports écrits en vertu des lois sur le secret industriel et sur les droits d'auteur, ainsi que par des engagements de confidentialité intégrés à ses contrats. L'ensemble de ces précautions ne fournit qu'une protection limitée. Algorithmics vise également à protéger sa technologie confidentielle à l'aide de la législation sur les brevets. Malgré les mesures prises pour protéger sa propriété intellectuelle, rien ne peut toutefois garantir l'efficacité de ces dernières, ni qu'Algorithmics pourra obtenir tous les enregistrements de marques ou brevets pour lesquels elle aura déposé une demande, ni que des tiers ne violeront pas les engagements de confidentialité stipulés dans ses contrats ou ne contrefont ou ne détournent ses informations protégées, ses brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle, ni que l'entreprise disposera de recours appropriés en présence de telles infractions. Des tiers peuvent découvrir ou inventer de leur côté des technologies concurrentes, ou bien décrypter les secrets industriels d'Algorithmics, ou encore d'autres technologies. À la connaissance des dirigeants d'Algorithmics, il n'existerait actuellement aucune faille dans le système de protection de la propriété intellectuelle de la société susceptible d'affecter ses activités de manière significative.

## **Algorithmics peut faire l'objet d'actions en responsabilité du fait de ses produits ou d'actions en contrefaçon de droits de propriété intellectuelle, qui pourraient entraîner des poursuites judiciaires coûteuses ainsi que des frais significatifs, et perturber son activité**

Algorithmics peut faire l'objet d'actions en dommages-intérêts pour des erreurs ou défauts de ses produits. Les contrats de licence avec ses clients contiennent des clauses destinées à limiter l'exposition au risque de telles poursuites. Ces clauses de limitation de responsabilité peuvent toutefois être sans effet en vertu des lois de certains pays.

Malgré l'utilisation de procédures et de dispositifs de sécurité, les produits et systèmes d'Algorithmics peuvent être piratés, infectés par des virus ou subir des attaques de tout autre ordre, susceptibles de rendre inexploitable ou insuffisamment protégés ses produits et systèmes, ainsi que les systèmes de ses clients, provoquant ainsi la divulgation, la perte ou la corruption d'informations confidentielles et d'autres données, avec le risque que sa responsabilité ne se trouve engagée de façon imprévue.

Algorithmics peut faire l'objet d'actions prétendant que sa technologie, ses produits ou ses services vont à l'encontre des droits de propriété intellectuelle d'un tiers. De telles poursuites peuvent l'entraîner dans des procès coûteux et, en cas de condamnation, Algorithmics pourrait être empêchée d'utiliser certaines technologies essentielles à ses produits et systèmes, ou contrainte de payer des redevances et/ou des dommages-intérêts, ou de conclure des accords de licence restrictifs. Algorithmics pourrait également être contrainte de modifier la conception de ses produits, ce qui serait susceptible de retarder leur commercialisation, de limiter leurs fonctions ou caractéristiques, de mobiliser d'importants moyens de développement et de nuire à sa réputation. Conformément aux dispositions de ses contrats de licence ou de services, elle pourrait devoir défendre et indemniser ses clients contre des actions prétendant que ses produits ou services vont à l'encontre des droits de propriété intellectuelle de tierces parties.

Toute action de cette nature pourrait entraîner des frais de justice importants, monopoliser le temps et l'attention de collaborateurs clés et conduire à des jugements ou transactions défavorables, ce qui pourrait avoir un impact négatif important sur la réputation, sur l'activité et sur les résultats financiers d'Algorithmics.

### **Litiges**

Algorithmics est défendeur dans le cadre d'un conflit avec un salarié et d'un litige commercial. La société suit de près l'évolution de ces procès et a constitué des provisions en conséquence. En l'état actuel de ses informations, la direction estime que l'issue de ces procédures n'aura d'impact significatif ni sur les activités de la société, ni sur sa situation financière.

### **3-5-3. – AUTRES RISQUES JURIDIQUES**

#### **Garanties d'actif et de passif consenties**

##### **Au titre de la cession de LBC (intervenue en mai 2004)**

La garantie accordée par Fimalac comporte un plafond global de 35,7 M€ et un seuil global de 0,5 M€. Les garanties spécifiques relatives à l'environnement sont plafonnées à 11,5 M€.

Elle a été consentie pour une durée de sept ans pour les garanties spécifiques environnement et pour la durée de la prescription en matière fiscale et sociale. La durée est expirée pour les autres matières.

#### **Au titre de la cession de Cassina**

A la suite de la cession en mai 2005 à Poltrona Frau de la participation de 80 % détenue par le Groupe Fimalac dans le capital de Cassina, l'acquéreur avait formé diverses réclamations et procédures.

Les parties ont conclu le 21 décembre 2006 un protocole transactionnel mettant fin à leurs désaccords et aux procédures engagées.

En exécution de ce protocole, une indemnité de 7,6 M€ a été versée à l'acquéreur et il a été mis fin à la garantie délivrée par le Groupe Fimalac, sauf en ce qui concerne d'éventuelles réclamations fiscales.

Une provision de 2,6 M€ a été maintenue au 30 septembre 2007 pour couvrir les risques résiduels.

#### **Au titre de la cession de Beissbarth (Filiale de Facom Tools cédée en septembre 2005)**

La garantie est plafonnée comme suit :

- 11 M€ pour l'environnement ;
  - 38 M€ pour le fiscal ;
- l'engagement total ne pouvant excéder 38 M€.

Sa durée est fixée à :

- quatre ans pour l'environnement ;
- la durée de la prescription majorée de six mois en matière fiscale et sociale.

Une provision de 5,4 M€ est comptabilisée au 30 septembre 2007.

#### **Au titre de la cession de Facom Tools (cédée le 1<sup>er</sup> janvier 2006)**

La garantie générale comporte un plafond global de 82 M€ et des franchises de 5 M€ pour l'environnement et de 2 M€ pour les autres matières Sa durée est fixée comme suit :

- cinq ans pour l'environnement ;
- la durée de la prescription en matière fiscale et sociale ;
- deux ans pour les autres matières.

En outre, Fimalac s'est engagée à supporter les coûts de dépollution liés à la fermeture de sites industriels, pour une durée de cinq ans, ainsi que les coûts liés à la fin du plan social afférent à la fermeture du site de Villeneuve, pour une durée de six ans.

Une somme totale de 8,4 M€ a d'ores et déjà été versée à l'acheteur au titre de diverses réclamations.

Une provision de 19,0 M€ reste comptabilisée au 30 septembre 2007 pour couvrir les risques résiduels estimés.

## **Litiges**

Il n'y a pas eu d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont Fimalac a connaissance, qui est en suspens ou dont Fimalac est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Fimalac et/ou du groupe.

### **3-6. – RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT**

Les risques du Groupe liés à l'environnement sont principalement des risques de dépollution et sont évalués au cas par cas, au mieux de la connaissance du Groupe, au moyen d'analyses internes et/ou d'expertises externes spécialisées, au travers de bilans effectués périodiquement sur les sites les plus vulnérables.

Tout particulièrement, dans le cas de cessions ou d'acquisitions, une attention particulière est accordée aux risques environnementaux et il est généralement fait appel à l'assistance de consultants externes.

Des informations plus détaillées sont fournies dans la partie « Conséquences de l'activité sur l'environnement » ci-avant.

### **3-7. – AUTRES RISQUES PARTICULIERS**

Les principales activités du Groupe appartiennent à des secteurs très concurrentiels. La concurrence peut s'opérer au travers de groupes puissants internationaux. Cette concurrence peut s'opérer par une pression sur les prix dans le but de gagner des parts de marché ou par des innovations technologiques ou de nouveaux services.

### **3-8. – NANTISSEMENTS D'ACTIFS DE FIMALAC**

Néant.

### **3-9. – ASSURANCES**

Le Groupe Fimalac s'est doté de couvertures d'assurance par le biais de contrats entre les sociétés et des assureurs indépendants et se prémunit de façon courante, principalement contre les risques de dommages et de perte d'exploitation, de responsabilité civile générale, ainsi que de responsabilités des personnels dirigeants et d'encadrement, pour les montants globaux mentionnés ci-dessous :

<b>Nature de risque</b>	<b>Montants garantis (en M€)</b>	<b>Primes (en €)</b>
Dommages et pertes d'exploitation	223	327 941
Responsabilité civile générale	618	1 585 029
Responsabilité des personnels dirigeants et d'encadrement	49	468 082
<b>Total</b>	<b>890</b>	<b>2 381 052</b>

Le Groupe estime que les risques significatifs sont suffisamment couverts.

## CHAPITRE 4. – COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

### 4-1. – COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

#### Comparabilité des exercices

Il est rappelé que l'exercice 2006, ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2006, avait eu une durée exceptionnelle de 9 mois et avait été clos le 30 septembre 2006, l'assemblée générale du 16 mars 2006 ayant décidé de retenir le 30 septembre de chaque année comme nouvelle date de clôture comptable.

Afin de favoriser la comparabilité des exercices comptables, les chiffres relatifs à l'exercice 2006/2007, clos le 30 septembre 2007, sont comparés à un proforma 2005/2006 de la période correspondante de douze mois de l'exercice précédent.

Les effets de conversion, principalement en raison de la baisse sensible du dollar par rapport à l'euro (- 7,7 %) au cours de l'exercice 2006/2007, sont mis en évidence, le cas échéant, dans les commentaires ci-dessous pour favoriser une meilleure comparaison des chiffres. L'effet des variations du périmètre de consolidation, résultant principalement de la prise de contrôle de Korea Ratings en avril 2007, est aussi mis en évidence pour une meilleure comparabilité (Korea Ratings est comprise pour six mois en 2006/2007). Ainsi, les variations « à données comparables » s'entendent à périmètre et taux de change constants dans les commentaires et tableaux qui suivent.

#### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2006/2007 clos au 30 septembre 2007 s'est élevé à 744,8 M€ par rapport à 630,3 M€ en 2005/2006, soit une augmentation de 18,2 % à données publiées.

L'analyse détaillée par activité du chiffre d'affaires publié figure dans la note 5.19.1 de l'annexe aux états financiers consolidés. Le chiffre d'affaires du Groupe est exclusivement constitué par celui de Fitch Group.

A données comparables, le chiffre d'affaires de l'exercice 2006/2007 enregistre une progression de 20,4 % :

(En millions d'euros)	2005/2006 (proforma)	2006/2007 (réel)	Variation
Chiffre d'affaires (données publiées)	630,3	744,8	+ 18,2 %
<i>Effet de conversion</i>	+ 0,7	+ 34,1	
<i>Effet de périmètre (Korea Ratings)</i>		- 19,2	
Chiffre d'affaires (données comparables)	631,0	759,7	+ 20,4 %

A données comparables, la répartition par activité du chiffre d'affaires est la suivante :

(En millions d'euros)	2005/2006 (proforma)	2006/2007 (réel)	Variation
Fitch Group			
- Fitch Ratings	534,7	648,9	+ 21,4 %
- Algorithmics	99,7	113,8	+ 14,1 %
Eliminations internes	- 3,4	- 3,0	
Chiffre d'affaires (données comparables)	631,0	759,7	+ 20,4 %



Fitch Ratings a enregistré au cours de l'exercice 2006/2007 une forte progression de ses activités, dans pratiquement tous les grands secteurs et zones géographiques, la crise financière du marché de la dette ne s'étant fait véritablement ressentir qu'à compter de septembre 2007. De même, Algorithmics a vu ses ventes progresser dans ses activités de gestion du risque financier.

### **Résultat opérationnel courant**

Le résultat opérationnel courant de l'exercice 2006/2007 s'est élevé à 149,1 M€ contre 119,3 M€ en 2005/2006, soit une progression de 25,0% à données publiées.

L'analyse par activité du résultat opérationnel courant en données publiées figure en note 5.19.1 de l'annexe aux états financiers consolidés.

A données comparables, la progression ressort à 27,7 % comme le montre le tableau ci-dessous.

<b>(En millions d'euros)</b>	<b>2005/2006 (proforma)</b>	<b>2006/2007 (réel)</b>	<b>Variation</b>
Chiffre d'affaires (données publiées)	630,3	744,8	+ 18,2 %
Autres produits et charges d'exploitation	- 511,0	- 595,7	
Résultat opérationnel courant (données publiées)	119,3	149,1	+ 25,0 %
<i>Effet de conversion</i>	+ 0,4	+ 6,4	
<i>Effet de périmètre (Korea Ratings)</i>		- 2,6	
Résultat opérationnel courant (données comparables)	119,7	152,9	+ 27,7 %

Toujours à données comparables, l'analyse par activité du résultat opérationnel courant est la suivante :

<b>(En millions d'euros)</b>	<b>2005/2006 (proforma)</b>	<b>2006/2007 (réel)</b>	<b>Variation</b>
Fitch Group			
- Fitch Ratings	164,7	199,6	+ 21,2 %
- Algorithmics	- 34,0	- 36,7	- 7,9 %
	130,7	162,9	+ 24,6 %
Autres (société-mère et holdings)	- 11,0	- 10,0	
Résultat opérationnel courant (données comparables)	119,7	152,9	+ 27,7 %

Ce tableau souligne la bonne performance opérationnelle de Fitch Ratings (progression de 21,2 %).

En ce qui concerne Algorithmics, la perte enregistrée intègre d'importantes charges d'amortissement des immobilisations incorporelles.

Compte tenu de la société-mère et des holdings, la marge opérationnelle courante, à données comparables, est passée de 19,0 % à fin septembre 2006 à 20,1 % à fin septembre 2007.

## **Résultat opérationnel**

Le passage, à données publiées, du résultat opérationnel courant au résultat opérationnel est le suivant :

<b>(En millions d'euros)</b>	<b>2005/2006 (proforma)</b>	<b>2006/2007 (réel)</b>	<b>Variation</b>
Résultat opérationnel courant (données publiées)	119,3	149,1	+ 25,0 %
Autres produits et charges opérationnels	3,7	15,9	
Résultat opérationnel (données publiées)	123,0	165,0	+ 34,1 %

Le résultat opérationnel s'est ainsi établi à 165,0 M€ au 30 septembre 2007 par rapport à 123,0 M€ au 30 septembre 2006.

La ligne « Autres produits et charges opérationnels » s'élève à un montant positif de 15,9 M€ en 2006/2007, après prise en compte d'une charge ponctuelle de 10 M€ au titre de la Fondation d'entreprise Culture & Diversité, principalement en raison de diverses reprises de provisions au titre de garanties ou litiges sur cessions antérieures de participations.

Au titre de la cession de Cassina (mai 2005), il est rappelé qu'une provision de 27,5 M€ avait été constituée par le passé pour couvrir l'intégralité des risques résultant de réclamations et procédures engagées par l'acheteur, ainsi que les garanties accordées. Les parties ont conclu fin décembre 2006 un protocole transactionnel mettant fin à leurs désaccords et aux procédures engagées. L'indemnité et les frais divers réglés ont conduit à une utilisation de cette provision à hauteur de 8,1 M€. Une reprise de provision de 16,8 M€ a été enregistrée en 2006/2007, laissant un solde de provision de 2,6 M€ au 30 septembre 2007 pour couvrir divers risques résiduels, notamment au titre d'éventuelles réclamations fiscales.

Au titre de la cession de Facom Tools, la provision a fait l'objet d'utilisations au cours de l'exercice 2006/2007 à hauteur de 2,2 M€ et une reprise de provision de 2,6 M€ a été enregistrée.

En ce qui concerne le suivi de la provision LBC, celle-ci a fait l'objet d'une reprise pour non utilisation de 6,3 M€ au cours de l'exercice 2006/2007 compte tenu d'une réestimation des risques environnementaux résiduels.

## **Résultat net consolidé – part du Groupe**

L'exercice clos le 30 septembre 2007 s'est traduit par un bénéfice net (part du Groupe) de 79,5 M€.

<b>(En millions d'euros)</b>	<b>2005/2006 (proforma)</b>	<b>2006/2007 (réel)</b>
Résultat opérationnel (données publiées)	123,0	165,0
Coût de l'endettement financier, autres produits et charges financiers	- 3,1	7,5
Charge d'impôt	- 41,3	- 74,7
Résultat net des sociétés mises en équivalence	1,3	0,5
Résultat net de cession et des activités arrêtées ou en cours de cession	461,9	
Intérêts minoritaires	- 10,0	- 18,8
Résultat net – part Groupe (données publiées)	531,8	79,5

Le résultat net consolidé – part du Groupe de l'exercice 2006/2007 ne peut être comparé à celui exceptionnellement élevé de l'exercice 2005/2006 qui incluait, à hauteur de 465,1 M€, les plus-values de cession de 100 % de Groupe Facom (81 M€) et de 20 % de Fitch Group (384,1 M€).

#### 4-2. – STRUCTURE FINANCIERE DU GROUPE

L'évolution, par sociétés, de la trésorerie (montant positif) ou de l'endettement (montant négatif) nets a été la suivante :

(En millions d'euros)	30/09/2006	30/09/2007
Fitch Group	- 273	- 160
Société-mère et holdings	+ 413	+ 243
Montant net, hors immeuble de Londres	+ 140	+ 83
North Colonnade Ltd (Immeuble de Londres)		- 225
Montant net		- 142

Compte tenu de sa capacité d'autofinancement importante, l'endettement net de Fitch Group s'est réduit à 160 M€ au 30 septembre 2007 malgré l'investissement ponctuel réalisé au cours de l'exercice pour la prise de contrôle de Korea Ratings, le règlement du dividende à ses actionnaires et un décaissement spécifique au titre de l'intéressement des salariés.

La réduction de la trésorerie nette de la société-mère, qui s'élève à 243 M€ au 30 septembre 2007, s'explique principalement par les rachats d'actions effectués (79 M€) et l'apport en fonds propres de 67 M€ concernant l'immeuble de Londres.

North Colonnade Ltd, société constituée au cours de l'exercice 2006/2007 pour la mise en construction et le financement de l'immeuble londonien, a un endettement net de 225 M€ au 30 septembre 2007 (intra-groupe vis-à-vis de Fimalac).

La réconciliation du tableau ci-dessus avec les éléments détaillés du bilan consolidé au 30 septembre 2007 est la suivante :

	(M€)
Trésorerie nette (note 5.9 de l'annexe consolidée)	- 76
Actifs de transaction (note 5.5 de l'annexe consolidée)	116
Actifs disponibles à la vente (note 5.5 de l'annexe consolidée)	38
Dette sur immobilisation (note 5.15 de l'annexe consolidée)	- 24
Dette auprès des établissements de crédit (note 5.12 de l'annexe consolidée)	- 197
Dette de crédit bail (note 5.12 de l'annexe consolidée)	- 3
Divers	4
Montant net	- 142

#### 4-3. – COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SOCIAUX

L'exercice clos le 30 septembre 2007 a une durée de 12 mois tandis que l'exercice précédent, clos le 30 septembre 2006, présenté en comparatif, comportait seulement 9 mois d'activité en raison du changement de date de clôture décidé par l'assemblée générale du 16 mars 2006.

Les principales recettes courantes de la société-mère Fimalac sont constituées par le dividende des filiales et les revenus des prêts à celles-ci. Les dividendes se sont élevés à 50,2 M€ en 2006/2007, et proviennent essentiellement de Fitch Group. Ils sont en hausse par rapport à ceux perçus en 2006 (45,9 M€). Les revenus des prêts et créances s'établissent à 28,8 M€ contre 14,9 M€ en 2005, du fait de la hausse des encours de prêts aux filiales (Fitch Group, Fimalac Développement et North Colonnade) et de la hausse des taux d'intérêts.

Les principales charges courantes sont constituées par les frais d'exploitation qui s'élèvent à 18,8 M€ en 2006/2007, en ce compris la dotation à la Fondation d'entreprise Culture & Diversité, contre 12,5 M€ en 2006, et par les intérêts financiers et charges assimilées, qui sont passés de 25,4 M€ en 2006 à 33,5 M€ en 2006/2007. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des encours de crédit effectués dans le cadre du refinancement des filiales évoqué ci-dessus.

Le résultat courant de l'exercice 2006/2007 inclut des reprises de provisions sur titres de 22,8 M€ contre 33,2 M€ en 2006, ces reprises résultant notamment de la revalorisation des titres Fac Développement.

Le bénéfice courant avant impôt de la société-mère s'est ainsi élevé à 60,4 M€ en 2006/2007 contre 53,9 M€ en 2006.

Le résultat exceptionnel avant impôt de l'exercice 2006/2007 se traduit par un profit de 8,2 M€ du fait, notamment, des reprises de provisions pour risques devenues sans objet, contre un profit de 173,3 M€, qui incluait notamment la plus value liée à la cession de titres Fitch Group, en 2006.

Compte tenu de ces éléments, le résultat social de la société-mère Fimalac se traduit, après prise en compte d'une charge d'impôt de 1,0 M€, par un bénéfice de 67,7 M€ en 2006/2007 contre un bénéfice de 213,3 M€ en 2006.

## **CHAPITRE 5. – INFORMATIONS SUR LES TENDANCES**

### **5-1. – EVENEMENTS RECENTS**

Dans le but de favoriser les développements futurs du Groupe, le conseil d'administration du 27 novembre 2007 a décidé de structurer les actifs autour de trois sociétés holdings intermédiaires (Fimalac Services Financiers, Fimalac Information, Fimalac Tech Info).

Cette restructuration interne est neutre sur le plan des droits et intérêts des actionnaires. Elle a été réalisée en décembre 2007.

### **5-2. – PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE EN COURS**

Les perspectives des deux activités stratégiques du Groupe sont déjà détaillées ci-avant dans le chapitre consacré à la présentation du Groupe pour Fitch Ratings et pour Algorithmics.

En ce qui concerne plus particulièrement les activités de notation, la durée et la profondeur de la crise actuelle du marché de la dette sont encore difficiles à apprécier, ce qui rend délicate toute prévision pour l'exercice 2007/2008. Si le marché de la dette devait continuer à se contracter pendant plusieurs mois, une grande prudence s'imposerait. Toutefois, un environnement plus stable devrait ensuite s'installer et favoriser un retour aux relais de croissance de la notation financière.

### **5-3. – CALENDRIER PREVISIONNEL**

Assemblée générale des actionnaires le 12 février 2008 à 15 heures, au Pavillon Gabriel, à Paris.

Paiement du dividende à partir du 19 février 2008.

Conseil d'arrêté des comptes semestriels le 27 mai 2008.

**CHAPITRE 6. – COMPTES CONSOLIDES ET SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2007**

**6-1. – COMPTES CONSOLIDES**

**GROUPE F. Marc de LACHARRIERE (FIMALAC)**

**Bilan consolidé au 30 septembre 2007**

<b>ACTIF</b>				
(en milliers d'€)	Notes	30 septembre 2007	30 septembre 2006	31 décembre 2005
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>				
Ecarts d'acquisition	5.1.1	646 445	691 560	743 738
Immobilisations incorporelles	5.2	72 407	84 602	86 953
Immobilisations corporelles	5.3	359 525	50 353	48 198
Participations dans les entreprises associées	5.4	15 798	4 954	4 472
Actifs financiers non courants	5.5	61 846	41 891	40 191
Autres actifs non courants	5.8	387	866	
Impôts différés	5.10	100 976	104 826	113 026
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>1 257 384</b>	<b>979 052</b>	<b>1 036 578</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>				
Clients	5.7	118 692	118 650	118 749
Autres créances	5.8	42 529	38 049	30 948
Actifs financiers courants	5.5	136 109	182 123	1 402
Actifs destinés à être cédés	5.24.1		0	495 277
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	242 919	286 478	154 323
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>540 249</b>	<b>625 300</b>	<b>800 699</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 797 633</b>	<b>1 604 352</b>	<b>1 837 277</b>

**GROUPE F. Marc de LACHARRIERE (FIMALAC)**  
*(Bilan consolidé au 30 septembre 2007)*

<b>PASSIF</b>				
<b>(en milliers d'€)</b>	<b>Notes</b>	<b>30 septembre 2007</b>	<b>30 septembre 2006</b>	<b>31 décembre 2005</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>				
Capital		151 046	151 046	166 785
Primes d'émission		50 536	50 536	199 658
Actions propres		-133 682	-63 935	-96 232
Ecarts de conversion - part du groupe		-19 834	4 793	25 708
Réserves consolidées - part du groupe		528 435	85 551	144 215
Résultat consolidé - part du groupe		79 503	491 663	57 632
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE</b>		<b>656 004</b>	<b>719 654</b>	<b>497 766</b>
<b><u>INTERETS MINORITAIRES</u></b>				
		<b>102 123</b>	<b>78 237</b>	<b>676</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>758 127</b>	<b>797 891</b>	<b>498 442</b>
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>				
Engagements de retraite et autres avantages au personnel	5.13	108 521	86 026	149 763
Provisions pour Risques & Charges à long terme	5.14	30 027	31 115	17 930
Dettes financières à long terme	5.12	2 463	2 105	13 168
Impôts différés	5.10	1 574	0	0
Autres dettes à long terme	5.15	14 901	11 469	9 054
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>157 486</b>	<b>130 715</b>	<b>189 915</b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>				
Part court terme des provisions pour Risques & Charges	5.14	18 005	52 513	22 190
Dettes financières à court terme	5.12	519 097	315 980	568 664
Fournisseurs		49 206	36 285	53 917
Passifs destinés à être cédés	5.24.1		0	268 253
Autres dettes à court terme	5.15	295 712	270 968	235 896
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>882 020</b>	<b>675 746</b>	<b>1 148 920</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 797 633</b>	<b>1 604 352</b>	<b>1 837 277</b>

## GROUPE F. Marc de LACHARRIERE (FIMALAC)

### Compte de résultat consolidé au 30 septembre 2007

en milliers d'€	Notes	du 01/10/2006 au 30/09/2007	du 01/10/2005 au 30/09/2006	du 01/01/2006 au 30/09/2006	du 01/01/2005 au 31/12/2005
		Publié	Pro forma *	Publié	Publié
<b><u>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</u></b>					
Chiffre d'affaires	5.19.3	744 826	630 342	457 409	557 851
Autres produits de l'activité		618	601	70	487
Achats consommés		-3 415	-4 508	-2 935	-2 912
Charges de personnel	5.16	-409 604	-349 926	-254 083	-312 309
Charges externes		-145 817	-129 427	-101 357	-112 775
Impôts et taxes		-968	-610	-417	-612
Dotations aux amortissements	5.19.1	-34 690	-28 030	-20 565	-24 629
Dotations/reprises de provisions	5.19.1	146	2 963	3 073	1 221
Autres produits et charges d'exploitation		-2 019	-2 085	-1 207	863
<b>TOTAL RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>5.19.1</b>	<b>149 077</b>	<b>119 320</b>	<b>79 988</b>	<b>107 185</b>
Autres produits et charges opérationnels		15 969	3 682	-2 480	-1 204
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>5.19.1</b>	<b>165 046</b>	<b>123 002</b>	<b>77 508</b>	<b>105 981</b>
Produits de la trésorerie, équivalents de trésorerie & impact net des couvertures de change et de taux		20 463	4 884	3 147	3 277
coût de l'endettement financier brut		-15 430	-15 631	-9 470	-21 425
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>5.17</b>	<b>5 033</b>	<b>-10 747</b>	<b>-6 323</b>	<b>-18 148</b>
Autres produits et charges financiers	5.17	2 503	7 678	7 700	398
Charge d'impôts	5.18	-74 769	-41 269	-29 149	-40 336
Quote-part du résultat net des soc. mises en équival.	5.4	515	1 288	979	524
Résultat net de cession (1)	5.24.2		383 992	383 992	
<b>RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION</b>		<b>98 328</b>	<b>463 944</b>	<b>434 707</b>	<b>48 419</b>
Resultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	5.24.3		77 914	66 720	9 435
<b>RESULTAT NET</b>		<b>98 328</b>	<b>541 858</b>	<b>501 427</b>	<b>57 854</b>
<b>Part du Groupe</b>		<b>79 503</b>	<b>531 832</b>	<b>491 663</b>	<b>57 632</b>
Part des minoritaires		18 825	10 026	9 764	222
Résultat de base part du groupe	5.21	2,421	15,346	14,244	1,620
Résultat dilué part du groupe		2,421	15,346	14,244	1,565
Résultat de base part du groupe des activités qui se poursuivent		2,421	13,098	12,311	1,355
Résultat dilué part du groupe des activités qui se poursuivent		2,421	13,098	12,311	1,312
Résultat de base part du groupe des activités arrêtées ou en cours de cession		0,000	2,248	1,933	0,265
Résultat dilué part du groupe des activités arrêtées ou en cours de cession		0,000	2,248	1,933	0,253

(1) Résultat de cession de 20 % de FITCH GROUP

(\*) Information pro forma non auditée (cf. note 2.1 – Présentation des comptes consolidés - Changement de la date d'arrêt des comptes).



## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Le capital social est composé de 34 328 678 actions de 4,40 € de valeur nominale, entièrement libérées

### Variation des capitaux propres au 30 septembre 2007

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Réserve de juste valeur	Ecart de conversion	Actions propres	Total capitaux propres - Part du Groupe	Intérêts minoritaires
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2004</b>	<b>166 324</b>	<b>213 338</b>	<b>113 965</b>	<b>46 436</b>	<b>0</b>	<b>-22 955</b>	<b>-29 405</b>	<b>487 703</b>	<b>17 274</b>
1ère application IAS 39 et 32			207		2 205			2 412	
<b>Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2004</b>	<b>166 324</b>	<b>213 338</b>	<b>114 172</b>	<b>46 436</b>	<b>2 205</b>	<b>-22 955</b>	<b>-29 405</b>	<b>490 115</b>	<b>17 274</b>
Augmentation de capital	461	2 081						2 542	
Reclassement bonis de fusion		-15 761	15 761					0	
Variation des actions propres							-66 802	-66 802	
Distribution			-36 919					-36 919	
Affectation du résultat			46 436	-46 436				0	
Ecarts de conversion						48 663		48 663	-101
<b>Résultat net</b>				<b>57 632</b>				<b>57 632</b>	<b>222</b>
<u>Actions propres</u> : annulation des plus values nettes et des frais sur cessions			1 435				-25	1 410	
Variation des justes valeurs					377			377	
Juste valeur des Stock-Options passées en résultat			985					985	
Variations de périmètre									-16 719
Autres			-237					-237	
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2005</b>	<b>166 785</b>	<b>199 658</b>	<b>141 633</b>	<b>57 632</b>	<b>2 582</b>	<b>25 708</b>	<b>-96 232</b>	<b>497 766</b>	<b>676</b>
Augmentation de capital	14	60						74	
Reclassement bonis de fusion		-53 241	53 241					0	
Variation des actions propres	-15 753	-95 941	-117 372				32 297	-196 769	
Distribution			-44 030					-44 030	
Affectation du résultat			57 632	-57 632				0	
Ecarts de conversion						-20 915		-20 915	-3 896
<b>Résultat net</b>				<b>491 663</b>				<b>491 663</b>	<b>9 764</b>
<u>Actions propres</u> : annulation des plus values nettes et des frais sur cessions			-10 498					-10 498	
Variation des justes valeurs					878			878	198
Juste valeur des Stock-Options passées en résultat			1 536					1 536	
Variations de périmètre (1)								0	71 608
Autres			-51					-51	-113
<b>Capitaux propres au 30 septembre 2006</b>	<b>151 046</b>	<b>50 536</b>	<b>82 091</b>	<b>491 663</b>	<b>3 460</b>	<b>4 793</b>	<b>-63 935</b>	<b>719 654</b>	<b>78 237</b>
Augmentation de capital								0	
Reclassement bonis de fusion								0	
Variation des actions propres							-68 224	-68 224	
Distribution			-46 157					-46 157	-12 736
Affectation du résultat			491 663	-491 663				0	
Ecarts de conversion						-24 627		-24 627	-6 490
<b>Résultat net</b>				<b>79 503</b>				<b>79 503</b>	<b>18 825</b>
<u>Actions propres</u> : annulation des plus values nettes et des frais sur cessions			-1 131				-1 523	-2 654	
Variation des justes valeurs					-1 929			-1 929	-482
Juste valeur des Stock-Options passées en résultat			1 133					1 133	
Variations de périmètre (2)								0	25 477
Autres			-695					-695	-708
<b>Capitaux propres au 30 septembre 2007</b>	<b>151 046</b>	<b>50 536</b>	<b>526 904</b>	<b>79 503</b>	<b>1 531</b>	<b>-19 834</b>	<b>-133 682</b>	<b>656 004</b>	<b>102 123</b>

(1) En 2006, variation des minoritaires correspondant à l'acquisition de 20 % de FITCH GROUP par HEARST

(2) En 2007, Acquisition de KOREA RATINGS – Intérêts minoritaires représentant 57 % environ.

## GROUPE F. MARC DE LACHARRIERE (FIMALAC)

### Tableau de variation de flux de trésorerie au 30 septembre 2007

en milliers d'€	30-sept-07	30-sept-06	31-déc-05
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>98 328</b>	<b>501 427</b>	<b>57 854</b>
+ Dotations nettes aux amortissements et provisions	-2 398	70 778	22 224
-/+ Produits et charges calculés	-1 994	-2 156	-1 983
+/- Résultat lié aux sociétés en cours de cession			-10 295
-/+ Plus et moins values de cession	-252	-546 286	-194
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-515	-979	-524
- Dividendes (titres non consolidés)	-258	-317	-336
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts</b>	<b>92 911</b>	<b>22 467</b>	<b>66 746</b>
+ Coût de l'endettement financier net	-3 846	3 265	19 941
+/- Charge d'impôt	74 769	47 848	40 335
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts (A)</b>	<b>163 834</b>	<b>73 580</b>	<b>127 022</b>
- Impôts versés (B)	-72 729	-25 098	-44 193
+ Variation du B.F.R. liée à l'activité (C)	<b>59 417</b>	<b>-36 243</b>	<b>33 769</b>
Variation des stocks			28
Variation des clients	-3 152	-3 654	-23 067
Variation des fournisseurs	14 076	4 217	-241
Variation des autres créances	-10 589	3 472	2 042
Variation des autres dettes (1)	59 082	-40 278	55 007
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (A+B+C = D)</b>	<b>150 522</b>	<b>12 239</b>	<b>116 598</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-342 113	-19 961	-16 530
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	363	1 863	25
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières et autres actifs financiers	-141 217	-196 004	-138 428
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières et autres actifs financiers	170 526	839 930	83 537
Variation des prêts et créances	1 367	441	-5 543
Incidence des variations de périmètre	-31 302		120 739
Dividendes reçus des stés mises en équivalence ou non consolidées	2 254	317	336
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS (E)</b>	<b>-340 122</b>	<b>626 586</b>	<b>44 136</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Sommes reçues suite aux augmentations de capital		74	2 293
Autres variations		-89	-755
Rachat et vente d'actions propres	-67 957	-213 514	-66 802
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	-58 894	-44 029	-36 919
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	216 257	7	65
Remboursements d'emprunts	-5 984	-53 612	-89 050
Intérêts financiers nets versés	3 528	-4 861	-19 182
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)</b>	<b>86 950</b>	<b>-316 024</b>	<b>-210 350</b>
Incidence des variations des cours des devises (G)	42 445	11 510	-11 680
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE (D + E + F + G)</b>	<b>-60 205</b>	<b>334 311</b>	<b>-61 296</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>-15 966</b>	<b>-350 277</b>	<b>-288 981</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE (2)</b>	<b>-76 171</b>	<b>-15 966</b>	<b>-350 277</b>

Le tableau de flux de trésorerie de l'exercice 2005 n'intègre pas les flux liés à l'activité de FACOM qui sont présentés sur la ligne distincte « Incidence des variations de périmètre ».

- (1) Dont 79 785 milliers d'€ correspondants à un décaissement ponctuel sur 2006 au titre de l'intéressement FITCH.
- (2) La trésorerie est définie comme étant le solde net des disponibilités et des équivalents de trésorerie ainsi que des concours bancaires courants et des soldes créditeurs de banque (cf. : note 5.9), et ne prend pas en compte les placements souscrits classés dans les actifs financiers courants sous la rubrique « Actifs de transaction » s'élevant respectivement à 165 815 milliers d'€ et 115 824 milliers d'€ en 2006 et 2007 (cf. : note 5.5)

## **NOTE N° 1 - INFORMATION GENERALE**

La société mère F. Marc de LACHARRIERE (FIMALAC) n'a pas d'activité propre. Elle contrôle largement le capital de ses filiales et à ce titre intervient activement dans la définition de leurs grands axes stratégiques.

En outre, F. Marc de LACHARRIERE (FIMALAC) dispose de liquidités propres et est chargée de gérer les opérations de trésorerie d'une grande partie des sociétés du Groupe.

Le Groupe est composé de deux activités, réunies dans FITCH GROUP (structure créée en 2004) à savoir :

- Activité de notation avec FITCH RATINGS
- Activité de gestion des risques avec « ALGORITHMICS » regroupant les activités de FITCH RISK MANAGEMENT et ALGORITHMICS (société acquise en janvier 2005).

L'activité du Groupe se répartit principalement entre les Etats-Unis, le Royaume Uni et les autres pays de l'Union Européenne ainsi que l'Asie et l'Amérique Latine.

F. Marc de LACHARRIERE (FIMALAC) est une société anonyme domiciliée en France. Son siège social est situé à Paris.

Les actions de la société sont admises sur Eurolist d'Euronext Paris.

Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 27 novembre 2007.

### **1.1. - FAITS MARQUANTS**

#### **1.1.1. - Prise de contrôle de FITCH RATINGS dans KOREA RATINGS**

Courant avril 2007, FITCH RATINGS a acquis 45,38 % complémentaires de la principale agence de notation coréenne, KOREA RATINGS, portant ainsi sa participation de 7,96 % à 53,34 %.

L'investissement total dans KOREA RATINGS (y compris position de départ) s'est élevé à 35,7 M€. Cette société contrôlée majoritairement par FITCH RATINGS fait l'objet d'une consolidation par intégration globale dans les états financiers de F. MARC de LACHARRIERE (FIMALAC) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007.

(cf. note 3.1 – Variations de périmètre)

#### **1.1.2. - Création de la société FIMALAC DEVELOPPEMENT**

(anciennement dénommée VALPARO)

Création, le 30 novembre 2006, d'une filiale au Luxembourg FIMALAC DEVELOPPEMENT, détenue à 100 % par F. MARC de LACHARRIERE (FIMALAC). Cette société est spécialisée dans les placements financiers. FIMALAC lui a confié la gestion de l'essentiel de sa trésorerie. Elle détient également indirectement une participation de 80 % dans la société NORTH COLONNADE LTD, structure créée au cours de l'exercice détenant l'immeuble en construction acquis à CANARY WHARF (Cf. note 1.1.3.).

### 1.1.3. - Mise en construction d'un immeuble à Londres

Le 29 juin, NORTH COLONNADE LTD, société créée au cours de l'exercice et détenue indirectement par FIMALAC DEVELOPPEMENT (ex. VALPARO) à hauteur de 80 % et HEARST CORPORATION à hauteur de 20 %, a acquis un immeuble de bureaux en cours de construction, d'une surface utile d'environ 30 000 m<sup>2</sup>. Cet immeuble, situé dans le quartier financier de CANARY WHARF de Londres, sera le futur siège social de FITCH GROUP en Angleterre. La livraison de l'immeuble est prévue courant du dernier trimestre 2010, et l'installation effective de FITCH RATINGS ainsi que d'autres locataires est prévue fin de l'année 2010.

L'achat du terrain, la construction ainsi que les aménagements devraient s'élever in fine à 431 M€ (estimation). Les coûts encourus à la date du 30 septembre 2007 s'élèvent à 305,2 M€.

Le financement devrait être effectué à hauteur de 30 % sur fonds propres et par endettement bancaire pour le solde soit 70 %.

## NOTE N° 2 - RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

### 2.1. - Présentation des comptes consolidés

Conformément au Règlement Européen CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers du Groupe F. Marc de LACHARRIERE (FIMALAC) au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2007 sont établis conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

#### Normes et interprétations non appliquées

Le Groupe n'a pas opté pour l'application des normes et interprétations suivantes, non encore approuvées par l'Union Européenne au 30 septembre 2007 mais dont l'application anticipée est autorisée :

- **IFRIC 12 « Accords de concession de service »** date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2008.
- **IFRIC 13 « Programme de fidélisation des clients »** date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> juillet 2008.
- **IFRIC 14 « IAS 19 – Limitation de l'actif au titre du financement minimum et leurs interactions »** date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

Normes et interprétations, adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoires à compter de cet exercice :

- **IFRIC 10 « Information intermédiaire et pertes de valeur (dépréciation) »**
- **IFRIC 11 « IFRS 2 - Actions propres et transactions intra-groupe ».**

L'application de ces textes n'a eu aucun impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

Norme et interprétation adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2007, d'application obligatoire à compter des exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2007 :

▪ **IFRS 7 « Instruments financiers - Information à fournir ».**

Cette norme sera appliquée par F. MARC de LACHARRIERE à compter de son exercice ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

**Changement de la date d'arrêté des comptes**

La date d'arrêté des comptes a été modifiée et ramenée au 30 septembre au lieu du 31 décembre et ce, conformément à la décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 16 mars 2006, afin de mieux intégrer le cycle des activités de FITCH RATINGS et ALGORITHMICS.

Ce changement de date d'arrêté a été effectif à compter de 2006, et le 1<sup>er</sup> exercice clos le 30 septembre 2006 comportait une durée exceptionnelle de 9 mois ; le 30 septembre 2007 est le premier exercice clos le 30 septembre comportant une durée de 12 mois ( du 1<sup>er</sup> octobre 2006 au 30 septembre 2007).

Pour assurer une meilleure comparabilité, un compte de résultat pro-forma a été établi pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2005 au 30 septembre 2006. Ce compte de résultat pro-forma, établi de façon rétroactive conformément aux principes et méthodes retenus par le Groupe, prend en compte les éléments connus et ou réalisés à la date du 30 septembre 2006.

Ces informations pro-forma au 30 septembre 2006 n'ont pas fait l'objet d'un audit, mais d'un examen limité de la part des commissaires aux comptes pour s'assurer de la comparabilité des informations présentées avec le compte de résultat au 30 septembre 2007.

Il doit également être noté que sont présentés à la note 3.1 des informations comparatives pro forma visant à présenter un compte de résultat résumé de F. MARC de LACHARRIERE (FIMALAC), hors changement de périmètre lié à l'intégration globale de KOREA RATINGS.

**2.2. - Méthodes de consolidation**

**2.2.1. - Périmètre de consolidation des filiales**

Les comptes consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées directement ou indirectement par la mère (" les filiales "). Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote.

Les participations dans les filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'intégration globale.

Les états financiers des sociétés dans lesquelles F. Marc de LACHARRIERE (FIMALAC) exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés dans lesquelles le groupe ne détient pas le contrôle mais exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 3.1.1.

La date de clôture annuelle des états financiers individuels est le 30 septembre à compter de l'exercice 2006.

## **2.2.2. - Principes de consolidation**

### *(i) Sociétés consolidées par intégration globale*

Lors d'une acquisition, les actifs et passifs de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont évalués pour leur part dans les justes valeurs des actifs et passifs comptabilisés.

La consolidation des sociétés acquises est faite selon la méthode de l'acquisition. Les sociétés acquises ou cédées en cours d'exercice sont intégrées dans le périmètre de consolidation depuis la date de leur acquisition jusqu'à la date de leur cession.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales acquises pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Tous les soldes et opérations internes au Groupe ont été éliminés.

### **Ecart d'acquisition positif**

L'écart d'acquisition positif provenant de la consolidation représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables d'une filiale, d'une entreprise associée ou d'une entité contrôlée conjointement à la date de l'acquisition.

Il est évalué dans la devise de l'entreprise acquise et converti au taux de clôture. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles.

Il est comptabilisé en tant qu'actif et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

L'écart d'acquisition est alloué à l'unité génératrice de trésorerie pour les besoins des tests de dépréciation. Pour le Groupe F. Marc de LACHARRIERE (FIMALAC), l'unité génératrice de trésorerie correspond au secteur d'activité.

L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition de filiales est présenté séparément au bilan.

Lors de la cession d'une filiale, le montant de l'écart d'acquisition est inclus dans le calcul du résultat de cession.

### **Ecart d'acquisition négatif**

L'écart d'acquisition négatif représente l'excédent de la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables d'une filiale, d'une entreprise associée ou d'une entité contrôlée conjointement sur le coût d'acquisition à la date d'acquisition. Il est comptabilisé directement en résultat.

### *(ii) Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises*

La participation est enregistrée à la date d'acquisition au coût.

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les écarts d'acquisition positifs dégagés lors de l'acquisition de ces participations sont présentés sur la ligne « Participation dans les Entreprises Associées ». Lors de la cession d'une entreprise associée, le montant de l'écart d'acquisition est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Les résultats ainsi que les actifs et passifs des entreprises associées sont inclus dans les états financiers selon la méthode de la mise en équivalence. Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci (investissement relatif aux titres mis en équivalence augmenté des éléments faisant partie intégrante de l'investissement comme des créances à long terme), le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf s'il a contracté des engagements légaux ou implicites ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

Lorsqu'une entreprise du Groupe enregistre des transactions avec une entreprise associée du Groupe, les profits et pertes latents sont éliminés à hauteur des intérêts du Groupe dans l'entreprise associée, sauf lorsque des pertes latentes retranscrivent une perte de valeur en cas d'actif cédé.

Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées le cas échéant afin d'harmoniser les méthodes appliquées au sein du Groupe.

### **2.2.3. - Information sectorielle**

La distinction des secteurs d'activité et géographiques est basée sur la structure d'organisation et de gestion du Groupe et sur ses indicateurs de gestion interne auprès de ses organes de direction.

Les secteurs d'activité sont :

- Notation – FITCH RATINGS
- Gestion du Risque - ALGORITHMICS

Les secteurs géographiques sont :

- Etats Unis
- Canada
- Royaume Uni
- France
- Autres pays de l' Union Européenne
- Asie
- Amérique du Sud
- Autres pays

Les éléments non affectés aux secteurs d'activité ou aux secteurs géographiques correspondent aux frais de siège.

### **2.2.4. - Ecart de conversion en monnaies étrangères**

#### **2.2.4.1. - Monnaie de présentation**

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont mesurés en utilisant la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère (monnaie fonctionnelle).

Les états financiers consolidés sont présentés en Euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.



#### 2.2.4.2. - Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés

Les valeurs immobilisées acquises en devises sont converties en monnaie fonctionnelle aux cours de change en vigueur aux dates d'acquisition.

L'ensemble des créances et dettes libellées en devises est converti aux cours de change en vigueur à la date du bilan. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat opérationnel ou en résultat financier selon le sous jacent ; toutefois, les différences de change qui résultent de la conversion des avances capitalisables consenties à des filiales consolidées sont portées directement au poste « Ecart de conversion » dans les capitaux propres.

#### 2.2.4.3. - Conversion des comptes des sociétés étrangères

La conversion en euros de l'ensemble des actifs et passifs est effectuée au cours de la monnaie fonctionnelle de la filiale étrangère en vigueur à la date du bilan, et la conversion des comptes de résultat est effectuée sur la base d'un cours moyen annuel. L'écart de conversion qui en résulte est porté directement en capitaux propres et n'est repris en résultat qu'au moment de la cession de la filiale.

Les écarts d'acquisition positifs et les ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle et sont convertis au taux de clôture.

Les écarts de conversion dus aux fluctuations des taux de change utilisés pour convertir les capitaux propres et les opérations de financement internes à long terme concernant des investissements nets dans une entreprise étrangère ainsi que le résultat net sont affectés aux réserves.

#### 2.2.5. - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition ou de fabrication, après déduction des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts d'emprunts sont exclus du coût des immobilisations à l'exception des coûts d'emprunts relatifs aux immeubles en l'état futur d'achèvement (actifs qualifiés).

##### **Actifs qualifiés : Immeubles en l'état futur d'achèvement**

Ces actifs nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés donnent lieu à incorporation des coûts d'emprunts, et ce jusqu'à la mise à disposition du bien.

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée de vie restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

L'amortissement est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

- Bâtiments : 10 à 40 ans
- Agencements des constructions : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Mobilier et matériel de bureaux : 5 à 10 ans

Les durées de vie sont révisées à chaque clôture annuelle et il est tenu compte des valeurs résiduelles.



Les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus, ou lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat.

#### **2.2.6. - Immobilisations incorporelles**

Elles sont évaluées au coût historique d'acquisition et révisées régulièrement en cas d'indice de perte de valeur. Celle-ci est enregistrée dans le compte de résultat en résultat opérationnel courant, sauf si elle revêt un caractère inhabituel ou est d'un montant très significatif (classement alors effectué en autres produits et charges opérationnels).

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- Marques – 5 ans (au cas particulier des marques actuellement détenues)
- Licences et logiciels – de 5 à 7 ans
- Relation clients – de 3 à 10 ans
- Brevets – de 5 à 10 ans

##### **2.2.6.1. - Marques achetées et acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise**

Les marques sont inscrites au coût historique d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant.

L'amortissement est calculé de manière linéaire afin de réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée.

La date de début des amortissements est la date de mise en service du bien.

Les marques qui entrent dans la catégorie des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

##### **2.2.6.2. - Licences**

Les licences sont inscrites au coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant.

L'amortissement est calculé de manière linéaire afin de réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée.

La date de début des amortissements est la date de mise en service du bien.

##### **2.2.6.3. - Logiciels**

Les coûts des logiciels acquis sont capitalisés et amortis sur la durée d'utilité estimée.

Les coûts associés à la maintenance de logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les coûts liés à la production d'un logiciel identifiable, dont le Groupe détient le contrôle et générant des avantages économiques futurs sur plus d'un exercice sont comptabilisés à l'actif du bilan.

Les coûts directement associés à la production comprennent les charges liées aux coûts salariaux des personnels ayant développés les logiciels et une quote-part appropriée de frais généraux de production. Les coûts de développement de logiciels portés à l'actif sont amortis selon leur durée d'utilité estimée.

#### **2.2.6.4. - Relations Clients**

Elles prennent en compte les relations avec les principaux clients d'ALGORITHMICS ayant des licences d'utilisation de logiciels de 3 à 10 années ainsi que des contrats de prestations de services liés.

#### **2.2.6.5. - Frais de recherche et développement**

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Une immobilisation incorporelle identifiable générée en interne résultant d'un développement ou de la phase de développement d'un projet interne est comptabilisée au bilan si les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38 sont remplis.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

Le cas échéant, les dépenses de développement ne satisfaisant pas aux critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38, sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

#### **2.2.7. - Tests de dépréciation des actifs**

Les actifs ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

Les actifs amortis font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe un indicateur de perte de valeur. Une perte est reconnue lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif isolé, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Pour les actifs non financiers, autres que les écarts d'acquisition, ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

#### **2.2.8. - Actifs financiers**

Le Groupe classe ses investissements en quatre catégories :

##### **2.2.8.1. - Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat**

Cette catégorie comprend les actifs détenus à des fins de transaction et ceux désignés à la juste valeur, en contrepartie du compte de résultat par le Groupe, lors de leur comptabilisation initiale.

Un instrument financier est comptabilisé comme détenu à des fins de transaction s'il a été acquis ou assumé dès l'origine avec l'intention de le revendre à brève échéance.

Les dérivés sont classés dans cette catégorie sauf s'ils ont été qualifiés d'opérations de couverture.

Ils sont évalués à la juste valeur et le solde global des variations de juste valeur est porté au compte de résultat.

Les actifs de cette catégorie sont classés en courant s'ils sont détenus à des fins de transaction ou s'ils doivent être vendus dans les douze mois suivant la clôture.

#### 2.2.8.2. - Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Par ailleurs, le Groupe n'a pas l'intention de les vendre immédiatement.

Ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une éventuelle provision pour dépréciation.

Ils sont classés en actifs courants sauf ceux pour lesquels la date d'échéance est de plus de douze mois après la date de clôture.

#### 2.2.8.3. - Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, que l'entreprise a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### 2.2.8.4. - Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou ne sont pas classés dans les autres catégories.

Ils sont classés en actifs non courants sauf si le Groupe a l'intention de les céder dans les douze mois suivant la clôture.

Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres. Lors de leur cession ou d'une dépréciation, les variations de juste valeur accumulées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat.

Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur courante ou la valeur recouvrable diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée en résultat net.

Lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier, le Groupe doit l'évaluer à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif financier.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels constituant l'actif financier (ou une partie de l'actif financier) arrivent à expiration, lorsque le Groupe renonce à ces droits ou lorsque le Groupe transfère ces droits et qu'elle n'a plus la quasi totalité des risques et avantages attachés.

A chaque date d'arrêté, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif ou d'un groupe d'actifs financiers. S'il existe une indication de dépréciation, le Groupe estime la valeur recouvrable de l'actif ou groupe d'actifs et comptabilise une éventuelle perte de valeur en fonction de la catégorie d'actif concerné.

### **2.2.9. - Stocks**

Les stocks sont inscrits au plus faible du coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières premières, les coûts directs de main d'œuvre, les autres coûts directs ainsi que les frais indirects de production attribuables. Il exclut les frais d'emprunts et les frais généraux.

Le coût est calculé en utilisant la méthode du premier entré premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

### **2.2.10. - Créances clients**

Les créances émises par le Groupe sont comptabilisées à l'origine à leur juste valeur et ultérieurement, s'il y a lieu, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminuée d'une éventuelle provision pour dépréciation.

La société comptabilise une provision pour dépréciation des créances clients lorsqu'il existe un signe objectif que les montants dus ne pourront être recouverts conformément aux termes contractuels.

### **2.2.11. - Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments du marché monétaire (valeurs mobilières de placement).

Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

### **2.2.12. - Capital social**

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres et il n'existe pas d'actions préférentielles.

Les coûts liés à une transaction portant sur les capitaux propres sont portés en déduction des capitaux propres (nets de tout avantage d'impôt sur le résultat y afférent).

Les actions propres détenues par le Groupe sont déduites des capitaux propres, jusqu'à l'annulation, la réémission ou la cession des actions.

Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

### **2.2.13. - Emprunts**

Les emprunts sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur (montant de trésorerie reçu), nets des coûts directs d'émission et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les différences entre les montants reçus (nets des coûts directs d'émission) et les montants dus lors du règlement sont comptabilisées en résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants sauf si le Groupe possède un droit inconditionnel de différer le remboursement de la dette de plus de douze mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

### **2.2.14. - Impôts différés**

Les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôts adoptés qui seront appliqués pour les périodes futures.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que les résultats fiscaux futurs permettront leur imputation.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, les entreprises associées, les co-entreprises sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si et seulement si les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et simultanément.

### **2.2.15. - Avantages au personnel**

#### **2.2.15.1. - Avantages postérieurs à l'emploi**

Le Groupe F. Marc de LACHARRIERE (FIMALAC) participe selon les lois et usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel. Il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent les salariés et les employeurs. Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés du Groupe n'ont aucun engagement autre que les cotisations normales.

Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de compléments de retraite qui sont versés sous forme de rente ou de capital au moment du départ à la retraite. Les principaux pays concernés sont les Etats Unis, la France et l'Angleterre.

Aux Etats-Unis, les salariés participent à un régime à cotisations définies mis en place par FITCH RATINGS Inc. Ce régime permet aux salariés admissibles de réduire leur rémunération en versant, lors de chaque paie, un montant de cotisation défiscalisée. La société peut choisir d'ajouter un abondement, égal à un pourcentage prédéfini des cotisations salariales, comme contribution défiscalisée en leur faveur. De plus, le régime inclut des dispositions de participation aux bénéfices, lesquelles permettent aux salariés admissibles de recevoir des contributions patronales supplémentaires selon la rentabilité de la société. En Angleterre, un régime semblable à cotisations définies, auquel les salariés participent, a été mis en place par FITCH RATINGS Ltd.

En France, les salariés bénéficient, lors de leur départ à la retraite, de paiements forfaitaires qui sont requis par la réglementation. Ces indemnités de fin de carrière sont fonction du salaire final et de l'ancienneté. Elles sont déterminées en conformité avec les accords collectifs applicables et régissant les conditions de travail du salarié.

Les avantages offerts aux salariés du Groupe relèvent soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régimes à cotisations définies ou en régimes à prestations définies selon la réalité économique du régime qui ressort de ses principaux termes et conditions.

Dans les régimes à cotisations définies, l'obligation juridique ou implicite de l'entreprise se limite au montant qu'elle s'engage à payer au fonds.

Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans les régimes à prestations définies, le montant de prestations à verser au salarié au moment de son départ à la retraite dépend en général d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de service et le salaire.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'une dette au bilan.

Les écarts actuariels issus des ajustements liés à l'expérience et des effets de changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés immédiatement en charges ou en produits.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisée comme passif ou actif au bilan.

Cependant, un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs effectivement disponibles pour le Groupe (ex : remboursements de régime ou diminution des cotisations futures). Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, il n'est pas comptabilisé.

Pour les régimes à prestations définies non financés, la valeur actualisée des obligations, ajustée du coût des services passés non encore reconnu, est comptabilisée au bilan.

Le coût des services passés est généré lorsque l'entreprise adopte un régime à prestations définies ou change le niveau des prestations d'un régime existant.

Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis aux ayants droits, dès l'adoption du régime ou dès sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat.

Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis aux ayants droits.

La charge comptabilisée au compte de résultat pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût financier, le rendement attendu des actifs, le coût des services passés reconnu dans l'année, les écarts actuariels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime.

### **Paiements en actions**

Le Groupe attribue à des membres du personnel des options d'achat d'actions en contrepartie des services rendus par ces salariés.

Les services rendus rémunérés par ces plans sont comptabilisés en charge, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. Le modèle utilisé pour évaluer ces services est " Black & Scholes ".

Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. A chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'actions susceptibles de devenir exerçables.

### **Plan d'intéressement**

Dans le cadre de plans d'intéressement accordés à certains salariés de FITCH Group sur la base d'actions virtuelles payables sous forme de trésorerie, le Groupe évalue et comptabilise lors de chaque clôture, jusqu'à l'extinction de ses obligations, la juste valeur du montant de trésorerie dû aux bénéficiaires, évaluée suivant le modèle « Black & Scholes ».

### **2.2.16. - Provisions**

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'un événement passé et dont la sortie d'avantages économiques est plus probable qu'improbable. Par ailleurs, la sortie de ressources peut être estimée de manière fiable.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé pour la restructuration qui a été notifié aux parties concernées.

### **Provisions pour risques environnementaux**

Le Groupe possède actuellement (ou a possédé) des sites industriels reconnus pollués.

Les dommages causés à l'environnement peuvent nécessiter que le Groupe ait à restaurer les sites exploités afin de répondre aux obligations légales ou implicites.

Les analyses et les estimations ont été réalisées par le Groupe, en accord avec les experts adéquats, pour déterminer la probabilité, la date et le montant de la sortie de ressources. Ces montants sont provisionnés dans les états financiers du Groupe.

Lorsque la sortie de ressources diffère du montant provisionné, le compte de résultat du Groupe est impacté.

Les provisions sont actualisées en retenant un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de ce passif.

L'augmentation ou la diminution de la provision résultant des impacts d'actualisation sont comptabilisées dans les autres produits et charges financiers.

## 2.2.17. - Revenus

Les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue, net des taxes et remises accordées.

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsque le Groupe a transféré les risques et avantages significatifs liés au produit, qu'il l'a livré et que le client l'a accepté.

Par ailleurs, le montant à recevoir doit pouvoir être estimé de manière fiable et l'obtention de ce montant par le Groupe doit être probable.

Les prestations de service sont comptabilisées en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture.

Les produits d'intérêts sur instruments portant intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux de rendement effectif de l'actif.

Les dividendes sur placements sont comptabilisés lorsque les droits des actionnaires à percevoir le paiement est établi.

### **Revenus de l'activité de notation de FITCH RATINGS**

FITCH RATINGS a principalement deux natures de revenus :

- des prestations de services liées à l'activité de notation financière
- des revenus d'abonnements aux services d'analyses et de recherches.

#### *Prestations de services liées à l'activité de notation financière*

- Ces prestations comprennent les revenus de notation des émissions, les honoraires de surveillance ainsi que des honoraires contractuels de notation « Relationship fees ».
- Les revenus de notation des émissions sont enregistrés en résultat au moment où la société attribue la notation à l'émission et facture l'émetteur.
- Les honoraires de surveillance sont reconnus au fur et à mesure du service rendu quel que soit le mode de facturation. Ainsi, le chiffre d'affaires facturé d'avance est différé et étalé sur la durée de vie moyenne de l'instrument financier. De même, le chiffre d'affaires est comptabilisé en factures à établir si la prestation de surveillance est réalisée et n'a pas fait l'objet de facturation.
- Les honoraires contractuels de notation sont reconnus au moment où le service est rendu. Ils couvrent généralement des périodes annuelles, semi annuelles ou trimestrielles. Ils sont donc différés et répartis sur la durée de vie du contrat.

#### *Revenus d'abonnements aux services d'analyses et de recherches*

- Ces revenus sont facturés d'avance sur une période n'excédant pas un an. Ils sont différés et reconnus au prorata de la durée de l'abonnement.

### **Revenus de l'activité de gestion du risque financier d'ALGORITHMICS**

ALGORITHMICS a principalement trois natures de revenus :

- Des revenus de licences de logiciels ;
- Des revenus de services gérés à distance ;
- Des revenus de maintenance de supports, de conseil et de formation.



### Revenus de licences de logiciels

Les revenus sont reconnus quand il existe un élément tangible de l'existence d'un accord, qu'un service a été rendu ou qu'un produit a été livré, que les honoraires sont fixés et déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Dans les contrats qui nécessitent une production, une modification ou une personnalisation importante du logiciel ou dans les contrats à éléments multiples (licences et services associés) la société utilise la méthode du pourcentage d'avancement pour la reconnaissance des revenus.

### Revenus de services gérés à distance

La société perçoit également des revenus d'abonnements liés à l'offre de services gérés à distance. Ces revenus sont reconnus au prorata de la durée du contrat à compter de la mise en place définitive de la solution.

### Revenus de maintenance de supports, de conseil et de formation

Ils sont reconnus quand le service est rendu. Les accords de prestation de service pour un montant forfaitaire sont reconnus au pourcentage d'avancement.

## **2.2.18. - Contrats de location**

Les contrats de location sont classés en contrats de location-financement notamment lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location financement. Les frais financiers qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de manière à obtenir un taux d'intérêts périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les charges de loyer en vertu d'un contrat de location simple sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

## **2.2.19. - Distribution de dividendes**

La distribution de dividendes aux actionnaires est reconnue en dettes dans les états financiers du Groupe lorsqu'elle a été approuvée.

## **2.2.20. - Actifs et passifs destinés à être cédés et activités abandonnées**

Les actifs et passifs qui sont disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

Les actifs ou groupe d'actifs destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des frais de cession.

Un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres cédés (capitaux propres consolidés) et leur valeur fiscale.

Les actifs et passifs destinés à être cédés sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. Les résultats correspondants sont présentés séparément dans le compte de résultat s'ils répondent à la définition d'une activité significative.

#### **2.2.21. - Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat des activités ordinaires poursuivies attribuables aux porteurs d'actions ordinaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période après déduction des actions propres.

Pour le résultat dilué par action, le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets d'instruments dilutifs : options de souscription d'actions, bons de souscription d'actions.

#### **2.2.22. - Autres produits et charges opérationnels**

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les résultats de cessions ou de dépréciations importantes ou inhabituelles d'actifs non courants corporels ou incorporels, les charges de restructuration ayant un caractère inhabituel, les dotations et reprises aux provisions pour litiges, garanties et environnement d'un niveau de matérialité très significative.

#### **2.2.23. - Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent un minimum d'aléas. Elles concernent principalement les tests de valeur sur les actifs, les provisions courantes et non courantes et les provisions pour avantages au personnel.

## NOTE N° 3 - SOCIETES CONSOLIDEES

### 3.1. - Variation de périmètre

#### Acquisitions au cours de l'exercice

<u>Filiale</u>	% acquis	Date d'acquisition	Prix d'acquisition
<u>KOREA RATINGS (*)</u>	53,3%	avr-07	35,7 M€

(\*) Au 30 septembre 2006, FITCH RATINGS Ltd détenait 7,96 % du capital de KOREA RATINGS. Après acquisition en 2007 sa participation a été portée à 53,34 %. Le prix d'acquisition indiqué ci-dessus (35,7 M€) inclut cette position de départ de 7,96 %.

#### **KOREA RATINGS**

Créée en 1983, cotée à la bourse de Corée (Kosdaq), KOREA RATINGS est la première agence de notation de Corée. Située à Séoul, elle note plus de 350 sociétés coréennes et a une forte présence sur le marché de financements structurés.

Son chiffre d'affaires en 2006 (12 mois) a été de l'ordre de 33 M\$.

Détenue à 53,34 % par FITCH RATINGS Ltd, KOREA RATINGS fait l'objet d'une intégration globale dans les états financiers de F. MARC de LACHARRIERE ( FIMALAC).

Le coût d'acquisition se décompose comme suit :

*(en milliers de £)*

Titres détenus au 30 septembre 2006	2 016
Acquisition avril 2007	32 860
Frais liés à l'acquisition	812
<b>soit un coût total de au 30 septembre 2007</b>	<b>35 688</b>

Les actifs et passifs évalués à la juste valeur à la date d'acquisition sont les suivants :

<i>(en milliers de £)</i>	Actifs à la valeur comptable	Ajustements de juste valeur	Actifs évalués à la juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 001		21 001
Actifs immobilisés	4 287	7 939	12 226
Participation dans les entreprises associées	1 288	548	1 836
Autres actifs financiers	6 918	-259	6 659
Clients et autres débiteurs	5 081		5 081
Fournisseurs et autres créditeurs	-10 815	-2 263	-13 078
<b>Total des actifs nets</b>	<b>27 759</b>	<b>5 966</b>	<b>33 725</b>
<b>% d'intérêts acquis</b>		<b>53,3427%</b>	<b>17 990</b>
Coût des titres			35 688
	<b>Soit un écart d'acquisition de</b>		<b><u>17 698</u></b>

L'allocation du prix d'acquisition définitive sera établie au plus tard dans les 12 mois suivants l'acquisition.

L'écart d'acquisition résiduel provisoire de 17,7 M€ représente principalement les synergies attendues et d'autres éléments non quantifiables tels que les effectifs et le renforcement sensible de la présence de FITCH RATINGS en Asie.

Compte tenu de sa date d'acquisition en avril 2007, le compte de résultat consolidé du groupe prend en compte les revenus et charges de cette société réalisés à partir du 1<sup>er</sup> avril 2007 jusqu'à la date de clôture.

Pour assurer une meilleure comparabilité, le compte de résultat consolidé résumé pro-forma ci-après présente les activités du Groupe avant prise en compte de KOREA RATINGS.

<i>(en milliers d'€)</i>	au 30 septembre 2007 (hors KOREA) 12 mois - Publié	au 30 septembre 2006 (hors KOREA) 12 mois - Pro forma *
Chiffre d'affaires	725 560	630 342
Autres produits et charges opérationnels	-563 066	-507 340
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>162 494</b>	<b>123 002</b>
Coût de l'endettement financier	4 203	-10 747
Autres produits et charges financiers	1 120	7 678
Charges d'impôts	-73 516	-41 269
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	559	1 288
Résultat net de cession		383 992
Résultat net avant résultats des activités arrêtées ou en cours de cession	94 860	463 944
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession		77 914
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>94 860</b>	<b>541 858</b>

(\*) Information pro forma non auditée (cf. note 2.1 - Présentation des comptes consolidés - changement de la date d'arrêté des comptes)

### 3.1.1. - Liste des sociétés

Nom et adresse des sociétés - n° Siren	Exercice 2007			Exercice 2006		
	% d'intérêts	% de contrôle	Méthode	% d'intérêts	% de contrôle	Méthode
<b>F. MARC DE LACHARRIERE (FIMALAC)</b> 97, rue de Lille - 75007 Paris Siren n° 542 044 136	100,00	100,00	Mère	100,00	100,00	Mère
<b>FIMALAC DEVELOPPEMENT</b> 9, rue du Laboratoire L - 1911 Luxembourg	100,00	100,00	IG			
<i>Filiales de Fimalac Développement</i>						
	<i>% Intérêt</i>	<i>% Contrôle</i>		<i>% Intérêt</i>	<i>% Contrôle</i>	
	<i>par Fimalac Développement</i>			<i>par Fimalac Développement</i>		
. <b>Starwort invest</b> (compartiment du fonds « Ubs Luxembourg Diversified Sicav) Co/UBS 36-38 Grande – Rue 1660 Luxembourg	100,00	100,00	IG			
. <b>Colonnade Real Estate (SC)</b> 9, rue du Laboratoire L – 1911 Luxembourg	80,00	80,00	IG			
. <b>North Colonnade Ltd</b> 25 Moorgate – Londres – EC2R 6AY	80,00	100,00	IG			
<b>FCBS Gie</b> 97, rue de Lille - 75007 Paris Siren n° 380 954 743	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
<b>Snc SEFI</b> 97, rue de Lille - 75007 Paris Siren n° 381 887 231	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
<b>Financière BOULOGNE TECHNOLOGIES</b> (ex. Financière SECAP) 97 rue de Lille – 75007 Paris Siren n°343 693 701	99,97	99,97	IG	99,97	99,97	IG
<b>FIMALAC INVESTISSEMENTS</b> 97, rue de Lille – 75007 Paris (France) Siren n° 552 012 965		Fusion	IG	100,00	100,00	IG
. <b>Fac Développement</b> 97, rue de Lille – 75007 Paris – France Siren n° 341 269 512	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
<b>Financière PORTEFOIN</b> 97, rue de Lille - 75007 Paris Siren n° 572 055 259	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
<i>Filiales de Financière Portefoin</i>						
	<i>% Intérêt</i>	<i>% Contrôle</i>		<i>% Intérêt</i>	<i>% Contrôle</i>	
	<i>par Financière Portefoin</i>			<i>par Financière Portefoin</i>		
. <b>SIFMP</b> 45, rue de Paris - 93100 Noisy le Sec Siren n° 552 112 047	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. <b>H.DRLJFHOUT &amp; ZOON'S</b> Keienberjweij 12 1101 Amsterdam	45,00	45,00	ME	45,00	45,00	ME

Nom et adresse des sociétés - n° Siren	Exercice 2007			Exercice 2006		
	% d'intérêts	% de contrôle	Méthode	% d'intérêts	% de contrôle	Méthode
<b>FITCH GROUP INC</b> 1 State Street Plaza New York 1004 - USA	80,00	80,00	IG	100,00	100,00	IG
<b>Filiales de FITCH GROUP INC</b>						
	<b>% Intérêt</b>	<b>% Contrôle</b>		<b>% Intérêt</b>	<b>% Contrôle</b>	
	<i>par Fitch Group Inc</i>			<i>par Fitch Group Inc</i>		
. <b>FITCH Inc</b> 1 State Street Plaza – New York	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. <b>DERIVATIVE FITCH</b> 1 State Street Plaza – New York	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. <b>FITCH INFORMATION Inc</b> 1 State Street Plaza – New York	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. <b>FITCH CentroAmerica SA</b> (Panama)	98,66	98,66	IG	98,66	98,66	IG
. <b>FITCH costa Rica Calificadora de Riesgo SA</b> (Costa-rica)	98,66	98,66	IG	98,66	98,66	IG
. <b>FITCH CentroAmerica SA</b> (Guatemala)	98,66	98,66	IG	98,66	98,66	IG
. <b>FITCH Training Inc</b> 1 State Street Plaza – New York	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. <b>FITCH Risk Management Inc</b> 1 State Street Plaza – New York	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
<b>Filiales Fitch Risk Management Inc</b>						
	<b>% Intérêt</b>	<b>% Contrôle</b>		<b>% Intérêt</b>	<b>% Contrôle</b>	
	<i>par Fitch Risk Mgt Inc</i>			<i>par Fitch Risk Mgt Inc</i>		
. Algorithmics Trademark LLC (USA)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics Inc (USA)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics Software LLC	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics Incorporated (Canada)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics Mexico	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics International Corporation (Barbades)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics Venture Ltd (Grande Bretagne)	50,00	50,00	ME			
. VOR de Mercado SA de VC (Mexico)	24,50	24,50	ME	49,00	49,00	ME
. Algorithmics Latin America Inc	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics do Brazil, Ltd	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Future risk Incorporated (Canada) (dormant)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Future Risk com, Inc (USA) (Dormant)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Future Risk com, LLC (USA) (Dormant)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Future Risk com International SRL (Barbades) (Dormant)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Future Risk com Holdings SRL (Barbades) (Dormant)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algo Source, Inc (USA) (Dormant)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics Research, Inc (Canada) (Dormant)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics, LLC (USA) (Dormant)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. <b>FITCH Risk Management Ltd</b> (Grande Bretagne)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
<b>Filiales Fitch Risk Management Ltd</b>						
	<b>% Intérêt</b>	<b>% Contrôle</b>		<b>% Intérêt</b>	<b>% Contrôle</b>	
	<i>par Fitch Risk Mgt Ltd</i>			<i>par Fitch Risk Mgt Ltd</i>		
. Algorithmics SARL (France)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics Ltd (Grande Bretagne)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics Pty Ltd (Australie)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics Ltd (Hong Kong)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics Japan KK (Japon)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics Ltd (Afrique du Sud)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics GMBH (Allemagne)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Algorithmics GMBH (Autriche)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

<b>Fitch Ratings Ltd</b>	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
101 Finsbury Pavment						
Londres EC2A 1RS (Grande Bretagne)						
<b>Filiales Fitch Ratings Ltd</b>	<b>% Intérêt</b>	<b>% Contrôle</b>		<b>% Intérêt</b>	<b>% Contrôle</b>	
	<i>par Fitch Ratings Ltd</i>			<i>par Fitch Ratings Ltd</i>		
. Fitch France Sa	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Deutschland Gmbh (Allemagne)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Italia Spa (Italie)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Polska SA (Pologne)	99,90	99,90	IG	99,54	99,54	IG
. Fitch ratings Espana SA (Espagne)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch ratings (Turquie)	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG
. Fitch Ibca South Africa Pty Ltd (Afrique du Sud)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Inter Arab Rating CY EC (Emirats Arabes)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Nile Ratings Company SAE (Egypte)	95,00	95,00	IG	95,00	95,00	IG
. Fitch North Africa SA (Tunisie)	99,73	99,73	IG	99,73	99,73	IG
. Fitch Holding AG (Suisse) (Holding)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch IBCA Sovereign Ratings Ltd (Grande Bretagne)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. IBCA Insurance Rat.Ltd (Grande Bretagne) (Dormant)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Ratings CIS (UK) (Holding)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Australia Pty Ltd	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch singapore Ratings Pte Ltd	100,00	100,00	IG	99,99	99,99	IG
. Fitch Hong Kong Limited	99,00	99,00	IG	99,00	99,00	IG
. Thomson Ratings Philippines Inc	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Ratings India Private Limited	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Ratings (Beijing) Limited	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. PT Fitch Holdings Indonesia	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Chile Holding SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Chile Clasificadore de Riesgo Ltd	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Mexico SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Ratings Brazil Limitada	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Argentina Calific. de Riesgo	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Venezuela sociedad Calificadora de Riesgos SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Republica Dominica C.por A. (République Dominicaine)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Fitch Uruguay SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
. Korea Ratings Ltd (Corée)	53,34	53,34	IG	7,96	7,96	Non Consolidée
<b>Filiales de Korea Ratings Ltd</b>	<b>% Intérêt</b>	<b>% Contrôle</b>		<b>% Intérêt</b>	<b>% Contrôle</b>	
	<i>par Korea Ratings Ltd</i>			<i>par Korea Ratings Ltd</i>		
- E-Credible Ltd (Corée)	50,00	50,00	IG			
- FICO Korea Co Ltd (Corée)	50,00	50,00	IG			
- Korea Bond Pricing Ltd (Corée)	35,83	35,83	ME			
- E-Value Co Ltd (Corée)	20,00	20,00	ME			
. China Lianhe Credit Rating Co. Ltd (Chine)	49,00	49,00	ME			
. Fitch Ratings Ltd (Thaïlande)	49,90	49,90	ME	49,90	49,90	MR
. Fitch Ratings Lanka Ltd (Sri - Lanka)	45,00	45,00	ME	45,00	45,00	ME
. Duff & Phelps de Colombia	40,00	40,00	ME	40,00	40,00	ME
. Apoyo & Asociados Y Cia Ltd (Pérou)	20,00	20,00	ME	20,00	20,00	ME
. Calificad. Riesgos Bankwatch (Equateur)	40,00	40,00	ME	40,00	40,00	ME

### 4.1. - Facteurs de risques financiers

De par ses activités, le Groupe est exposé à un certain nombre de risques financiers : risque de change, risque de taux et risque de liquidité. Le Groupe utilise des instruments dérivés afin de gérer son exposition aux risques de taux et de change. En revanche, la politique du Groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives. L'importance relative de ces instruments financiers ne fait pas peser de risque majeur sur les résultats et les capitaux propres du Groupe.

Certaines informations présentées dans cette note visent à fournir des éléments qui seront requis par la norme IFRS 7, appliquée à compter de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> octobre 2007.

#### 4.1.1. - **Risque de change**

Les risques de change sont principalement issus de flux financiers et d'opérations de trésorerie intra-groupe dont les risques les plus significatifs font l'objet d'une couverture.

La sensibilité des états financiers du Groupe aux variations du dollar – principale devise tierce utilisée de manière significative dans le Groupe - provient principalement des activités de FITCH GROUP aux Etats-Unis.

Pour gérer son risque de change, les instruments financiers utilisés par le Groupe sont les suivants :

- Ventes à terme de devises contre €
- Achats à terme de devises contre €
- Accumulateurs de change
- Swap de change
- Currency swap
- Options de vente (Put)
- Ventes d'options d'achat (Call) dans ce cas adossé à une option de vente (Put).



## SENSIBILITE AUX VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE AU 30 SEPTEMBRE 2007

(en millions d'€)	USD	GBP
Emission de titres de créances négociables		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		80,0
Opérations intra groupe	18,0	
<b>Total Passifs financiers</b>	<b>18,0</b>	<b>80,0</b>
Valeurs mobilières de placement	34,0	
Liquidités	1,7	0,7
Opérations intra groupe	300,0	161,4
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>335,7</b>	<b>162,1</b>
<b>Risque de change avant couverture</b>	<b>317,7</b>	<b>82,1</b>
Achats à terme de devises	18,0	
Cross currency swap	-300,0	
Ventes à terme de devises		-81,4
<b>Net change à terme</b>	<b>-282,0</b>	<b>-81,4</b>
<b>Risque de change exprimé dans chacune des devises</b>	<b>35,7</b>	<b>0,7</b>
<b>Impact en compte de résultat de la variation des cours de 1%</b>	<b>0,25</b>	<b>0,01</b>

### L'impact en capitaux propres est non significatif

- Cours 1 € = 1,41796 \$
- Cours 1 € = 0,69680 £

### Impact des variations de change sur la presentation du compte de résultat

#### Une variation de 10 % du dollar US aurait un impact de :

- +/- 5,9 % sur le chiffre d'affaires ;
- +/- 5,9 % sur le résultat opérationnel ;
- +/- 41,2 % sur le coût de l'endettement financier net ;
- +/- 3,3 % sur le résultat net part du Groupe.

#### Une variation de 10 % de la livre sterling aurait un impact de :

- +/- 4,0 % sur le chiffre d'affaires du Groupe ;
- +/- 4,8 % sur le résultat opérationnel du Groupe ;
- +/- 11,8 % sur le coût de l'endettement financier net ;
- +/- 5,3 % sur le résultat net part du Groupe.

#### 4.1.2. - Risque de taux

La politique du Groupe consiste à se couvrir contre les risques de fluctuation des taux d'intérêts en fonction d'un objectif de répartition taux fixe / taux variable de la dette du Groupe.

Afin de gérer les risques de taux, le Groupe utilise des instruments de gestion de taux d'intérêts. Ces instruments sont les suivants :

- Contrats d'échange de taux d'intérêts – SWAP
- Contrats de garantie de taux d'intérêts – COLLARS – CAP

## SENSIBILITE AUX VARIATIONS DE TAUX D'INTERETS AU 30 SEPTEMBRE 2007

(en millions d'€)	Risque de taux	Montant global en €	Position en € **	Position en \$ **	Position en £ **
Emission de titres de créances négociables	*	302,5	302,5		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	*	204,1	89,3		80,0
Opérations intra groupe	*	452,8		282,0	176,9
<b>Total passifs financiers</b>		<b>959,4</b>	<b>391,8</b>	<b>282,0</b>	<b>256,9</b>
<i>Total hors opérations intra groupe</i>		<i>506,6</i>			
Valeurs mobilières de placement					
Comportant un risque de taux	*				
Ne comportant pas de risque de taux		133,6	133,6		
Liquidités	*	231,8	160,6	45,3	10,3
Opérations ingra groupe	*	452,8		282,0	176,9
<b>Total actifs financiers</b>		<b>818,2</b>	<b>294,2</b>	<b>327,3</b>	<b>187,2</b>
<i>Total hors opérations intra groupe</i>		<i>365,4</i>			
<b>Endettement net</b>		<b>-141,2</b>	<b>-97,6</b>	<b>45,3</b>	<b>-69,7</b>
<b>Position nette avant dérivés (taux variable)</b>	*	<b>-274,8</b>	<b>-231,2</b>	<b>45,3</b>	<b>-69,7</b>
Instruments dérivé					
SWAP	*	59,9		85,0	
CAP	*	28,2		40,0	
<b>Total des instruments dérivés (taux fixe)</b>		<b>88,1</b>	<b>0,0</b>	<b>125,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Position nette après dérivés (= solde à taux variable)</b>	*	<b>-186,7</b>	<b>-231,2</b>	<b>170,3</b>	<b>-69,7</b>
<i>Pour une variation uniforme de 1 % des taux d'intérêts l'impact en rythme annuel serait sur le résultat financier de :</i>					
<i>Impact sur les capitaux propres = 0</i>		<i>-1,9</i>			

\* Eléments constitutifs de la position de taux d'intérêts

\*\* Données exprimées en devises, contre valorisation sur la base des cours suivants :

- Cours 1 € = 1,41796 \$
- Cours 1 € = 0,69680 £

### 4.1.3. - Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité implique une gestion prudente de la trésorerie et des titres négociés sur un marché actif, ainsi que des sources de financement au travers de lignes de crédit confirmées et la possibilité de fermer les positions de marché. En raison de la dynamique des activités du Groupe, la Trésorerie du Groupe veille en permanence à la flexibilité des sources de financement grâce à des lignes de trésorerie confirmées.

## Echéancier de liquidité (non actualisé) des instruments financiers

Postes du bilan	Valeur comptable au 30/09/07	Flux de trésorerie		
		à - d'un an	à + d'un an et - de 5 ans	à plus de 5 ans
<b><u>INSTRUMENTS DERIVES (nets)</u></b>				
<b><u>Actif</u></b>				
. Instruments dérivés avec comptabilité de couverture	2 316	1 340	976	
. Instruments dérivés sans comptabilité de couverture	15 072	14 907	165	
<b><u>INSTRUMENTS NON DERIVES</u></b>				
<b><u>Actif</u></b>				
. Actifs financiers non courants	52 371		9 147	43 224
. Prêts et avances	9 050	800	1 741	6 509
. Clients	118 692	118 692		
. Trésorerie et équivalents de trésorerie	242 919	242 919		
<b><u>Passif</u></b>				
. Emprunts et dettes financières non courantes	2 463		2 463	
. Autres passifs non courants	14 901		10 095	4 806
. Fournisseurs	49 206	49 206		
. Dettes financières courantes	519 097	519 097		

### 4.1.4. - Risque de crédit

Le Groupe a mis en œuvre des politiques appropriées afin de s'assurer que ses prestations sont effectuées avec des clients disposant d'un historique de crédit de qualité.

Les instruments dérivés et autres opérations de trésorerie sont mis en place avec des contreparties financières reconnues.

Les outils de maîtrise de risques limitent l'exposition du Groupe à une concentration excessive des engagements envers une institution financière.

### 4.1.5. - Risque sur actions

Le Groupe a investi une partie de sa trésorerie dans des actifs sensibles à la variation des marchés d'actions essentiellement européens. Ces actifs se répartissent comme suit :

(en millions d'€)	Evaluation au 30 septembre 2007
Actions cotés	58,1
Fonds d'actions	0,2
Produits structurés	5,0
<b>Total</b>	<b>63,3</b>

## 4.2. - Comptabilisation des instruments financiers dérivés et des instruments de couverture

Les dérivés sont classés dans la catégorie des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sauf s'ils ont été désignés comme instruments de couverture.

Dans le premier cas, ils sont évalués à la juste valeur et le solde global des variations de juste valeur est porté au compte de résultat.

Lorsque le Groupe désigne un instrument financier comme instrument de couverture, une documentation formelle est préparée pour démontrer la relation entre l'instrument de couverture et l'instrument couvert.

Le Groupe détermine à l'origine du contrat et jusqu'à l'échéance de la relation de couverture le niveau d'efficacité de la couverture, c'est à dire la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie entre élément de couverture et élément couvert. Les relations de couverture sont considérées comme hautement efficaces lorsque la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie entre élément de couverture et élément couvert se situe dans une fourchette comprise entre 80 et 125 %.

Trois types de relation de couverture existent :

- *La couverture de juste valeur* : couverture de l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé. Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert sont comptabilisées en résultat. Aucun dérivé utilisé par le Groupe n'a été classé dans ce type de relation de couverture.
- *La couverture de flux de trésorerie* : couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé (ex : paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou une transaction prévue. La partie efficace des variations de juste valeur sur l'instrument de couverture doit être comptabilisée en capitaux propres, la partie inefficace en résultat.

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat durant les exercices au cours desquels l'élément couvert impacte le résultat (ex : la transaction prévue se réalise). Cependant, lorsque la transaction prévue entraîne la comptabilisation d'un actif non financier (ex : stocks) ou d'une dette, les gains et pertes préalablement enregistrés en capitaux propres sont inclus dans le coût de l'actif ou du passif.

- *La couverture d'un investissement net à l'étranger* : traitement identique à la couverture de flux de trésorerie. La partie efficace de la variation de juste valeur est comptabilisée en capitaux propres jusqu'à la cession ou liquidation de l'investissement net.

Des options de change peuvent être utilisées par le Groupe pour couvrir les investissements dans FITCH GROUP aux Etats-Unis.

**Le détail des instruments dérivés comptabilisés est développé dans la note 5.6**

#### **4.3. - Estimations de juste valeur**

La juste valeur est déterminée selon les informations disponibles, soit à partir de cotations publiées sur un marché actif, soit par comparaison avec des transactions similaires récentes, soit enfin par recours à des techniques d'estimation pour établir quel aurait été le prix de transaction.

## NOTE N° 5 - AUTRES NOTES

(en milliers d'€)

### 5.1. - Regroupement d'entreprises

#### 5.1.1. - Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition aux 31 décembre 2005, 30 septembre 2006 et 30 septembre 2007 s'analysent comme suit :

(en milliers d'€)	Unités génératrices de trésorerie/filiales				TOTAL
	FACOM - Outillage à main/Equipement de garage	FITCH RATINGS - Notation	ALGORITHMIC - Gestion du Risque	Autres - Sociétés Mères	
Brut au 1er janvier 2005	372 962	619 158	18 847	417	1 011 384
Acquisitions		2 672	44 246		46 918
Cessions					0
Ecart de change		91 482	4 698		96 180
Autres	-372 962	10 300	-10 300		-372 962
<b>Brut au 31 décembre 2005</b>	<b>0</b>	<b>723 612</b>	<b>57 491</b>	<b>417</b>	<b>781 520</b>
Perte de valeur cumulée au 1er janvier 2005	372 962	32 324	2 376	417	408 079
Dotations					0
Ecart de change		3 544	-879		2 665
Autres	-372 962				-372 962
<b>Perte de valeur cumulée au 31 décembre 2005</b>	<b>0</b>	<b>35 868</b>	<b>1 497</b>	<b>417</b>	<b>37 782</b>
<b>Ecarts d'acquisition nets au 31 décembre 2005</b>	<b>0</b>	<b>687 744</b>	<b>55 994</b>	<b>0</b>	<b>743 738</b>
Brut au 1er janvier 2006	0	723 612	57 491	417	781 520
Acquisitions		162			162
Cessions		-1 757			-1 757
Ecart de change		-44 839	-197		-45 036
Reclassements			-7 928		-7 928
<b>Brut au 30 septembre 2006</b>	<b>0</b>	<b>677 178</b>	<b>49 366</b>	<b>417</b>	<b>726 961</b>
Perte de valeur cumulée au 1er janvier 2006	0	35 868	1 497	417	37 782
Dotations					0
Cessions		-534			-534
Ecart de change		-1 847			-1 847
Autres					0
<b>Perte de valeur cumulée au 30 septembre 2006</b>	<b>0</b>	<b>33 487</b>	<b>1 497</b>	<b>417</b>	<b>35 401</b>
<b>Ecarts d'acquisition nets au 30 septembre 2006</b>	<b>0</b>	<b>643 691</b>	<b>47 869</b>	<b>0</b>	<b>691 560</b>
Brut au 1er octobre 2006	0	677 178	49 366	417	726 961
Acquisitions		26 260	452		26 712
Cessions		-58			-58
Ecart de change		-68 090	-2 228		-70 318
Reclassements			-4 017		-4 017
<b>Brut au 30 septembre 2007</b>	<b>0</b>	<b>635 290</b>	<b>43 573</b>	<b>417</b>	<b>679 280</b>
Perte de valeur cumulée au 1er octobre 2006	0	33 487	1 497	417	35 401
Dotations					0
Cessions					0
Ecart de change		-2 416	-150		-2 566
Autres					0
<b>Perte de valeur cumulée au 30 septembre 2007</b>	<b>0</b>	<b>31 071</b>	<b>1 347</b>	<b>417</b>	<b>32 835</b>
<b>Ecarts d'acquisition nets au 30 septembre 2007</b>	<b>0</b>	<b>604 219</b>	<b>42 226</b>	<b>0</b>	<b>646 445</b>

Conformément à l'application de la norme IAS 38, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Le groupe a fait l'analyse de la valorisation des écarts d'acquisition.

## **Valorisation de l'écart d'acquisition de FITCH GROUP (composé de FITCH RATINGS et d'ALGORITHMICS)**

Les écarts d'acquisition de FITCH RATINGS et d'ALGORITHMICS, composant FITCH GROUP, sont justifiés en premier lieu par la valorisation qui avait sous-tendu la cession en avril 2006 par F. MARC de LACHARRIERE (FIMALAC) de 20% de FITCH GROUP (Cf rapport annuel 2006).

Il est rappelé que le prix de cession de 20 % de FITCH GROUP, intégrant une décote de minorité de l'ordre de 25 % par rapport à la valeur intrinsèque de 100 % de FITCH GROUP, s'était élevé à 492,5 M€.

Le comparatif le plus adapté, qui est celui qui a été utilisé dans le cadre des négociations menées pour la cession, est le concurrent coté MOODY'S ; la transposition de ces multiples à FITCH GROUP fait ressortir une valeur vénale supérieure à la valeur comptable. C'est également cette approche que retiennent généralement les analystes financiers qui suivent le titre F. Marc de LACHARRIERE (FIMALAC), avec en général application d'une décote variable mais limitée par rapport à MOODY'S.

### **Valorisation de l'écart d'acquisition FITCH RATINGS**

Pour FITCH RATINGS, composante principale de FITCH GROUP, les perspectives de résultat et de génération de trésorerie à un horizon de 3 ans confortent les estimations de la valeur du groupe décrites ci-avant. Des tests de sensibilité sont néanmoins effectués en utilisant des coefficients d'actualisation relativement élevés (jusqu'à 10 %) et une valeur terminale reposant sur une approche simplifiée par la capitalisation à l'infini d'un flux de trésorerie normatif et un taux de croissance perpétuel de 2%.

### **Valorisation de l'écart d'acquisition ALGORITHMICS**

Concernant ALGORITHMICS, également inclus dans FITCH GROUP mais d'acquisition plus récente et en pleine phase d'investissement, il faut intégrer les multiples élevés de valorisation des concurrents de ce secteur. Des tests simplifiés de sensibilité sont également effectués à titre indicatif sur les perspectives de résultat et de génération de trésorerie à 5 ans, en faisant varier le coefficient d'actualisation (jusqu'à 12%) et une valeur terminale reposant sur une approche simplifiée par la capitalisation à l'infini d'un flux de trésorerie normatif et un taux de croissance perpétuel de 2%.

L'ensemble de ces analyses montrent des valeurs recouvrables supérieures aux valeurs comptables pour les deux activités de FITCH GROUP. Aucune dépréciation des écarts d'acquisition n'est donc constatée dans les comptes au 30 septembre 2007.

## 5.2. - Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels aux 30 septembre 2007, 30 septembre 2006 et 31 décembre 2005 s'analysent comme suit :

Nature des immobilisations incorporelles (en milliers d'€)	Net au 30 septembre 2007	Net au 30 septembre 2006	Net au 31 décembre 2005
Brevets - Licences - Propriétés intellectuelles	52 420	73 944	67 889
Relation clientèle	14 415	8 225	10 420
Marques	1 244	1 995	2 625
Frais de développement			
Autres immobilisations incorporelles	4 328	438	6 019
<b>Total</b>	<b>72 407</b>	<b>84 602</b>	<b>86 953</b>

### Immobilisations incorporelles – analyse des valeurs brutes

(en milliers d'€)	Frais d'établissement	Brevets - Licences- Propriétés intellectuelles	Relation clientèle	Marques	Frais de développement	Autres immobilis. Incorporelles	Total
<b>Montants bruts au 01/01/05</b>	<b>1 788</b>	<b>6 641</b>	<b>1 655</b>	<b>264 602</b>	<b>13 154</b>	<b>18 586</b>	<b>306 426</b>
Reclassements (1)	-1 769	-1 439	-1 729	-264 602	-13 154	-17 996	-300 689
Acquisitions		236				5 845	6 081
Cessions	-20						-20
Variations de périmètre (2)		66 324	11 750	2 795			80 869
Écarts de change	1	10 992	1 152	432		869	13 446
<b>Montants bruts au 31/12/05</b>	<b>0</b>	<b>82 754</b>	<b>12 828</b>	<b>3 227</b>	<b>0</b>	<b>7 304</b>	<b>106 113</b>
<b>Montants bruts au 01/01/06</b>	<b>0</b>	<b>82 754</b>	<b>12 828</b>	<b>3 227</b>	<b>0</b>	<b>7 304</b>	<b>106 113</b>
Reclassements							0
Acquisitions (3)		8 045					8 045
Cessions							0
Reclassements		12 533				-5 902	6 631
Écarts de change		-5 272	-334	-220		-40	-5 866
<b>Montants bruts au 30/09/06</b>	<b>0</b>	<b>98 060</b>	<b>12 494</b>	<b>3 007</b>	<b>0</b>	<b>1 362</b>	<b>114 923</b>
<b>Montants bruts au 01/10/07</b>	<b>0</b>	<b>98 060</b>	<b>12 494</b>	<b>3 007</b>	<b>0</b>	<b>1 362</b>	<b>114 923</b>
Reclassements							0
Acquisitions		160					160
Cessions							0
Variations de périmètre (2)			10 006			3 951	13 957
Écarts de change		-9 321	-699	-322		-160	-10 502
<b>Montants bruts au 30/09/07</b>	<b>0</b>	<b>88 899</b>	<b>21 801</b>	<b>2 685</b>	<b>0</b>	<b>5 153</b>	<b>118 538</b>

## Immobilisations incorporelles – analyse des amortissements

(en milliers d'€)	Frais d'établissement	Brevets - Licences- Propriétés intellectuelles	Relations clientèle	Marques	Frais de développement	Autres immobilis. Incorporelles	Total
<b>Amortissements au 01/01/05</b>	<b>1 788</b>	<b>5 979</b>	<b>765</b>	<b>45 623</b>	<b>5 012</b>	<b>16 401</b>	<b>75 568</b>
Reclassements (1)	-1 768	-1 922	-765	-45 623	-5 012	-16 068	-71 158
Dotations		10 242	2 355	570		291	13 458
Reprises	-20						-20
Ecarts de change		565	53	32		662	1 312
<b>Amortissements au 31/12/05</b>	<b>0</b>	<b>14 864</b>	<b>2 408</b>	<b>602</b>	<b>0</b>	<b>1 286</b>	<b>19 160</b>
<b>Amortissements au 01/01/06</b>	<b>0</b>	<b>14 864</b>	<b>2 408</b>	<b>602</b>	<b>0</b>	<b>1 286</b>	<b>19 160</b>
Reclassements		292				-292	0
Dotations		9 993	1 938	462			12 393
Reprises							0
Ecarts de change		-1 033	-77	-52		-70	-1 232
<b>Amortissements au 30/09/06</b>	<b>0</b>	<b>24 116</b>	<b>4 269</b>	<b>1 012</b>	<b>0</b>	<b>924</b>	<b>30 321</b>
<b>Amortissements au 01/10/06</b>	<b>0</b>	<b>24 116</b>	<b>4 269</b>	<b>1 012</b>	<b>0</b>	<b>924</b>	<b>30 321</b>
Reclassements		15					15
Dotations		15 400	3 462	573			19 435
Reprises							0
Ecarts de change		-3 052	-345	-144		-99	-3 640
<b>Amortissements au 30/09/07</b>	<b>0</b>	<b>36 479</b>	<b>7 386</b>	<b>1 441</b>	<b>0</b>	<b>825</b>	<b>46 131</b>

### (1) Postes transférés en « actifs destinés à être cédés »

- en 2005 - FACOM

### (2) Variations de périmètre

- en 2005 - Acquisition de la société ALGORITHMICS

Les principales immobilisations incorporelles identifiées au moment de l'acquisition d'ALGORITHMICS sont :

(en milliers d'€)		Durées d'amortissement
Licences et propriétés intellectuelles	66 324	7,5 ans
Relations clientèle	11 750	5 ans
Marques	2 795	5 ans

- en 2007 – Acquisition de KOREA RATINGS

### (3) Acquisitions

- en 2006 – Achat par FITCH RATINGS LTD de modèles de quantification. Achat par ALGORITHMICS de droits d'utilisation et de commercialisation de logiciels d'évaluation et de mesure de risques.

La dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles est incluse dans le poste du compte de résultat « Dotation aux amortissements » du résultat opérationnel.

Aucune perte de valeur n'a été constatée en résultat au cours de la période.

Les frais de recherche et de développement comptabilisés en charge au cours de l'exercice 2006/2007 s'élèvent à 21 287 milliers d'€. Ces frais concernent ALGORITHMICS dans le cadre du développement de ses produits.



### 5.3. - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles aux 30 septembre 2007, 30 septembre 2006 et 31 décembre 2005 s'analysent comme suit :

Nature des immobilisations corporelles (en milliers d'€)	Net au 30 septembre 2007	Net au 30 septembre 2006	Net au 31 décembre 2005
Terrains	6 608	5 738	7 956
Constructions	12 771	8 833	6 791
Installations techniques, Matériel et outillage	9 160	8 456	20 998
Autres immobilisations corporelles	23 088	25 171	10 233
Autres immob. Corporelles en location financement	2 664	2 155	2 220
Immobilisations corporelles en cours	305 234		
Avances & acomptes sur immobilisations Corporelles			
<b>Total</b>	<b>359 525</b>	<b>50 353</b>	<b>48 198</b>

#### Immobilisations corporelles – analyse des valeurs brutes

(en milliers d'€)	Terrains	Construc- tions	Installations techniques, matériel & outillage	Autres immobilisa- tions corporelles	Immobilisations corporelles en location- financement	Immobilisa- tions corporelles en cours	Avances & acomptes	TOTAL
<b>Montants bruts au 01/01/05</b>	<b>13 143</b>	<b>66 624</b>	<b>175 353</b>	<b>83 716</b>	<b>4 558</b>	<b>640</b>	<b>261</b>	<b>344 295</b>
Reclassements (1)	-5 095	-51 646	-145 982	-59 011		-640	-261	-262 635
Acquisitions		154	7 171	2 447	676			10 448
Cessions	-1			-335				-336
Variations de périmètre (2)		564	5 348	22				5 934
Ecart de change		2 838	7 374	1 408	742			12 362
<b>Montants bruts au 31/12/05</b>	<b>8 047</b>	<b>18 534</b>	<b>49 264</b>	<b>28 247</b>	<b>5 976</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>110 068</b>
<b>Montants bruts au 01/01/06</b>	<b>8 047</b>	<b>18 534</b>	<b>49 264</b>	<b>28 247</b>	<b>5 976</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>110 068</b>
Reclassements		-795	-30 103	27 594				-3 304
Acquisitions		262	2 377	8 563	618			11 820
Cessions	-2 219		-21	-259				-2 499
Variations de périmètre								0
Ecart de change		-96	-2 774	-166	-422			-3 458
<b>Montants bruts au 30/09/06</b>	<b>5 828</b>	<b>17 905</b>	<b>18 743</b>	<b>63 979</b>	<b>6 172</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>112 627</b>
<b>Montants bruts au 01/10/06</b>	<b>5 828</b>	<b>17 905</b>	<b>18 743</b>	<b>63 979</b>	<b>6 172</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>112 627</b>
Reclassements								0
Acquisitions (3)	506	4 484	4 615	12 933	1 681	314 883	13	339 115
Cessions	-403	-876	-1 469	-18 310	-124			-21 182
Variations de périmètre (2)	778	1 221	4 418	96				6 513
Ecart de change	-11	-148	-487	-4 040	-759	-9 662		-15 107
<b>Montants bruts au 30/09/07</b>	<b>6 698</b>	<b>22 586</b>	<b>25 820</b>	<b>54 658</b>	<b>6 970</b>	<b>305 221</b>	<b>13</b>	<b>421 966</b>

Les contrats de location financement sont composés de plusieurs montants individuellement non significatifs.

## Immobilisations corporelles – analyse des amortissements

(en milliers d'€)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel & outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en location-financement	TOTAL
<b>Amortissements au 01/01/05</b>	<b>343</b>	<b>37 903</b>	<b>159 589</b>	<b>43 623</b>	<b>1 870</b>	<b>243 328</b>
Reclassements (1)	-252	-28 267	-141 572	-29 415		-199 506
Dotations		691	5 521	3 357	1 512	11 081
Reprises				-392		-392
Ecarts de change		1 415	4 727	842	375	7 359
<b>Amortissements au 31/12/05</b>	<b>91</b>	<b>11 742</b>	<b>28 265</b>	<b>18 015</b>	<b>3 757</b>	<b>61 870</b>
<b>Amortissements au 01/01/06</b>	<b>91</b>	<b>11 742</b>	<b>28 265</b>	<b>18 015</b>	<b>3 757</b>	<b>61 870</b>
Reclassements		-838	-18 201	15 733		-3 306
Dotations		431	1 888	5 324	528	8 171
Reprises	-1	-2 200	-19	-192		-2 412
Ecarts de change		-63	-1 646	-72	-268	-2 049
<b>Amortissements au 30/09/06</b>	<b>90</b>	<b>9 072</b>	<b>10 287</b>	<b>38 808</b>	<b>4 017</b>	<b>62 274</b>
<b>Amortissements au 01/10/06</b>	<b>90</b>	<b>9 072</b>	<b>10 287</b>	<b>38 808</b>	<b>4 017</b>	<b>62 274</b>
Reclassements			1 549			1 549
Dotations		1 000	3 864	10 161	891	15 916
Reprises		-346	-1 418	-15 208	-123	-17 095
Variation de périmètre (2)		95	2 786	67		2 948
Ecarts de change		-6	-408	-2 258	-479	-3 151
<b>Amortissements au 30/09/07</b>	<b>90</b>	<b>9 815</b>	<b>16 660</b>	<b>31 570</b>	<b>4 306</b>	<b>62 441</b>

### (1) Postes transférés en « actifs destinés être cédés »

- en 2005 – FACOM

### (2) Variations de périmètre

- en 2005 - Acquisition de la société ALGORITHMICS
- en 2007 – Acquisition de la société KOREA RATINGS

### (3) Acquisitions

- en 2007 – 314 883 milliers d'€ : Coûts relatifs à l'acquisition de l'immeuble de Londres en cours de construction prenant en compte le terrain représentant environ 80 % du montant en cours. Ces coûts, incluent également des coûts d'emprunt (3 672 milliers d'€ sur l'exercice) et ce conformément à la norme IAS 23 permettant d'incorporer les coûts emprunts relatifs à des actifs qualifiés nécessitant une longue période de préparation.

La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles est incluse dans le poste du compte de résultat « Dotation aux amortissements » du résultat opérationnel.

Aucune perte de valeur n'a été constatée en résultat au cours de la période.

## 5.4. - Participations dans les entreprises associées

Les participations concernant les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit :

(en milliers d'E)	% du capital détenu	Quote part de situation nette	Dont quote part dans le résultat de la période	Total titres MEE
Fitch Ratings Lanka Ltd	45,0%	121	37	121
Fitch Ratings Thailand Ltd	49,9%	718	116	718
Duff & Phelps Colombia SA	40,0%	115	214	115
Apoyo & Asociados y Cia Limitada	20,0%	13	15	13
Bankwatch Ecuador SA	40,0%	222	23	222
<u>Filiales de Korea Ratings :</u>				
Korea Bond Pricing Ltd (*)	35,8%	2 226	113	2 226
E-Value Co ltd (*)	20,0%	342	-65	342
China Lianhe Crédit rating Co Ltd (*)	49,0%	10 773	30	10 773
Algo venture Ltd	50,0%	187	32	187
HDZ	45,0%	1 081		1 081
Autres				
		<b>15 798</b>	<b>515</b>	<b>15 798</b>

(\*) Acquisés au cours de l'exercice

Le total des actifs, dettes, chiffre d'affaires et résultats nets des entreprises associées, dont aucune n'est cotée, est détaillé ci dessous :

(en milliers d'€)	Total des actifs de la filiale	Total des dettes de la filiale	Total du chiffre d'affaires de la filiale	Résultat net de la filiale
Fitchs Rating Lanka Limited	304	16	ns	ns
Fitch ratings Thailand Ltd	1 656	220	1 298	232
Duff & Phelps Colombia SA	660	277	2 118	536
Apoyo & Asociados y Cia Limitada	594	95	1 003	75
Bankwatch Ecuador SA	391	54	405	58
<u>Filiales de Korea Ratings :</u>				
Korea Bond Pricing Ltd	5 033	1 108	3 451	316
E-Value Co ltd	2 820	1 115	1 131	- 324
China Lianhe Crédit rating Co Ltd	4 209	1 445	853	- 240
Algo venture Ltd	1 887	846		68
HDZ	* 3 426		ns	ns

Les variations du poste « Participations dans les entreprises associées » sont :

(en milliers d'€)

Ouverture au 01/10/2006	4 954
Dividende de l'exercice	-242
Variation de périmètre	13 263
Effet de change	-2 692
Quote part de résultat 2007	515
<b>Clôture au 30/09/07</b>	<b>15 798</b>

## 5.5. - Actifs financiers

(en milliers d'€)	Prêts & avances	Actifs détenus jusqu'à échéance	Actifs disponibles à la vente (2)	Actifs détenus à des fins de transaction (3)	Autres instruments financiers - produits dérivés
<b><u>ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</u></b>					
Valeur brute au 01/10/06	20 144	1 041	47 920		2 856
Acquisitions	374	41	13 346		
Diminutions	-1 783	-3 420	-678		
Variation de périmètre (1)	5 739	11 444	-1 901		
<u>Variation de la juste valeur</u>					
En contrepartie du résultat					-2 270
En contrepartie des capitaux propres					
Ecart de change	-126	-30	-59		-150
Autre			-401		-11
<b>Valeur brute au 30/09/07</b>	<b>24 348</b>	<b>9 076</b>	<b>58 227</b>		<b>425</b>
Dépréciation au 01/10/06	15 288	500	14 282		0
Dotations	10		351		
Reprises			-201		
Ecart de change					
Autres					
<b>Dépréciation au 30/09/07</b>	<b>15 298</b>	<b>500</b>	<b>14 432</b>		<b>0</b>
<b>VALEUR NETTE A L'OUVERTURE</b>	<b>4 856</b>	<b>541</b>	<b>33 638</b>		<b>2 856</b>
<b>VALEUR NETTE A LA CLOTURE</b>	<b>9 050</b>	<b>8 576</b>	<b>43 795</b>		<b>425</b>
<b>Total actifs financiers non courants</b> →	<b>61 846</b>				
<b><u>ACTIFS FINANCIERS COURANTS</u></b>					
Valeur brute au 01/10/06	622			167 855	15 686
Acquisitions	42			111 724	
Diminutions				-167 991	
<u>Evaluation à la juste valeur</u>					
En contrepartie du résultat				5 090	-910
En contrepartie des capitaux propres					2 316
Ecart de change	-21				-129
Variation de périmètre (1)		2 679			
<b>Valeur brute au 30/09/07</b>	<b>643</b>	<b>2 679</b>	<b>0</b>	<b>116 678</b>	<b>16 963</b>
Dépréciation au 01/10/06				2 040	
Dotations				854	
Reprises				-2 040	
Ecart de change					
Autres					
<b>Dépréciation au 30/09/07</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>854</b>	<b>0</b>
<b>VALEUR NETTE A L'OUVERTURE</b>	<b>622</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>165 815</b>	<b>15 686</b>
<b>VALEUR NETTE A LA CLOTURE</b>	<b>643</b>	<b>2 679</b>	<b>0</b>	<b>115 824</b>	<b>16 963</b>
<b>Total actifs financiers courants</b> →	<b>136 109</b>				

### (1) Variation de périmètre

Acquisition de KOREA RATINGS – Cette ligne prend en compte (i) des dépôts de garantie versés par KOREA dans le cadre de la location des locaux à usage de bureaux, (ii) des obligations d'états.

### (2) Actifs disponibles à la vente

Le montant net à la clôture intègre notamment la souscription pour 38 023 milliers d'€ dans des Fonds de Private Equity (voir détail ci-après) dont l'échéance n'est pas connue à ce jour. Le montant effectivement versé s'élève à 14 756 milliers d'€, le solde soit 23 267 milliers d'€ est enregistré dans le poste « Autres Dettes ».

Les actifs disponibles à la vente se décomposent comme suit :

(en milliers d'€)	Valeur nette	% de détention
Fonds Communs de Placements à Risque (FCPR)	30 001	
Autres fonds de Private Equity	8 022	
Fonds américains	1 112	
Korea Crédit (Holding)	2 821	10,99%
Autres titres	1 839	
<b>Total des actifs disponibles à la vente</b>	<b>43 795</b>	

### (3) Actifs détenus à des fins de transaction

La politique du Groupe sur cette ligne de placements (dont détail ci-dessous) est d'obtenir une rentabilité optimale tout en préservant une certaine liquidité de la plupart des placements choisis.

Synthèse des actifs de transaction :

(en milliers d'€)	Valeur de marché au 30 septembre 2007
Actions cotées	58 140
Sicav diverses	38 730
Obligations	3 000
Billet de trésorerie	5 991
Gestion alternative	9 027
Options	936
<b>Total des actifs de transaction</b>	<b>115 824</b>

## 5.6. - Instruments dérivés

(en milliers d'€)	NOMINAL			VARIATION DE JUSTE VALEUR				
	Total	A - d'1 an	de 1 à 5 ans	Juste valeur au 1er octobre 2006	Variation par le Résultat	Variation par les capitaux propres	Variation de change	Juste valeur - au 30 septembre 2007
<u>Couverture de flux futurs</u>								
. Swap de taux (adossés à des emprunts en €)				-36		36		0
. Ventes à terme de dollars CAD	24 640	10 665	13 975			2163	0	2 163
. Vente à terme de GBP	8 627		8 627			153	0	153
				-36	0	2 352	0	2 316
<u>Couverture d'investissements nets à l'étranger</u>								
. Options de change				-12	12			0
				-12	12	0	0	0
<u>Dérivés non qualifiés</u>								
. Swap de taux (adossés à des emprunts en \$)	88 155	88 155		2 719	-2 052		-149	518
. Swap de taux (adossés à des emprunts en €)				-14	14			0
. Accumulateur de change	6 564	6 564			43			43
. Options (adossées à des emprunts en \$)								
Achetées	28 210	28 210		228	-218		-10	0
Vendues	28 210	28 210		0			0	0
. Achats à terme dollars US	12 850	12 850		-2 129	1 971			-158
. Ventes à terme GBP	137 243	137 243			-681			-681
. Ventes à terme dollars CAD	15 547	12 899	2 648	698	441		-119	1 020
. Swap de taux et de devises	225 911	225 911		11 515	2 815			14 330
				13 017	2 333	0	-278	15 072
<b>Total des Instruments dérivés nets</b>				<b>12 969</b>	<b>2 345</b>	<b>2 352</b>	<b>-278</b>	<b>17 388</b>

## 5.7. - Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit aux 30 septembre 2007, 30 septembre 2006 et 31 décembre 2005 :

(en milliers d'€)	Brut			Provisions			Net		
	30-sept-07	30-sept-06	31-déc-05	30-sept-07	30-sept-06	31-déc-05	30-sept-07	30-sept-06	31-déc-05
Créances clients	123 875	123 315	124 905	-5 183	-4 665	-6 156	118 692	118 650	118 749

## 5.8. - Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit aux 30 septembre 2007, 30 septembre 2006 et 31 décembre 2005 :

(en milliers d'€)	Brut			Provisions			Net		
	30-sept-07	30-sept-06	31-déc-05	30-sept-07	30-sept-06	31-déc-05	30-sept-07	30-sept-06	31-déc-05
Etat, personnel & comptes rattachés	26 170	26 064	22 953	-97	-97	-97	26 073	25 967	22 856
Débiteurs divers	5 500	616	347	-304	-302	-302	5 196	314	45
Charges constatées d'avance	11 260	11 768	8 047				11 260	11 768	8 047
<b>Total</b>	<b>42 930</b>	<b>38 448</b>	<b>31 347</b>	<b>-401</b>	<b>-399</b>	<b>-399</b>	<b>42 529</b>	<b>38 049</b>	<b>30 948</b>

Créances à long terme	<b>387</b>	<b>866</b>					<b>387</b>	<b>866</b>	<b>0</b>
-----------------------	------------	------------	--	--	--	--	------------	------------	----------

## 5.9. - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie s'analyse comme suit aux 30 septembre 2007, 30 septembre 2006 et 31 décembre 2005 :

(en milliers d'€)	Net au 30 septembre 2007	Net au 30 septembre 2006	Net au 31 décembre 2005
Disponibilités	189 995	119 083	145 515
Valeurs mobilières de placement	52 721	167 368	8 762
Intérêts courus	203	27	46
<b>Total</b>	<b>242 919</b>	<b>286 478</b>	<b>154 323</b>

Dans le tableau de flux de trésorerie, la trésorerie nette se compose des éléments suivants :

(en milliers d'€)	Au 30 septembre 2007	Au 30 septembre 2006	Au 31 décembre 2005
Total Trésorerie	242 493	286 443	154 323
Découverts bancaires	-15 459	-2 409	-43 528
Concours bancaires & billets de trésorerie renouvelables	-303 205	-300 000	-461 072
<b>TOTAL</b>	<b>-76 171</b>	<b>-15 966</b>	<b>-350 277</b>

## 5.10. - Impôts différés

La variation des impôts différés actifs s'analyse comme suit :

(en milliers d'€)	Au 1er octobre 2006	Variation de périmètre	Variation en contrepartie des capitaux propres (1)	Variation en résultat	Ecart de change et autres	Au 30 septembre 2007
Différences d'évaluation des actifs immobilisés	-11 756			-4 862	1 843	-14 775
Ecart d'acquisition (déductibles fiscalement aux USA)	-36 279			-4 411	3 642	-37 048
Réserves diverses				-4 762	1 043	-3 719
Provisions pour risques et charges et avantages au personnel	60 251			-1 450	-3 028	55 773
Revenus différés	36 114			4 529	-4 001	36 642
Déficits reportables (2)	49 919			-10 298	3 969	43 590
Divers (3)	6 565	-2 326	594	17 692	-3 587	18 938
<b>TOTAL</b>	<b>104 814</b>	<b>-2 326</b>	<b>594</b>	<b>-3 562</b>	<b>-119</b>	<b>99 401</b>

- (1) Annulation en consolidation des plus et moins values liées aux cessions de titres d'autocontrôle ainsi que des produits ou charges d'impôts correspondants. Ces annulations sont faites en contrepartie des capitaux propres.
- (2) La variation en résultat de l'impôt différé actif relatif aux déficits, correspond principalement à l'utilisation faite par FIMALAC sur la période.
- (3) Cette rubrique prend notamment en compte la reprise d'un impôt différé passif de 12 606 milliers d'€ pris en charge dans les exercices passés relatif aux produits d'un prêt subordonné à durée indéterminée (PSDI).

Compte tenu des perspectives du Groupe, les déficits reportables du groupe fiscal français devraient être utilisés dans les 10 ans.

Le montant des impôts différés actifs non reconnus au 30 septembre 2007 est de 9 694 milliers d'€. Il correspond principalement à des déficits reportables propres à la société FINANCIERE PORTEFOIN générés avant son entrée dans le groupe d'intégration fiscale de F. MARC DE LACHARRIERE (FIMALAC) et imputables sur ses seuls bénéficiaires.

## 5.11. - Options d'achats d'actions

Synthèse des plans d'options d'achats d'actions

	Plan 2001/1	Plan 2001/2	Plan 2002	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006/1	Plan 2006/2
Type	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat
Date d'attribution	24/01/2001	18/12/2001	03/12/2002	07/12/2004	06/12/2005	03/02/2006	09/10/2006
Début de la période d'exercice	24/04/2001	18/12/2001	03/12/2002	07/12/2004	06/12/2005	03/02/2006	09/10/2006
Échéance	24/04/2007	18/12/2007	03/12/2008	07/12/2009	06/12/2010	03/02/2011	09/10/2011
Prix d'exercice *	34,30€	37,75€	26,50€	33,52€	49,20€	58,37€	66,64€
Nombre d'options octroyées	86 600	249 200	124 800	126 800	154 250	1 000	158 850
<u>Condition d'octroi : Présence des salariés</u>							
Sauf retraite, invalidité, décès	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Sauf licenciement pour motif économique ou dépourvu de cause réelle et sérieuse	oui	non	non	non	non	non	non
<b>Nombre d'options au 30 septembre 2006</b>	<b>561</b>	<b>48 486</b>	<b>52 627</b>	<b>112 150</b>	<b>154 250</b>	<b>1 000</b>	<b>158 850</b>
Attributions							
Levées	-145	-43 520	-40 362	-9 000	-6 000		
Annulations				-6 000	-14 000		-20 000
<b>Nombre d'options au 30 septembre 2007</b>	<b>416</b>	<b>4 966</b>	<b>12 265</b>	<b>97 150</b>	<b>134 250</b>	<b>1 000</b>	<b>138 850</b>
Nombre d'options pouvant être souscrites et non encore exercées	416	4 966	12 265	27 070	40 275	200	41 655
Juste valeur d'une option à la date d'attribution			7,86€	8,67€	17,03€	17,77€	15,79€

\* Le prix d'exercice est égal à la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de bourse précédant la date d'attribution. Aucune décote n'est appliquée sur cette moyenne.

IFRS 2 est appliqué à tous les plans dont la date d'octroi est postérieure au 7 novembre 2002.

Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les options en numéraire.



(en milliers d'€)

	du 01/10/06 au 30/09/07 ( 12 mois)	du 01/10/05 au 30/09/06 ( 12 mois)	du 01/01/06 au 30/09/06 ( 9 mois)	du 01/01/05 au 31/12/05 ( 12 mois)
	<b>Publié</b>	<b>Pro-forma *</b>	<b>Publié</b>	<b>Publié</b>
Charge liée aux stocks options comprise dans le résultat opérationnel	1 133	1 782	1 536	985

(\*) Information pro forma non audité (Cf. note 2.1 – Présentation des comptes consolidés)

La juste valeur des options attribuées a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation « Black-Scholes » prenant en compte les hypothèses suivantes :

- Taux sans risque – OAT à 5 ans
- Volatilité implicite de l'action F. MARC DE LACHARRIERE (FIMALAC) : de 18 % à 26 %
- Nombre de jours avant l'échéance : compris entre 1440 et 1800 jours

## 5.12. - Dettes financières

Les dettes financières du Groupe s'analysent comme suit aux 30 septembre 2007, 30 septembre 2006 et 31 décembre 2005 :

(en milliers d'€)

	Au 30 septembre 2007		Au 30 septembre 2006		Au 31 décembre 2005	
	non courant	courant	non courant	courant	non courant	courant
<b>DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>						
<u>Emprunts et dettes bancaires à long terme</u>						
- Long terme						
- Partie court terme des dettes à long terme		197 211		7		41 294
<u>Emprunts et dettes bancaires à court terme</u>						
Concours bancaires et Billets de trésorerie renouvelables		303 205		300 000		461 072
Prêt subordonné à durée indéterminée				5 052		17 010
Emprunts liés aux locations financements	2 463	726	2 094	679	2 032	1 316
Découverts bancaires et intérêts courus sur dettes bancaires		15 656		2 414		43 522
<b>Sous-total des dettes auprès des Ets de crédit</b>	<b>2 463</b>	<b>516 798</b>	<b>2 094</b>	<b>308 152</b>	<b>2 032</b>	<b>564 214</b>
<b>AUTRES DETTES FINANCIERES</b>						
Instruments financiers dérivés			11	5 562	11 136	
Autres dettes		2 299		2 266		4 450
<b>Sous-total des autres dettes financières</b>	<b>0</b>	<b>2 299</b>	<b>11</b>	<b>7 828</b>	<b>11 136</b>	<b>4 450</b>
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	<b>2 463</b>	<b>519 097</b>	<b>2 105</b>	<b>315 980</b>	<b>13 168</b>	<b>568 664</b>

La différence entre la valeur de marché et la valeur historique des dettes financières est peu significative au 30 septembre 2007.

### Variation des dettes auprès des Etablissements de crédit

(en milliers d'€)	Au 1er octobre 2006	Transferts & variations de périmètre	Augmentations/ diminutions	Reclassements	Ecart de conversion	Au 30 septembre 2007
<b>Part non courant</b>	2 094	0	0	583	-214	<b>2 463</b>
Emprunts et dettes bancaires						0
Concours bancaires/découverts et intérêts courus						0
P S D I						0
Emprunts de location financement	2 094			583	-214	2 463
<b>Part courant</b>	308 152	0	209 319	-583	-90	<b>516 798</b>
Emprunts et dettes bancaires	7		197 204			197 211
Concours bancaires / découverts et intérêts courus	302 414		16 416		31	318 861
P S D I	5 052		-5 052			0
Emprunts de location financement	679		751	-583	-121	726

### 5.13. - Engagements de retraite et autres avantages au personnel

Les provisions pour retraite et autres avantages au personnel à long terme se détaillent comme suit :

(en milliers d'€)	Plans de retraite à prestations définies	Plans d'interressement	Total
Au 1er octobre 2006	4 096	81 930	86 026
Charges constatées en résultat	33	53 292	53 325
Contributions payées	-395	-22 473	-22 868
Ecart de change et divers	24	-7 986	-7 962
<b>Total au 30 septembre 2007</b>	<b>3 758</b>	<b>104 763</b>	<b>108 521</b>

Les régimes de retraite à cotisations définies concernent principalement FITCH RATINGS et ALGORITHMICS.

(en milliers d'€)	du 01/10/06 au 30/09/07 ( 12 mois)	du 01/10/05 au 30/09/06 ( 12 mois)	du 01/01/06 au 30/09/06 ( 9 mois)	du 01/01/05 au 31/12/05 ( 12 mois)
	<b>Publié</b>	<b>Pro-forma *</b>	<b>Publié</b>	<b>Publié</b>
Montant comptabilisé en charges au titre des régimes de retraite à cotisations définies	8 194	10 032	7 855	8 941

(\* ) Information pro forma non auditée (Cf. note 2.1 – Présentation des comptes consolidés)

Au 30 septembre 2007 le plan de retraite à prestations définies concerne principalement les holdings. Les plans d'intéressement concernent FITCH GROUP.

#### PLANS DE RETRAITE

Les plans de retraite permettent de couvrir les engagements en matière de pensions versées à d'anciens dirigeants du Groupe, et ceux relatifs aux engagements pris dans le cadre du « Règlement de Retraite » en vigueur depuis de nombreuses années en faveur des cadres et dirigeants actifs.

La provision destinée à couvrir les engagements envers d'anciens dirigeants représente au 30 septembre 2007 un montant de 3 454 milliers d'€. Cette provision est actualisée chaque année en tenant compte de l'espérance de vie et d'un taux de revalorisation des rentes de 2,5%.

Les engagements pris dans le cadre du « Règlement de Retraite » se présentent comme suit :

(en milliers d'€)	
Valeur actualisée de l'obligation	3 271
Juste valeur des actifs du régime	2 971
Provision constituée	300
Taxe 6 %	18
<b>Total provision au 30 septembre 2007</b>	<b>318</b>
Reprise de l'exercice	201
Provision constituée au 30 septembre 2006	519

La valeur actualisée de l'obligation prend en compte les hypothèses suivantes :

- Taux d'inflation 2 %
- Taux d'évolution des salaires 3 %
- Taux de capitalisation 4 %
- Taux de turn-over 0 %

## LES PLANS D'INTERESSEMENT

Les plans d'intéressement concernent les options d'achats d'actions virtuelles FITCH RATINGS et ALGORITHMICS payables sous forme de trésorerie, accordées à certains salariés de FITCH GROUP. Le Groupe a fait l'analyse de ces plans qui rentrent dans le champ d'application d'IAS 19.

### ▪ Détail des plans de FITCH RATINGS

	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007
Type	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat
	*	*	*	*			
Nombre d'options consenties	3 237 738	583 246	416 000	341 200	264 790	1 654 700	1 654 700
Nombre de bénéficiaires	274	127	117	119	114	328	270
Point de départ d'exercice des options	01/01/2004	01/01/2005	01/01/2006	01/01/2007	01/01/2008	01/01/2009	01/01/2010
Date d'expiration	01/01/2011	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017
Prix d'exercice	(1) 27,34\$	(2) 32,01\$	(3) 40,59\$	(4) 55,43\$	(5) 70,04\$	(6) 85,15\$	(7) 105,32\$
Nombre d'options au 1er octobre 2006	672 122	240 892	250 974	225 890	241 600	1 642 890	0
Attributions							494 994
Levées	-85 775	-128 846	-85 694	-129 674			
Annulations		-5 664	-9 329	-11 332	-20 000	-60 181	-9 737
<b>Nombre d'options au 30 septembre 2007</b>	<b>586 347</b>	<b>106 382</b>	<b>155 951</b>	<b>84 884</b>	<b>221 600</b>	<b>1 582 709</b>	<b>485 257</b>

\* Ajusté de la division du titre par 2 réalisée en 2005

(1) 13,75 \$ en cas d'introduction de la société en bourse

(2) 18,42 \$ dans le même cas

(3) 29,15 \$ dans le même cas

(4) 48,39 \$ dans le même cas

(5) 63,04 \$ dans le même cas

(6) 78,15 \$ dans le même cas

(7) 98,32 \$ dans le même cas

La méthode de valorisation des options est fondée sur un multiple de l'EBITDA et sur un modèle « Black-Scholes » prenant en compte les hypothèses suivantes :

#### Plan 2007

- Volatilité :

la volatilité utilisée par FITCH RATINGS est de 35 %. Ce pourcentage est également utilisé par la société MOODY'S, opérant dans des activités comparables.

- Echéance moyenne :

L'échéance moyenne attendue est de 1,91 années.

- Taux d'intérêts sans risque :

Taux moyen pondéré de 3,92 %.

▪ **Détail du plan d'ALGORITHMICS**

Pour ALGORITHMICS, les mêmes plans d'intéressement sous forme d'options d'achats ont été mis en œuvre à compter de 2005. La méthode de valorisation des options repose également sur un multiple de l'EBITDA.

	<b>Plan 2005</b>	<b>Plan 2007</b>
Type	Options d'achat	Options d'achat
Nombre d'options consenties	700 000	97 800
Nombre de bénéficiaires	86	38
Point de départ d'exercice des options	01/01/2010	01/01/2012
Date d'expiration	01/01/2015	01/01/2017
Prix d'exercice	(1) 13,00\$	(1) 13,00\$
Nombre d'options au 1er octobre 2006	663 500	
Attributions		97 800
Levées		
Annulations	-123 750	-3 000
<b>Nombre d'options au 30 septembre 2007</b>	<b>539 750</b>	<b>94 800</b>

(1) 5,00 \$ en cas d'introduction de la société en bourse

- Volatilité :  
la volatilité utilisée par ALGORITHMICS est de 45 %.
- Rentabilité :  
ALGORITHMICS ne versant aucun dividende aux tiers, la rentabilité retenue est 0%.
- Echéance moyenne :  
L'échéance moyenne attendue est de 4 années.
- Taux d'intérêts sans risque :  
Taux moyen pondéré de 4,49 %.

**5.14. - Provisions pour risques et charges**

Variation des provisions pour risques et charges

Nature des provisions (en milliers d'€)	Provisions non actualisées						Impacts actualisation au 30 septembre 2007 (1)	Provisions actualisées		dont court terme au 30 septembre 2007
	Au 1er octobre 2006	Reclasse- ments	Dotation	Reprise	Reprise pour non utilisation	au 30 septem- bre 2007		Provision au 1er octobre 2006	Provision au 30 septembre 2007	
Litiges	1 483		128	-6		1 605	-237	1 279	1 368	
Risques environnementaux (2)	11 429	100	180	-900	-26	10 783	-1 699	9 879	9 084	468
Restructuration	12	-12				0	0		0	
Garanties de passif (3)	75 887			-11 264	-25 708	38 915	-4 165	69 856	34 750	16 352
Autres	2 883	-100	745	-397	-69	3 062	-232	2 614	2 830	1 185
<b>Total provisions</b>	<b>91 694</b>	<b>-12</b>	<b>1 053</b>	<b>-12 567</b>	<b>-25 803</b>	<b>54 365</b>	<b>-6 333</b>	<b>83 628</b>	<b>48 032</b>	<b>18 005</b>

### (1) Variation des impacts d'actualisation

Nature des provisions (en milliers d'€)	Au 1er octobre 2006	Variation de l'exercice	Au 30 septembre 2007
Litiges	-204	-33	-237
Risques environnementaux	-1 550	-148	-1 698
Restructuration	-12	12	
Garanties de passif	-6 031	1 866	-4 165
Autres	-269	36	-233
<b>Total</b>	<b>-8 066</b>	<b>1 733</b>	<b>-6 333</b>

### (2) Provisions pour risques environnementaux

Les provisions pour risques environnementaux font apparaître dans le tableau de variation des provisions un solde de 10,7 M€ (hors facteur d'actualisation). Cependant, elles totalisent en fait 32 M€ si on y inclut les risques environnementaux couverts par les provisions pour garanties de passif (dont 8,4 M€ pour LBC et 12,9 M€ pour le Groupe FACOM).

### (3) Provisions pour Garanties de passif

Les provisions pour garantie de passif enregistrées dans le cadre des cessions réalisées par le passé représentent un montant de 38,9 M€ (hors facteur d'actualisation) au 30 septembre 2007, soit 72 % des provisions pour risques et charges inscrites au passif du bilan à la clôture de l'exercice 2007. Les reprises opérées au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

#### Groupe FACOM

- Reprise pour non utilisation 2,6 M€
- Reprise pour utilisation 2,2 M€

#### LBC

- Reprise pour non utilisation 6,3 M€
- Reprise pour utilisation 1,0 M€

#### CASSINA (\*)

- Reprise pour non utilisation 16,8 M€
- Reprise pour utilisation 8,1 M€

(\*) Une provision pour garantie complémentaire de 24 M€ (hors facteur d'actualisation) avait été dotée en 2006 au titre de la cession passée de CASSINA. Au cours de l'exercice 2007, l'utilisation de cette provision a été de 8,1 M€ ; Le solde, soit 168 M€, est repris intégralement sur la période et est enregistré dans le poste « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat.

## 5.15. - Autres dettes

Les autres dettes du Groupe s'analysent comme suit aux 30 septembre 2007, 30 septembre 2006 et 31 décembre 2005 :

(en milliers d'€)	Au 30 septembre 2007		30/09/2007	30/09/2006	31/12/2005
	Courant	Non courant			
Dettes de personnel et comptes rattachés	68 355		68 355	55 178	52 326
Dettes fiscales	19 981		19 981	22 631	17 906
Autres dettes et créditeurs divers (1)	45 368	14 901	60 269	52 931	23 605
Produits constatés d'avance (2)	162 008		162 008	151 697	151 113
<b>Total des autres dettes</b>	<b>295 712</b>	<b>14 901</b>	<b>310 613</b>	<b>282 437</b>	<b>244 950</b>

(1) Dont 23 267 milliers d'€, montant dû sur les fonds de Private Equity (cf. note 5.5)

(2) Concernent exclusivement les revenus différés de FITCH RATINGS et ALGORITHMICS

## 5.16. - Frais de personnel

Les frais de personnel du Groupe s'analysent comme suit :

(en milliers d'€)	du 01/10/06 au 30/09/07 (12 mois)	du 01/10/05 au 30/09/06 (12 mois)	du 01/01/06 au 30/09/06 (9 mois)	du 01/01/05 au 31/12/05 (12 mois)
	Publié	Pro-forma *	Publié	Publié
Charges de personnel y compris indemnités de fin de contrat	302 765	259 068	194 712	226 087
Plan d'intéressement	53 292	42 023	21 996	42 733
Stocks options accordées	1 133	1 782	1 536	985
Charges enregistrées dans le cadre des régimes à cotisations définies	8 194	10 032	7 855	8 941
Charges enregistrées dans le cadres des régimes à prestations définies	-386	432	34	792
Charges sociales	44 606	36 589	27 950	32 771
<b>Total</b>	<b>409 604</b>	<b>349 926</b>	<b>254 083</b>	<b>312 309</b>

(\*) Information pro forma non auditée (Cf. note 2.1 – Présentation des comptes consolidés)

Effectif moyen par catégorie :

	Au 30 septembre 2007	Au 30 septembre 2006	Au 31 décembre 2005 hors FACOM	Au 31 décembre 2005
Cadres	1 464	1 286	1 181	1 483
Employés, techniciens, agents de maîtrise	1 667	1 403	1 165	1 939
Ouvriers				1 239
<b>Total</b>	<b>3 131</b>	<b>2 689</b>	<b>2 346</b>	<b>4 661</b>

Effectif moyen par zone géographique :

	Au 30 septembre 2007	Au 30 septembre 2006	Au 31 décembre 2005 - hors FACOM	Au 31 décembre 2005
France	82	84	79	1 684
Europe	867	787	657	1 361
Etats Unis	1 092	1 027	920	920
Asie	495	223	171	177
Autres pays	595	568	519	519
<b>Total effectifs par pays</b>	<b>3 131</b>	<b>2 689</b>	<b>2 346</b>	<b>4 661</b>

## 5.17. - Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

(en milliers d'€)	du 01/10/06 au 30/09/07 (12 mois)	du 01/10/05 au 30/09/06 (12 mois)	du 01/01/06 au 30/09/06 (9 mois)	du 01/01/05 au 31/12/05 (12 mois)
	Publié	Pro-forma (*)	Publié	Publié
Intérêts générés par la trésorerie	25 017	9 159	7 631	3 918
Résultat des couvertures de taux et changes des éléments de la trésorerie et de la dette financière	4 250	23 171	8 592	-5 461
Différence de change des éléments de la trésorerie	-8 804	-27 446	-13 076	4 820
Charge d'intérêts de la dette bancaire	-15 174	-14 456	-9 236	-20 211
Autres coûts liés aux emprunts	-256	-1 175	-234	-1 214
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>5 033</b>	<b>-10 747</b>	<b>-6 323</b>	<b>-18 148</b>
Profits/Pertes sur créances à caractère financier	1 716	1 073	414	101
Résultat des actualisations	-1 709	4 246	4 663	-314
Dotation/reprises des provisions sur autres actifs financiers	-169	1 043	-58	987
Autres produits et charges financiers	2 665	1 316	2 681	-376
<b>Total des autres produits &amp; charges financiers</b>	<b>2 503</b>	<b>7 678</b>	<b>7 700</b>	<b>398</b>

(\*) Information pro forma non auditée (Cf. note 2.1 – Présentation des comptes consolidés)

## 5.18. - Impôts sur les résultats

(en milliers d'€)	du 01/10/06 au 30/09/07 (12 mois)	du 01/10/05 au 30/09/06 (12 mois)	du 01/01/06 au 30/09/06 (9 mois)	du 01/01/05 au 31/12/05 (12 mois)
	Publié	Pro-forma *	Publié	Publié
Impôts courants	71 207	43 055	8 835	50 298
Impôts différés	3 562	-1 786	20 314	-9 962
<b>Total charge d'impôts</b>	<b>74 769</b>	<b>41 269</b>	<b>29 149</b>	<b>40 336</b>

(\*) Information pro forma non auditée (Cf. note 2.1 – Présentation des comptes consolidés)

Le montant de l'impôt sur les résultats du groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'imposition applicable aux bénéfices consolidés en raison des éléments suivants :

Résultat des activités qui se poursuivent (en milliers d'€)	au 30/09/07- (12 mois)	au 30/09/06- (12 mois)	au 30/09/06- (9mois)	au 31/12/05- (12 mois)
	Publié	Pro-forma *	Publié	Publié
Résultats avant impôts	<b>173 097</b>	<b>121 221</b>	<b>79 864</b>	<b>88 755</b>
Impôt théorique 34,43%	59 597	41 736	27 497	31 002
Impôt réel	74 769	41 269	29 149	40 336
<b>Ecarts</b>	<b>15 172</b>	<b>-467</b>	<b>1 652</b>	<b>9 334</b>
Différences dues aux taux d'impôts des sociétés étrangères	3 550	3 104	1 332	4 312
Autres différences temporaires	832	2 102	-600	2 263
Différences permanentes	(1) 10 790	-5 673	920	2 759
<b>Ecarts</b>	<b>15 172</b>	<b>-467</b>	<b>1 652</b>	<b>9 334</b>

(1) Prend notamment en compte une retenue à la source sur les distributions du Groupe FITCH, ainsi qu'une provision pour impôts de même nature.



## 5.19. - Information sectorielle

### 5.19.1. - Résultats par secteurs d'activités

Les résultats sectoriels par secteurs d'activités se décomposent comme suit :

(en milliers d'€)	FITCH RATINGS - Notation				ALGORITHMICS - Gestion du risque				Korea (acquisition 2007) (2)				Total GROUPE FITCH			
	sept-07 12 mois	sept-06 12 mois	sept-06 9 mois	déc-05 12 mois	sept-07 12 mois	sept-06 12 mois	sept-06 9 mois	déc-05 12 mois	sept-07 12 mois	sept-06 12 mois	sept-06 9 mois	déc-05 12 mois	sept-07 12 mois	sept-06 12 mois	sept-06 9 mois	déc-05 12 mois
	Publié	Pro-forma (*)	Publié	Publié	Publié	Pro- forma (*)	Publié	Publié	Publié	Pro-forma (*)	Publié	Publié	Publié	Pro- forma (*)	Publié	Publié
Revenu total	623 427	534 016	388 793	476 587	105 063	99 456	68 342	79 454	19 267				747 757	633 472	457 135	556 041
Revenu intragroupe					-2 931	-3 130							-2 931	-3 130	0	0
Total Chiffre d'affaires net	623 427	534 016	388 793	476 587	102 132	96 326	68 342	79 454	19 267	0	0	0	744 826	630 342	457 135	556 041
Résultat opérationnel courant	190 463	164 252	111 732	148 988	-33 872	-33 949	-26 154	-28 496	2 551				159 142	130 303	85 578	120 492
- Dont charge d'amortissements	-11 578	-9 051	-6 465	-7 789	-21 368	-18 437	-13 765	-16 043	-1 353				-34 299	-27 488	-20 230	-23 832
- Dont autres charges calculées	-219	3 175	946	347	209	-375	-224	-161	-25				-35	2 800	722	186
Résultat opérationnel																
Coût de l'endettement financier																
Autres produits & charges financiers																
Charge d'impôts																
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence																
Résultat net de cession (1)																
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession																
Résultat net																

(\*) Information pro forma non audité (Cf. note 2.1 – Présentation du compte de résultat)

(1) cession 20 % FITCH GROUP

(2) Le chiffre d'affaires (correspondant à 6 mois d'activité) de KOREA RATINGS se répartit de la façon suivante :

(en Milliers d'€)

- Notation 8 846
- Gestion du risque financier 3 247
- Divers 7 173

L'affectation de KOREA RATINGS aux différents secteurs d'activité se fera à compter de l'exercice 2008, 1<sup>er</sup> exercice de 12 mois complet d'activité pour cette filiale.

## Suite – Résultats par secteurs d'activité

(en milliers d'€)	Total groupe FITCH				Holdings				TOTAL GROUPE FIMALAC			
	sept-07 12 mois	sept-06 12 mois	sept-06 9 mois	déc-05 12 mois	sept-07 12 mois	sept-06 12 mois	sept-06 9 mois	déc-05 12 mois	sept-07 12 mois	sept-06 12 mois	sept-06 9 mois	déc-05 12 mois
	Publié	Pro-forma *	Publié	Publié	Publié	Pro-forma *	Publié	Publié	Publié	Pro-forma *	Publié	Publié
Revenu total	747 757	633 472	457 135	556 041	5 699	6 954	5 017	9 098	753 456	640 426	462 152	565 139
Revenu intragroupe	-2 931	-3 130			-5 699	-6 954	-4 743	-7 288	-8 630	-10 084	-4 743	-7 288
Total Chiffre d'affaires net	744 826	630 342	457 135	556 041	0	0	274	1 810	744 826	630 342	457 409	557 851
Résultat opérationnel courant	159 142	130 303	85 578	120 492	-10 065	-10 983	-5 590	-13 307	149 077	119 320	79 988	107 185
- Dont charge d'amortissements	-34 299	-27 488	-20 230	-23 832	-391	-542	-335	-797	-34 690	-28 030	-20 565	-24 629
- Dont autres charges calculées	-35	2 800	722	186	181	163	2 351	1 035	146	2 963	3 073	1 221
Résultat opérationnel									165 046	123 002	77 508	105 981
Coût de l'endettement financier									5 033	-10 747	-6 323	-18 148
Autres produits & charges financiers									2 503	7 678	7 700	398
Charge d'impôts									-74 769	-41 269	-29 149	-40 336
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence									515	1 288	979	524
Résultat net de cession										383 992	383 992	
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession										77 914	66 720	9 435
Résultat net									98 328	541 858	501 427	57 854

## 5.19.2. - Actifs et passifs sectoriels par secteurs d'activités

Les actifs et passifs sectoriels par secteurs d'activités se décomposent comme suit :

(en milliers d'€)	FITCH RATINGS - Notation			ALGORITHMICS - Gestion du risque			KOREA			Holdings			Total		
	Au 30/09/07	Au 30/09/06	Au 31/12/05	Au 30/09/07	Au 30/09/06	Au 31/12/05	Au 30/09/07	Au 30/09/06	Au 31/12/05	Au 30/09/07	Au 30/09/06	Au 31/12/05	Au 30/09/07	Au 30/09/06	Au 31/12/05
Goodwill	578 731	643 691	677 449	42 324	47 869	66 289	25 400			0			646 455	691 560	743 738
Immobilisations incorporelles	6 223	7 635	5 464	53 333	76 966	81 483	12 824			27	1	6	72 407	84 602	86 953
Immobilisations corporelles	25 390	26 929	24 705	9 909	9 471	9 364	4 900			319 326	13 953	14 129	359 525	50 353	48 198
Titres mis en équivalence	11 963	1 877	1 948	188			2 566			1 081	3 077	2 524	15 798	4 954	4 472
Clients	92 106	97 834	83 892	22 719	20 720	34 804	3 769			98	96	53	118 692	118 650	118 749
Stocks										0			0	0	0
Trésorerie	34 855	102 630	93 523	6 287	6 036	51 312	24 491			177 286	177 812	9 488	242 919	286 478	154 323
Actifs non alloués													341 837	600 680	587 672
Total des actifs													1 797 633	1 837 277	1 744 105
Fournisseurs	36 326	25 441	40 377	8 228	9 353	11 630	3 061			1 591	1 491	1 910	49 206	36 285	53 917
Dettes envers le personnel	161 562	128 583	183 982	8 493	8 004	12 299	2 473			4 348	4 617	5 808	176 876	141 204	202 089
Provisions pour garantie et litiges clients										0			0	0	0
Passifs non alloués													1 571 551	1 426 863	1 581 271
Total des passifs													1 797 633	1 604 352	1 837 277
Investissements de la période	7 000	11 756	13 359	6 575	7 911	89 859	2 661			323 070	198	116	339 306	19 865	103 334

### 5.19.3. - Répartition géographique du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par zones géographiques se présente comme suit :

(en milliers d'€)	du 01/10/06 au 30/09/07 (12 mois)	du 01/10/05 au 30/09/06 (12 mois)	du 01/01/06 au 30/09/06 (9 mois)	du 01/01/05 au 31/12/05 (12 mois)
	<b>Publié</b>	<b>Pro-forma *</b>	<b>Publié</b>	<b>Publié</b>
Etats Unis	343 823	322 914	237 373	297 093
Canada	10 015	9 014	6 708	5 678
Grande Bretagne	111 397	85 704	58 391	78 569
France	19 296	14 539	10 378	13 573
Autres pays Union Européenne	116 262	107 042	79 786	78 723
Asie	55 306	26 133	19 091	21 067
Amérique du Sud	21 845	12 034	9 273	10 548
Autres pays	66 882	52 962	36 409	52 600
<b>CA Total</b>	<b>744 826</b>	<b>630 342</b>	<b>457 409</b>	<b>557 851</b>

(\*) Information pro forma non auditée (Cf. note 2.1 – Présentation du compte de résultat)

### 5.19.4. - Répartition géographique de la valeur comptable des actifs sectoriels

La valeur comptable des actifs sectoriels par zones géographiques est la suivante :

(en milliers d'€)

Répartition basée sur la localisation géographique des actifs	Au 30 septembre 2007	Au 30 septembre 2006	au 31 décembre 2005 (1)
Etats Unis	639 944	746 739	792 624
Canada	18 466	22 239	22 162
Grande Bretagne	473 206	219 643	199 918
France	45 408	206 632	37 887
Autres pays de l'Union Européenne	161 361	8 757	8 814
Asie	97 408	9 642	5 773
Amérique Latine	14 593	16 770	17 580
Autres pays	5 396	6 173	71 675
Actifs non alloués	341 851	367 757	680 844
<b>Total du bilan</b>	<b>1 797 633</b>	<b>1 604 352</b>	<b>1 837 277</b>

(1) Cette répartition par zones géographiques n'intègre pas les actifs sectoriels de FACOM regroupés dans la ligne « Actifs non alloués ».

Les actifs sectoriels prennent en compte les goodwill, les immobilisations incorporelles et corporelles, les titres mis en équivalence, les clients ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Le montant des investissements au cours l'exercice par zones géographiques est le suivant :  
(en milliers d'€)

Répartition basée sur la localisation géographique des actifs	Au 30 septembre 2007	Au 30 septembre 2006	Au 31 décembre 2005 (1)
Etats Unis	7 355	10 092	8 081
Canada	3 317	1 494	10 922
Grande Bretagne (2)	323 048	6 048	13 151
France	710	252	474
Autres pays de l'Union Européenne	799	711	1 388
Asie	3 652	452	708
Amérique Latine	400	295	1 320
Autres pays	25	521	67 290
<b>Total</b>	<b>339 306</b>	<b>19 865</b>	<b>103 334</b>

(1) Hors Facom

(2) dont 314 883 milliers € relatifs à l'immeuble de Londres

Les investissements de la période comprennent les achats d'immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que les acquisitions d'immobilisations réalisées par voie de regroupements d'entreprise.

## 5.20. - Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont :

(en milliers d'€)	Solde au 30 septembre 2007	Solde au 30 septembre 2006	Solde au 31 décembre 2005
<b>Engagements donnés</b>			
Avals, cautions et garanties données	119 933	99 516	74 088
Redevances de location financement	1 585	1 166	282
Autres engagements donnés			
Versement sur contrat de construction	104 979		
Autres	20 122	17 661	30 684
Dettes garanties par des sûretés réelles			
Hypothèque			
Nantissements d'équivalents de trésorerie	992	1 804	1 858
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>247 611</b>	<b>120 147</b>	<b>106 912</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Autres engagements reçus (1)	357 334	394 945	673 835
Livraison immeuble	104 979		
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>462 313</b>	<b>394 945</b>	<b>673 835</b>
(1) dont lignes de crédit non utilisées (FIMALAC) (2)	4 714		250 000
dont lignes de crédit non utilisées (FITCH - 500 M\$)	352 620	394 945	423 835

(2) La ligne de crédit non utilisée de 250 000 milliers d'€ F. MARC DE LACHARRIERE (FIMALAC) a été dénoncée le 3 janvier 2006.

### Engagement hors bilan sur la location simple

Montant des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables (principalement locaux commerciaux et à usage de bureaux)

(en milliers d'€)	au 30 septembre 2007
Paiements à moins d'un an	24 902
Paiements à plus d'un an et moins de cinq ans	71 971
Paiements à plus de cinq ans	38 537
	<b>135 410</b>

## 5.21. - Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	30/09/2007 12 mois	30/09/2006 12 mois	30/09/2006 9 mois	31/12/2005 12 mois
	Publié	Pro forma *	Publié	publié
Résultat de base attribuable au groupe	79 499	531 832	491 663	57 632
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises	32 842 414	34 655 939	34 517 950	35 579 119
<b>Résultat de base par action (en €)</b>	<b>2,4206</b>	<b>15,3461</b>	<b>14,2437</b>	<b>1,6198</b>
Résultat de base des activités qui se poursuivent attribuable au groupe	79 499	453 918	424 943	48 197
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises	32 842 414	34 655 939	34 517 950	35 579 119
<b>Résultat de base des activités qui se poursuivent par action (en €)</b>	<b>2,4206</b>	<b>13,0978</b>	<b>12,3108</b>	<b>1,3546</b>
Résultat de base des activités arrêtées ou en cours de cession	0	77 914	66 720	9 435
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises	32 842 414	34 655 939	34 517 950	35 579 119
<b>Résultat de base des activités arrêtées ou en cours de cession par action (en €)</b>	<b>0,0000</b>	<b>2,2482</b>	<b>1,9329</b>	<b>0,2652</b>

(\*) Information pro forma non auditée (cf. : note 2.1 – Présentation des comptes consolidés)

Pour le résultat par action dilué, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

	30/09/2007 12 mois	30/09/2006 12 mois	30/09/2006 9 mois	31/12/2005 12 mois
	Publié	Pro forma *	Publié	publié
Résultat dilué attribuable au groupe	79 499	531 832	491 663	58 323
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises	32 842 414	34 655 939	34 517 950	37 265 356
<b>Résultat dilué par action (en €)</b>	<b>2,4206</b>	<b>15,3461</b>	<b>14,2437</b>	<b>1,5651</b>
Résultat dilué des activités qui se poursuivent attribuable au groupe	79 499	453 918	424 943	48 888
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises	32 842 414	34 655 939	34 517 950	37 265 356
<b>Résultat dilué des activités qui se poursuivent par action (en €)</b>	<b>2,4206</b>	<b>13,0978</b>	<b>12,3108</b>	<b>1,3119</b>
Résultat dilué des activités arrêtées ou en cours de cession	0	77 914	66 720	9 435
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises	32 842 414	34 655 939	34 517 950	37 265 356
<b>Résultat dilué des activités arrêtées ou en cours de cession par action (en €)</b>	<b>0,0000</b>	<b>2,2482</b>	<b>1,9329</b>	<b>0,2532</b>

(\*) Information pro forma non auditée (cf. : note 2.1 – Présentation des comptes consolidés)

## 5.22. - Information sur le dividende

Le dividende versé en 2007, au titre de l'exercice 2006, a été de 1,40 € par action. Le dividende qui sera versé en 2008, au titre de l'exercice 2007, (sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 12 février 2008) s'élèvera à 1,50 € par action.

## 5.23. - Information sur les parties liées

Rémunération totale comptabilisée en 2007 des principaux dirigeants et administrateurs de F. MARC DE LACHARRIERE (FIMALAC)

(en milliers d'€)

Avantages à court terme (non compris charges patronales)	Avantages postérieurs à l'emploi	Paiements en actions	Jetons de présences
3 561	-201	539	286

## CONVENTIONS AVEC LA SOCIETE GROUPE MARC DE LACHARRIERE

Convention de marque non rémunérée permettant à FIMALAC d'adopter sa dénomination.

## CONVENTION DE TRESORERIE AVEC LA REVUE DES DEUX MONDES

Solde du compte courant créditeur au 30 septembre 2007 : 347 Milliers d'€

Charges d'intérêts de l'exercice : 17 Milliers d'€

### 5.24. - Actifs destinés a être cédés

#### 5.24.1. - Détail des actifs et passifs des sociétés destinées à être cédées

Les actifs et passifs destinés à être cédés au 31 décembre 2005 concernaient principalement FACOM .

(en milliers d'€)	Au 31 Décembre 2005
<b>Actifs non courants</b>	
Immobilisations incorporelles	223 866
Immobilisations corporelles	49 242
Actifs financiers LT	1 184
Impôts différés	11 160
Sous-total actifs non courants	285 452
<b>Actifs courants</b>	
Stocks	62 246
Clients et autres débiteurs	140 896
Actifs financiers CT	55
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 846
Sous-total actifs courants	210 043
<b>TOTAL ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES FACOM</b>	<b>495 495</b>
TOTAL BMJ (société mise en équivalence en cours de cession)	-218
<b>TOTAL ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES</b>	<b>495 277</b>
<b>Passifs non courants</b>	
Engagements de retraite et autres avantages au personnel	24 145
Provisions	3 784
Dettes financières à long terme	966
Impôts différés	36 791
Sous-total passifs non courants	65 686
<b>Passifs courants</b>	
Provisions (part à court terme)	12 320
Dettes financières à court terme	72 242
Fournisseurs et autres créditeurs	117 363
Sous-total passifs courants	201 925
<b>TOTAL PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES FACOM</b>	<b>267 611</b>
TOTAL BMJ (société mise en équivalence en cours de cession)	642
<b>TOTAL PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES</b>	<b>268 253</b>

#### 5.24.2. - Détail du résultat net de cession

Plus value nette liée à la cession de 20 % de FITCH GROUP	au 30/09/06
Prix de cession	492 552
Prix de revient consolidé	67 415
Plus value avant impôts	425 137
Impôt social	-21 520
Impôt différé	-19 625
<b>Résultat net de cession 20 % FITCH GROUP</b>	<b>383 992</b>

### 5.24.3. - Analyse du résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession

(en milliers d'€)	30/09/2007	30/09/2006	30/09/2006	31/12/2005
	Publié (12 mois)	Pro-forma * (12 mois)	Publié (9 mois)	Publié (12 mois)
<u>Compte de résultat résumé</u>		FACOM		FACOM
Chiffre d'affaires		96 588		455 923
Résultat opérationnel		44 531		84 429
Coût de l'endettement financier (net) & autres produits et charges financiers		-39 140		-42 409
Résultat de cession SK (filiale de FACOM)		0		8 302
Résultat de cession Beissbarth		-585		-4 535
Impôt		6 391		-8 049
Résultat net part du groupe	0	11 197	0	37 738
Résultat net part du groupe		11 197	0	37 738
Résultat de cession CASSINA				-28 187
Provision pour garanties CASSINA (nette d'impôts)		-15 893	-15 893	
Résultat de cession FACOM		81 067	81 067	
Appels et provisions pour garanties cession Groupe FACOM (nets d'impôts)		-25 083	-25 083	
Impôts différés sur la IMarque FACOM		26 629	26 629	
Résultat BMJ (société mise en équivalence en cours de cession)		-3		-116
<b>Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>0</b>	<b>77 914</b>	<b>66 720</b>	<b>9 435</b>

(\* ) Information pro forma non auditée (cf. : note 2.1 – Présentation des comptes consolidés)

### 5.25. - Evènements postérieurs à la clôture

#### CREATION DE 3 SOCIETES HOLDINGS INTERMEDIAIRES

Dans le but de favoriser ses développements futurs, le Groupe a décidé de structurer ses actifs présents ou futurs autour des 3 sociétés nouvelles suivantes :

- FIMALAC SERVICES FINANCIERS
- FIMALAC INFORMATION
- FIMALAC TECH INFO.

Dans cette optique, F. MARC de LACHARRIERE (FIMALAC) apportera en décembre 2007 sa participation de 80 % dans FITCH GROUP INC à FIMALAC SERVICES FINANCIERS.

La création des ces sociétés est effective à compter du 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2007/2008 et elles seront consolidées suivant la méthode l'intégration globale à compter de cette date.



## **6-2. – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société FIMALAC relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. – Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **II. – Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### Estimations comptables

- La société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.2.2.i), 2.2.6, 2.2.7 et 5.1.1. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et vérifié que les notes indiquées ci-dessus donnent une information appropriée.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir certains risques, tels que décrits dans les notes 2.2.16 et 5.14. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

## Présentation d'ensemble

- Comme exposé dans la note 2.1, votre société a présenté, pour assurer une meilleure comparabilité, un compte de résultat pro forma pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2005 au 30 septembre 2006. Nous avons examiné les modalités d'élaboration de ces informations pro forma et avons apprécié leur cohérence avec le compte de résultat de l'exercice couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2006 au 30 septembre 2007.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. – Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 décembre 2007

Les commissaires aux comptes

Xavier Aubry  
Associé de PricewaterhouseCoopers Audit

Cagnat & Associés  
Bernard Lehoux

## 6-3. – COMPTES SOCIAUX

### BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2007

<b>ACTIF</b>	<b>30 septembre 2007</b>		<b>30 septembre 2006</b>	<b>31 décembre 2005</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Montant Brut</b>	<b>Amortissements &amp; Provisions</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>
<b><u>ACTIF IMMOBILISE</u></b>				
<i>Immobilisations corporelles :</i>				
. Terrains	135	-	135	1 111
. Constructions	1 317	1 317	-	-
. Autres immobilisations	1 922	1 884	38	38
<i>Sous-Total</i>	<b>3 374</b>	<b>3 201</b>	<b>173</b>	<b>1 149</b>
<i>Immobilisations financières :</i>				
. Titres de participation	474 553	42 127	432 426	925 862
. Créances rattachées à des participations	178 159	12 863	165 296	-
. Autres titres immobilisés	223 970	2 909	221 061	77 779
. Prêts	2 377	2 377	-	-
. Autres immobilisations financières	-	-	-	13 026
<i>Sous-Total</i>	<b>879 059</b>	<b>60 276</b>	<b>818 783</b>	<b>1 014 667</b>
<b>TOTAL I</b>	<b>882 433</b>	<b>63 477</b>	<b>818 956</b>	<b>1 017 816</b>
<b><u>ACTIF CIRCULANT</u></b>				
Créances	484 007	309	483 698	390 134
Valeurs mobilières de placement	33 691	4 331	29 360	23 446
Disponibilités	4 850	-	4 850	4 582
Charges constatées d'avance	762	-	762	336
<b>TOTAL II</b>	<b>523 310</b>	<b>4 640</b>	<b>518 670</b>	<b>418 498</b>
<i>CHARGES A REPARTIR</i>	-	-	-	-
<i>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF</i>	532	-	532	-
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>1 406 275</b>	<b>68 117</b>	<b>1 338 158</b>	<b>1 436 314</b>

## BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2007

<b>PASSIF</b>	<b>30 septembre 2007</b>	<b>30 septembre 2006</b>	<b>31 décembre 2005</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>			
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital Social	151 046	151 046	166 785
Primes d'émission, de fusion, d'apports	50 536	50 536	199 658
Réserves :			
. Réserve légale	16 679	16 679	16 633
. Autres	94 231	109 637	170 440
Report à nouveau	231 948	49 396	3 198
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>67 652</b>	<b>213 304</b>	<b>90 274</b>
Provisions réglementées	136	136	136
<b>TOTAL I</b>	<b>612 228</b>	<b>590 734</b>	<b>647 124</b>
<b><u>PROVISIONS P/ RISQUES ET CHARGES</u></b>			
<b>TOTAL II</b>	<b>45 281</b>	<b>32 416</b>	<b>35 713</b>
<b><u>DETTES</u></b>			
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	465 260	303 184	530 175
Emprunts et dettes financières divers	190 822	816 339	218 273
Dettes fiscales et sociales	174	11 856	4 263
Autres dettes	23 868	29 895	766
Produits constatés d'avance	-	-	-
<b>TOTAL III</b>	<b>680 124</b>	<b>1 161 274</b>	<b>753 477</b>
<b><u>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF</u></b>	<b>525</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>1 338 158</b>	<b>1 784 424</b>	<b>1 436 314</b>

COMPTE DE RESULTAT AU 30 SEPTEMBRE 2007

		30 septembre 2007	30 septembre 2006	31 décembre 2005
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>				
Produit immobiliers		5	18	82
Autres produits		28	27	152
Reprises de provisions pour risques et charges		497	533	802
Reprises de provisions sur actifs circulants		-	-	6
<b>TOTAL I</b>		<b>530</b>	<b>578</b>	<b>1 042</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>				
Impôts, taxes, versements assimilés		251	201	427
Frais de personnel		1 934	1 451	3 103
Autres charges		16 481	10 847	7 517
Dotations aux amortissements		68	-	2
Dotations aux provisions sur actifs circulants		-	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges		33	-	731
<b>TOTAL II</b>		<b>18 767</b>	<b>12 499</b>	<b>11 780</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>TOTAL III (I-II)</b>	<b>(18 237)</b>	<b>(11 921)</b>	<b>(10 738)</b>
<b><u>PRODUITS FINANCIERS</u></b>				
Revenus du portefeuille titres		50 880	45 854	27 084
Revenus des prêts et créances		28 806	14 953	14 720
Produits nets s/cessions de VMP		14 321	7 864	2 458
Autres produits financiers		2 821	1 589	770
Reprises de provisions sur titres et créances		22 755	33 223	69 349
Reprises de provisions pour risques et charges		1 148	478	25
<b>TOTAL IV</b>		<b>120 731</b>	<b>103 961</b>	<b>114 406</b>
<b><u>CHARGES FINANCIERES</u></b>				
Intérêts et charges assimilées		33 469	25 363	19 725
Autres charges financières		2 823	4 510	3 417
Charges nettes s/cessions de VMP		2 366	1 900	15
Dotations aux provisions sur titres et créances		2 716	2 137	530
Dotations aux provisions pour risques et charges		727	4 236	-
<b>TOTAL V</b>		<b>42 101</b>	<b>38 146</b>	<b>23 687</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>TOTAL VI (IV-V)</b>	<b>78 630</b>	<b>65 815</b>	<b>90 719</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>TOTAL VII (III+VI)</b>	<b>60 393</b>	<b>53 894</b>	<b>79 981</b>
<b><u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u></b>				
Opérations de gestion		-	-	269
Plus values sur cessions de valeurs immobilisées		91 070	194 026	5
Reprises de provisions sur valeurs immobilisées		8	-	548
Reprises de provisions pour risques et charges		15 971	3 524	2 776
<b>TOTAL VIII</b>		<b>107 049</b>	<b>197 550</b>	<b>3 598</b>
<b><u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u></b>				
Opérations de gestion		3 295	3 231	1 350
Mali de fusion		91 620	-	-
Moins values sur cessions de valeurs immobilisées		3 734	20 884	400
Dotations aux provisions pour risques et charges		180	100	399
<b>TOTAL IX</b>		<b>98 829</b>	<b>24 215</b>	<b>2 149</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>TOTAL X (VIII-IX)</b>	<b>8 220</b>	<b>173 335</b>	<b>1 449</b>
<b>IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	<b>XI</b>	<b>(961)</b>	<b>(13 925)</b>	<b>8 844</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>TOTAL XII (VII+X+XI)</b>	<b>67 652</b>	<b>213 304</b>	<b>90 274</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2007

### NOTE 1 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2007 ont été établis en conformité avec les règles du P.C.G.1999, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- permanence des méthodes,
- continuité de l'exploitation,
- séparation des exercices.

Il est procédé aux adaptations et dérogations au plan comptable suivantes :

- les résultats sur cessions de valeurs immobilisées apparaissent en plus-values ou moins-values et non pas en prix de vente au crédit et prix d'achat au débit ;
- les reprises de provisions sur les titres de participation et sur les titres immobilisés cédés ne sont pas enregistrées dans le résultat courant, mais dans le résultat exceptionnel, afin d'apparaître en face du résultat de cession correspondant.

L'annexe est présentée en milliers d'euros sauf indication contraire.

#### 1) FAITS SPECIFIQUES DE L'EXERCICE

L'Assemblée Générale du 16 mars 2006 ayant décidé de modifier la date de clôture de l'exercice au 30 septembre de chaque année en lieu et place du 31 décembre, l'exercice clos le 30 septembre 2006 a eu une durée exceptionnelle de 9 mois. L'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2006 et clos le 30 septembre 2007 a eu une durée de 12 mois.

*Du point de vue de l'activité :*

- la Société a créé, au Luxembourg, une filiale dénommée Fimalac Développement (Ex Valparo) dont l'activité consiste en la gestion de trésorerie et les prises de participations dans des activités de diversification à l'international. Cette filiale a été dotée d'un capital de 54 M€ et a émis un emprunt obligataire convertible de 67 M €, afin de souscrire au capital de North Colonnade Ltd, société immobilière basée à Londres.
- la Société a acquis dans le cadre du programme de rachat autorisé par les assemblées du 16 mars 2006, du 30 mai 2006 et du 13 février 2007, 3,81% du capital pour 79,4 M€. Parallèlement, la Société a cédé, suite à l'exercice de bons de souscription d'actions 0,30% du capital et suite à des levées d'options accordées aux salariés 0,28% du capital pour un montant total de 5,8 M€,
- la Société a absorbé par suite d'une confusion de patrimoine, sa filiale Fimalac Investissements, détenue à 100%.

*Du point de vue des résultats :*

- les opérations de cession sur titres auto-détenus, prises dans leur ensemble, ont généré une perte de 3,1 M€ entièrement couverte par des provisions antérieurement constituées,
- l'absorption de Fimalac Investissements a généré un mali de fusion de 91,6 M€ quasiment intégralement compensé par un profit exceptionnel de même montant lié au remboursement du Prêt Subordonné à Durée Indéterminé (P.S.D.I) contracté par cette société.

## **2) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception de celles acquises avant le 31 Décembre 1976 qui ont pu faire l'objet d'une réévaluation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés comme suit :

- Logiciels : 1 an (linéaire)
- Constructions : 20 ans (linéaire)
- Installations techniques, matériel et outillage : 5 à 10 ans (dégressif)
- Agencements, installations, mobilier de bureau : 10 ans (linéaire)
- Matériel de transport et de bureau : 5 ans (linéaire ou dégressif si autorisé)

Les durées des amortissements ci-dessus déterminées correspondent aux durées d'utilité pour la Société, qui respecte ainsi les Règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 sur les actifs.

## **3) IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception de celles acquises avant le 31 Décembre 1976 qui ont pu faire l'objet d'une réévaluation.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

Afin de fixer les règles de leur évaluation, on distingue trois catégories d'immobilisations financières selon les critères suivants :

- les titres de participation sont ceux des sociétés dans le capital desquelles Fimalac détient en général au moins 10 % et/ou y exerce une influence. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage, déterminée en fonction de l'actif net éventuellement réévalué, de sa valeur de rendement, de sa valeur de rentabilité, et de ses perspectives d'avenir, est inférieure à son prix de revient.
- les créances rattachées à des participations sont évaluées en fonction de la situation financière des participations auxquelles elles sont liées.
- les autres titres regroupent les titres de sociétés dont Fimalac détient en général moins de 10% du capital et/ou au sein desquelles elle n'exerce aucune influence. Une provision pour dépréciation est constituée si :
  - o pour les titres cotés, la moyenne des cours du mois de septembre est inférieure au prix de revient;
  - o pour les titres non cotés, la valeur probable de réalisation est inférieure au prix de revient.

Ils intègrent également les titres auto-détenus autres que ceux affectés à la couverture de plans d'options ou d'attributions gratuites et ceux affectés au contrat de liquidité, pour lesquels aucune provision pour dépréciation n'est constatée conformément à l'avis n°98D du Comité d'Urgence du CNC.

## **4) CREANCES ET DETTES**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances et dettes en monnaies étrangères font l'objet d'un ajustement sur la base des cours des devises concernées au 30 septembre de chaque année, ou sur la base du cours garanti en cas de couverture de change.

## 5) VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Il n'est pratiqué de provision pour dépréciation que pour les titres dont le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice ou la valeur liquidative du dernier jour de l'exercice, selon qu'il s'agit de titres cotés ou d'O.P.C.V.M, est inférieur au prix de revient.

## 6) INTEGRATION FISCALE

La Société Fimalac s'est constituée société tête de groupe, pour le groupe fiscal constitué à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1997 entre elle-même et certaines de ses filiales françaises.

Ce groupe fiscal est mis à jour chaque année pour tenir compte des acquisitions et des cessions de sociétés françaises éligibles au dispositif.

Selon la convention d'intégration fiscale, chaque société se trouve placée dans les mêmes conditions que si elle était imposée séparément, vis à vis de la société tête de groupe qui est le seul redevable de l'impôt du groupe. Les éventuels déficits fiscaux des filiales profitent donc immédiatement à la société tête de groupe qui devra assumer la charge d'impôt de ces filiales lorsqu'elles redeviendront bénéficiaires.

## NOTE 2 – IMMOBILISATIONS

### **2.1) Etat des mouvements de l'actif immobilisé**

	Valeur brute au 01.10.06	Apports/Fusion Transfert	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.07
<b><u>Immobilisations Corporelles</u></b>					
. Terrains	135	-	-	-	135
. Constructions et agcts des constructions	1 437	-	-	(120)	1 317
. Autres Immobilisations corporelles	2 712	-	-	(790)	1 922
. Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>4 284</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(910)</b>	<b>3 374</b>
<b><u>Immobilisations Financières</u></b>					
. Participations (1)	1 309 589	(889 050)	54 014	-	474 553
. Créances rattachées à des participations	12 853	-	218 731	(53 425)	178 159
. Autres titres immobilisés (2)	73 354	-	157 279	(6 663)	223 970
. Prêts	2 377	-	-	-	2 377
. Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>1 398 173</b>	<b>(889 050)</b>	<b>430 024</b>	<b>(60 088)</b>	<b>879 059</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 402 457</b>	<b>(889 050)</b>	<b>430 024</b>	<b>(60 998)</b>	<b>882 433</b>

(1) la colonne « Apports/Fusion » comprend des apports en provenance de Fimalac Investissements pour 67 650 K€ et l'annulation de titres Fimalac Investissements pour 956 701 K€.

(2) les acquisitions sont constituées à hauteur de 76 780 K€ par les titres Fimalac acquis dans le cadre du programme de rachat. La valeur des titres Fimalac détenues au 30 septembre 2007 est de 114 539 K€.

### **2.2) Etat des amortissements**

	Valeur brute au 01.10.06	Apports/Fusion Transfert	Dotations	Reprises	Montant au 30.09.07
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Constructions et agcts des constructions	1 437	-	-	(120)	1 317
Autres immobilisations corporelles	2 674	-	-	(790)	1 884
<b>TOTAL</b>	<b>4 111</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(910)</b>	<b>3 201</b>



## 2.3) Etat des provisions pour dépréciation

	Valeur brute au 01.10.06	Apports/Fusion Transfert	Dotations	Reprises	Montant au 30.09.07
Participations (1)	365 255	(302 563)	150	(20 715)	42 127
Créances rattachées à des participations	12 853	-	10	-	12 863
Autres titres immobilisés	2 907	2	-	-	2 909
Prêts	2 377	-	-	-	2 377
<b>TOTAL</b>	<b>383 392</b>	<b>(302 561)</b>	<b>160</b>	<b>(20 715)</b>	<b>60 276</b>

(1) la colonne « Apports/Fusion » comprend des apports en provenance de Fimalac Investissements pour 23 433K€ et l'annulation de la provision sur titres Fimalac Investissements pour 325 996 K€.

## NOTE 3 – CREANCES

### Etat des échéances

	Montant brut	Echéance 1 an au plus	Echéance plus d'1 an
<b><u>Actif immobilisé</u></b>			
. Créances rattachées à des participations	178 159	165 296	12 863
. Prêts	2 377	-	2 377
. Dépôts et cautionnement	-	-	-
<b><u>Actif circulant</u></b>			
. Avances et acomptes	2	2	-
. Clients	12	6	6
. Groupe	480 788	466 196	14 592
. Etat, collectivités et organismes sociaux	332	332	-
. Autres créances	2 873	1 269	1 604
<b>TOTAL</b>	<b>664 543</b>	<b>633 101</b>	<b>31 442</b>

Les prêts accordés à Fitch Group Inc., libellés en dollars, s'élèvent à 282 000 K\$, ceux accordés à Fitch Ltd et North Colonnade Ltd, libellés en livres sterling, à 176 430 K£. Ils ont fait l'objet d'une couverture de change sous forme de vente à terme de devises, de currency-swap et d'emprunt en devises.

Les prêts et avances sont rémunérés sur la base de taux variables.

A titre d'information, il est précisé que toute variation de 1% des taux d'intérêt ferait varier les produits financiers de 6,4M€, sur la base des encours au 30 septembre 2007.

## NOTE 4 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Voir également « INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES »

Le poste « Valeurs mobilières de placements » intègre 433 066 actions Fimalac (1,26% du capital) acquises pour 19 925 K€.

Ces actions sont adossées à des plans de stocks options attribuées à certains cadres ou salariés du Groupe à concurrence 388 481 actions et affectées à un contrat de liquidité à concurrence de 44 585 actions.

La valeur boursière de ces actions était de 19 906 K€ au 30 septembre 2007 (évaluation sur la base du cours moyen de septembre 2007 ou du prix d'attribution s'il est inférieur).

## **NOTE 5 - CAPITAUX PROPRES**

### **5.1) Capital social**

Le capital social, constitué de 34 328 678 actions d'une valeur nominale de 4,40 €, s'élève à 151 046 K€ au 30 septembre 2007.

Dans le cadre des plans de rachat, dont le dernier a été autorisé par l'assemblée du 13 février 2007, la Société détient, au 30 septembre 2007, 2 377 288 actions Fimalac représentant 6,92% du capital.

### **5.2) Primes et réserves**

Le poste « Réserve pour actions propres » passe de 81 647 K€ à 66 241 K€, conformément à la 5<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 13 février 2007.

La variations du poste, « Report à nouveau » est consécutive à l'adoption de la quatrième résolution de l'assemblée générale du 13 février 2007, à l'affectation des dividendes attachés aux actions auto-détenues s'élevant à 1 902 K€, et à la réduction du poste « Réserves pour actions propres » évoquée ci-dessus.

### **5.3) Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions**

Des plans d'options d'achat ont été consentis par la Société à certains salariés et dirigeants du Groupe. Au 30 septembre 2007, la situation était la suivante :

<b>Société ayant attribué les options</b>	<b>Date du conseil</b>	<b>Période d'exercice</b>	<b>Nombre d'options non exercées</b>
FIMALAC	18/12/2001	par tranches jusqu'au 18/12/07	4 966
FIMALAC	03/12/2002	par tranches jusqu'au 03/12/08	12 265
FIMALAC	07/12/2004	par tranches jusqu'au 07/12/09	97 150
FIMALAC	06/12/2005	par tranches jusqu'au 06/12/10	134 250
FIMALAC	03/02/2006	par tranches jusqu'au 03/02/11	1 000
FIMALAC	09/10/2006	par tranches jusqu'au 09/10/11	138 850
<b>Nombre total d'options d'achat donnant droit à une action</b>			<b>388 481</b>

### **5.4) Bons d'acquisition ou de souscription d'actions (B.A.S.A)**

Lors de l'augmentation de capital réalisée en mars 2003, 5 268 382 B.A.S.A ont été attribués aux souscripteurs à raison d'un bon pour chaque action émise. Ces B.A.S.A pouvaient être exercés jusqu'au 31 décembre 2006.

Ces bons permettaient de souscrire une action nouvelle ou de se voir remettre une action existante, la parité initiale étant de 3 bons pour 1 action. La parité avait ensuite été ajustée pour tenir compte du prélèvement sur les réserves effectué à l'occasion de la distribution du dividende réalisée en 2004. La nouvelle parité était de 3 bons pour 1,03 action.

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2007, 303 462 B.A.S.A ont été exercés permettant d'obtenir 104 499 actions. Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 15 mars 2006, ces actions ont été prélevées sur les actions auto-détenues.

## NOTE 6 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des Provisions	Montant au 01.10.06	Transferts Apports Fusion	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Montant au 30.09.07
<b>Provisions pour risques et charges</b>						
. Provision pour retraites	2 875	30	33	(10)	(200)	2 728
. Provision pour impôts		4	-	(4)		-
. Risque sur anciens sites industriels loués	5 332	-	-	(280)	(1)	5 051
. Risques immobiliers	50	-	-	(16)	(34)	-
. Risques industriels et sectoriels	1 276	-	180	(34)	(4)	1 418
. Provision pour d'impôt	115	-	-	-	(115)	-
. Garanties de passif accordées	18 059	29 165	-	(3 144)	(8 927)	35 153
. Risques actions auto-détenues	4 157	-	-	(3 987)	(88)	82
. Autres provisions pour risques et charges	552	4	727	(434)		849
	<b>32 416</b>	<b>29 203</b>	<b>940</b>	<b>(7 909)</b>	<b>(9 369)</b>	<b>45 281</b>

Il n'existe aucune reprise de provisions liée à un changement de méthode.

Le Poste « Provisions pour retraites » permet de couvrir les engagements en matière de pensions versées à d'anciens dirigeants du Groupe, et ceux relatifs aux engagements pris dans le cadre du « Règlement de retraite » en vigueur depuis de nombreuses années en faveur des cadres et dirigeants actifs.

L'étude actuarielle menée au 30 septembre 2007 a conclu à la nécessité de constater une reprise de provision de 201 K€, le fonds constitué auprès de la compagnie d'assurance Axa étant suffisamment doté à cette date.

## NOTE 7 - DETTES

### Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Echéance 1 an au plus	Echéance +1 an à 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
<b>Dettes financières auprès des Ets de crédit</b>				
. Emprunt auprès de banques	448 311	448 311	-	-
. Découverts bancaires	15 397	15 397	-	-
. Intérêts à payer	1 552	1 552	-	-
<b>Autres dettes financières diverses</b>				
. Autres dettes diverses	305	305	-	-
. Groupe	190 517	190 517	-	-
<b>Dettes fiscales et sociales</b>				
	174	174	-	-
<b>Autres dettes</b>				
	23 868	23 868	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>680 124</b>	<b>680 124</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les emprunts auprès des banques sont constitués à hauteur de 302,5 M€ par des billets de trésorerie. Le programme de billets de trésorerie utilisé essentiellement afin de financer Fitch Group Inc. est adossé à une ligne de crédit accordé par un pool bancaire à hauteur de 500 M\$ (échéance juillet 2012).

Le solde du poste emprunts auprès des banques est constitué par le tirage effectué sur une ligne de crédit multidevises utilisée à hauteur de 80 M£ et de 31 M€.

La dette est rémunérée sur la base de taux variables.

A titre d'information, il est précisé que toute variation de 1% des taux d'intérêt ferait varier la charge d'intérêt de 6,5 M€.

## NOTE 8 - COMPTE DE RESULTAT - OPERATIONS COURANTES

Il est rappelé que l'exercice clos le 30 septembre 2006 avait une durée exceptionnelle de 9 mois.

Les produits d'exploitation, peu représentatifs de l'activité, s'élèvent à 530 K€ contre 578 K€ au 30 septembre 2006.

Les charges d'exploitation s'établissent à 18 767 K€ pour 12 mois contre 12 499 K€ au 30 septembre 2006.

Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse du poste « Autres charges » qui intègre le versement d'une somme de 10 M€ à la fondation « Culture & Diversité » contre un versement de 5 M€ en 2006.

Le résultat d'exploitation s'établit donc à (18 237) K€ contre (11 921) K€ au 30 septembre 2006.

Les produits financiers passent de 103 961 K€ en 2006 à 120 731 K€ au 30 septembre 2007. Cette évolution résulte d'une hausse des revenus de portefeuille-titres qui passent de 45 854 K€ à 50 880 K€, d'une hausse des revenus des prêts et créances liée à la hausse de l'encours de prêts aux filiales et de l'augmentation des taux d'intérêts et d'une hausse des plus values réalisées à l'occasion de la cession de la quasi-totalité du portefeuille de valeurs mobilières de placements.

Le détail des revenus de portefeuille-titre s'établit comme suit :

<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>2006/2007</b>	<b>2006</b>
Fitch Group Inc.	46 286	43 901
Financière Portefoin	3 932	
Titres immobilisés	188	41
Valeurs mobilières de placement	474	1 912
	<b>50 880</b>	<b>45 854</b>

Les revenus des prêts consentis essentiellement aux filiales passent de 14 953 K€ en 2006 à 28 806 K€ au 30 septembre 2007.

Les produits nets sur cession de VMP, incluant 1 369 K€ de plus values sur actions propres, s'élèvent à 14 321 K€ contre 7 864 K€ en 2006.

Les reprises de provisions sur titres s'élèvent à 22 755 K€ contre 33 223 K€ en 2006, notamment du fait d'une reprise de provision sur titres Fac Développement de 19 689 K€.

Les intérêts sur emprunts et avances s'établissent à 33 469 K€ contre 25 363 K€ en 2006. Cette hausse résulte de l'augmentation importante des emprunts contractés en vue de financer les filiales et de l'augmentation des taux d'intérêts.

Le résultat financier s'établit donc à 78 630 K€ contre 65 815 K€ au 30 septembre 2006.

Le résultat courant ressort 60 393 K€ contre 53 894 K€ au 30 septembre 2006.

## NOTE 9 - COMPTE DE RESULTAT - OPERATIONS EXCEPTIONNELLES

Le résultat exceptionnel s'établit à 8 220 K€ contre 173 335 K€ au cours de l'exercice 2006 au cours duquel une importante plus value avait été réalisée sur la cession de titres Fitch Group Inc..

Les produits exceptionnels sont constitués pour l'essentiel par :

- le boni de 91,1 M€ résultant de l'arrivée à échéance du Prêt Subordonné à Durée Indéterminé (P.S.D.I) contracté en 1992 par Fimalac Investissements,
- les reprises de provisions pour risques et charges de 15 971 K€, dont 12 071 K€ sont liés à des garanties de passif, et 3 808 K€ à la provision sur titres auto-détenus constituée en 2006 pour couvrir les pertes liées à l'exercice des B.A.S.A..

Les charges exceptionnelles sont représentées par :

- des moins values sur cession de titres immobilisés pour 3 734 K€ (essentiellement sur titres Fimalac cédés à l'occasion de l'exercice de B.A.S.A),
- un mali de fusion de 91,6 M€ dégagé à l'occasion de la fusion avec Fimalac Investissements compensé par le profit réalisé sur le P.S.D.I,
- des charges sur opérations de gestion constituées essentiellement par des paiements consentis dans le cadre de garanties de passifs accordées, compensées par des reprises de provisions équivalentes.

## NOTE 10- IMPOT SUR LES BENEFICES

### **10.1) Répartition du montant global de l'impôt sur les bénéfices**

	Résultat Net	Résultat Courant	Résultat Exceptionnel	
		IS à 33,33%	IS à 33,33%	IS à 8%
Résultat avant impôt	68 613	60 393	8 220	-
Impôt	(961)	516	(1 477)	-
Résultat net comptable	<b>67 652</b>	<b>60 909</b>	<b>6 743</b>	-

L'impôt société prend en compte, le cas échéant, la contribution sociale de 3,3%.

L'impôt sur le résultat courant représente les économies d'impôt réalisées dans le cadre de l'intégration fiscale.

### **10.2) Accroissements ou allègements de la charge fiscale future**

Nature des décalages temporaires	Fin d'exercice	
	Actif	Passif
<b><u>SUR LES ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT</u></b>		
<u>Produits imposés non encore comptabilisés</u> . Ecart sur plus-values latentes d'O.P.C.V.M.	1	-
<u>Charges non déductible temporairement à déduire ultérieurement</u> . Contribution sociale de solidarité	-	-
<b><u>SUR LES ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT</u></b>		
<u>Elements subordonnés à la cession d'actifs</u> . Plus values en report d'imposition (Ex-Clal)		2 935

Les allégements et accroissements de dettes d'impôt ont été calculés sur la base du taux d'I.S en vigueur et majorés de la contribution sociale de 3,3 % à l'I.S.

#### **NOTE 11 - MONTANTS RESULTANT DES RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES**

<b>Poste au bilan</b>	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>
. Titres de participation	432 425	
. Créances rattachées à des participations	165 296	
. Autres immobilisations financières	67 133	
. Autres créances	480 788	
. Emprunts et dettes financières		190 517
<b>Compte de résultat</b>	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
. Produits immobiliers et autres produits		25
. Revenus des titres de participation et titres immobilisés		50 351
. Revenus des prêts et créances		28 806
. Reprise de provisions sur titres		20 715
. Reprise de provisions pour risques		428
. Autres charges externes	3 433	
. Intérêts et charges assimilées	9 069	
. Dotations aux provisions pour risques	720	
. Dotations aux provisions sur valeurs immobilisées	150	

#### **NOTE 12 - INFORMATION EN MATIERE D'ENGAGEMENTS**

<b><u>Engagements recus :</u></b>	<b>Néant</b>
<b><u>Engagements donnés :</u></b>	
. Cautions en faveur des sociétés du groupe	14 818
. Nantissements de titres	-
. Autres engagements	126 737
<b><u>Opérations de change :</u></b>	
. Achats de devises (dollars) à terme	12 850
. Ventes de devises (livres sterling) à terme	137 243
. Ventes de devises (dollars) à terme	-
. Cross currency swaps (dollars/euros)	225 910

Dans le cadre de la politique de couverture du dividende, libellé en dollar, à recevoir de Fitch Group Inc. en 2007/2008, la société a mis en place les instruments financiers suivants :

- une option de change de nominal 15 M\$ à barrière activante dont les bornes sont 1,2880\$/1,3850\$/1 euro,
- un accumulateur de change dont le nominal accumulé au 30 septembre 2007 est de 0,7 M\$ à 1,385 \$/ 1 euro,
- un accumulateur de change dont le nominal accumulé au 30 septembre 2007 est de 8,8 M\$ à 1,3420 \$/ 1 euro,

Les informations décrites ci-dessus n'omettent pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

### **NOTE 13 - REMUNERATIONS ALLOUEES AUX DIRIGEANTS A RAISON DE LEURS FONCTIONS**

Organes d'Administration (montants versés)	286
Organes de Direction (rémunérations versées)	1 300

### **NOTE 14 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Dans le but de favoriser les développements futurs du Groupe, il a été décidé de structurer ses actifs autour de 3 sociétés holdings intermédiaires détenus à 100% (Fimalac Services Financiers, Fimalac Information, Fimalac Tech Info).

Dans cette optique, il a été décidé que Fimalac apporterait sa participation de 80% dans Fitch Group Inc. à Fimalac Services Financiers. Cette opération, réalisée conformément aux principes du règlement CRC n° 2004-01, sera neutre d'un point de vue comptable.

**NOTE 15 - TABLEAU DE RENSEIGNEMENT CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS**

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Pourcentage de capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par FIMALAC et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par FIMALAC	C.A. H.T et/ou Produits financiers 2006/2007	Bénéfice net ou perte 2006/2007	Dividendes encaissés en 2006/2007
				Brute	Nette					
<b>A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de FIMALAC</b>										
<b>1) Filiales (50% au moins du capital détenu)</b>										
FITCH GROUP INC. (1) One State Street Plaza NEW YORK, NY 100004	319 891	218 678	80,00%	202 551	202 551	282 000	-	988 518 (*)	112 278	46 286
FIMALAC DEVELOPPEMENT 9 rue du Laboratoire - L1911 Luxembourg	54 000	(4 673)	99,99%	54 000	54 000	165 296	-	4 124 (*)	(4 673)	-
FAC DEVELOPPEMENT 97 rue de Lille - 75007 PARIS	63 253	577	99,99%	67 574	63 830	-	-	2 518 (*)	19 689	-
FINANCIERE BOULOGNE TECHNOLOGIES SARL 97 Rue de Lille - 75007 PARIS	29 212	11 867	99,99%	69 214	41 079	-	-	1 576 (*)	1 033	-
FINANCIERE PORTEFOIN SAS 97 Rue de Lille - 75007 PARIS	32 171	40 921	99,99%	69 246	69 246	-	-	5 002 (*)	3 266	3 932
<b>2) Participations (10% à 50% du capital détenu)</b>										
<b>B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations :</b>										
<b>1) Filiales non reprises au paragraphe A</b>										
Filiales françaises	-	-	-	8 619	1 718	14 592	-	-	-	-
Filiales étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>2) Participations non reprises au paragraphe A</b>										
Dans les Sociétés françaises	-	-	-	3 348	-	-	-	-	-	-
Dans les Sociétés étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Données consolidées exprimées en dollars (1\$ = 0,7053 € au 30.09.07), sauf pour la valeur des titres et les dividendes

(\*) Y compris les produits financiers



## INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

	Nombre de Titres	Valeur d' inventaire (en K€)
<b>1) <u>PRINCIPAUX TITRES</u></b>		
<b>I) <u>Titres de participation</u></b>		
Cotés	-	-
Non cotés		
F.C.B.S GIE	4 999 998	762
FAC DEVELOPPEMENT	4 432 568	63 830
FITCH GROUP Inc.	80 000	202 551
FIMALAC DEVELOPPEMENT	539 999	54 000
FINANCIERE BOULOGNE TECHNOLOGIES	1 825 745	41 079
FINANCIERE PORTEFOIN	3 574 568	69 246
REVUE DES DEUX MONDES	10 342 195	957
SEFI	100	-
<b>TOTAL A</b>		<b>432 425</b>
<b>II) <u>Autres titres immobilisés</u></b>		
Cotés		
FIMALAC	1 944 222	114 539
Non cotés		
O.C. FIMALAC DEVELOPPEMENT	67	67 000
FCPR LFPI CROISSANCE	100 000	10 001
FCPR SAGARD II (Parts A)	149 700	14 970
FCPR SAGARD II (Parts B)	30 000	30
AXA SECUNDARY FUND	50	3 776
FCPR WHITE STONE III	50 000	5 000
BIOSPACE MED	225 615	150
BIOSPACE LAB	137 806	76
PARINVEST (actions A)	212 283	212
PARINVEST (actions T)	4 033 361	4 033
LE MONDE PRESSE	77 100	588
LE MONDE (Ora)	1 000	500
UCEPART	215	12
<b>TOTAL B</b>		<b>220 887</b>
<b>III) <u>Valeurs mobilières de placement</u></b>		
Cotés		
FIMALAC (1)	433 066	17 372
Bons de capitalisation		10 368
Sicav monétaires		509
Non cotés		
Fonds spécialisés		1 111
<b>TOTAL C</b>		<b>29 360</b>
<b>TOTAL A + B + C</b>		<b>682 672</b>
<b>2) <u>TITRES DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 15 K€</u></b>		
		-
<b>VALEUR AU BILAN</b>		<b>682 672</b>

(1) Titres ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 2 553 K€ et d'une provision pour risque de 82 K€.

## **6-4. – RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société FIMALAC, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1. – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

### **2. – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Note 1-3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables, ainsi que les méthodes d'évaluation relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables et des méthodes d'évaluation suivis par votre Société, nous en avons vérifié le caractère approprié et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Votre Société constitue des provisions pour couvrir certains risques, tel que décrits en Note 6 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la Société. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3. – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 21 décembre 2007

Les commissaires aux comptes

Xavier Aubry  
Associé de PricewaterhouseCoopers Audit

Cagnat & Associés  
Bernard Lehoux

## **6-5. – RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

### **CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Avec le *GRUPE MARC de LACHARRIERE*

La convention de sous-licence de marques (non rémunérée) ayant permis à votre Société d'adopter sa dénomination sociale s'est poursuivie au cours de l'exercice.

- Avec le *Groupement d'Intérêt Economique F.C.B.S. GIE*

Votre Société adhère au Groupement d'Intérêt Economique F.C.B.S. GIE dont l'objet est de développer et d'améliorer l'activité et les résultats de ses Membres. La cotisation mise à la charge de votre Société pour l'exercice s'est élevée à 2 597 960 € (hors T.V.A) étant précisé que ce montant comprend les cotisations versées par Fimalac Investissements (absorbée par voie de Transmission Universelle de Patrimoine) au cours du quatrième trimestre 2006.

- Avec les *Filiales directes et indirectes*

Convention de trésorerie aux termes de laquelle votre Société assure la gestion de trésorerie du Groupe, aux conditions du marché.

Le solde des en-cours à la date du 30 septembre 2007 s'élevait à :

<b>EMPRUNTS :</b>		En-cours	Solde net des intérêts pris en charges
- FAC DEVELOPPEMENT .....	€	66 200 207,50	2 517 602,28
- FINANCIERE BOULOGNE TECHNOLOGIES	€	42 626 479,82	1 575 838,96

-	FINANCIERE PORTEFOIN .....	€	80 088 398,43	3 005 360,21
-	REVUE DES DEUX MONDES .....	€	347 371,20	17 582,27
-	S.I.F.M.P. ....	€	876 581,80	32 309,44
-	FITCH GROUP Inc .....	\$	0	532 569,27
-	FITCH RATINGS UK Ltd .....	\$	0	1 492 555,56
-	FITCH RATINGS UK Ltd .....	£	0	278 314,52

<b>PRETS :</b>			En-cours	Solde net des intérêts constatés en produits
-	SEFI SNC .....	€	14 592 076,41	683 117,28
-	FITCH Group INC .....	\$	282 000 000,00	23 701 920,36
-	FITCH Ratings Ltd.....	£	15 000 000,00	836 174,80
-	FIMALAC Developpement.....	€	165 295 925,10	5 720 846,88
-	NORTH Colonnade .....	£	161 430 000,00	2 594 187,75

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 21 décembre 2007

Les commissaires aux comptes

Xavier Aubry  
Associé de PricewaterhouseCoopers Audit

Cagnat & Associés  
Bernard Lehoux

## **CHAPITRE 7. – GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE**

### **7-1. – COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION**

La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans, renouvelable. En vertu des stipulations du règlement intérieur du conseil d’administration, chaque administrateur doit être propriétaire, dans le délai de 18 mois à compter de sa nomination, d’un nombre d’actions représentant l’équivalent d’une année de jetons de présence.

#### **7-1-1. – COMPOSITION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION**

##### **Modalités d’exercice de la direction générale**

En vertu des dispositions de l’article L. 225-51-1 du Code de commerce, la direction générale de la Société est assumée, soit par le président du conseil d’administration, soit par une autre personne physique portant le titre de directeur général.

Le conseil d’administration a confié la présidence et la direction générale de la Société à M. Marc Ladreit de Lacharrière pour la durée de son mandat d’administrateur.

##### **Composition du conseil d’administration**

Le conseil d’administration est actuellement composé de huit administrateurs :

- M. Marc Ladreit de Lacharrière, président-directeur général
- Mme Véronique Morali
- M. Pascal Castres Saint-Martin
- M. David Dautresme
- M. Philippe Lagayette
- M. Jean-Charles Naouri
- M. Etienne Pflimlin
- M. Bernard Pierre

La composition du conseil d’administration est conçue pour permettre au Groupe de bénéficier de l’expérience et de l’indépendance des personnes qui le composent.

La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans.

Conformément aux recommandations du rapport Bouton, un administrateur est considéré comme indépendant lorsqu’il n’entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction qui puisse compromettre l’exercice de sa liberté de jugement. Quatre des administrateurs cités ci-dessus sont indépendants ; il s’agit de MM. Pascal Castres Saint-Martin, David Dautresme, Philippe Lagayette et Etienne Pflimlin.

La Société n’a pas d’administrateur élu par les salariés.

Le conseil d’administration comprend également trois censeurs, tous indépendants :

- M. René Barbier de la Serre
- M. Henri Lachmann
- M. Edouard de Royère

La durée du mandat des censeurs est de deux ans.

## **Renseignements concernant les mandataires sociaux et les censeurs**

**M. Marc LADREIT de LACHARRIERE**, Président-directeur général

Adresse professionnelle : 97, rue de Lille, 75007 Paris

Né le 6 novembre 1940, 67 ans

Date de la 1<sup>ère</sup> nomination : 14 juin 1990 (administrateur) et 21 avril 1993 (président)

Date du dernier renouvellement : 8 juin 2004

Fin de mandat : AGO réunie en 2008

Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2007 : 854 850

### **Biographie**

Ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, M. Marc Ladreit de Lacharrière débute sa carrière professionnelle à la Banque de Suez et de l'Union des Mines, laquelle, après absorption de la Banque de l'Indochine, deviendra Indosuez. Il quitte en 1976 cet établissement en tant que directeur du département Affaires pour entrer chez L'Oréal comme directeur financier où il deviendra progressivement le vice-président directeur général adjoint. En mars 1991, il quitte L'Oréal pour créer sa propre entreprise, Fimalac.

### **Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007**

Membre de l'Institut

Chairman :

- Fitch Group (Etats Unis)
- Fitch Group Holdings (Etats-Unis)
- Fitch Ratings (Etats Unis)

Président du directoire :

- Groupe Marc de Lacharrière

Administrateur :

- Algorithmics (Canada)
- L'Oréal
- Casino
- Renault

Membre du conseil consultatif :

- Banque de France

Président d'honneur :

- Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

Membre du Conseil d'établissements ou d'associations d'intérêt général :

- Fondation d'entreprise Culture et Diversité
- Académie des Beaux-Arts
- Agence France Museums
- American Friends of the Louvre

- Association Les Amis de Vaux le Vicomte
- Association des amis de l'école nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris
- Casa de Velasquez
- Conseil artistique des musées nationaux
- Fondation Bettencourt Schueller
- Fondation d'entreprise L'Oréal
- Fondation des sciences politiques
- Le Siècle
- Musée des Arts Décoratifs
- Société des amis du musée du quai Branly
- Société des amis du Louvre

Gérant :

- Fimalac Participations

### **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années**

Vice-président :

- Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE)

Administrateur :

- Canal Plus
- Cassina (Italie)
- Fimalac Investissements
- Le Siècle
- Lille Royale Sa
- Etablissement public du musée du Louvre
- Semp SA (Espagne)
- Engelhard-Clal (Suisse)

Représentant permanent de Groupe Marc de Lacharrière :

- Euris
- Groupe André

Membre du conseil de surveillance :

- Groupe Flo

Censeur :

- Euris

Membre de l'International Advisory Board :

- Renault-Nissan

Gérant :

- Groupe Marc de Lacharrière
- SCI Onzain Ars
- Sibmar

Membre du conseil stratégique pour l'attractivité de la France.



## **Renseignements complémentaires**

M. Marc Ladreit de Lacharrière est cousin germain de M. Bernard Pierre, administrateur.

\*\*\*

**Mme Véronique MORALI**, Directeur-général délégué jusqu'au 5 mars 2007 et administrateur

Présidente de Fimalac Développement et vice-présidente de Fitch Group

Adresse professionnelle : 97, rue de Lille – 75007 Paris

Née le 12 septembre 1958 – 49 ans

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 24 avril 2001

Date du dernier renouvellement : 8 juin 2004

Fin de mandat : AGO réunie en 2008

Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2007 : 49 286

## **Biographie**

Ancienne élève de l'Ecole nationale d'administration, Mme Véronique Morali entre à l'Inspection générale des Finances en 1986. Elle quitte l'Inspection en 1990 pour rejoindre Fimalac où elle exerce successivement les fonctions de chargée de mission, de directeur général adjoint, puis d'administrateur et directeur général délégué. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007, elle est présidente de Fimalac Développement et vice-présidente de Fitch Group.

## **Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007**

Présidente :

- Chanel France SAS (fin du mandat en octobre 2007)

Directeur-général délégué :

- Fimalac (fin du mandat en mars 2007)

Administrateur :

- Algorithmics (Canada)

- Club Méditerranée (fin du mandat en 2007)

- Eiffage (fin du mandat en 2007)

- Fitch Group (Etats-Unis)

- Fitch Group Holdings (Etats-Unis)

- Fitch Ratings (Etats-Unis)

- Fondation d'entreprise Elle

- Valeo (fin du mandat en 2007)

Membre du conseil de surveillance :

- Comité français de la French American Foundation

Présidente :

- Commission du dialogue économique (Medef)

Administrateur unique :

- Fcbs Gie (fin du mandat en 2007)

## **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années**

Président-directeur général :

- Revue des Deux Mondes
- Fimalac Investissements

Président :

- Strafor Facom, Inc. (Etats-Unis)

Vice-président :

- Fitch France SA

Administrateur :

- Cassina (Italie)
- Core Ratings Ltd (UK)
- Minerais & Engrais
- Tesco Plc (Grande-Bretagne)

Représentant permanent de Fimalac :

- Facom

Représentant permanent de Minerais & Engrais :

- Le Monde Presse

Représentant permanent de Fimalac Inc.

- Fitch France SA

Gérant :

- Lille Raspail
- Pandour
- Silmer

Membre du Conseil des marchés financiers.

\*\*\*

**M. Pascal CASTRES SAINT-MARTIN**, administrateur et président du comité de sélection, des nominations et des rémunérations

Adresse professionnelle : néant

Né le 12 avril 1936, 71 ans

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 13 février 2007

Fin de mandat : AGO réunie en 2011

Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2007 : 450

### **Biographie**

M. Pascal Castres Saint-Martin est ancien élève de HEC.

De 1962 à 1979 il exerce plusieurs postes à la Banque Générale Industrielle la Hénin (devenue Banque Indosuez) ; successivement fondé de pouvoirs et directeur adjoint.

De 1979 à 1999 il est chez L'Oréal : successivement directeur juridique, directeur financier et juridique, vice président en charge de la direction générale de l'administration, directeur général adjoint. Il prend sa retraite en 1999.

### **Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007**

Vice-président du conseil de surveillance :

- Groupe Marc de Lacharrière

Administrateur :

- Le Portefeuille Diversifié

- Seb

### **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années**

Membre du conseil de surveillance :

- J.G.D.I.

Représentant permanent de Fimalac Participations :

- Filalac SA

\*\*\*

**M. David DAUTRESME**, administrateur et membre du comité d'audit

Senior Advisor de Lazard Frères

Adresse professionnelle : 121, boulevard Haussmann, 75382 Paris Cedex 08

Né le 5 janvier 1934, 74 ans

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 4 juin 2003

Date du dernier renouvellement : 13 février 2007

Fin de mandat : AGO réunie en 2011

Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2007 : 9 721

### **Biographie**

1958-1960 : Officier des Affaires algériennes

1960-1962 : Elève à l'Ecole Nationale d'Administration

1962-1966 : Auditeur, puis conseiller référendaire à la cour des comptes

1966-1967 : Contrôleur général de la Caisse des Dépôts et Consignations

1967-1968 : Chargé de mission au cabinet de Michel Debré, Ministre de l'Economie et des Finances

1968-1982 : Sous-directeur, directeur adjoint, directeur, directeur général adjoint du Crédit Lyonnais

1982-1986 : Président-directeur général du Crédit du Nord

1986-2000 : Associé gérant de la Banque Lazard Frères et Cie

Depuis 2001 : Senior Advisor de Lazard Frères, de Barclays Capital France et gérant de DD Finance.

### **Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007**

Vice-Président du conseil d'administration :

- Club Méditerranée

Administrateur ;  
- Casino

Membre du conseil de surveillance :  
- Axa

Censeur :  
- Eurazeo

Gérant :  
- DD Finance

Membre du comité d'audit :  
- Axa  
- Club Méditerranée

### **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années**

Président :  
- Parand Développement (Groupe Euris)

Président du conseil de surveillance :  
- Club Méditerranée

Administrateur :  
- Axa Investment Managers  
- Crédit Agricole Lazard Financial Products Ltd (UK)  
- Immobilière Marseillaise  
- Rue Impériale

Membre du conseil de surveillance :  
- Casino SA  
- Club Méditerranée

Non executive chairman :  
- Crédit Agricole Lazard Financial Products Bank (UK)

Censeur :  
- Groupe Go Sport  
- Lazard Frères Banque

Représentant permanent de Lazard SA puis administrateur :  
- Lazard Frères Banque

Associé gérant :  
- Lazard Frères  
- Lazard Frères & Cie  
- Maison Lazard & Cie  
- Parténa

\*\*\*

**M. Philippe LAGAYETTE**, administrateur et membre du comité d'audit

Président du conseil d'administration de JP Morgan & Cie SA

Adresse professionnelle : 14, place Vendôme, 75001 Paris

Né le 16 juin 1943, 64 ans

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 23 mai 2003

Date du dernier renouvellement : 8 juin 2004

Fin de mandat : AGO réunie en 2008

Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2007 : 450

### **Biographie**

Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale d'Administration

1970 : Inspection générale des finances

1974 : Direction du Trésor au Ministère de l'Economie et des Finances

1980 : Sous-directeur à la Direction du Trésor

1981 : Directeur du cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances

1984 : Sous-gouverneur de la Banque de France

1992-1997 : Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations

Depuis le 20 juillet 1998, M. Philippe Lagayette dirige les activités de JP Morgan en France et est président-directeur général de JP Morgan et Cie SA, filiale française du groupe JP Morgan Chase.

Il est président de l'Institut des Hautes Etudes Scientifiques (recherche en mathématiques et physique théorique) et président de la French American Foundation.

### **Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007**

Président du conseil d'administration et directeur général

- JP Morgan & Cie SA

Membre du conseil d'administration :

- PPR

- Renault

### **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années**

Administrateur :

- Eurotunnel

- JP Morgan & Cie SA

- La Poste

Membre du conseil de surveillance :

- Club Méditerranée

\*\*\*

**M. Jean-Charles NAOURI**, administrateur et membre du comité de sélection, des nominations et des rémunérations

Président de Groupe Euris

Adresse professionnelle : 83, rue du faubourg Saint Honoré, 75008 Paris

Né le 8 mars 1949, 58 ans  
Date de première nomination : 30 mai 2006  
Fin de mandat : AGO réunie en 2010  
Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2007 : 1 006

## **Biographie**

Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure (Sciences), de l'Université de Harvard et de l'Ecole Nationale d'Administration, inspecteur des finances, a débuté sa carrière à la Direction du Trésor. Il est nommé directeur de cabinet du Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale en 1982, puis du Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget en 1984.

En 1987, il fonde la société Euris.

## **Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007**

Président :

- Groupe Euris (SAS)

Président-directeur général :

- Rallye

Président du conseil d'administration :

- Euris

- Finatis

Administrateur :

- HSBC France

Membre du conseil de surveillance :

- CBD

- Groupe Marc de Lacharrière

- Laurus

- Natixis

Représentant de Casino, Guichard-Perrachon

- Distribution Casino France

Associé commanditaire :

- Rothschild & Compagnie Banque

Censeur :

- Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance (CNCE)

Gérant :

- Sci Penthievre Seine

- Sci Penthievre Neuilly

Membre du conseil consultatif :

- Banque de France

Mandats exercés dans des organisations d'intérêt général :

- Président de l'association « Promotion des talents »
- Vice-président de la Fondation Euris
- Président d'honneur de l'Institut d'Expertise et de Prospective de l'Ecole Normale Supérieure

### **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années**

Président du conseil d'administration :

- Rallye

Président-directeur général :

- Casino, Guichard-Perrachon

Vice-président du directoire :

- Francarep

Administrateur :

- Crédit Commercial de France
- Continuation Investments NV
- Fimalac Investissements

Membre du conseil de surveillance :

- Casino, Guichard-Perrachon

Associé gérant :

- Rothschild & Cie Banque

Représentant permanent d'Euris, président :

- Matignon Diderot (SAS)
- Matignon Voltaire (SAS)
- Matignon Rousseau (SAS)

Représentant permanent de Matignon Voltaire, président :

- Matignon Condorcet (SAS)

\*\*\*

### **M. Etienne PFLIMLIN, administrateur**

Président du Crédit Mutuel

Adresse professionnelle : 88/90, rue Cardinet, 75017 Paris

Né le 16 octobre 1941 – 66 ans

Date de première nomination : 30 mai 2006

Fin de mandat : AGO réunie en 2010

Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2007 : 625

### **Biographie**

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale d'Administration, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, Etienne Pflimlin est président du Crédit Mutuel Centre Est Europe et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à Strasbourg, président

national du Crédit Mutuel et du conseil de surveillance du CIC. Il est également trésorier du Comité exécutif de la Fédération bancaire française

### **Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007**

Président du conseil d'administration :

- Banque Fédérative du Crédit Mutuel
- Caisse Centrale du Crédit Mutuel
- Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Esplanade
- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe
- Confédération Nationale du Crédit Mutuel
- Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
- Le Monde Entreprises

Président du conseil de surveillance :

- Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique
- Crédit Industriel et Commercial
- Editions Coprur
- Société Alsacienne de Publications « L'Alsace »
- Société d'Etudes et de Réalisation pour les Equipements Collectifs – Soderec

Administrateur :

- Groupe des Assurances du Crédit Mutuel
- Société Française d'Edition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux « L'Alsace »

Membre du conseil de surveillance :

- Le Monde
- Le Monde et Partenaires Associés
- Société Editrice du Monde

Représentant permanent de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel :

- Crédit Mutuel CIC Asset Management

Représentant permanent du CIC :

- Banque Scalbert Dupont – CIN
- Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine – SNVB
- Crédit Industriel de l'Ouest
- Société Bordelaise de CIC

Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe :

- Euro Information
- Sofedis

### **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années**

Administrateur :

- Assurances du Crédit Mutuel Vie et Iard
- Assurances du Crédit Mutuel Vie-SFM
- Financière du Crédit Mutuel
- Foncière ACM
- EBRA



Représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutel :

- Crédit Mutuel Finance (devenue CM-CIC AM)
- Fimalac Investissements

Représentant permanent du CIC :

- Crédit Industriel de Normandie

\*\*\*

**M. Bernard PIERRE**, administrateur et président du comité d'audit

Président du conseil de surveillance de Fremapi

Adresse professionnelle : 28/30, rue Fernand Pelloutier – 92110 Clichy

Né le 9 janvier 1939, 69 ans

Date de 1<sup>ère</sup> nomination : 18 juin 1997

Date du dernier renouvellement : 7 juin 2005

Fin de mandat : AGO réunie en 2009

Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2007 : 17 805

### **Biographie**

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, il effectue la première partie de sa carrière à la Direction Technique des Armements Terrestres dans différents établissements d'études et de fabrications.

En 1973, il rejoint le groupe Alcatel-Alsthom dans lequel il occupe différentes responsabilités en filiales ; il sera président directeur général de la SAFT (Piles et Batteries) et d'Alcatel câbles (liaisons terrestres et sous-marines dans le domaine de l'énergie et des télécommunications).

Au sein de la direction générale d'Alcatel-Alsthom, il a eu la responsabilité des affaires techniques, industrielles et internationales.

Ayant quitté Alcatel-Alsthom en 1996, il devient président directeur général de la joint venture franco-américaine Engelhard-Clal.

### **Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007**

Président-directeur général :

- Semp SA (Espagne)

Président :

- Plateaxis SA
- Orbitec

Vice-président du conseil de surveillance jusqu'au 18 décembre 2006 :

- Groupe Marc de Lacharrière (SCA)

Président du conseil de surveillance :

- Fremapi

*Administrateur :*

- Agi-Clal
- Hiperinver SA (Espagne)
- Holdec MP

- Platecxis (Espagne)

### **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années**

Président-directeur général :

- Engelhard-Clal Ltd (UK)
- Fremapi
- Holdec MP
- Orbitec

Président :

- Engelhard-Clal SAS
- Engelhard-Clal LP
- H. Drijfhout & Zoon's (Pays-Bas)

Administrateur :

- Clal Msx
- Engelhard-Clal (Australie)
- Engelhard-Clal LP (Hong-Kong)
- Engelhard-Clal LP (Singapour)
- Fimalac Investissements
- Kemplate Espana SA (Espagne)
- Sifmp
- Soldaduras de Plata Industrial (Espagne)

Représentant permanent de Engelhard-Clal SAS :

- Sepip

### **Renseignements complémentaires**

M. Bernard Pierre est cousin germain de M. Marc Ladreit de Lacharrière, président-directeur général.

\*\*\*

**M. René BARBIER de LA SERRE**, censeur

Adresse professionnelle : 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris

Né le 3 juillet 1940, 67 ans

Date de première nomination : 4 juin 2002

Date du dernier renouvellement : 30 mai 2006

Fin de mandat : AGO réunie en 2008

Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2007 : 1 005

### **Biographie**

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ingénieur des Manufactures de l'Etat, diplômé de l'IEP de Paris, a commencé sa carrière en 1963 comme ingénieur-conseil puis directeur adjoint de la Banque de l'Union Européenne. Entré au Crédit Commercial de France en 1973, où il a été notamment vice-président directeur général chargé des activités financières du groupe (1993-1999) et conseiller du président (1999-2000). Président en parallèle du Conseil

des Bourses de Valeurs (1994-1996) et président du Conseil des Marchés Financiers (1996-1998).

#### **Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007**

Vice Président :

- Nord-Est

Administrateur :

- Nord-Est

- PPR

- Sanofi-Aventis

Administrateur délégué :

- Harwanne Compagnie de Participations Industrielles et Financières SA (Suisse)

Membre du conseil de surveillance :

- La Compagnie Financière E. de Rothschild Banque

- Compagnie Financière Saint-Honoré

- Schneider Electric

#### **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années**

Président du conseil d'administration :

- Tawa UK Ltd

Administrateur :

- Calyon

- Crédit Lyonnais

- Schneider Electric

Président du conseil de surveillance :

- Edmond de Rothschild Private Equity Partners

Membre du conseil de surveillance :

- Aventis

- Euronext NV (Pays-Bas)

- Pinault Printemps Redoute (PPR)

*Censeur :*

- Nord Est

\*\*\*

**M. Henri LACHMANN**, censeur

Président du conseil de surveillance de Schneider Electric SA

Adresse professionnelle : 43-45, boulevard Franklin Roosevelt, 92500 Rueil Malmaison

Né le 13 septembre 1938, 69 ans

Date de première nomination : 3 décembre 2002

Date du dernier renouvellement : 30 mai 2006

Fin de mandat : AGO réunie en 2008

Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2007 : 230

## **Biographie**

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (Promotion 1961)

Diplôme d'expertise comptable

- 1963 : Auditeur puis Manager du Département Révision comptable (Arthur Andersen)
- 1970 : Directeur du Plan puis Directeur général à la Compagnie Industrielle et Financière de Pompey
- 1976 : Administrateur-directeur général des Forges de Strasbourg, filiale de Pompey
- 1983-1998 : Président-directeur général des Forges de Strasbourg et administrateur-directeur général de Pompey
- 1999 : Président-directeur général de Schneider Electric SA
- 2006 : Président du conseil de surveillance Schneider Electric SA

## **Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007**

Président du conseil de surveillance :

- Schneider Electric SA

Président du conseil d'administration :

- Centre chirurgical Marie Lannelongue

Vice-président et trésorier :

- Institut Montaigne

*Administrateur :*

- Ansa
- Diverses filiales du groupe Axa

Membre du conseil de surveillance :

- Axa
- Groupe Norbert Dentressangle
- Vivendi

Président de la Fondation pour le droit continental.

Président de la Fondation Télémaque.

Membre du Comité d'orientation de l'Institut de l'Entreprise

Membre du Conseil des prélèvements obligatoires.

## **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années**

Administrateur :

- Cassina (Italie)
- Cnrs
- Etablissements de Dietrich
- Fimalac Investissements

- Finaxa
- Vivendi Universal

Membre du comité international :

- Daimler-Benz

\*\*\*

**M. Edouard de ROYERE**, censeur et membre du comité de sélection, des nominations et des rémunérations

Président d'honneur d'Air Liquide

Adresse professionnelle : 75, quai d'Orsay, 75007 Paris

Né le 26 juin 1932, 75 ans

Date de première nomination : 4 juin 2002

Date du dernier renouvellement : 30 mai 2006

Fin de mandat : AGO réunie en 2008

Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2007 : 928

### **Biographie**

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris.

Après avoir été fondé de pouvoirs au Crédit Lyonnais, puis directeur à l'Union Immobilière et Financière, il est entré à L'Air Liquide en 1966. Il en devient vice-président directeur général adjoint en 1979, vice-président en 1982 puis président-directeur général de 1985 à 1995.

### **Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007**

Président d'honneur :

- Air Liquide
- Ansa

Administrateur :

- Air Liquide

Membre du conseil de surveillance :

- Michelin

### **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années**

Président :

- Ansa

Administrateur :

- Air Liquide International Corporation
- American Air Liquide Inc.
- Fimalac Investissements
- Groupe Danone
- L'Oréal
- Siparex Associés
- Sodexo Alliance
- Solvay

- Wanadoo

Membre du conseil de surveillance :

- Air Liquide

\*\*\*

A la connaissance de la Société, aucun des membres actuels du conseil d'administration :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;

- n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;

- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;

- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

A la connaissance de la Société, hormis ce qui est indiqué ci-après dans la section « Intérêts des dirigeants » il n'existe pas :

- de conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de Fimalac, des membres composant le conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs ;

- de contrat de service liant les membres du conseil d'administration à Fimalac ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

## **7-1-2. – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **7-1-2-1. – Règlement intérieur du conseil d'administration**

Le conseil d'administration a adopté son règlement intérieur lors de sa séance du 18 décembre 2001 et l'a modifié par plusieurs décisions. Le texte actuellement en vigueur est reproduit ci-dessous.

#### ***I. – Compétence du conseil d'administration***

*Les administrateurs et censeurs de la Société apportent leurs compétences et leur expérience professionnelle.*

*Ils ont un devoir de vigilance et exercent leur totale liberté de jugement. Cette liberté de jugement leur permet, notamment, de participer, en toute indépendance, aux décisions ou travaux du conseil d'administration et, le cas échéant, de ses comités.*

*Outre les compétences légales et réglementaires du conseil d'administration, notamment en matière d'orientations stratégiques et de contrôle de la bonne marche de l'entreprise, les opérations pouvant avoir une incidence significative sur le périmètre de consolidation de la Société, notamment les opérations d'investissement ou de désinvestissement d'un montant net supérieur à 75 millions d'euros, ainsi que les opérations ou accords comportant un engagement significatif de la Société ou du Groupe, sont soumis au conseil d'administration. De plus, le conseil statue sur les rapports du comité d'audit et du comité de sélection, des nominations et des rémunérations.*

*Il est précisé que toute prise de participation, directe ou indirecte, dans une société holding, à créer ou existante, située dans un pays à fiscalité privilégiée, sera portée à la connaissance du comité d'audit avant la réalisation de l'opération, quel que soit le montant de l'investissement réalisé. S'il le juge utile, le comité d'audit communiquera immédiatement cette information à la connaissance des membres du conseil d'administration. En tout état de cause, le comité d'audit informera, chaque année, le conseil d'administration des opérations qui lui auront été signalées.*

## **II. – Fonctionnement du conseil d'administration**

### **A. – Convocation du conseil d'administration**

*Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de son président.*

*En outre, en cas d'empêchement du président, le conseil peut être convoqué par un vice-président s'il en a été nommé un.*

*Toutefois, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, ou en cas d'urgence, un groupe d'administrateurs représentant au moins le tiers des membres en fonction, peut convoquer le conseil sur un ordre du jour déterminé.*

*Les convocations sont faites, selon les règles légales et statutaires, par tous moyens et même verbalement. Elles peuvent être transmises par le secrétaire du conseil. Sauf circonstances particulières, elles sont adressées huit jours au moins avant chaque réunion. Elles précisent le lieu de la réunion qui peut être le siège social ou tout autre endroit.*

### **B. – Information des administrateurs et censeurs**

*Chaque administrateur ou censeur peut bénéficier, lors de sa nomination et au cours de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires pour l'exercice de son mandat. Ces formations sont organisées et proposées par la Société et mises à la charge de celle-ci.*

*La Société doit communiquer aux administrateurs et censeurs, de manière permanente, toute information pertinente, y compris critique, la concernant, notamment articles de presse et rapports d'analyse financière.*

*Les administrateurs et censeurs doivent s'assurer qu'ils disposent des informations qu'ils jugent indispensables au bon déroulement des travaux du conseil d'administration. Si ces informations ne sont pas mises à leur disposition, ils doivent les demander. Les demandes sont formulées auprès du président-directeur général qui est tenu de communiquer à chaque membre du conseil d'administration tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.*

### **C. – Réunions du conseil d'administration**

*Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige, et au moins quatre fois par an.*

*Les dates des réunions sont fixées, pour l'exercice à venir, au plus tard lors de la dernière réunion de l'exercice précédent, sauf réunion extraordinaire.*

*En tant que de besoin, le conseil d'administration peut demander la participation à ses réunions de personnes non membres du conseil, notamment les responsables opérationnels concernés par les grandes questions soumises à son examen.*

#### *D. – Participation par visioconférence ou télécommunication*

*Conformément aux dispositions légales, les administrateurs qui participent aux réunions du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.*

*Cependant, ces modes de participation sont exclus lorsque le conseil est appelé à délibérer sur l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés, ainsi que sur le rapport de gestion incluant le rapport de gestion du groupe.*

#### *E. – Procès-verbaux*

*Sauf exception, le projet de procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration est transmis aux administrateurs et censeurs au plus tard lors de la convocation à la réunion suivante.*

*Le procès-verbal mentionne la participation d'administrateurs par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Le cas échéant, il fait état de la survenance d'incidents techniques relatifs à une visioconférence lorsqu'ils ont perturbé le déroulement de la séance.*

*Pour chaque site autre que le lieu de réunion, le participant par visioconférence à la réunion du conseil d'administration émarge une feuille de présence volante pour lui-même et, le cas échéant, pour le membre qu'il représente. Le secrétaire du conseil annexe cette feuille de présence volante au registre de présence et recueille, dans la mesure du possible, tout élément susceptible de matérialiser la visioconférence ou la télécommunication.*

### **III. – Comités**

*Selon l'article 90 du décret du 23 mars 1967 et le dernier alinéa de l'article 24 des statuts, le conseil d'administration peut créer des comités chargés de lui donner un avis sur certaines questions. Les comités sont une émanation du conseil. Leurs membres sont désignés par le conseil ; ils ne sont pas nécessairement administrateurs.*

*A ce titre, le conseil d'administration a créé un comité d'audit et un comité des rémunérations et des stock-options. A compter du 6 octobre 2003, le second de ces comités se voit confier une mission complémentaire en matière de nominations, comme indiqué ci-après, et est dénommé « Comité de sélection, des nominations et des rémunérations ».*

#### *A. – Comité d'audit*

*Le comité d'audit est composé de trois membres au moins, administrateurs indépendants, reconnus comme tels au regard des critères d'indépendance fixés par le Sarbanes-Oxley Act. Les membres doivent avoir une compétence financière ou comptable.*

*Le comité d'audit établit son propre règlement qui précise ses attributions et ses modalités de fonctionnement et qui est approuvé par le conseil d'administration, étant rappelé que la*



*définition des principales attributions du comité demeure une responsabilité du conseil d'administration.*

*Les comptes rendus du comité d'audit au conseil d'administration doivent permettre à ce dernier d'être pleinement informé. Les administrateurs et censeurs sont destinataires des procès-verbaux des réunions du comité.*

#### **B. – Comité de sélection, des nominations et des rémunérations**

*Le comité de sélection, des nominations et des rémunérations est composé de deux membres au moins, administrateurs ou censeurs, dont la moitié au moins sont administrateurs indépendants. Lorsque le comité se réunit en matière de sélection et de nominations, le président-directeur général participe aux réunions.*

*Le comité de sélection, des nominations et des rémunérations établit son propre règlement qui précise ses attributions et ses modalités de fonctionnement et qui est approuvé par le conseil d'administration, étant rappelé que la définition des principales attributions du comité demeure une responsabilité du conseil d'administration.*

*En matière de sélection et de nominations, le comité est chargé notamment de faire des propositions au conseil d'administration sur la composition du conseil, la recherche de candidats possibles, l'opportunité de renouvellements de mandats.*

*En matière de rémunérations, il a pour missions principales de faire des propositions au conseil d'administration sur la rémunération des mandataires sociaux, ainsi que pour les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions. Il est informé de la politique générale des rémunérations, d'intéressement et avantages de toute nature pratiquée par la Société et ses filiales. De plus, le comité est informé des rémunérations, de l'intéressement et avantages de toute nature du président des principales filiales. Dans ce cadre il peut se faire communiquer toute information qu'il jugerait nécessaire. Il établit, par ailleurs, un document de présentation pour le conseil d'administration.*

*A compter du 22 mai 2007, aucun golden parachute ou garantie de retraite complémentaire ne doit être accordé aux mandataires sociaux. Toutefois, si un cas exceptionnel se présente, le comité de sélection et des nominations en sera saisi. Le comité fera un compte rendu au conseil d'administration qui sera seul compétent pour décider d'accorder ou non la dérogation pour le cas concerné.*

*Les comptes rendus du comité de sélection, des nominations et des rémunérations doivent permettre au conseil d'administration d'être pleinement informé. Les administrateurs et censeurs sont destinataires des procès-verbaux des réunions du comité.*

#### **IV. – Obligations des administrateurs et censeurs**

##### **A. – Principe général**

*Chacun des administrateurs et censeurs a connaissance des statuts de la Société, des règles qui régissent les sociétés anonymes à conseil d'administration, ainsi que des règles relatives à la détention et à l'utilisation d'informations privilégiées.*

## B. – Respect de l'intérêt de la Société

*Les administrateurs sont tenus d'agir, en toutes circonstances, dans l'intérêt de la Société.*

*Les administrateurs doivent faire part au conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et s'abstenir de participer aux délibérations correspondantes.*

## C. – Obligation de diligence

*Les administrateurs et censeurs doivent consacrer à leurs fonctions le temps et l'attention nécessaires.*

*Ils limitent le nombre de leurs mandats de manière à être disponibles.*

*Ils s'engagent à être assidus et à assister, le cas échéant par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, à toutes les réunions du conseil d'administration, sauf en cas d'empêchement majeur ; à assister, dans la mesure du possible, à toutes les assemblées générales d'actionnaires ; à assister aux réunions des comités dont ils font partie.*

## D. – Obligation de réserve et de secret

*Les administrateurs et censeurs s'engagent à ne pas s'exprimer individuellement en dehors des délibérations internes au conseil d'administration sur des questions évoquées en conseil. A l'extérieur de la Société, seule une expression collégiale est autorisée, notamment sous forme de communiqués destinés à l'information du public.*

*En ce qui concerne les informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, chaque administrateur ou censeur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par le cinquième alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.*

*Tout administrateur ou censeur qui aurait manqué à l'obligation de discrétion prévue par l'article L. 225-37 du Code de commerce sera tenu de démissionner. A défaut de démission, sa révocation sera proposée à la prochaine assemblée générale des actionnaires.*

## E. – Déontologie boursière

### 1. – Principes

*Dans leurs fonctions, les administrateurs, représentants permanents et censeurs ont connaissance d'informations privilégiées. Ils doivent respecter les dispositions en vigueur relatives à la détention d'informations privilégiées : article L. 465-1 du Code monétaire et financier et articles 621-1 à 622-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.*

*Il est de la responsabilité personnelle de chacun d'apprécier le caractère privilégié d'une information qu'il détient et, en conséquence, de s'autoriser ou de s'interdire toute utilisation ou transmission de l'information, ainsi que d'effectuer ou de faire effectuer toute opération sur les titres de la Société.*

## *2. – Périodes d'abstention*

*Outre la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, au cours de laquelle les initiés doivent s'abstenir de toute opération sur les titres de la Société, il est recommandé aux administrateurs et censeurs de s'abstenir de toute opération sur les titres de la Société pendant les trente jours qui précèdent le communiqué sur les résultats annuels et le communiqué sur les résultats du premier semestre.*

## *3. – Obligation de déclaration des transactions effectuées sur les titres de la Société*

*Afin de se conformer aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, il appartient aux administrateurs, aux censeurs et aux représentants permanents de personnes morales administrateurs ou censeurs, de déclarer à l'Autorité des marchés financiers et au secrétaire du conseil d'administration, dans un délai de cinq jours de négociation, les opérations sur les titres Fimalac qu'ils effectuent ou qui sont effectuées par des personnes ayant des liens personnels étroits avec eux.*

## *4. – Interdictions particulières*

*Il est interdit aux administrateurs, aux représentants permanents et aux censeurs, d'effectuer des opérations d'aller et retour sur le titre ou d'intervenir sur le marché des options ou des dérivés sur le titre.*

## *F. – Détention d'un nombre minimal d'actions*

*Chaque administrateur doit être propriétaire, dans le délai de 18 mois à compter de la date de sa première nomination, d'un nombre d'actions de la Société représentant l'équivalent d'une année de jetons de présence.*

## **V. – Rémunération des administrateurs et censeurs**

*Les administrateurs et censeurs reçoivent des jetons de présence dont le montant est voté par l'assemblée générale ordinaire et dont la répartition est décidée par le conseil d'administration.*

*Les jetons sont répartis entre les administrateurs et censeurs à raison d'une part attribuée à chacun d'entre eux et d'une part supplémentaire pour les membres des comités, étant précisé que chaque censeur reçoit un jeton représentant les deux tiers de celui versé à chaque administrateur. Ils comportent une partie fixe et une partie variable calculée au prorata de la présence effective de chaque membre au cours de l'exercice écoulé.*

## **VI. – Evaluation annuelle du fonctionnement du conseil**

*Une fois par an, le conseil d'administration doit consacrer un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement. Une évaluation formalisée doit être réalisée tous les trois ans au moins. Elle peut être mise en œuvre, éventuellement, sous la direction d'un administrateur indépendant, avec l'aide d'un consultant extérieur. Les actionnaires doivent être informés chaque année, dans le rapport annuel, de la réalisation des évaluations et, le cas échéant, des suites données.*

## **VII. – Modification du règlement intérieur**

*Le présent règlement intérieur pourra être amendé par décision du conseil d'administration.*

### **7-1-2-2. – Evaluation du conseil d'administration**

Comme chaque année, le conseil d'administration du 13 février 2007 a procédé à l'évaluation de son fonctionnement, à partir d'un questionnaire adressé par le secrétaire du conseil à l'ensemble des administrateurs et censeurs.

Les membres se déclarent, à une large majorité, satisfaits de la composition, du fonctionnement et de l'information du conseil, ainsi que du fonctionnement des comités. Ils estiment notamment que Fimalac se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

### **7-1-2-3. – Périodicité des réunions du conseil d'administration**

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige et au moins quatre fois par an. Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007, il s'est réuni six fois : le 9 octobre 2006, le 4 décembre 2006, le 13 février 2007, le 22 mai 2007, le 18 juillet 2007 et le 25 septembre 2007. Le taux moyen de présence des administrateurs a été de 78 %.

### **7-1-2-4. – Les comités**

Le conseil d'administration a constitué en son sein, depuis plusieurs années, des comités : comité d'audit et comité de sélection, des nominations et des rémunérations (anciennement dénommé comité des rémunérations et des stocks options). Chacun de ces comités a établi son règlement intérieur qui a été approuvé par le conseil d'administration en date du 6 octobre 2003.

#### **Le comité d'audit**

Le comité d'audit est composé de MM. Bernard Pierre, David Dautresme et Philippe Lagayette, les deux derniers administrateurs étant indépendants. Il est présidé par M. Bernard Pierre.

Il est chargé de donner au conseil d'administration son avis sur les comptes semestriels et annuels, consolidés et sociaux de Fimalac. A cet effet, le comité se réunit au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes semestriels et des comptes annuels par le conseil d'administration. Il examine, notamment, les comptes en général et les principes comptables appliqués, le champ d'intervention des commissaires aux comptes, le périmètre des sociétés consolidées, les risques et engagements hors bilan significatifs, toute question financière, comptable ou relevant de la maîtrise des risques.

Toute prise de participation, directe ou indirecte, dans une société holding, à créer ou existante, située dans un pays à fiscalité privilégiée, doit être portée à la connaissance du comité d'audit lors de sa première réunion suivant la réalisation de l'opération, quel que soit le montant de l'investissement réalisé. S'il le juge utile, le comité d'audit communique immédiatement cette information à la connaissance des membres du conseil d'administration. En tout état de cause, le comité d'audit doit informer, chaque année, le conseil d'administration des opérations qui lui sont signalées. Le comité d'audit n'a été informé d'aucune opération de ce type et, à la connaissance de Fimalac, aucune des sociétés du

Groupe ne détient, directement ou indirectement, des participations dans des sociétés holdings situées dans des pays à fiscalité privilégiée.

Le comité d'audit s'est réuni deux fois au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007, le 29 novembre 2006 et le 15 mai 2007. Le taux de présence des membres a été de 100 %.

### **Le comité de sélection, des nominations et des rémunérations**

Ce comité est composé de MM. Pascal Castres Saint-Martin (administrateur indépendant), Jean-Charles Naouri (administrateur) et Edouard de Royère (censeur indépendant). Il est présidé par M. Pascal Castres Saint-Martin.

Les missions de ce comité sont mentionnées dans le règlement intérieur du conseil d'administration dont le texte est reproduit ci-avant.

Le comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007, le 22 novembre 2006 et le 21 septembre 2007. Le taux de présence des membres a été de 83 %.

## **7-2. – RAPPORT DU PRESIDENT (ALINEA 6 DE L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE) ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT**

### **7-2-1. – RAPPORT DU PRESIDENT**

#### **Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil**

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration sont décrites dans le document de référence, dans le chapitre consacré au gouvernement d'entreprise.

#### **Procédures de contrôle interne mises en place par la société**

##### **Les objectifs du Groupe Fimalac en matière de contrôle interne**

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le groupe Fimalac sont les procédures qui ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les normes, règles et les valeurs internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les comportements des personnels s'inscrivent effectivement dans le cadre d'action ainsi défini et que les informations financières données et les communications faites aux organes de l'entreprise, aux actionnaires et à l'extérieur de l'entreprise correspondent à la réalité.

Parmi les principes de contrôle interne définis par le Groupe figurent la protection et la sauvegarde des actifs, la prévention et la maîtrise des risques d'erreur ou de fraude. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques d'erreur ou de fraude soient totalement éliminés ou maîtrisés.

Comme précisé par le « cadre de référence » publié par l'Autorité des marchés financiers en date du 31 octobre 2006, le dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans le groupe Fimalac, « ... d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ».

Le contrôle interne au sein du groupe Fimalac s'étend aux sociétés contrôlées, aujourd'hui principalement Fitch Ratings et Algorithmics. La responsabilité du contrôle opérationnel repose essentiellement sur leurs organes de direction ; Fimalac n'exerce un contrôle que sur les orientations stratégiques et les réalisations financières de ces sociétés.

Le rapport du Président fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes pour la partie portant sur les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable. L'accent est donc mis sur les procédures relatives à l'information financière et comptable destinée aux actionnaires.

## **Un système de contrôle interne adapté aux spécificités des organisations du Groupe**

Le système de contrôle interne dans le Groupe Fimalac suit des axes inhérents à l'organisation même du groupe :

L'indissociabilité du contrôle interne et des opérations. – Chacune des fonctions dans les sociétés contrôlées par Fimalac sont chargées de définir leur dispositif de contrôle pour réaliser et optimiser les opérations dont elles ont la responsabilité, pour protéger les actifs qu'elles mettent en œuvre et pour gérer les risques auxquels elles peuvent être confrontées. Ainsi la décentralisation des services comptables et financiers responsabilise les directeurs généraux et les directeurs financiers et comptables des filiales sur la fiabilité des données financières.

Un ensemble complet de délégations. – Le fonctionnement du Groupe Fimalac repose sur un système de délégation étendue et de contrôle de ces délégations. Elles visent à responsabiliser chaque acteur sur la mise en œuvre des politiques groupe et filiales, sur le respect des décisions et des orientations des organes décisionnaires et sur la conformité aux lois et aux règlements en vigueur dans les pays d'implantation des filiales.

Le principe de séparation des fonctions. – Il s'exerce surtout dans la séparation des fonctions opérationnelles et financières. Ces dernières, présentes dans la plupart des unités, participent à la mesure des performances, assurent la fiabilité des informations et initient les systèmes de reporting vers les dirigeants. Le service de consolidation de Fimalac s'assure des contrôles et de l'homogénéité des données financières et comptables via des outils et des procédures informatisées de remontée d'informations.

La direction générale du Groupe est assumée par le président du conseil d'administration de Fimalac. Les pouvoirs du président du conseil d'administration ne sont pas limités par les statuts mais doivent suivre le règlement intérieur du conseil d'administration.

Les modalités d'exercice du contrôle interne reposent sur des acteurs principaux, notamment :

Les conseils d'administration des filiales. – Dans chaque filiale du Groupe Fimalac, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par les délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit préalablement à la tenue du conseil toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles ; parmi les administrateurs figurent généralement des représentants de la société Fimalac.

Le comité d'audit de Fimalac est chargé de donner au conseil d'administration son avis sur les comptes semestriels et annuels. Avec l'assistance des commissaires aux comptes il examine les comptes et revoit les principes comptables appliqués. Il examine le périmètre de consolidation. Il veille à ce que lui soient exposés les risques et les engagements hors bilan significatifs. Il veille au respect des règles garantissant l'indépendance des commissaires aux comptes. Le projet de rapport du président sur les procédures de contrôle interne lui est soumis pour avis.

Le contrôle financier central. – Le contrôle financier du Groupe suit les réalisations mensuelles et les écarts constatés par rapport aux budgets, les prévisions et la trésorerie et

s'assure de la pertinence des procédures de reporting financier mises en œuvre dans les filiales du Groupe.

Les commissaires aux comptes. – Dans le cadre de leur mandat et selon leurs normes professionnelles, les commissaires aux comptes, notamment le réseau PricewaterhouseCoopers Audit et le cabinet Cagnat, prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne ayant une incidence sur les assertions sous-tendant l'établissement des comptes. Ils garantissent la correcte application des principes comptables généralement admis, dans le souci de produire une information fidèle et précise. Ils communiquent des synthèses, semestrielle et annuelle, des conclusions de leurs travaux à la direction financière du groupe Fimalac et au comité d'audit. Par souci de cohérence, les auditeurs des filiales sont les mêmes que ceux de Fimalac chaque fois que cela est possible.

Le groupe Fimalac s'appuie sur les règles comptables et financières édictées au sein des filiales afin que l'information financière soit la plus proche des réalités de chaque filiale. Au niveau consolidé, les normes IFRS sont appliquées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### **Un exercice permanent des dispositifs de contrôle interne**

Les activités de contrôle sont gérées et mises en œuvre en continu. L'adéquation des contrôles et des actions correctrices par rapport aux risques est vérifiée en temps réel.

Le processus budgétaire. – Le Groupe s'appuie sur un processus budgétaire décentralisé au niveau le plus fin de l'organisation, dans le souci de responsabiliser sur des objectifs les directeurs généraux des filiales. La tenue des objectifs est suivie mensuellement par la direction générale et par la direction financière de Fimalac ; ce processus de contrôle à l'échelon central est privilégié pour la mesure de la performance des filiales, principalement au niveau des sous-ensembles Fitch Ratings et Algorithmics.

Le système d'information et d'autorisation. – Outre le dispositif de remontée des performances opérationnelles et financières, un ensemble d'outils permettent d'apprécier quotidiennement les positions de trésorerie et d'autoriser les demandes d'investissement, de désinvestissement et les demandes de cautions pour les crédits et délégations bancaires ou douanières.

### **Spécificités des procédures de suivi des principaux sous-ensembles du Groupe**

#### Fitch Ratings

Pour Fitch Ratings, le pilotage de la société-mère Fimalac repose sur l'obtention et l'exploitation des principaux éléments suivants :

- les budgets discutés puis approuvés avant le début de l'exercice ;
- une note préliminaire d'information sur le chiffre d'affaires des différents segments de la notation financière, avec une ventilation par grandes zones géographiques, reçue très tôt au début de chaque mois ;
- un reporting mensuel détaillé des résultats, comportant un comparatif avec les budgets et des éléments explicatifs sur les principaux écarts ;
- un reporting mensuel sur les positions de trésorerie ;
- un état mensuel détaillé des effectifs ;
- un suivi des investissements et de leur adéquation à la politique générale fixée par le conseil d'administration.



Au niveau opérationnel interne de Fitch Ratings, tant à l'échelon central qu'au niveau des entités de ce sous-ensemble, une vigilance particulière est dédiée à certains éléments pouvant avoir une incidence comptable significative, en relation étroite avec les auditeurs, en particulier :

- les règles d'enregistrement des revenus et la répartition de ceux-ci, le cas échéant, sur plusieurs exercices ;
- les systèmes de rémunération et d'intéressement du personnel ;
- la détermination des impôts ;
- le suivi des dossiers juridiques et réglementaires.

La mise en place d'un nouveau système informatique de gestion, plus intégré et favorisant une meilleure centralisation des données comptables et de reporting financier, avait constitué une amélioration importante de l'exercice clos le 30 septembre 2006. Les divers recrutements effectués dans les équipes financières et comptables en 2005/2006 et qui ont été complétés au cours de l'exercice 2006/2007 ont par ailleurs permis de renforcer encore un environnement favorable à un contrôle interne aussi bien adapté que possible.

Certaines adaptations de ce système informatique de gestion ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé ou sont en cours d'achèvement, pour parfaire les analyses nécessaires aux équipes de gestion de Fitch Ratings et de Fimalac. En particulier, il s'est avéré utile de développer, en plus du reporting financier traditionnel, un reporting « à données comparables » retraitant les effets devises et les variations de périmètre afin de mieux appréhender les variations économiques dans un contexte de forte volatilité des monnaies.

#### Algorithmics

Les éléments d'information transmis aux services centraux de Fimalac reposent désormais sur des reportings comparables à ceux de Fitch Ratings, déjà décrits ci-avant, depuis leur migration sur les mêmes systèmes informatiques de gestion.

Au niveau des services opérationnels d'Algorithmics, comme pour la notation, les règles d'enregistrement des revenus font l'objet d'une vigilance stricte en interne et de la part des auditeurs.

#### Société-mère Fimalac

Les cessions réalisées par le passé impliquent un suivi très strict des garanties accordées aux acheteurs à l'échelon central de la société-mère.

D'une manière générale, les risques sont périodiquement évalués et exposés au comité d'audit, qu'il s'agisse de risques de garanties, de risques environnementaux ou de litiges.

L'existence d'une trésorerie excédentaire au niveau de la société-mère et des holdings intermédiaires implique une vigilance particulière sur les principes directeurs de l'allocation des placements ainsi qu'un suivi spécifique des placements effectués et des performances.

## **Limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général**

Les limitations apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général sont définies au I du règlement intérieur du conseil d'administration, intégralement reproduit dans le document de référence, dans le chapitre consacré au gouvernement d'entreprise.

Paris, le 20 décembre 2007

---

Marc Ladreit de Lacharrière

## **7-2-2. – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société FIMALAC et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris, le 21 décembre 2007

Les commissaires aux comptes

Xavier Aubry  
Associé de PricewaterhouseCoopers Audit

Cagnat & Associés  
Bernard Lehoux

## 7-3. – INTERETS DES DIRIGEANTS

### 7-3-1. – REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

#### M. Marc Ladreit de Lacharrière, président-directeur général

##### Rémunérations et avantages

M. Marc Ladreit de Lacharrière perçoit des rémunérations fixes, ainsi que des rémunérations variables fondées principalement sur les résultats et sur son action personnelle.

Ces rémunérations sont arrêtées par le conseil d'administration, sur proposition du comité de sélection, des nominations et des rémunérations, qui s'appuie notamment sur un rapport établi par le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit qui recense l'ensemble des rémunérations et avantages accordés au président-directeur général par Fimalac et ses filiales françaises et étrangères.

Les rémunérations brutes fixes et variables versées par les sociétés françaises et étrangères du Groupe au cours de l'exercice de douze mois clos le 30 septembre 2007 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Montant en €	
<b>A) Rémunérations fixes</b>		
Salaires de base	1 676 789,75 (*)	
Jetons de présence	25 000,00	
Avantages en nature	502,15	
Total	1 702 291,90	
<b>B) Rémunérations variables</b>	1 342 618,69 (**)	
<b>Total (A + B)</b>	3 044 910,59	% fixe : 55,9 %
		% variable : 44,1 %
		100,0 %

(\*) Dont 376 789,75 € aux Etats-Unis.

(\*\*) Exclusivement aux Etats-Unis.

Les rémunérations fixes versées à M. Marc Ladreit de Lacharrière pour l'exercice clos le 30 septembre 2007 se sont élevées à 1 702 291,90 € à comparer à 1 299 508,09 € pour l'exercice de neuf mois clos le 30 septembre 2006 (Le proforma 12 mois de l'exercice 2005/2006 aurait été de 1 733 430,44 €).

Les rémunérations variables se sont élevées à 1 342 618,69 € à fin septembre 2007 par rapport à 1 213 592,23 € pour l'exercice de neuf mois clos le 30 septembre 2006 (proforma 12 mois de l'exercice 2005/2006 : 1 223 491,03 €).

La rémunération variable versée par le sous-groupe Fitch Group est fonction du résultat opérationnel réalisé par cette filiale au cours de l'exercice précédent.

Au total, les rémunérations fixes et variables versées à M. Marc Ladreit de Lacharrière au cours de l'exercice de 12 mois clos le 30 septembre 2007 se sont ainsi élevées à 3 044 910,59 € par rapport à 2 513 100,32 € pour l'exercice de neuf mois clos le 30 septembre 2006 (proforma comparable 12 mois 2005/2006, hors prime exceptionnelle versée en décembre 2005 : 2 956 921,37 €). Les rémunérations fixes perçues au cours de l'exercice 2006/2007 ont représenté 55,9 %. La part des rémunérations variables est de 44,1 %.

Enfin, il est précisé que M. Marc Ladreit de Lacharrière a perçu au cours de l'exercice 2006/2007 de la société Groupe Marc de Lacharrière, qui détient le contrôle en capital et en droits de vote de la société Fimalac, une rémunération fixe de 137 588 € (109 414 € en 2006, pour neuf mois).

### **Engagements de retraite**

Il existait depuis 1982 chez Fimalac (ex LBC / Alspi) un système de retraite complémentaire collectif ouvert aux cadres sous forme de garantie de ressource. Les mandataires sociaux percevant des rémunérations soumises aux cotisations sociales en bénéficient également.

M. Marc Ladreit de Lacharrière a été nommé président d'Alspi le 21 avril 1993.

Le conseil d'administration a autorisé la poursuite, au profit des cadres de Fimalac, du règlement de retraite existant et concernant M. Marc Ladreit de Lacharrière, en y apportant des adaptations rendues nécessaires par l'évolution de la législation et en limitant l'engagement financier de la société.

Cet engagement de retraite a été partiellement externalisé auprès d'une compagnie d'assurance (AXA) par la mise en place d'un fonds de retraite collectif. Au 30 septembre 2007, la valeur de ce fonds est estimée à 3,0 M€.

Au 30 septembre 2007, le montant de l'engagement concernant M. Marc Ladreit de Lacharrière, seul salarié (au sens de la Sécurité sociale) de Fimalac, s'élève à 3,3 M€. Fimalac a constitué une provision pour risque de 0,3 M€ nécessaire pour couvrir le montant de l'engagement excédant la valeur du fonds, majoré des charges sociales calculées au taux de 6 %.

### **Options de souscription ou d'achat attribuées et options levées**

<b>Options attribuées durant l'exercice par Fimalac et par toute société du Groupe</b>			
<b>Nombre d'options attribuées</b>	<b>Prix en €</b>	<b>Dates d'échéance</b>	<b>Plan</b>
80 000	66,64	09/10/2011	2006/2
<b>Options levées durant l'exercice</b>			
<b>Nombre d'actions souscrites ou achetées</b>	<b>Prix en €</b>	<b>Dates d'échéance</b>	<b>Plan</b>
Néant			

### **Relations entre l'actionnaire principal et Fimalac**

La convention de sous-licence de marques signée avec la société Groupe Marc de Lacharrière, ayant permis à Fimalac d'adopter sa dénomination, s'est poursuivie au cours de l'exercice. La marque appartient à M. Marc Ladreit de Lacharrière. Comme pour l'exercice précédent, cette convention n'a pas été rémunérée.

Par ailleurs, Groupe Marc de Lacharrière contribue aux frais communs du Groupe qui sont pris en charge par le groupement d'intérêt économique FCBS GIE comme indiqué ci-après. Elle se réserve la possibilité de réaliser, pour le compte des sociétés du Groupe, à leur demande, des missions ponctuelles d'étude et de conseil intéressant la stratégie de

développement et les opérations y afférentes. Au 30 septembre 2007, cette faculté n'a pas été utilisée.

Enfin, l'évolution du nombre de titres donnés en nantissement par Groupe Marc de Lacharrière aux banques est résumée dans le tableau ci-après.

Positionnement des titres	Au 30/09/2006		Au 30/09/2007	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Calyon	1 080 000	3,15	1 500 000	4,37
BNP Paribas	1 262 921	3,68	1 558 753	4,54
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (*)	1 238 000	3,61	1 500 876	4,37
<b>Total</b>	<b>3 580 921</b>	<b>10,44</b>	<b>4 559 629</b>	<b>13,28</b>

(\*) Titres inscrits au nominatif administré.

\*\*\*

### **Mme Véronique Morali, directeur général délégué jusqu'au 5 mars 2007 et administrateur**

#### **Rémunérations et avantages**

Mme Véronique Morali a été directeur général délégué jusqu'au 5 mars 2007.

Les rémunérations brutes fixes et variables arrêtées par le conseil d'administration, sur proposition du comité de sélection, des nominations et des rémunérations perçues, au cours de l'exercice 2006/2007 clos le 30 septembre 2007 des sociétés françaises et étrangères du Groupe sont résumées dans le tableau ci-après. En pratique, comme exposé ci-dessus, Mme Morali a été rémunérée du 1<sup>er</sup> octobre 2006 au 5 mars 2007, soit sur un peu plus de cinq mois, ce qui rend non pertinents les comparatifs avec l'exercice précédent. Il est simplement précisé que Mme Morali avait perçu un total de rémunérations de 756 071 € au cours de l'exercice de neuf mois clos le 30 septembre 2006.

	<b>Exercice 2006/2007 (Jusqu'au 05/03/2007) Montant en €</b>
<b>A) Rémunérations fixes</b>	
Salaires de base	219 780,85 (*)
Indemnité de résidence	5 756,19 (**)
Avantages en nature	6 377,00
Jetons de présence	25 000,00
Total	256 914,04
<b>B) Rémunérations variables</b>	309 083,65 (**)
<b>Total</b>	<b>567 997,69</b>

(\*) Dont 31 978,85 € aux Etats-Unis.

(\*\*) Exclusivement aux Etats-Unis.

Les rémunérations fixes se sont élevées à 256 919,04 € pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> octobre 2006 au 5 mars 2007. Il est précisé que Mme Véronique Morali a perçu aux Etats-Unis, compte tenu de séjours fréquents pour les besoins du Groupe, une indemnité de résidence de 1 500 dollars par mois en substitution à des remboursements de frais d'hôtel.

Les rémunérations variables se sont élevées à 309 083,65 € pour la même période. Elles ont été exclusivement versées par le sous-groupe Fitch Group aux Etats-Unis, au cours du premier trimestre 2007, en fonction du résultat opérationnel de ce sous-groupe réalisé au cours de l'exercice précédent.

Enfin, il est précisé que Mme Véronique Morali a perçu, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2006 au 5 mars 2007, de la société Groupe Marc de Lacharrière, qui détient le contrôle en capital et en droits de vote de la société Fimalac, une rémunération fixe de 46 951 €.

### **Options de souscription ou d'achat attribuées et options levées**

<b>Options attribuées durant l'exercice par Fimalac et par toute société du Groupe</b>			
<b>Nombre d'options attribuées</b>	<b>Prix en €</b>	<b>Dates d'échéance</b>	<b>Plan</b>
20 000	66,64	09/10/2011	2006/2

<b>Options levées durant l'exercice</b>			
<b>Nombre d'actions souscrites ou achetées</b>	<b>Prix en €</b>	<b>Dates d'échéance</b>	<b>Plan</b>
39 822	37,75	18/12/2007	2001/2
31 167	26,50	03/12/2008	2002
9 000	33,52	07/12/2009	2004
6 000	49,20	06/12/2010	2005

### **Administrateurs**

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007 les administrateurs n'ont perçu que des jetons de présence, comme suit :

	<b>Montant en €</b>
M. Pascal Castres Saint-Martin	21 250
M. David Dautresme	24 250
M. Philippe Lagayette	22 750
M. Bernard Mirat	20 000
M. Jean-Charles Naouri	15 250
M. Etienne Pflimlin	17 500
M. Bernard Pierre	31 000
<b>Total</b>	<b>152 000</b>

### **7-3-2. – OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS**

Cf. ci-avant les indications fournies pour M. Marc Ladreit de Lacharrière et pour Mme Véronique Morali.

### **7-3-3. – PARTICIPATION DES SOCIETES AUX FRAIS COMMUNS DU GROUPE**

Au sein du Groupe Fimalac existe un GIE dont sont membres les sociétés du Groupe.

Ce GIE a pour objet de prendre en charge les frais communs du Groupe et de mettre en oeuvre les moyens propres à faciliter, développer, améliorer l'activité et les résultats de ses membres. A cette fin, il intervient au profit des sociétés du Groupe dans les domaines administratif, comptable, financier, juridique, dans le contrôle de gestion, dans la communication interne et externe et dans les activités de conseil.

Le GIE répartit sans marge les frais entre les sociétés du Groupe selon des règles fixées dans le cadre d'un règlement intérieur auquel ont adhéré lesdites sociétés.

Bien que cette organisation ne soit pas constitutive d'une convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce, Fimalac, dans le respect des principes de gouvernement d'entreprise, soumet sa participation aux dispositions dudit article.

Le montant total des cotisations prises en charge par Fimalac au titre de l'exercice 2006/2007 s'élève à 2 597 960 €, hors taxes, étant précisé que ce montant comprend les cotisations versées par Fimalac Investissements (absorbée par voie de transmission universelle de patrimoine) au cours du quatrième trimestre 2006.

En ce qui concerne le budget de l'exercice 2007/2008, la clé de répartition de ce budget a été établie en application des règles définies en annexe au règlement intérieur du GIE.

Sur ces bases, la cotisation annuelle provisionnelle de Fimalac pour l'exercice 2007/2008 s'élèvera à 2,4 M€ environ, à majorer de la TVA. Ce montant sera susceptible de révisions liées aux variations du budget et aux sorties et entrées de membres, le cas échéant.

#### **7-3-4. – GESTION DE TRESORERIE**

Fimalac gère la trésorerie d'une grande partie des sociétés du Groupe, au mieux de l'intérêt commun des parties :

- en octroyant des avances aux filiales et en recevant des avances de celles-ci ;
- en négociant les concours bancaires ;
- en effectuant tous placements.

Bien que cette organisation ne soit pas constitutive d'une convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce, Fimalac, dans le respect des principes de gouvernement d'entreprise, a soumis sa participation aux dispositions dudit article.

Le solde des en-cours au 30 septembre 2007 s'établissait comme suit :

<b>Emprunts par Fimalac</b>		
<b>Prêteurs</b>	<b>Montants</b>	<b>Intérêts pris en charges</b>
Fac Développement	66 200 207,50 €	2 517 602,28 €
Financière Boulogne Technologies	42 626 479,82 €	1 575 838,96 €
Financière Portefoin	80 088 398,43 €	3 005 360,21 €
Revue des Deux Mondes	347 371,20 €	17 582,27 €
SIFMP	876 581,80 €	32 309,44 €
Fitch Group, Inc.	0 \$	532 569,27 \$
Fitch Ratings Ltd	0 \$	1 492 555,56 \$
Fitch Ratings Ltd	0 £	278 314,52 £



<b>Prêts par Fimalac</b>		
<b>Emprunteurs</b>	<b>Montants</b>	<b>Intérêts constatés en produits</b>
Fimalac Développement	165 295 925,10 €	5 720 846,88 €
Sefi SNC	14 592 076,41 €	683 117,28 €
Fitch Group, Inc.	282 000 000,00 \$	23 701 920,36 \$
Fitch Ratings Ltd	15 000 000,00 £	836 174,80 £
North Colonnade	161 430 000,00 £	2 594 187,75 £

**7-3-5. – AUTRES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D’EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L’EXECUTION S’EST POURSUIVIE AU COURS DE L’EXERCICE**

*Avec Groupe Marc de Lacharrière (anciennement dénommée Fimalac & Cie)*

La convention de sous-licence de marques (non rémunérée) ayant permis à la Société d’adopter sa dénomination s’est poursuivie au cours de l’exercice.

**7-3-6. – CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L’EXERCICE**

Néant.

**7-3-7. – PRETS ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION**

Néant.

**7-4. – ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER**

<b>Déclarant</b>	<b>Instrument financier</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Date de l'opération</b>	<b>Lieu de l'opération</b>	<b>Prix unitaire (€)</b>	<b>Montant de l'opération (€)</b>
Mme Véronique Morali	AIF (*)	Acquisition	29/01/2007	Euronext Paris	37,75	566 250,00
Mme Véronique Morali	Actions	Cession	29/01/2007	Euronext Paris	72,20	1 090 500,00
Mme Véronique Morali	AIF	Acquisition	01/02/2007	Euronext Paris	26,50	55 756,00
Mme Véronique Morali	AIF	Acquisition	01/02/2006	Euronext Paris	37,75	937 030,50
Mme Véronique Morali	Actions	Cession	01/02/2007	Euronext Paris	72,40	1 949 442,40
Mme Véronique Morali	AIF	Acquisition	01/02/2007	Euronext Paris	26,50	89 994,00
Mme Véronique Morali	AIF	Acquisition	05/02/2007	Euronext Paris	26,50	265 000,00
Mme Véronique Morali	Actions	Cession	05/02/2007	Euronext Paris	71,35	713 500,00
Mme Véronique Morali	Actions	Cession	06/02/2007	Euronext Paris	73,08	248 179,68
Mme Véronique Morali	AIF	Acquisition	12/02/2007	Euronext Paris	49,20	295 200,00
Mme Véronique Morali	AIF	Acquisition	12/02/2007	Euronext Paris	33,52	301 680,00
Mme Véronique Morali	AIF	Acquisition	12/02/2007	Euronext Paris	26,50	415 175,50
M. Bernard Pierre	Actions	Acquisition	10/08/2007	Euronext Paris	59,58	29 790,00
M. Bernard Pierre	Actions	Acquisition	21/08/2007	Euronext Paris	52,04	26 020,00
Groupe Marc de Lacharrière	Actions	Acquisition	24/08/2007	Euronext Paris	53,77	699 010,00
Groupe Marc de Lacharrière	Actions	Acquisition	28/08/2007	Euronext Paris	51,20	1 355 000,00
Groupe Marc de Lacharrière	Actions	Acquisition	29/08/2007	Euronext Paris	53,96	1 349 000,00
Groupe Marc de Lacharrière	Actions	Acquisition	30/08/2007	Euronext Paris	54,13	751 649,18
Groupe Marc de Lacharrière	Actions	Acquisition	31/08/2007	Euronext Paris	52,53	1 260 792,00
Groupe Marc de Lacharrière	Actions	Acquisition	06/09/2007	Euronext Paris	52,32	2 158 929,54
Groupe Marc de Lacharrière	Actions	Acquisition	10/09/2007	Euronext Paris	50,00	171 600,00
Groupe Marc de Lacharrière	Actions	Acquisition	11/09/2007	Euronext Paris	50,49	202 363,92
Groupe Marc de Lacharrière	Actions	Acquisition	12/09/2007	Euronext Paris	50,04	236 989,44
Groupe Marc de Lacharrière	Actions	Acquisition	13/09/2007	Euronext Paris	49,98	122 451,00
Groupe Marc de Lacharrière	Actions	Acquisition	14/09/2007	Euronext Paris	49,96	287 772,00
Groupe Marc de Lacharrière	Actions	Acquisition	17/09/2007	Euronext Paris	49,45	395 600,00
M. Bernard Pierre	Actions	Acquisition	19/09/2007	Euronext Paris	51,89	51 890,00

Groupe Marc de Lacharrière	Actions	Acquisition	20/09/2007	Euronext Paris	50,73	63 412,50
Groupe Marc de Lacharrière	Actions	Acquisition	07/01/2008	Euronext Paris	43,28	678 543,84
Groupe Marc de Lacharrière	Actions	Acquisition	08/01/2008	Euronext Paris	44,47	444 700,00

(\*) AIF = Autres instruments financiers.

## 7-5. – SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL

### 7-5-1. – CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Néant.

### 7-5-2. – ATTRIBUTION ET EXERCICE DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS AUX SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX

	<b>Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées</b>	<b>Prix</b>	<b>Plan</b>
Options attribuées, durant l'exercice par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.	52 300	66,64 €	Fimalac 2006/2
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.	3 698	37,75 €	Fimalac 2001/2

## **CHAPITRE 8. – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT FIMALAC ET SON CAPITAL**

### **8-1. – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE JURIDIQUE CONCERNANT FIMALAC**

#### **Dénomination sociale**

La dénomination de la société est « F. Marc de Lacharrière (Fimalac) ».

#### **Lieu et numéro d'enregistrement**

Fimalac est immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 542 044 136 R.C.S. Paris.

Son code APE est le 741 J.

#### **Date de constitution et durée de vie**

La société a été constituée le 9 mai 1877. Sa durée est limitée, sauf dissolution ou prorogation, au 31 décembre 2034.

#### **Siège social**

Le siège social est fixé à Paris (75007), 97 rue de Lille.

Le numéro de téléphone du siège social est +33 (0)1 47 53 61 50.

#### **Forme juridique et législation applicable**

La société est une société anonyme à conseil d'administration. Elle est principalement soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce.

#### **Objet social (article 2 des statuts)**

La société a pour objet la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, ainsi que toutes activités de services.

La société pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes sociétés et tous groupements français ou étrangers, par création de toutes sociétés et de tous groupements français ou étrangers, par achat ou souscription d'actions, obligations ou autres titres et de tous droits sociaux, par fusions, traités d'union ou autres conventions et généralement par toutes formes quelconques.

Elle pourra en outre procéder à toutes opérations de trésorerie avec des sociétés liées, autorisées par les lois et réglementations en vigueur.

#### **Exercice social (article 32 des statuts)**

Depuis la décision de l'assemblée générale mixte du 16 mars 2006, l'exercice social commence le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année et s'achève le 30 septembre de l'année suivante.

## **Répartition statutaire des bénéfices** (article 33 des statuts)

Les produits de la Société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous les amortissements de l'actif social et de toutes provisions pour risques commerciaux ou industriels, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au 1/10<sup>ème</sup> du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Sur le solde desdits bénéfices, augmenté le cas échéant du report à nouveau de l'exercice précédent et des réserves mises en distribution, il est prélevé, dans l'ordre suivant :

- 1) la somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, cinq pour cent des sommes dont leurs actions sont libérées et non encore amorties sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes ;
- 2) sur l'excédent disponible, toutes sommes que l'assemblée sur proposition du conseil d'administration, juge convenable d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserve extraordinaires, généraux ou spéciaux, et de reporter à nouveau.

Le solde est versé aux actionnaires à titre de dividende complémentaire.

Les dividendes en numéraire, s'il en est attribué, peuvent être payés au moyen d'un chèque ou virement en banque, ou par chèque ou virement postal, ou envoyés par la société au titulaire du titre à son adresse connue de la Société. L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

## **Assemblées générales**

### Convocation (article 26 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions sont tenues aux jour, heure et lieu indiqués dans les avis de convocation. Elles peuvent être réunies même en dehors de la ville où est établi le siège social.

Les assemblées générales peuvent être réunies verbalement et sans délai si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

### Participation (article 28 des statuts)

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire dans les conditions fixées par la loi, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions sous la forme :

- 1) soit d'une inscription nominative chez l'émetteur ou l'établissement mandataire ;

- 2) soit, pour les actionnaires titulaires d'actions au porteur, du dépôt d'un certificat de l'intermédiaire habilité, conformément à la réglementation en vigueur, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte, jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion. Toutefois, le conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Pour pouvoir participer aux assemblées générales, un actionnaire doit posséder ou représenter une action au moins pourvu qu'elle ait été libérée des versements exigibles.

Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Quorum – Droit de vote (article 30 des statuts – Le droit de vote double a été créé par l'assemblée générale mixte du 20 juin 1985)

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, toute déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

Le droit de vote de chaque membre de l'assemblée est proportionnel au montant nominal des actions qu'il possède et représente sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- a) à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative chez l'émetteur ou l'établissement mandataire depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ;
- b) aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou prime d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent de degré successible.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Les délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ; celles de l'assemblée générale extraordinaire, à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Seuils statutaires (article 9 des statuts – Le seuil de 2 % a été inséré dans les statuts par l'assemblée générale mixte du 17 juin 1996)

Tout détenteur, direct ou indirect, d'une fraction du capital ou des droit de vote de la Société égale à 2 % est tenu d'en informer la Société dans le délai de quinze jours à compter de la date du franchissement, dans l'un ou l'autre sens, de ce seuil. En cas de non-respect de cette obligation complémentaire d'information, un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote de la Société au moins égale à 2 % pourront demander que les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée soient privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. La demande est consignée au procès-verbal de l'assemblée générale.

Cette disposition complète le dispositif légal visant les déclarations de franchissement des seuils de participations supérieurs au vingtième, au dixième, au cinquième, au tiers, à la moitié et aux deux tiers du capital ou des droits de vote.



## 8-2. – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

### 8-2-1. – CAPITAL SOCIAL AU 30 SEPTEMBRE 2007

Au 30 septembre 2007, le capital social s'élevait à 151 046 183,20 €. Il était divisé en 34 328 678 actions d'une valeur nominale unitaire de 4,40 €, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

### 8-2-2. – RACHAT D' ACTIONS

Il est rappelé que l'assemblée générale mixte des actionnaires du 13 février 2007 a autorisé le rachat éventuel de 10 % du capital. Le prix maximal d'achat a été fixé à 110 € et le prix minimal de vente à 55 €.

Les actions Fimalac font l'objet d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie établie par l'Association française des entreprises d'investissement, signé entre Fimalac et la société Exane en date du 23 décembre 2004 et modifié le 30 septembre 2005.

#### 8-2-2-1. – Tableau de déclaration synthétique

##### Déclaration par Fimalac des opérations réalisées sur ses propres titres du 16 janvier 2007 au 14 janvier 2008 inclus

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 14 janvier 2008	9,69 %
Nombre d'actions annulées au cours des vingt-quatre derniers mois	3 580 000
Nombre de titres détenus en portefeuille	3 328 023
Valeur nette comptable du portefeuille	183 093 768 €
Valeur de marché du portefeuille	140 855 122 €
Positions ouvertes / fermées sur produits dérivés	Néant

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 14 janvier 2008			
	Achats	Ventes / Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	2 059 794	187 924	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne			Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Cours moyen de la transaction	54,02 €	68,66 €				
Prix d'exercice moyen	Sans objet	33 67 €	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Montants	111 264 507 €	9 271 123 €				

La société n'a pas utilisé de produit dérivé dans le cadre de ce programme.

Au 14 janvier 2008, 383 515 actions sont affectées à la couverture de plans d'options d'achat existants, 2 897 063 sont affectées à l'annulation et le solde, soit 47 445 actions, est détenu dans le cadre du contrat de liquidité mentionné ci-avant.

## **8-2-2-2. – Nouveau programme de rachat**

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale mixte du 12 février 2008 d'autoriser un nouveau programme de rachat de ses propres actions. Le prix maximal d'acquisition serait fixé à 110 € par action et le prix minimal de cession à 30 € par action, étant précisé que ce prix minimal ne s'appliquerait pas aux transferts d'actions résultant de la levée d'options d'achat.

La proposition porte sur le rachat d'un nombre maximal de 3 432 867 actions, soit 10 % du capital actuel, représentant un montant théorique maximal de 377 615 370 € sur la base du prix d'acquisition maximal de 110 €.

La société s'engage à rester en permanence dans la limite de détention directe et indirecte de 10 % du capital. Ainsi, à supposer que le nombre d'actions auto-détenues reste identique jusqu'à la date de l'assemblée, à savoir 3 328 023 actions (9,69 % du capital au 14 janvier 2008), la société ne pourra racheter que 104 844 actions (0,31 % du capital au 14 janvier 2008) soit, sur la base du prix d'acquisition maximal de 110 €, un montant théorique maximal de 11 532 840 €.

En application des dispositions du troisième alinéa de l'article L. 225-210 du Code de commerce, la société doit disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur des actions auto-détenues. A titre indicatif, il est précisé que le montant des réserves, autres que la réserve légale, figurant au passif des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2007 et certifiés s'élève à 376 715 689 €

### **Objectifs**

Les objectifs de ce nouveau programme sont les suivants, par ordre de priorité décroissant :

- la couverture de plans d'options d'achat attribuées conformément aux dispositions des articles L. 225-177 du Code de commerce et/ou d'attribution gratuite d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du même code ;
- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Fimalac par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- l'annulation éventuelle des actions, sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution par l'assemblée générale mixte du 12 février 2008 statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires ;
- la remise d'actions, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à des actions existantes dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- la conservation et la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

### **Modalités de rachat**

Les actions pourront être rachetées par tous moyens. Cependant, il ne sera pas fait usage de produits dérivés. La part du programme réalisée par acquisition de blocs de titres pourrait atteindre l'intégralité du programme, mais celui-ci n'a pas pour objectif la cession d'un bloc important par un actionnaire.

### **Durée et calendrier du programme**

Ces rachats d'actions ne pourront être réalisés qu'après approbation de la onzième résolution présentée à l'assemblée générale du 12 février 2008 et pendant une période de dix-huit mois suivant la date de cette assemblée, soit jusqu'au 12 août 2009 au plus tard.

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, les actions rachetées ne peuvent être annulées que dans la limite de 10 % du capital sur une période de vingt-quatre mois et sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution par l'assemblée générale mixte du 12 février 2008 statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires.

## 8-2-3. – HISTORIQUE DES PLANS D’OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D’ACHAT D’ACTIONS ET SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2007

### Options consenties par Fimalac

	<b>Plan 2001/1</b>	<b>Plan 2001/2</b>	<b>Plan 2002</b>	<b>Plan 2004</b>	<b>Plan 2005</b>	<b>Plan 2006/1</b>	<b>Plan 2006/2</b>
	<b>Options d’achat</b>	<b>Options d’achat</b>	<b>Options d’achat</b>	<b>Options d’achat</b>	<b>Options d’achat</b>	<b>Options d’achat</b>	<b>Options d’achat</b>
Date de l’assemblée	28/05/1999	28/05/1999	04/06/2002	04/06/2002	07/06/2005	07/06/2005	07/06/2005
Date du conseil	24/04/2001	18/12/2001	03/12/2002	07/12/2004	06/12/2005	03/02/2006	09/10/2006
Nombre d’options consenties à l’origine, dont :	86 600	249 200	124 800	126 800	154 250	1 000	158 850
- aux mandataires sociaux	50 000	150 000	80 000	65 000	100 000	Néant	100 000
- aux dix premiers attributaires salariés	26 800	82 000	35 700	54 750	50 350	1 000	52 300
Point de départ d’exercice des options	24/04/2001	18/12/2001	03/12/2002	07/12/2004	06/12/2005	03/02/2006	09/10/2006
Date d’expiration	24/04/2007	18/12/2007	03/12/2008	07/12/2009	06/12/2010	03/02/2011	09/10/2011
Prix de souscription ou d’achat	34,30 €	37,75 €	26,50 €	33,52 €	49,20 €	<del>58</del> , €	66,64 €
Modalités d’exercice	4 tranches progressives	4 tranches progressives	4 tranches progressives	4 tranches progressives	4 tranches progressives	4 tranches progressives	3 tranches progressives
Options levées au cours de l’exercice	145	43 520	40 362	9 000	6 000	Néant	Néant
Options annulées au cours de l’exercice	416	Néant	Néant	6 000	14 000	Néant	20 000
Nombre d’options restant à exercer au 30/09/2007	Néant	4 966	12 265	97 150	134 250	1 000	138 850

**Options consenties par les sociétés contrôlées par Fimalac (donnant droit à des titres de ces sociétés)**

	<b>Fitch Plan 2001</b>	<b>Fitch Plan 2002</b>	<b>Fitch Plan 2003</b>	<b>Fitch Plan 2004</b>	<b>Fitch Plan 2005</b>	<b>Fitch Plan 2006</b>	<b>Fitch Plan 2007</b>	<b>Algorithm. Plan 2005</b>	<b>Algorithm. Plan 2007</b>
Nombre d'options consenties à l'origine	3 237 738 *	583 246 *	416 000 *	341 200 *	264 790	1 654 700	494 994	700 000	97 800
Nombre de bénéficiaires	274	127	117	119	114	328	270	86	38
Point de départ d'exercice des options	01/01/2004	01/01/2005	01/01/2006	01/01/2007	01/01/2008	01/01/2009	01/01/2010	01/01/2010	01/01/2012
Date d'expiration	01/01/2011	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2015	01/01/2017
Prix d'exercice	27,34 \$	32,01 \$	40,59 \$	55,43 \$	70,04 \$	85,15 \$	105,32 \$	13 \$	13 \$
Prix d'exercice en cas d'introduction en bourse de la société	13,75 \$	18,42 \$	29,15 \$	48,39 \$	63,04 \$	78,15 \$	98,32 \$	5 \$	5 \$
Options levées au cours de l'exercice	85 775	128 846	85 694	129 674	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Options annulées au cours de l'exercice	Néant	5 664	9 329	11 332	20 000	60 181	9 737	123 750	3 000
Nombre d'options restant à exercer au 30/09/2007	586 347	106 382	155 951	84 884	221 600	1 582 709	485 257	539 750	94 800

\* Ajusté de la division du titre par 2 réalisée en 2005.

#### 8-2-4. – AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

En mars 2003, la Société a réalisé une augmentation de capital de 100 099 258 €, prime d'émission comprise, par émission de 5 268 382 actions, chacune assortie d'un bon d'acquisition d'actions existantes ou de souscription d'actions nouvelles (BASA) selon note d'opération visée par la Commission des opérations de bourse en date du 30 janvier 2003, sous le n° 03-029.

Trois BASA permettaient d'acquérir ou de souscrire, selon le cas, une action Fimalac, nouvelle ou existante, à l'option de la Société, d'une valeur nominale unitaire de 4,40 €, à un prix d'exercice unitaire de 25 €. A la suite de l'approbation par l'assemblée générale mixte du 8 juin 2004 de la distribution d'un dividende prélevé, pour partie, sur les réserves, la nouvelle parité d'exercice des BASA a été portée à trois BASA pour 1,03 action.

Les BASA pouvaient être exercés à tout moment jusqu'au 31 décembre 2006.

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2006, 303 462 BASA ont été exercés, donnant lieu à la livraison de 104 499 actions existantes.

Les 6 502 BASA non exercés au 31 décembre 2006 sont devenus caducs.

#### 8-2-5. – CAPITAL AUTORISE ET NON EMIS

Valeurs mobilières dont l'émission a été autorisée	Date de l'assemblée qui a donné l'autorisation	Montant nominal		
		Autorisé	Utilisé en 2006/2007	Disponible au 30/09/2007
Emission de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires (*), dont émission sans droit préférentiel de souscription	13/02/2007	230 M€	Néant	230M€
Incorporation de réserves, bénéfices ou primes	13/02/2007	150 M€	Néant	150 M€
Emission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès au capital au profit des adhérents à un PEE	13/02/2007	300 M€	Néant	300 M€
	13/02/2007	4,4 M€	Néant	4,4M€

(\*) avec possibilité d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires.

La date limite de validité de chaque autorisation est le 13 avril 2009.

## 8-2-6. – EVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exercice clos le	Nature de l'opération	Variation du capital	Variation du nombre d'actions	Montant du capital	Nombre d'actions
	Situation au 31/12/2001			138 367 900,00	31 447 250
31/12/02	Dividende en actions	405 675,60	92 199	138 773 575,60	31 539 449
	Levées de stock-options	311 713,60	70 844	139 085 289,20	31 610 293
31/12/03	Emission d'ABASA	23 180 880,80	5 268 382	162 266 170,00	36 878 675
	Dividende en actions	1 169 775,20	265 858	163 435 945,20	37 144 533
	Levées de stock-options	335 024,80	76 142	163 770 970,00	37 220 675
	Exercice de BASA	3 471,60	789	163 774 441,60	37 221 464
31/12/04	Dividende en actions	2 476 447,60	562 829	166 250 889,20	37 784 293
	Exercice de BASA	73 220,40	16 641	166 324 109,60	37 800 934
31/12/05	Exercice de BASA	460 798,80	104 027	166 784 908,40	37 905 661
30/09/06	Exercice de BASA	13 274,80	3 017	166 798 183,20	37 908 678
	Annulation d'actions	-15 752 000,00	-3 580 000	151 046 183,20	34 328 678

## 8-3. – SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE

Cf. ci-avant le tableau suivant le compte de résultat consolidé.

## 8-4. – REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Depuis 1987, la Société est autorisée par ses statuts à demander à Euroclear l'identité de ses actionnaires au porteur. La Société procède régulièrement à ces enquêtes. La dernière a été obtenue au 30 septembre 2007. A cette date, le nombre des actionnaires était de 13 000 environ.

Par ailleurs, la Société est informée de l'identité de ses plus gros actionnaires par la combinaison des dispositions légales et statutaires qui obligent tout actionnaire à se faire connaître dès lors qu'il franchit le seuil de 2 % (dispositions statutaires) ou les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3, 50 %, 2/3, 90 % ou 95 % (dispositions légales) du capital ou des droits de vote.

Par courrier en date du 8 mars 2007, la société Arnhold and S. Bleichroeder Holdings, Inc., agissant pour le compte de fonds gérés par Arnhold and S. Bleichroeder Holdings, LLC, a déclaré avoir franchi en hausse, le 1<sup>er</sup> mars 2007, le seuil de 2 % des droits de vote par suite de l'obtention de droits de vote double et détenir 674 378 actions représentant 1,96 % du capital et 2,10 % des droits de vote.

Par courrier en date du 19 juin 2007, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC., agissant pour le compte de fonds gérés par elle, a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 juin 2007, le seuil de 2 % des droits de vote par suite de la cession d'actions et détenir 603 061 actions représentant 1,76 % du capital et 1,97 % des droits de vote.

Par courrier du 29 août 2007, la société Fimalac a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 27 août 2007, le seuil de 5 % de son capital et détenir individuellement 1 727 524 actions, soit 5,03 % de son capital.

## Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2005, au 30 septembre 2006 et au 30 septembre 2007

Actionnariat	Situation au 30/09/2007			Situation au 30/09/2006			Situation au 31/12/2005		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
M. Ladreit de Lacharrière	854 850	2,49	2,76	854 850	2,49	2,77	674 271	1,78	2,32
Fimalac Participations	293 724	0,86	1,04	293 724	0,86	1,06	280 429	0,74	0,99
Groupe Marc de Lacharrière	21 474 372	62,56	74,64	21 302 649	62,05	76,15	19 836 630	52,33	70,62
Silmer	118 231	0,34	0,21	118 231	0,34	0,22	250 584	0,66	0,45
Auto-détention	2 377 288	6,93	4,30	1 273 115	3,71	0	2 762 131	7,29	0
Sous-total action de concert	25 118 465	73,17	82,95	23 842 569	69,45	80,21	23 804 045	62,80	74,38
Public	9 210 213	26,83	17,05	10 486 109	30,55	19,79	14 101 616	37,20	25,62
dont :									
- Caisse des dépôts							571 633	1,51	1,02
- CNCE							510 317	1,35	0,91
- Fidelity Group	1 552 559	4,52	2,81	1 552 559	4,52	2,88	2 795 346	7,37	5,01
- Arnhold & S. Bleichroeder Advisers LLC	603 061	1,76	1,97	1 078 000	3,14	2,00	1 078 000	2,84	1,93
- UBS							491 912	1,30	0,88
- Centaurus Capital							709 789	1,87	1,27
Total	34 328 678	100,00	100,00	34 328 678	100,00	100,00	37 905 661	100,00	100,00



A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant, directement ou indirectement ou de concert, plus de 2 % du capital ou des droits de vote. Il n'existe pas non plus de pacte d'actionnaires, sous réserve de l'accord signé le 15 mars 2006 entre Fimalac et le groupe américain Hearst relatif à l'entrée de ce dernier au capital de Fitch Group. Cet accord prévoit les conditions d'une éventuelle prise de participation de Hearst dans Fimalac comme suit.

Hearst s'est engagée à ne pas acquérir d'actions de Fimalac.

Si Hearst se portait acquéreur d'actions de Fimalac, elle devrait préalablement satisfaire les deux conditions suivantes :

- signer un pacte prévoyant son engagement de voter dans le même sens que Marc Ladreit de Lacharrière lors des assemblées générales dont les principaux termes sont décrits ci-après ;
- obtenir une décision de dérogation à l'obligation de déposer une offre publique délivrée par l'Autorité des marchés financiers ou la Cour d'appel de Paris en cas de recours.

Le projet d'engagement de vote de Hearst prévoit notamment que :

- Hearst s'engage irrévocablement à voter conformément aux instructions de Marc Ladreit de Lacharrière et les entités sous son contrôle sur tout projet de résolution soumis aux assemblées générales d'actionnaires de Fimalac ;
- cette convention étant constitutive d'une action de concert, si l'une des parties accomplit un acte qui donne lieu à une obligation de déposer une offre publique obligatoire sur les titres de Fimalac, ladite partie supportera l'intégralité des coûts liés à l'offre publique obligatoire ;
- cet engagement de voter serait caduc dans le cas où Hearst viendrait à détenir une fraction du capital de Fimalac supérieure à 30 %.

Les actionnaires non-résidents représentaient environ 24,2 % au 31 décembre 2005, 14,1 % au 30 septembre 2006 et 9,5 % au 30 septembre 2007.

### **Actionnaires de concert**

M. Marc Ladreit de Lacharrière, Fimalac Participations, Groupe Marc de Lacharrière et Silmer détiennent, au 30 septembre 2007, 66,2 % du capital et 78,7 % des droits de vote théoriques de Fimalac, dont 60,6 % du capital sous forme d'actions ayant droit à vote double. Le concert résulte du contrôle que M. Marc Ladreit de Lacharrière détient, depuis 1992, sur la société Fimalac Participations et, depuis 1989, sur la société Groupe Marc de Lacharrière qui contrôle elle-même la société Silmer depuis 1990.

### **Mesures prises en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive**

Les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive résultent de l'application des règles de gouvernement d'entreprise et, notamment, de l'application du règlement intérieur du conseil d'administration intégralement reproduit ci-avant, ainsi que de la présence d'administrateurs et censeurs indépendants.

### **Capital détenu par les organes d'administration et de direction**

Au 30 septembre 2007, les organes d'administration et de direction de Fimalac détenaient 2,7 % du capital.

## **Capital détenu par le personnel**

A la connaissance de la Société, au 30 septembre 2007, le personnel de Fimalac détenait moins de 1 % du capital.

## **Nantissement d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur**

Cf. ci-avant, Intérêts des dirigeants.

## **8-5. – MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE FIMALAC**

### **8-5-1. – COTATION**

Les actions de la Société sont cotées sur le marché Euronext Paris, Compartiment A, dans les conditions suivantes :

- continu
- code ISIN : FR0000037947
- mnémonique : FIM

Elles sont éligibles au système de règlement différé (SRD). Elles ne sont pas cotées sur d'autres places.

Le code ISIN FR0010275495 désigne, pendant la période qui s'écoule entre le 1<sup>er</sup> janvier et la date de détachement du dividende, les actions qui, étant créées à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours, n'ont pas droit au dividende qui sera payé la même année. Entrent notamment dans cette catégorie les actions nouvelles issues de l'exercice de BASA durant cette période.

Les BASA émis en mars 2003 étaient admis sur Eurolist d'Euronext Paris et cotés dans les conditions suivantes :

- continu
- groupe de valeur 31
- code ISIN : FR0000341109
- mnémonique : FIMBS

### 8-5-2. – EVOLUTION DES COURS DE L'ACTION DEPUIS 18 MOIS

Année	Mois	Nombre d'actions échangées, y compris transactions hors bourse	Capitaux échangés, y compris transactions hors bourse (en M€)	Cours extrêmes	
				Plus haut (en €)	Plus bas (en €)
2006	Juillet	1 999 516	120,25	63,60	56,80
	Août	531 708	33,02	66,00	58,60
	Septembre	336 157	22,32	69,00	64,00
	Octobre	936 713	67,91	75,00	67,85
	Novembre	651 340	46,48	73,80	68,10
	Décembre	466 868	32,83	73,00	67,50
2007	Janvier	578 921	41,09	73,30	68,70
	Février	954 907	70,58	76,40	68,51
	Mars	484 822	33,22	71,58	65,75
	Avril	752 413	55,27	81,29	68,16
	Mai	585 048	46,67	82,00	76,11
	Juin	882 125	66,70	80,00	71,58
	Juillet	1 184 093	78,80	72,75	59,61
	Août	2 569 250	145,71	67,09	51,27
	Septembre	2 113 726	110,46	56,16	48,22
	Octobre	1 335 653	76,54	60,66	53,53
	Novembre	1 140 314	55,50	54,50	44,37
	Décembre	725 946	35,07	52,49	46,15

Source : Euronext Paris SA.

### 8-5-3. – EVOLUTION DES COURS DU BASA DEPUIS 18 MOIS

Année	Mois	Nombre de titres échangés, y compris transactions hors bourse	Cours extrêmes	
			Plus haut (en €)	Plus bas (en €)
2006	Juillet	4 284	13,97	10,70
	Août	2 968	13,95	11,27
	Septembre	7 122	14,97	12,61
	Octobre	10 604	17,66	14,00
	Novembre	13 757	16,70	14,60
	Décembre	67 796	17,93	13,21

Source : Euronext Paris SA.

Il est rappelé que les BASA non exercés au 31 décembre 2006 sont devenus caducs.

## 8-6. – DIVIDENDES

### 8-6-1. – DIVIDENDES VERSES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au titre des cinq derniers exercices, les assemblées générales ont approuvé le versement des dividendes suivants, respectivement les 4 juin 2003, 8 juin 2004, 7 juin 2005, 30 mai 2006, 13 février 2007 :

<b>Exercice clos le</b>	<b>Total</b>	<b>Net par action</b>
31/12/2002	35 034 741,25	0,95
31/12/2003	35 360 390,80	0,95
31/12/2004	39 690 980,70	1,05
31/12/2005	46 882 076,25	1,25
30/09/2006	48 060 149,20	1,40

#### **8-6-2. – PRESCRIPTION DES DIVIDENDES**

En l'absence de stipulation statutaire spécifique, les dividendes non réclamés dans le délai de cinq ans, à compter de la date de leur mise en paiement, sont prescrits au profit de l'Etat.

## 8-7. – RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(En euros)

Nature des opérations	Exercice clos le 31/12/2003	Exercice clos le 31/12/2004	Exercice clos le 31/12/2005	Exercice clos le 30/09/2006	Exercice clos le 30/09/2007
<b>I) Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	163 774 442	166 324 110	166 784 908	151 046 183	151 046 183
b) Nombre d'actions	37 221 464	37 800 934	37 905 661	34 328 678	34 328 678
c) Nombre d'actions à créer par exercice de bons	1 755 338	1 790 963	1 686 237	106 500	-
d) Nombre d'options de souscription	-	-	-	-	-
<b>II) Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Produits des activités courantes (hors TVA)	111 483 118	70 446 888	45 266 253	70 305 373	96 860 872
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	71 739 032	52 826 522	9 585 787	195 945 126	32 417 373
c) Impôt sur les bénéfices (*)	(3 576 815)	(2 294 239)	(10 218 800)	13 925 241	961 359
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	(356 408 158)	39 971 017	90 274 197	213 304 231	67 651 534
e) Résultat distribué	35 360 391	39 690 981	47 382 076	48 060 149	51 493 017 (**)
<b>III) Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	2,02	1,46	0,52	5,30	0,92
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	(9,58)	1,06	2,38	6,21	1,97
c) Résultat distribué	0,95	1,05	1,25	1,40	1,50 (**)
<b>IV) Personnel</b>					
a) Nombre de salariés au cours de l'exercice	1	1	1	1	1
b) Montant de la masse salariale	358 002	2 070 898	2 604 687	1 207 030	1 611 928
c) Montant des sommes versées au titres des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	20 369	420 397	497 780	243 780	321 862

(\*) L'impôt sur les bénéfices négatif est un produit.

(\*\*) Projet de dividende soumis à la décision de l'assemblée générale.

## **CHAPITRE 9. – ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 12 FEVRIER 2008**

### **9-1. – RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROJETS DE RESOLUTIONS**

#### **Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007 (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> résolutions)**

Nous vous proposons d'approuver les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ainsi que les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

#### **Rapport spécial des commissaires aux comptes (3<sup>ème</sup> résolution)**

Nous vous proposons d'approuver les conventions réglementées visées par le rapport spécial des commissaires aux comptes.

#### **Affectation du résultat (4<sup>ème</sup> résolution)**

Nous vous proposons d'affecter le résultat comme suit :

<b>Origines</b>	<b>Montants en euros</b>
Bénéfice net de l'exercice clos le 30 septembre 2007	67 651 534,33
Report à nouveau antérieur	231 948 086,13
<b>Total</b>	<b>299 599 620,46</b>

<b>Affectations</b>	<b>Montants en euros</b>
Dividende statutaire	7 552 309,16
Dividende complémentaire	43 940 707,84
Dotation à la réserve pour actions auto-détenues	68 223 199,46
Report à nouveau	179 883 404,00
<b>Total</b>	<b>299 599 620,46</b>

Le dividende total, de 51 493 017 €, correspond à un dividende net de 1,50 € pour chacune des 34 328 678 actions composant le capital social et y ayant droit du fait de leur date de jouissance, étant précisé que la totalité de ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France.

Le dividende serait mis en paiement à partir du 19 février 2008.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous rappelons que les distributions effectuées au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004 : 1,05 € par action, éligible en totalité à l'abattement de 50 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France ;
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 : 1,25 € par action, éligible en totalité à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France.
- au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2006 : 1,40 € par action, éligible en totalité à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France.

### **Renouvellement de mandats d'administrateurs (5<sup>ème</sup> à 7<sup>ème</sup> résolutions)**

Les mandats de M. Marc Ladreit de Lacharrière, Mme Véronique Morali et M. Philippe Lagayette viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée. Nous vous proposons de les renouveler pour quatre ans, conformément aux stipulations statutaires.

### **Mandats de commissaires aux comptes (8<sup>ème</sup> à 10<sup>ème</sup> résolutions)**

Nous vous proposons de constater l'expiration des mandats de M. Xavier Aubry, commissaire aux comptes titulaire, et de la société PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes suppléant, et de nommer la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de commissaire aux comptes titulaire et M. Etienne Boris en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

### **Renouvellement de l'autorisation d'intervention de la Société sur ses propres actions (11<sup>ème</sup> résolution)**

Nous vous proposons de renouveler, pour une période de 18 mois et dans la limite de 10 % du capital, l'autorisation donnée à la Société d'intervenir sur ses propres actions.

Les informations relatives à cette proposition figurent ci-avant dans la partie consacrée aux renseignements de caractère général concernant le capital.

### **Autorisation au conseil d'administration d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société aux salariés et aux mandataires sociaux (12<sup>ème</sup> résolution)**

Nous sollicitons votre autorisation, pour une durée de 38 mois, pour mettre en place un complément d'options d'achat ou de souscription d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux, conformément aux dispositions des articles L. 225-117 et suivant du Code de commerce.

Cette demande est motivée par le souci de favoriser le développement de la Société et d'y associer plus étroitement tout ou partie des membres du personnel et des mandataires sociaux du Groupe dont la désignation sera effectuée, sur proposition du comité de sélection, des nominations et des rémunérations, par le conseil d'administration qui fixera également le nombre d'options à attribuer à chacun d'eux.

L'autorisation permettrait d'attribuer, en une ou plusieurs fois, soit des options d'achat préalablement détenues par la Société, soit des options de souscription d'actions à émettre.

Les options attribuées en vertu de cette autorisation ne pourraient donner accès à plus de 3,5 % du capital.

Les options devraient être levées dans le délai maximal de cinq ans à compter de leur date d'attribution par le conseil d'administration.

L'autorisation comporterait, au profit des bénéficiaires d'options de souscription, la renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Le prix de souscription ou d'achat des actions à verser par les bénéficiaires serait fixé par le conseil d'administration, sur proposition du comité de sélection, des nominations et des rémunérations. Le prix ne pourrait être inférieur à 100 % de la moyenne des premiers cours

cotés aux vingt séances de bourse précédant la date d'attribution des options. En outre, pour les options d'achat, le prix ne pourrait être inférieur à 100 % du cours moyen d'achat des actions auto-détenues par la Société.

**Autorisation au conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions de la Société aux salariés et aux mandataires sociaux (13<sup>ème</sup> résolution)**

Pour les mêmes raisons que ci-avant, nous sollicitons votre autorisation, pour une durée de 38 mois, pour attribuer gratuitement des actions de la Société aux salariés et aux mandataires sociaux, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

L'autorisation permettrait au conseil d'administration d'attribuer gratuitement, sur proposition du comité de sélection, des nominations et des rémunérations, en une ou plusieurs fois, soit des actions auto-détenues par la Société, soit des actions à émettre.

Les actions attribuées en vertu de cette autorisation et les actions auxquelles les options d'achat attribuées en vertu de la douzième résolution donneraient droit ne pourraient représenter plus de 3,5 % du capital.

L'attribution des actions aux bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans, à compter de la date de la décision d'attribution par le conseil d'administration, et la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires serait fixée à deux ans.

L'autorisation comporterait renonciation de plein droit des actionnaires, en faveur des attributaires d'actions gratuites, à la partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission qui serait incorporée au capital en cas d'émission d'actions nouvelles.

**Renouvellement de l'autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital social par émission d'actions nouvelles au profit d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (14<sup>ème</sup> résolution)**

Le premier alinéa de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce impose à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de se prononcer, lors de toute augmentation de capital, sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail.

Nous vous proposons donc d'autoriser le conseil d'administration, pour 26 mois, à augmenter le capital, à concurrence d'un montant nominal maximal de 4 400 000 €, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital réservée aux salariés de la Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés, adhérents à un plan d'épargne entreprise (PEE).

**Renouvellement de l'autorisation au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues par la Société (15<sup>ème</sup> résolution)**

Nous vous proposons de renouveler, pour une durée de 18 mois, l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 13 février 2007 de réduire le capital, en une ou plusieurs fois, par annulation de tout ou partie des actions qui seront auto-détenues par la Société à la date de la décision d'annulation, dans la limite de 10 % du capital



par périodes de 24 mois, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

La réduction de capital serait effectuée à hauteur de la valeur nominale des actions annulées. La différence entre le prix d'achat de ces actions et leur valeur nominale serait imputée sur tous postes de réserves ou primes.

**Mise à jour des statuts** (16<sup>ème</sup> à 18<sup>ème</sup> résolutions)

Nous vous proposons de modifier les articles 9, 16 et 28 des statuts, relatifs respectivement aux déclarations de franchissement de seuils, aux délibérations du conseil d'administration et à l'assistance et la représentation aux assemblées, pour les adapter aux dispositions légales et réglementaires récentes.

**Pouvoirs pour les formalités** (19<sup>ème</sup> résolution)

Nous vous proposons de donner les pouvoirs nécessaires pour effectuer les formalités relatives à la présente assemblée.

## **9-2. – RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en application des dispositions légales, nous vous présentons notre rapport sur les différentes opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer :

### **1. – AUTORISATION DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS AUX SALARIES ET MANDATAIRES SOCIAUX (Douzième résolution)**

En exécution de la mission prévue par les articles L.225-177 et R.225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de tout ou partie des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens des dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'Administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les Actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

### **2. – AUTORISATION D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS AUX SALARIES ET MANDATAIRES SOCIAUX (Treizième résolution)**

En exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre par la Société au profit de tout ou partie des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par la loi et des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens des dispositions de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Votre Conseil d'Administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

En l'absence de norme professionnelle applicable à cette opération, issue de dispositions législatives du 30 décembre 2004 et du 30 décembre 2006, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

**3. – AUTORISATION D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL AU PROFIT D'ADHERENTS A UN PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE (Quatorzième résolution)**

En exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant nominal maximal de 4 400 000 euros, réservée aux salariés ou mandataires sociaux de votre Société et des sociétés et groupements français et étrangers liés à la Société au sens des dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (P.E.E.) de la Société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.443-5 du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le pouvoir, et ce pour une durée de 26 mois, de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport de Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'Administration.

**4. – AUTORISATION DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D' ACTIONS AUTO-DETENUES PAR LA SOCIETE (Quinzième résolution)**

En exécution de la mission prévue par l'article L.225-209, alinéa 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction de capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre Société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L.225-209 du Code de commerce.

Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale (Onzième résolution) et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre Conseil d'Administration vous demande de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée Générale approuve au préalable l'opération d'achat, par votre Société, de ses propres actions, telle qu'elle vous est proposée dans la onzième résolution de cette assemblée.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 21 décembre 2007

Les commissaires aux comptes

Xavier Aubry  
Associé de PricewaterhouseCoopers Audit

Cagnat & Associés  
Bernard Lehoux

### 9-3. – TEXTE DES RESOLUTIONS

#### **Résolutions relevant de la compétence d'une assemblée ordinaire**

**Première résolution** (Approbation des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2007)

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2007, approuve les opérations résumées dans ces rapports ainsi que les comptes consolidés faisant apparaître un bénéfice net, part du groupe, de 79 503 milliers d'euros.

**Deuxième résolution** (Approbation des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2007)

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2007, approuve les opérations résumées dans ces rapports ainsi que les comptes sociaux faisant apparaître un bénéfice net de 67 651 534,33 €.

**Troisième résolution** (Approbation des conventions réglementées visées par le rapport spécial des commissaires aux comptes)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, approuve les conventions qui s'y trouvent visées.

**Quatrième résolution** (Affectation du résultat)

L'assemblée générale :

1°) Approuve les propositions du conseil d'administration relatives à l'affectation du résultat, savoir :

<b>Origines</b>	<b>Montants en euros</b>
Bénéfice net de l'exercice clos le 30 septembre 2007	67 651 534,33
Report à nouveau antérieur	231 948 086,13
<b>Total</b>	<b>299 599 620,46</b>

<b>Affectations</b>	<b>Montants en euros</b>
Dividende statutaire	7 552 309,16
Dividende complémentaire	43 940 707,84
Dotation à la réserve pour actions auto-détenues	68 223 199,46
Report à nouveau	179 883 404,00
<b>Total</b>	<b>299 599 620,46</b>

2°) Décide, en conséquence, que le dividende s'élèvera à 1,50 € pour chacune des 34 328 678 actions composant le capital social et y ayant droit du fait de leur date de jouissance, ce dividende étant intégralement éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;

- 3°) Décide que le dividende sera mis en paiement à partir du 19 février 2008 et que le dividende afférent aux actions auto-détenues par la Société à cette date sera reporté à nouveau sur décision du conseil d'administration constatant le nombre d'actions concernées ;
- 4°) Constate, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :
- a) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004 : 1,05 euro par action, éligible en totalité à la réfaction de 50 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France ;
  - b) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 : 1,25 euro par action, éligible en totalité à la réfaction de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France ;
  - c) au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2006 : 1,40 euro par action, éligible en totalité à la réfaction de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France.

**Cinquième résolution** (Renouvellement du mandat de M. Marc Ladreit de Lacharrière, administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Marc Ladreit de Lacharrière pour une durée de quatre ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se réunira en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

**Sixième résolution** (Renouvellement du mandat de Mme Véronique Morali, administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Mme Véronique Morali pour une durée de quatre ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se réunira en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

**Septième résolution** (Renouvellement du mandat de M. Philippe Lagayette, administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Philippe Lagayette pour une durée de quatre ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se réunira en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

**Huitième résolution** (Non-renouvellement du mandat de M. Xavier Aubry, commissaire aux comptes titulaire, et de la société PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes suppléant)

L'assemblée générale constate l'expiration des mandats de M. Xavier Aubry, commissaire aux comptes titulaire, et de la société PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes suppléant, à l'issue de la présente assemblée.

**Neuvième résolution** (Nomination de la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de commissaire aux comptes titulaire)

L'assemblée générale nomme la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se réunira en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

**Dixième résolution** (Nomination de M. Etienne Boris en qualité de commissaire aux comptes suppléant)

L'assemblée générale nomme M. Etienne Boris en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit, pour une période de six exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se réunira en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

**Onzième résolution** (Autorisation d'intervention de la Société sur ses propres actions)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration :

- 1°) Autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, avec faculté de délégation au président-directeur général pour l'accomplissement du programme de rachat, à acquérir jusqu'à 3 432 867 actions de la Société d'une valeur nominale de 4,40 €, pour un montant maximal de 377 615 370 € ;
- 2°) Fixe le prix maximal d'acquisition à 110 € par action et le prix minimal de cession à 30 € par action, étant précisé que ce prix minimal ne s'appliquera pas aux transferts d'actions résultant de la levée d'options d'achat ;
- 3°) Décide que cette autorisation a pour objet de permettre à la Société d'utiliser les possibilités d'intervention sur ses propres actions prévues par la loi, en vue notamment :
  - a) de les livrer aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions et/ou d'actions attribuées gratuitement par le conseil d'administration,
  - b) de les remettre, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital,
  - c) de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de l'action Fimalac ou d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché, le tout par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en vertu d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
  - d) de les conserver et les remettre ultérieurement en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
  - e) de les annuler, sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution ;
- 4°) Décide que l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être réalisés par tous moyens, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs et par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, pour autant

que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître, de manière significative, la volatilité du titre ;

- 5°) Décide qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix et quantités indiqués ci-dessus seront ajustés mathématiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminée par l'opération ;
- 6°) Décide que lors de la mise en paiement de tout dividende, la fraction de dividende afférente aux actions que la Société pourrait détenir en application de cette autorisation fera l'objet d'un report à nouveau ;
- 7°) Fixe à dix-huit mois, à compter de la date de la présente assemblée, la durée de cette autorisation qui remplace, pour l'avenir, celle donnée par l'assemblée générale mixte du 13 février 2007 dans sa neuvième résolution.

### **Résolutions relevant de la compétence d'une assemblée extraordinaire**

**Douzième résolution** (Autorisation au conseil d'administration d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société aux salariés et aux mandataires sociaux)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- 1°) Autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à attribuer, en une ou plusieurs fois, à tout ou partie des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit, soit à la souscription d'actions, soit à l'achat d'actions existantes préalablement rachetées par la Société ;
- 2°) Décide que les options attribuées en vertu de cette autorisation ne pourront donner accès à plus de 3,5 % du capital social au jour de la décision d'attribution ;
- 3°) Décide que le prix de souscription ou d'achat de l'action ne pourra être inférieur à 100 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de l'attribution et que, pour les options d'achat, le prix d'achat de l'action ne pourra être inférieur à 100 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société lors de l'attribution ;
- 4°) Décide que si, pendant la durée de validité des options, la Société réalise l'une des opérations financières prévues par la loi, le conseil d'administration devra ajuster, selon les modalités réglementaires, le nombre et le prix des actions susceptibles d'être souscrites ou achetées par exercice des options ;
- 5°) Décide que le délai d'exercice des options ne pourra excéder cinq ans à compter de la date de leur attribution par le conseil d'administration ;
- 6°) Décide que cette autorisation comporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions émises lors de la levée des options de souscription ;



- 7°) Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, dans les limites ci-dessus énoncées et avec faculté de délégation dans les limites légales, à l'effet :
- a) sur les propositions du comité de sélection, des nominations et des rémunérations, d'arrêter la liste des bénéficiaires des options, de déterminer la nature des options, de fixer le nombre de titres sur lesquels porteront les options de souscription ou les options d'achat, de déterminer des périodes d'exercice des options,
  - b) de fixer les conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions à acquérir par les bénéficiaires pourront éventuellement être ajustés,
  - c) de procéder, s'il y a lieu, au rachat d'actions de la Société préalablement à l'ouverture d'options d'achat et d'informer chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu de cette autorisation,
  - d) d'accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités relatifs aux augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de cette autorisation, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire ;
- 8°) Fixe à trente-huit mois, à compter de la date de la présente assemblée, la durée de cette autorisation qui remplace, pour l'avenir, celle donnée par l'assemblée générale mixte du 7 juin 2005 dans sa quinzième résolution.

**Treizième résolution** (Autorisation au conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions de la Société aux salariés et aux mandataires sociaux)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- 1°) Autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de tout ou partie des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par la loi et des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre par la Société ;
- 2°) Décide que le conseil d'administration, sur proposition du comité de sélection, des nominations et des rémunérations, déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- 3°) Décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement en vertu de cette autorisation ne pourra pas représenter plus de 3,5 % du capital social au jour de la décision d'attribution, étant précisé que ledit nombre, majoré du nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par exercice d'options attribuées en vertu de la douzième résolution, ne pourra pas représenter plus de 3,5 % du capital social au jour de la décision d'attribution ;
- 4°) Décide que l'attribution des actions aux bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans, à compter de la date de

la décision d'attribution par le conseil d'administration, et que la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans ;

- 5°) Autorise le conseil d'administration à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société de manière à préserver les droits des bénéficiaires ;
- 6°) Prend acte que cette autorisation comporte renonciation de plein droit des actionnaires, en faveur des attributaires d'actions, à la partie des réserves, bénéfiques ou primes d'émission qui sera incorporée au capital en cas d'émission d'actions nouvelles ;
- 7°) Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre cette autorisation ;
- 8°) Fixe à trente-huit mois, à compter de la date de la présente assemblée, la durée de cette autorisation qui remplace, pour l'avenir, celle donnée par l'assemblée générale mixte du 7 juin 2005 dans sa seizième résolution.

**Quatorzième résolution** (Autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital social au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce :

- 1°) Autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal de 4 400 000 €, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société réservée aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés et groupements français et étrangers liés à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) de la Société ;
- 2°) Supprime le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits bénéficiaires ;
- 3°) Décide que le conseil d'administration pourra prévoir l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution, et le cas échéant, de l'abondement et de la décote sur le prix de souscription, ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires ;
- 4°) Décide que le prix de souscription des actions nouvelles ne pourra être, ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ;
- 5°) Décide que les caractéristiques des émissions des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le conseil d'administration selon les règles fixées par la réglementation ;
- 6°) Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour, notamment :

- a) fixer les modalités d'émission d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital,
  - b) décider le montant à émettre, le prix d'émission, les modalités de chaque émission,
  - c) arrêter les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription,
  - d) fixer, dans les limites légales, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération des actions et, le cas échéant, des autres titres donnant accès au capital de la Société,
  - e) arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles et, le cas échéant, les autres titres donnant accès au capital de la Société porteront jouissance,
  - f) fixer les modalités et conditions des opérations qui seront réalisées en vertu de cette autorisation et demander l'admission en bourse des titres créés partout où il avisera,
  - g) constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence des actions qui seront effectivement souscrites, modifier corrélativement les statuts, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations, prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et faire tout le nécessaire ;
- 7°) Fixe à vingt-six mois, à compter de la date de la présente assemblée, la durée de cette autorisation qui remplace, pour l'avenir, celle donnée par l'assemblée générale mixte du 13 février 2007 dans sa quatorzième résolution.

**Quinzième résolution** (Autorisation au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues par la Société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- 1°) Autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, par annulation de tout ou partie des actions auto-détenues par la Société ;
- 2°) Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour :
  - a) réaliser, sur ses seules décisions, cette ou ces réductions de capital, en arrêter le montant dans la limite de 10 % du capital par périodes de 24 mois, en fixer les modalités,
  - b) régler le sort des éventuelles oppositions,

- c) imputer la différence entre le prix d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves ou primes,
  - d) apporter aux statuts les modifications corrélatives, procéder à toutes publications et formalités requises,
  - e) déléguer tous pouvoirs nécessaires à la mise en oeuvre de ses décisions ;
- 3°) Fixe à dix-huit mois, à compter de la date de la présente assemblée, la durée de cette autorisation qui remplace, pour l'avenir, celle donnée par l'assemblée générale mixte du 13 février 2007 dans sa quinzième résolution.

**Seizième résolution** (Mise à jour du dernier alinéa de l'article 9 des statuts relatif aux déclarations de franchissement de seuils)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de modifier le dernier alinéa de l'article 9 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« Cette stipulation complète le dispositif légal visant les déclarations de franchissement de seuils de participation définis au I de l'article L. 233-7 du Code de commerce ».

**Dix-septième résolution** (Mise à jour de l'article 16 des statuts relatif aux délibérations du conseil d'administration)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide d'ajouter, au cinquième alinéa de l'article 16 des statuts, après le mot « visioconférence », les mots « ou de télécommunication ».

**Dix-huitième résolution** (Mise à jour de l'article 28 des statuts relatif à l'assistance et à la représentation aux assemblées)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'article 28 des statuts comme suit :

1°) Le 1 est désormais rédigé comme suit :

« 1. – La participation aux assemblées générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à une inscription ou à un enregistrement comptable des actions conformément aux dispositions de l'article R. 225-85 du Code de commerce. » ;

2°) Les stipulations du 2 sont supprimées.

**Dix-neuvième résolution** (Pouvoirs pour les formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités où besoin sera.

## **CHAPITRE 10. – RESPONSABLES – CONTROLEURS LEGAUX – INFORMATIONS DIVERSES**

### **10-1. – RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE**

M. Marc Ladreit de Lacharrière, Président-directeur général de Fimalac.

### **10-2. – ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en pages 14 et suivantes présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 113 et 130.

Paris, le 15 janvier 2008

---

Marc Ladreit de Lacharrière

### **10-3. – CONTROLEURS LEGAUX**

#### Commissaires aux comptes titulaires

Cagnat & Associés, 22 rue de Madrid, 75008 Paris (représentée par M. Bernard Lehoux)

Membre de la Compagnie des commissaires aux comptes de Paris

Date de première nomination : 11 juin 1987

Date de dernier renouvellement : 7 juin 2005

Date d'expiration du mandat : AGO réunie en 2011

M. Xavier Aubry, associé de PricewaterhouseCoopers Audit,

Membre de la Compagnie des commissaires aux comptes de Versailles

63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : 17 juin 1996

Date de dernier renouvellement : 4 juin 2002

Date d'expiration du mandat : AGO réunie en 2008

#### Commissaires aux comptes suppléants

M. Philippe Cagnat, 20 rue de la Terrasse, 75017 Paris

Membre de la Compagnie des commissaires aux comptes de Paris

Date de première nomination : 11 juin 1987

Date de dernier renouvellement : 7 juin 2005

Date d'expiration du mandat : AGO réunie en 2011

PricewaterhouseCoopers Audit, 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine

Membre de la Compagnie des commissaires aux comptes de Versailles

Date de première nomination : 17 juin 1996

Date de dernier renouvellement : 4 juin 2002

Date d'expiration du mandat : AGO réunie en 2008

#### 10-4. – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PAYES PAR LE GROUPE

	2006/2007				2005/2006			
	Pricewaterhouse Coopers		Cagnat & Associés		Pricewaterhouse Coopers		Cagnat & Associés	
<b>AUDIT</b>								
Emetteur	160		100		120		95	
Filiales intégrées	1 048		8		1 167		8	
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>	<b>1 208</b>		<b>108</b>		<b>1 287</b>		<b>103</b>	
Emetteur	-		-		-		-	
Filiales intégrées	27		-		-		-	
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes</b>	<b>27</b>		<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>	
<b>Sous- total AUDIT</b>	<b>1 235</b>	<b>80%</b>	<b>108</b>	<b>100%</b>	<b>1 287</b>	<b>87%</b>	<b>103</b>	<b>100%</b>
<b>AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES</b>								
Juridique, fiscal, social	256		-		187		-	
Autres	44		-		-		-	
<b>Sous-total AUTRES PRESTATIONS</b>	<b>300</b>	<b>20%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>187</b>	<b>13%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 535</b>	<b>100%</b>	<b>108</b>	<b>100%</b>	<b>1 474</b>	<b>100%</b>	<b>103</b>	<b>100%</b>

## **10-5. – POLITIQUE D'INFORMATION**

### **Noms et coordonnées des responsables de l'information**

Monsieur Robert Gimenez  
Téléphone : 01 47 53 61 73  
Télécopie : 01 47 53 61 57

### **Site Internet**

[www.fimalac.com](http://www.fimalac.com)

## **10-6. – INFORMATIONS PUBLIEES OU RENDUES PUBLIQUES DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2006**

### **Informations publiées sur le site de Fimalac**

<b>Date</b>	<b>Objet</b>
02/10/2006	Transactions sur actions propres du 15 au 29 septembre au 2006.
03/10/2006	Nombre total de droits de vote et d'actions au 30 septembre 2006.
06/10/2006	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 2 au 6 octobre 2006.
26/10/2006	Chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 septembre 2006.
07/11/2006	Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 octobre 2006.
13/11/2006	Transactions sur actions propres du 6 au 10 novembre 2006.
17/11/2006	Transactions sur actions propres du 13 au 17 novembre 2006.
04/12/2006	Résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2006.
07/12/2006	Nombre total de droits de vote et d'actions au 30 novembre 2006.
13/12/2006	Transactions sur actions propres du 4 au 8 décembre 2006.
18/12/2006	Transactions sur actions propres du 11 au 15 décembre 2006.
18/12/2006	Lettre aux actionnaires n° 17, novembre 2006.
20/12/2006	Présentation aux analystes du 5 décembre 2006.
04/01/2007	Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 décembre 2006.
10/01/2007	Avis de réunion valant avis de convocation de l'assemblée générale annuelle.
11/01/2007	Information relative à l'assemblée générale du 13 février 2007.
12/01/2007	Bilan du contrat de liquidité au 31 décembre 2006.
25/01/2007	Chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice 2006/2007.
12/02/2007	Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 janvier 2007.
13/02/2007	Assemblée générale du 13 février 2007.
16/02/2007	Résultat des votes à l'assemblée générale mixte du 13 février 2007.
05/03/2007	Transactions sur actions propres du 26 février au 2 mars 2007.
05/03/2007	Véronique Morali rejoint le groupe Chanel.
06/03/2007	Nombre total de droits de vote et d'actions au 28 février 2007.
19/03/2007	Transactions sur actions propres du 12 mars au 16 mars 2007.
26/03/2007	Transactions sur actions propres du 19 mars au 23 mars 2007.
03/04/2007	Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 mars 2007.
02/05/2007	Chiffre d'affaires du premier semestre de l'exercice 2006/2007.
04/05/2007	Nombre total de droits de vote et d'actions au 30 avril 2007.
22/05/2007	Résultats du premier semestre de l'exercice 2006/2007.
23/05/2007	Lettre aux actionnaires n° 18, mai 2007.
25/05/2007	Présentation aux analystes du 23 mai 2007.
29/05/2007	Transactions sur actions propres du 21 au 25 mai 2007.



31/05/2007	Rapport financier semestriel (1 <sup>er</sup> octobre 2006 / 31 mars 2007).
06/06/2007	Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 mai 2007.
11/06/2007	Transactions sur actions propres du 4 au 8 juin 2007.
25/06/2007	Transactions sur actions propres du 18 au 22 juin 2007.
02/07/2007	Mise en construction à Londres de l'immeuble qui abritera les activités de Fimalac en Angleterre.
05/07/2007	Nombre total de droits de vote et d'actions au 30 juin 2007.
09/07/2007	Transactions sur actions propres du 2 au 6 juillet 2007.
11/07/2007	Bilan semestriel du contrat de liquidité.
12/07/2007	Offre d'acquisition des Echos.
16/07/2007	Transactions sur actions propres du 9 au 13 juillet 2007.
26/07/2007	Information financière 3 <sup>ème</sup> trimestre 2006/2007.
01/08/2007	Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 juillet 2007.
20/08/2007	Transactions sur actions propres du 13 au 17 août 2007.
27/08/2007	Transactions sur actions propres du 20 au 24 août 2007.
03/09/2007	Transactions sur actions propres du 27 au 31 août 2007.
04/09/2007	Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 août 2007.
10/09/2007	Transactions sur actions propres du 3 au 7 septembre 2007.
17/09/2007	Transactions sur actions propres du 10 au 14 septembre 2007.
24/09/2007	Transactions sur actions propres du 17 au 21 septembre 2007.
25/09/2007	Communiqué.
01/10/2007	Transactions sur actions propres du 24 au 28 septembre 2007.
03/10/2007	Nombre total de droits de vote et d'actions au 30 septembre 2007.
08/10/2007	Transactions sur actions propres du 1 <sup>er</sup> au 5 octobre 2007.
15/10/2007	Transactions sur actions propres du 8 au 12 octobre 2007.
22/10/2007	Transactions sur actions propres du 15 au 19 octobre 2007.
25/10/2007	Chiffre d'affaires de l'exercice 2006/2007.
29/10/2007	Transactions sur actions propres du 22 au 26 octobre 2007.
05/11/2007	Transactions sur actions propres du 29 octobre au 2 novembre 2007.
06/11/2007	Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 octobre 2007.
12/11/2007	Transactions sur actions propres du 5 au 9 novembre 2007.
27/11/2007	Résultat de l'exercice 2006/2007.
30/11/2007	Lettre aux actionnaires n° 19, novembre 2007.
03/12/2007	Transactions sur actions propres du 26 au 30 novembre 2007.
03/12/2007	Présentation aux analystes du 28 novembre 2007.
04/12/2007	Nombre total de droits de vote et d'actions au 30 novembre 2007.
10/12/2007	Transactions sur actions propres du 3 au 7 décembre 2007.
17/12/2007	Transactions sur actions propres du 10 au 14 décembre 2007.
21/12/2007	Transactions sur actions propres du 17 au 21 décembre 2007.
28/12/2007	Transactions sur actions propres du 24 au 28 décembre 2007.
04/01/2008	Communiqué relatif à l'assemblée du 12 février 2008.
04/01/2008	Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 décembre 2007.
08/01/2008	Transactions sur actions propres du 31 décembre 2007 au 4 janvier 2008.
14/01/2008	Transactions sur actions propres du 7 au 11 janvier 2008.

### **Informations publiées au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO)**

<b>Date</b>	<b>Objet</b>
06/10/2006	Comptes du premier semestre 2006.
03/11/2006	Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2006.
10/01/2007	Avis de réunion valant avis de convocation de l'assemblée générale annuelle.
09/02/2007	Chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice 2006/2007.

11/05/2007	Chiffre d'affaires du deuxième trimestre de l'exercice 2006/2007.
06/06/2007	Comptes du premier semestre de l'exercice 2006/2007.
01/08/2007	Chiffre d'affaires du troisième trimestre de l'exercice 2006/2007.
02/11/2007	Chiffre d'affaires du quatrième trimestre de l'exercice 2006/2007.
04/12/2007	Avis de réunion valant avis de convocation de l'assemblée générale annuelle.

---

#### **10-7. – DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les statuts, les rapports des commissaires aux comptes et les états financiers des trois derniers exercices, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de Fimalac et de ses filiales des trois derniers exercices, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de Fimalac, et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés au siège social de Fimalac.

## CHAPITRE 11. – TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive dite « Prospectus ».

N°	Informations	Pages
<b>1.</b>	<b>Personnes responsables.</b>	
1-1.	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement.	205
1-2.	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement.	205
<b>2.</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes.</b>	
2-1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur.	206
2-2.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été re-désignés durant la période couverte.	Sans objet
<b>3.</b>	<b>Informations financières sélectionnées.</b>	
3-1.	Informations financières historiques sélectionnées.	9
3-2.	Informations financières historiques sélectionnées pour des périodes intermédiaires.	Sans objet
<b>4.</b>	<b>Facteurs de risques.</b>	36 à 47
<b>5.</b>	<b>Informations concernant l'émetteur.</b>	
5-1.	Histoire et évolution de la société.	
5-1-1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur.	173
5-1-2.	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur.	173
5-1-3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur.	173
5-1-4.	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire.	173
5-1-5.	Evénements importants dans le développement des activités de l'émetteur.	15 à 17
5-2.	Investissements.	
5-2-1.	Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement.	32 à 34
5-2-2.	Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours.	32 à 34
5-2-3.	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes.	Sans objet
<b>6.</b>	<b>Aperçu des activités.</b>	
6-1.	Principales activités.	
6-1-1.	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités.	14 à 29
6-1-2.	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché.	19 et 27
6-2.	Principaux marchés.	23 et 28
6-3.	Evénements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6-1 et 6-2.	Sans objet
6-4.	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.	30
6-5.	Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.	23 et 28
<b>7.</b>	<b>Organigramme.</b>	
7-1.	Description sommaire du groupe et de la place occupée par l'émetteur.	13
7-2.	Liste des filiales importantes.	14

N°	Informations	Pages
<b>8.</b>	<b>Propriétés immobilières, usines, équipements.</b>	
8-1.	Immobilisations corporelles importantes et charges majeures pesant dessus.	33
8-2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations.	Sans objet
<b>9.</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat.</b>	
9-1.	Situation financière de l'émetteur, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées.	48 à 51
9-2.	Résultat d'exploitation.	
9-2-1.	Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur.	48
9-2-2.	Raisons des changements important du chiffre d'affaires net ou des produits nets.	48
9-2-3.	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.	52
<b>10.</b>	<b>Trésorerie et capitaux.</b>	
10-1.	Informations sur les capitaux de l'émetteur.	173 à 183
10-2.	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et descriptions de ces flux de trésorerie.	183
10-3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur.	36
10-4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.	Sans objet
10-5.	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5-2-3 et 8-1.	Sans objet
<b>11.</b>	<b>Recherche et développement, brevets et licences.</b>	33
<b>12.</b>	<b>Informations sur les tendances.</b>	
12-1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement.	52
12-2.	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur pour l'exercice en cours.	52
<b>13.</b>	<b>Prévisions ou estimations du bénéfice.</b>	Sans objet
13-1.	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation.	
13-2.	Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants.	
13-3.	Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques.	
13-4.	Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus.	
<b>14.</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale.</b>	
14-1.	Organes d'administration.	134
14-2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale.	167 à 169

N°	Informations	Pages
<b>15.</b>	<b>Rémunérations et avantages.</b>	
15-1.	Montant de la rémunération et avantages en nature octroyés par l'émetteur ou ses filiales.	164 à 167
15-2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	165
<b>16.</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction.</b>	
16-1.	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction.	134 à 150
16-2.	Informations sur les contrats de service des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.	167
16-3.	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur.	156
16-4.	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine.	155
<b>17.</b>	<b>Salariés.</b>	
17-1.	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par principal type d'activité et par site.	30
17-2.	Participations et stock-options.	172
17-3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.	172
<b>18.</b>	<b>Principaux actionnaires.</b>	
18-1.	Nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable ainsi que montant de la participation détenue.	183
18-2.	Droits de vote différents.	183
18-3.	Détenion ou contrôle, direct ou indirect, de l'émetteur.	183
18-4.	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.	Sans objet
<b>19.</b>	<b>Opérations avec des apparentés.</b>	167 à 169
<b>20.</b>	<b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur.</b>	
20-1.	Informations financières historiques.	54 à 112 115 à 129
20-2.	Informations financières pro forma.	48 à 51 56 à 112
20-3.	Etats financiers.	54 à 112 115 à 129
20-4.	Vérifications des informations financières historiques annuelles.	113 et 114 130 et 131
20-5.	Date des dernières informations financières vérifiées.	113 et 114 130 et 131
20-6.	Informations financières intermédiaires et autres.	Sans objet
20-7.	Politique de distribution des dividendes.	187
20-8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage.	40 à 45
20-9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale.	6 à 8

N°	Informations	Pages
<b>21.</b>	<b>Informations complémentaires.</b>	
21-1.	Capital social.	
21-1-1.	Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, nombre d'actions émises mais non totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice.	173 à 182
21-1-2.	Actions non représentatives du capital.	Sans objet
21-1-3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur, lui-même ou en son nom, ou par ses filiales.	177 et 178
21-1-4.	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.	182
21-1-5.	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital.	180
21-1-6.	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.	Sans objet
21-1-7.	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques.	183
21-2.	Acte constitutif et statuts.	
21-2-1.	Objet social.	173
21-2-2.	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	134
21-2-3.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.	Sans objet
21-2-4.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires.	Sans objet
21-2-5.	Convocation et conditions d'admission aux assemblées générales annuelles et aux assemblées générales extraordinaires des actionnaires.	174 et 175
21-2-6.	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.	Sans objet
21-2-7.	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée.	176
21-2-8.	Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.	Sans objet
<b>22.</b>	Contrats importants.	34
<b>23.</b>	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts.	Sans objet
23-1.	Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport.	
23-2.	Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.	
<b>24.</b>	Documents accessibles au public.	210
<b>25.</b>	Informations sur les participations.	Sans objet

\* \*  
\*